

**DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE**

**ET RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL**

**2014**



**VICAT**

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL 2

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DU GROUPE</b>	<b>5</b>
1.1.	Profil	6
1.2.	Chiffres clés	8
1.3.	Histoire	10
1.4.	Atouts et stratégie	11
1.5.	Description des métiers	13
1.6.	Organigramme simplifié	24
1.7.	Présentation des marchés et des performances du Groupe	25
1.8.	Recherche et Développement	34

<b>2</b>	<b>COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE</b>	<b>37</b>
2.1.	Informations sélectionnées	38
2.2.	Examen de la situation financière et du résultat <b>RFA</b>	40
2.3.	Trésorerie et capitaux <b>RFA</b>	52
2.4.	Investissements	61
2.5.	Perspectives et objectifs <b>RFA</b>	63

<b>3</b>	<b>RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE</b> <b>RFA</b>	<b>65</b>
3.1.	Être un employeur responsable	66
3.2.	Être un acteur du développement économique et social de nos territoires d'implantation	76
3.3.	Être un acteur de la stratégie de la « construction durable »	78
3.4.	La RSE en chiffres	86
3.5.	Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	90

<b>4</b>	<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>93</b>
4.1.	Code de gouvernement d'entreprise de Référence	94
4.2.	Organes de gouvernance <b>RFA</b>	94
4.3.	Rémunérations et avantages	104
4.4.	Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la société <b>RFA</b>	108
4.5.	Procédures de contrôle interne <b>RFA</b>	110
4.6.	Opérations avec les apparentés	117

<b>5</b>	<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL</b>	<b>121</b>
5.1.	Renseignements sur la Société	122
5.2.	Renseignements sur le capital social	124
5.3.	Actionnariat <b>RFA</b>	126
5.4.	Évolution du cours	129

<b>6</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b> <b>RFA</b>	<b>131</b>
6.1.	Risques liés aux activités du Groupe	132
6.2.	Risques liés à l'industrie dans laquelle opère le Groupe	134
6.3.	Risques juridiques	135
6.4.	Risques de marché	135
6.5.	Risques liés à la Société	138
6.6.	Gestion des risques	139

<b>7</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>143</b>
7.1.	Informations financières historiques <b>RFA</b>	144
7.2.	Comptes sociaux au 31 décembre 2014 <b>RFA</b>	192
7.3.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	206
7.4.	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	207

<b>8</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>209</b>
8.1.	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2015	210
8.2.	Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2015	211

<b>9</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>215</b>
9.1.	Relations actionnaires et documents accessibles au public	216
9.2.	Informations sur le document de référence <b>RFA</b>	216
9.3.	Responsables du contrôle des comptes	218
9.4.	Informations sur les filiales et participations	219
9.5.	Table de concordance du présent document de référence avec le règlement européen n°809/2004	222
9.6.	Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion	225
9.7.	Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales	226

## GLOSSAIRE 228



# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014

incluant le **Rapport financier annuel**

PROFIL

## LE GROUPE VICAT EN 2014

Animé par des professionnels passionnés, Vicat est un groupe cimentier présent à l'international qui apporte, par ses matériaux, produits et services, des solutions performantes aux acteurs du marché de la construction.

En 2014, le Groupe a tiré parti des investissements réalisés au cours des dernières années. Il bénéficie d'une réserve de croissance organique qui correspond à un tiers de ses capacités de production de ciment.

Le Groupe dispose d'une situation financière solide et se focalise sur la maximisation des *cash flow* libres et la réduction de son endettement.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) le 19 mars 2015 sous le numéro D.15-0177, conformément à l'article 212-13-II du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



“

*La progression de 22% du résultat net, illustre la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs de croissance rentable*

**Guy SIDOS**

“

*Vicat dispose d'une réserve de croissance organique correspondant au tiers de ses capacités*

La progression de près de 22 % du résultat net consolidé de Vicat en 2014 illustre la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs de croissance rentable dans un environnement économique et géopolitique difficile. Le dynamisme de nos implantations aux Etats-Unis et dans les pays émergents a très largement compensé l'impact de la baisse observée en France.

Le périmètre du Groupe a peu varié en 2014. L'évolution majeure a été la montée au capital de notre filiale indienne du Karnataka, rebaptisée Kalburgi Cement (ex Vicat Sagar Cement), détenue aujourd'hui à 100 %.



*Le Groupe entend poursuivre sa forte génération de cash flows et continuer à réduire son niveau d'endettement*

Ma prise de fonction comme Président-Directeur Général du Groupe s'est inscrite dans la continuité d'une stratégie industrielle marquée par son empreinte familiale. Au cours de ces dernières années, cette stratégie a permis au Groupe de doubler sa capacité de production de ciment, utilisée aujourd'hui aux deux tiers. Sans investissements supplémentaires, Vicat bénéficie d'une réserve de croissance organique, correspondant au tiers de ses capacités de production, installées en majorité dans des pays en croissance.

Pour pleinement profiter des atouts de Vicat dans chacun de ses onze pays d'implantation, le modèle économique du Groupe est simple. Il repose sur la croissance des volumes et des prix de vente conjugués à une baisse des coûts de production. L'action de nos équipes est orientée vers ces trois axes. Elle est encadrée par des plans locaux, de terrain, d'excellence opérationnelle. Nommés « Udayam » et « Vijaman » en Inde, « 2/3/5 » aux Etats-Unis, « Falken 2020 » en Suisse, « Tatouir El Kafaa » en Egypte, « Vicat Verimliik Artis 2020 » en Turquie et « Challenge 2020 » en France, ces plans couvrent tous les aspects de nos activités : industriels, administratifs et commerciaux.

La proximité que nous entretenons avec nos clients, la qualité de nos produits et notre capacité d'innovation sont les forces du Groupe que font valoir chacun de nos collaborateurs. Nos partenaires bénéficient des dernières technologies développées dans nos laboratoires : le ciment Ultimat® pour l'utilisation de granulats recyclés et des marinages des tunnels ; le ciment Alpenat® à hautes performances et empreinte CO<sub>2</sub> réduite ; les bétons à inertie thermique renforcée, les bétons drainants, les mousses isolantes de béton et agro-bétons pour le traitement thermique, à faible coût et recyclable des bâtiments ; les façades végétalisées Skyflor® pour la biodiversité urbaine... Ces innovations répondent aux attentes de nos clients inscrites dans des logiques de développement durable. Elles sont à la fois des relais de croissance pour notre Groupe et des atouts pour nouer des partenariats qui participent au développement de nos produits et de nos activités historiques.

Le ciment est une industrie lourde de proximité. Nos activités sont aujourd'hui intégrées dans des logiques d'économie circulaire qui favorisent l'utilisation de matériaux et de services locaux mais aussi la substitution énergétique par la valorisation de déchets dans nos installations industrielles modernes.

Dans un environnement industriel changeant, notre stratégie en 2015 s'inscrit dans la continuité de celle menée en 2014. Le Groupe poursuivra ses objectifs de forte génération de cash-flow pour lui permettre de saisir dans le futur une nouvelle opportunité de croissance externe rentable, en ligne avec sa politique de diversification géographique.

Pour y arriver, je sais pouvoir compter sur les 7 854 femmes et hommes du groupe Vicat, présents dans onze pays sur quatre continents. Je les remercie chaleureusement pour leur attachement à l'entreprise, leur efficacité et leur engagement mis au service de nos clients.



Vue aérienne de la cimenterie de Montaliu avec les derniers investissements réalisés : le hall calcaire et le convoyeur à bande (France).

# PRÉSENTATION DU GROUPE

# 1

<b>1.1.</b>	<b>PROFIL</b>	<b>6</b>	<b>1.6.</b>	<b>ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ</b>	<b>24</b>
<b>1.2.</b>	<b>CHIFFRES CLÉS</b>	<b>8</b>	<b>1.7.</b>	<b>PRÉSENTATION DES MARCHÉS ET DES PERFORMANCES DU GROUPE</b>	<b>25</b>
<b>1.3.</b>	<b>HISTOIRE</b>	<b>10</b>	1.7.1.	France	28
<b>1.4.</b>	<b>ATOUTS ET STRATÉGIE</b>	<b>11</b>	1.7.2.	Europe (hors France)	30
1.4.1.	Les atouts du Groupe	11	1.7.3.	États-Unis	31
1.4.2.	La stratégie de développement par métier	12	1.7.4.	Afrique Et Moyen-Orient	32
1.4.3.	La stratégie de développement géographique	13	1.7.5.	Asie	33
<b>1.5.</b>	<b>DESCRIPTION DES MÉTIERS</b>	<b>13</b>	<b>1.8.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b>	<b>34</b>
1.5.1.	Le ciment	14	1.8.1.	Recherche sur les procédés	35
1.5.2.	Le béton prêt à l'emploi (BPE)	19	1.8.2.	Les solutions constructives	35
1.5.3.	Les Granulats	20	1.8.3.	La politique de partenariats	35
1.5.4.	Les autres produits & services	21			
1.5.5.	Implantations et outils industriels	22			

## 1.1. PROFIL

Le groupe Vicat dispose d'un véritable savoir-faire dans les métiers du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats acquis au travers de 160 années de recherches, de découvertes et de participations à d'innombrables constructions et ouvrages d'art.

Le Ciment constitue le « cœur de métier » du groupe Vicat : en 1817, Louis Vicat inventait le ciment artificiel et en 1853, son fils Joseph Vicat construisait la première cimenterie du Groupe. Cette activité représente près de 52 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2014.

Son expertise industrielle et commerciale et la pérennité de son modèle stratégique, assurée par un actionnariat et une direction familiale présente dans la Société depuis sa fondation, lui permettent de s'affirmer comme un leader régional dans les 11 pays où il est présent, répartis entre l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient.

Le développement international initié en 1974 avec l'acquisition d'une cimenterie aux États-Unis s'est poursuivi depuis à un rythme rendu possible par une capacité d'autofinancement solide et un endettement maîtrisé. Le Groupe a doublé ses capacités de production ciment entre 2006 et 2012 avec un développement particulièrement orienté

vers les pays émergents. La part du chiffre d'affaires consolidé réalisé hors de France a fortement augmenté passant de 43 % en 2000 à 65 % en 2014 dont 38 % dans les pays émergents.

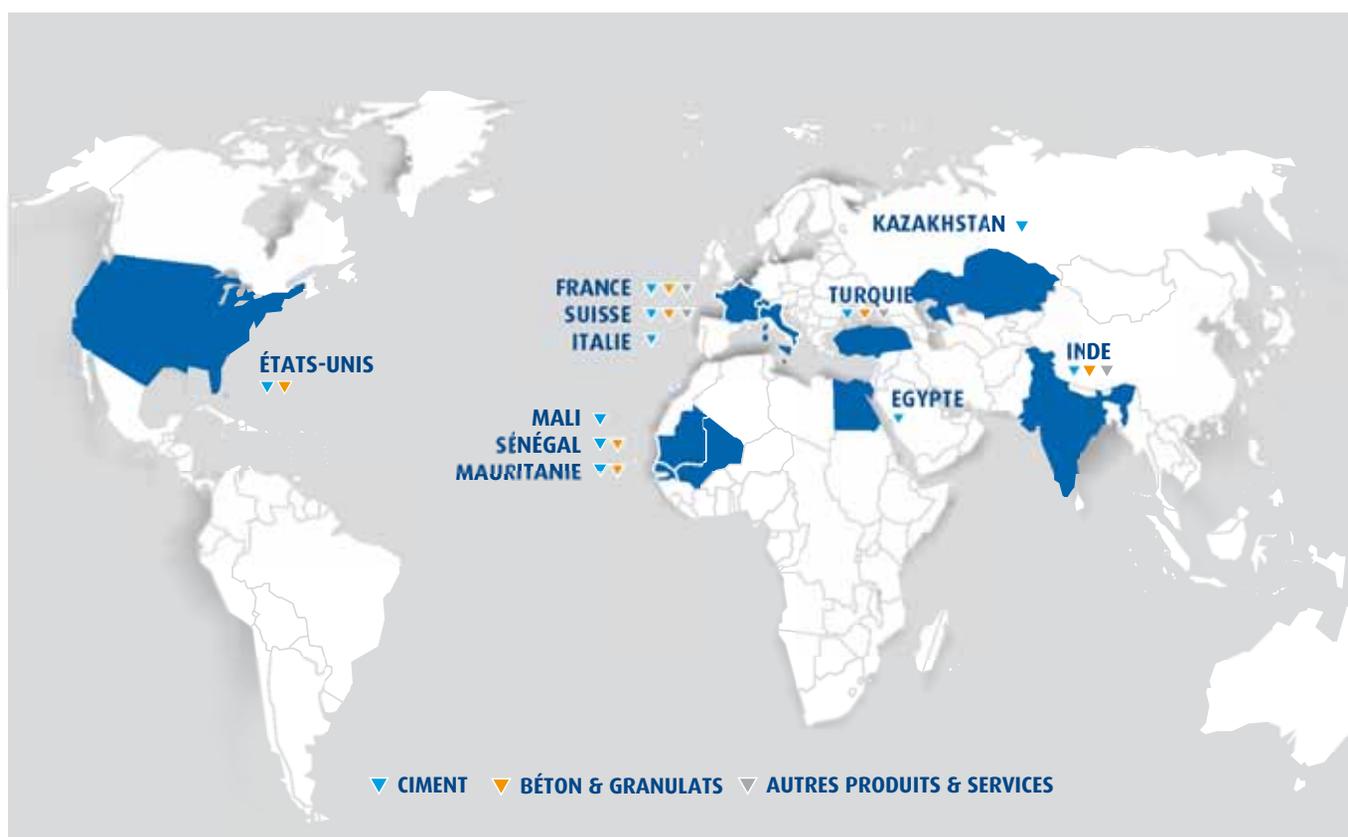
Chaque fois que la situation du marché le justifie, le Groupe développe une stratégie d'intégration verticale dans le Béton prêt à l'emploi & les Granulats ; cette activité représente 35 % du chiffre d'affaires consolidé en 2014.

Le Groupe bénéficie, par ailleurs, de synergies avec des activités complémentaires (préfabrication de produits en béton, chimie du bâtiment, transport, activité papier et sacherie), exploitées sur certains marchés, pour conforter son offre et renforcer son positionnement régional.

**2423** M€  
de chiffre d'affaires

**7750**  
collaborateurs

**3** activités  
Ciment, Béton & Granulats,  
Autres Produits & Services



**11** pays  
d'implantation

**20,5**  
millions de tonnes  
de **ciment**

**8,3**  
millions de m<sup>3</sup>  
de **bétons**

**21,2**  
millions de tonnes  
de **granulats**

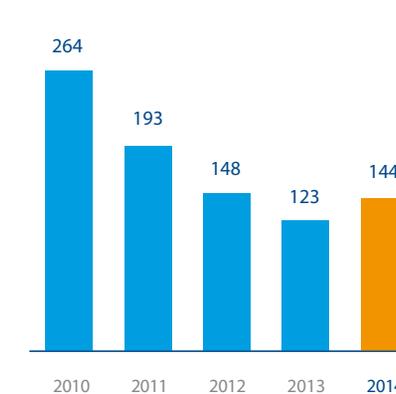
## 1.2. CHIFFRES CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ  
*[en millions d'euros]*

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2014 atteint 2 423 millions d'euros, un chiffre en progression de + 6,0 % en publié et de + 8,0 % à périmètre et taux de change constants par rapport à 2013.

EBITDA  
*[en millions d'euros]*

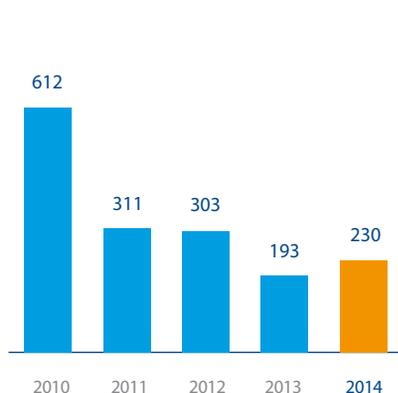
L'EBITDA consolidé du Groupe affiche une hausse de + 3,6 % par rapport à l'exercice 2013, à 442 millions d'euros, et de + 7,0 % à périmètre et taux de change constants.

RÉSULTAT NET  
*[en millions d'euros]*

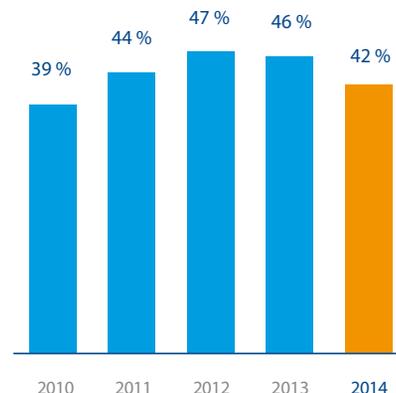
Le résultat net de l'ensemble consolidé est en progression de + 16,5 % et de + 21,8 % à périmètre et taux de change constants, à 144 millions d'euros, soit un taux de marge de 5,9 %.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT  
*[en millions d'euros]*

La capacité d'autofinancement s'établit à 321 millions d'euros et a permis de dégager un *cashflow* libre de 148 millions d'euros en 2014.

INVESTISSEMENTS TOTAUX  
*[en millions d'euros]*

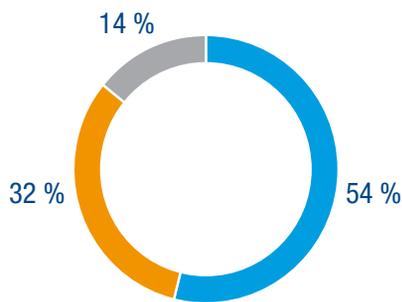
Conformément à la stratégie du Groupe, le montant des investissements industriels est en léger recul en 2014 à 156 M€ par rapport au niveau de 175 M€ enregistré en 2013.

ENDETTEMENT NET / CAPITAUX PROPRES *[en %]*

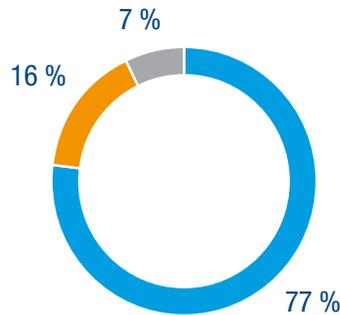
Le *gearing* s'établit à 41,6 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014, contre 46,5 % au 31 décembre 2013.

PAR ACTIVITÉ

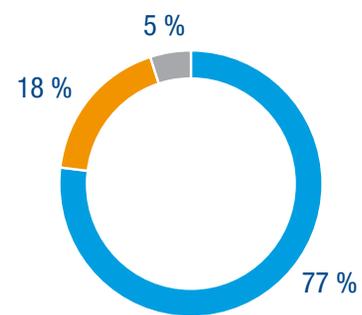
CHIFFRE D'AFFAIRES OPÉRATIONNEL



EBITDA



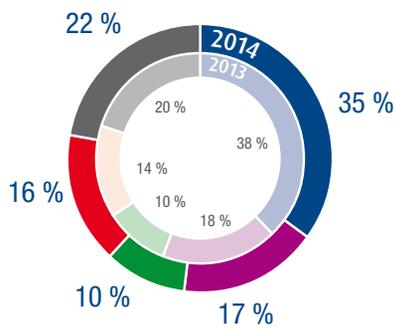
CAPITAUX NETS INVESTIS



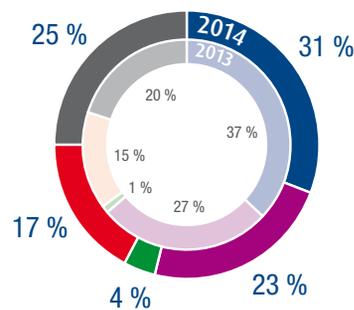
▼ CIMENT ▼ BÉTON & GRANULATS ▼ AUTRES PRODUITS & SERVICES

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

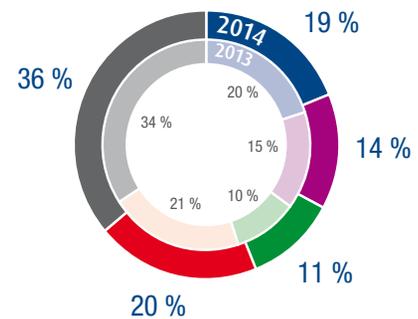
CHIFFRE D'AFFAIRES OPÉRATIONNEL



EBITDA



CAPITAUX NETS INVESTIS



▼ FRANCE ▼ EUROPE (HORS FRANCE) ▼ ÉTATS-UNIS ▼ AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT ▼ ASIE

## 1.3. HISTOIRE

### 1817 – Louis Vicat inventeur du ciment artificiel

Louis Vicat, ingénieur de Polytechnique et des Ponts et Chaussées, invente en 1817 le ciment artificiel. Le 16 février 1818, cette invention est reconnue par l'Académie des Sciences. Les signataires du rapport sont Messieurs de Prony, Gay-Lussac et Girard, éminents savants de l'époque.

### 1853 – Construction de l'usine de Genevrey, première cimenterie du Groupe

Près de Grenoble, le jeune ingénieur Joseph Vicat entreprend de cuire dans des fours les calcaires argileux qu'il a analysés et qui lui paraissent aptes à la fabrication des ciments artificiels. Les résultats sont satisfaisants. Polytechnicien, comme son père, Joseph Vicat, âgé de 32 ans va lancer la construction d'une usine au Genevrey-de-Vif en Isère.

### 1875 – Construction de l'usine de La Pérelle pour la fabrication du ciment prompt

Après de patientes et minutieuses recherches qui lui permettent de découvrir un banc de « pierre à prompt » dans le massif de la Chartreuse, Joseph Vicat construit une usine à La Pérelle, destinée à la fabrication du ciment naturel prompt.

### 1922-1929 – Construction des usines de Montalieu et de La Grave-de-Peille

Joseph Merceron-Vicat entreprend la construction de l'usine de Montalieu en 1922 et de l'usine de La Grave-de-Peille en 1929. Montalieu va connaître une augmentation continue de ses capacités de production jusqu'à devenir la principale unité du Groupe en Europe. Aujourd'hui, Montalieu fait partie des grandes usines européennes et demeure un des fleurons du Groupe.

### 1960-1974 – Développement de l'activité Ciment en France

André Merceron-Vicat entreprend à la fin des années 1960 et pendant les années 1970 un développement considérable de la Société.

- 1968 Construction de l'usine de Créchy (Allier) ;
- 1969 Acquisition de la cimenterie de Xeuilley (Meurthe-et-Moselle) ;
- 1970 Acquisition des Ciments de Voreppe et Bouvesse (Isère) ;
- 1970 Acquisition des Ciments de la Porte de France (Saint-Égrève en Isère) ;
- 1972 Acquisition des Ciments de Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais) ;
- 1974 Acquisition des Ciments Chiron (Chambéry en Savoie).

La société Vicat devient ainsi le 3<sup>e</sup> producteur de ciment en France.

### 1974 – Début de l'internationalisation : le Groupe s'ouvre vers les États-Unis

La Société se tourne ensuite vers l'étranger et acquiert la cimenterie de Ragland en Alabama en 1974.

### 1984 – Jacques Merceron-Vicat est nommé Président Directeur Général du Groupe

### 1980-1990 – Intégration verticale en France avec le développement des activités Béton & Granulats

En France, le développement se poursuit avec l'acquisition du groupe SATM (Transport, Béton & Granulats) et de nombreuses sociétés de béton et granulats pour constituer progressivement un réseau de centrales à béton et de carrières dans les régions Ile-de-France, Centre, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

### 1987 – Acquisition de l'usine de Lebec (Californie, États-Unis)

À proximité de Los Angeles, cette usine a une capacité de production de 1,3 million de tonnes de ciment.

### 1991-1994 – Acquisitions de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento en Turquie

Par l'acquisition de la cimenterie de Konya à 230 km au sud d'Ankara, 1991 marque l'implantation du Groupe en Turquie, pays au fort potentiel de développement. Elle sera suivie d'une autre acquisition en 1994, celle de la société Bastas Baskent Cimento, située près d'Ankara.

Les capacités de production des sociétés de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento sont aujourd'hui de 4,8 millions de tonnes de ciment et le Groupe a complété ces dispositifs par des activités dans le Béton prêt à l'emploi et les Granulats.

### 1999 – Acquisition de Sococim Industries au Sénégal

Le Groupe intègre Sococim Industries, société située à Rufisque près de Dakar, s'ouvrant ainsi à un nouveau continent en plein développement. Cette société dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 3,5 millions de tonnes de ciment.

### 2001 – Acquisition de Vigier en Suisse

Proche des installations en Rhône-Alpes et en Lorraine, le groupe suisse Vigier rejoint le Groupe en 2001. Les différentes activités de Vigier – Ciment, Béton, Granulats, Préfabrication – permettent de prolonger en Suisse celles du groupe Vicat.

### 2003 – Acquisition de Cementi Centro Sud en Italie

Début 2003, le Groupe acquiert un centre de broyage et deux terminaux maritimes en Italie.

### 2004 – Implantation au Mali

Construction d'une station de distribution de ciment à Bamako.

### 2003-2005 – Entrée au capital de Sinai Cement Company en Égypte

Le groupe Vicat prend le contrôle de la société Sinai Cement Company par une augmentation de capital et l'acquisition successive de blocs d'actions. La cimenterie d'Al Arish, dans le Sinai dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 3,6 millions de tonnes de ciment.

### 2006 – Lancement du plan d'investissement industriel « Performance 2010 »

Cet important programme d'investissements industriels a permis de doubler la capacité de production de ciment entre 2006 et 2012 et de baisser les coûts, notamment énergétiques avec en particulier l'augmentation significative de la part des combustibles de substitution.

**2007 – Création d'une cimenterie au Kazakhstan**

Lancée en 2007, la construction de la cimenterie Jambyl Cement située à Mynaral s'achève en 2010 et permet ainsi de répondre aux besoins du marché kazakh en pleine croissance. L'usine monte en puissance au cours des deux années suivantes pour atteindre sa capacité de production de près de 1,3 million de tonnes de ciment.

**2008 – Nouvelle gouvernance**

Guy Sidos est nommé Directeur Général en remplacement de Jacques Merceron-Vicat qui conserve la fonction de Président du Conseil d'Administration.

**2008 – Implantation en Inde et en Mauritanie**

Création d'une joint-venture entre Vicat et le cimentier indien Sagar Cements. La nouvelle société prévoit la construction d'une usine *greenfield* d'une capacité nominale de 2,8 millions de tonnes située à Chatrasala, dans l'État du Karnataka. La mise en route industrielle s'effectue en mai 2013.

Prise de participation majoritaire dans une station de broyage de ciment d'une capacité de 500 000 tonnes située à Nouakchott en Mauritanie.

**2010 – Nouvelle acquisition en Inde**

Le Groupe réalise une nouvelle acquisition majeure avec une prise de participation majoritaire dans la société Bharathi Cement implantée dans le sud de l'Inde, dans l'état de l'Andhra Pradesh. Cette société dispose d'une cimenterie dont la capacité a été portée à 5 millions de tonnes.

**2013 – Achèvement du plan de doublement des capacités du Groupe**

Entre 2006 et 2012, le Groupe Vicat a doublé ses capacités de production de ciment par la création de nouveaux sites, dits *greenfields*, l'augmentation de capacités des usines existantes, et par des opérations de croissance externe. L'année 2013 marque l'achèvement de cette période et la montée en puissance des nouveaux outils.

**2014 – Guy Sidos est nommé Président Directeur Général du Groupe****2014 – Renforcement en Inde**

Rachat de la participation détenue par Sagar Cements dans la société Vicat Sagar Cement. À l'issue de cette opération, Vicat détient 100 % du capital de cette société qui a été rebaptisée Kalbugi Cement début 2015.

## 1.4. ATOUTS ET STRATÉGIE

Le Groupe se concentre de façon prioritaire sur son métier d'expertise historique, le Ciment, puis se développe par intégration verticale sur les marchés du Béton prêt à l'emploi et des Granulats afin de sécuriser son accès aux marchés de consommation du ciment. Il bénéficie, par ailleurs, de synergies avec des activités complémentaires, exploitées sur certains marchés, pour conforter son offre et renforcer son positionnement régional (par exemple le métier de la Préfabrication en Suisse ou du Transport en France).

Le Groupe privilégie un développement maîtrisé dans ses différents métiers, associant de manière équilibrée une croissance interne dynamique, soutenue par l'investissement industriel pour répondre aux besoins des marchés, et une politique de croissance externe sélective pour aborder de nouveaux marchés présentant un potentiel de croissance attractif ou accélérer son intégration verticale.

### 1.4.1. LES ATOUTS DU GROUPE

Le Groupe a développé au fil des années une expertise reconnue dans ses principaux métiers, avec une approche multilocale ayant conduit à construire des positions régionales fortes et à répartir ses activités de manière équilibrée.

Les principaux atouts du Groupe peuvent être résumés de la manière suivante :

- expertise industrielle et commerciale dans les métiers cœur du Groupe ;
- stratégie pérenne, assurée par un actionariat et un management familial présent depuis plus 160 ans à la tête de la Société et disposant d'une expérience approfondie des métiers ;
- présence géographique diversifiée avec des positions régionales fortes ;
- politique industrielle stable privilégiant la maîtrise foncière à long terme des réserves géologiques, ainsi que le maintien d'un dispositif industriel moderne et performant ;
- structure financière solide et niveau de rentabilité permettant au Groupe de financer ses projets de croissance par ses ressources propres, comme cela a été fait dans le passé, favorable à la création de valeur pour l'actionnaire.

Ces atouts permettent au Groupe de répondre de façon très compétitive à une pression concurrentielle forte sur certains de ses marchés et de se positionner efficacement sur les marchés en croissance soutenue, par une augmentation rapide de ses capacités industrielles de production ou par des opérations de croissance externe. L'entreprise concilie des niveaux de marges opérationnelles élevés et la gestion active des aspects environnementaux.

## 1.4.2. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT PAR MÉTIER

### 1.4.2.1. Le Ciment

Le Ciment est le métier principal du Groupe, sur lequel il fonde son développement et sa rentabilité. Le développement de cette activité s'appuie sur trois axes :

- une croissance interne dynamique ;
- une croissance externe ciblée sur des marchés à fort potentiel de développement ;
- et sur la construction de *greenfields*.

L'outil industriel du Groupe est décrit à la section 1.5 du présent document de référence.

#### (a) Croissance interne soutenue par l'investissement industriel

Sur les marchés où il est présent, le Groupe maintient un effort constant d'investissement industriel visant :

- d'une part, à moderniser son outil de production pour améliorer l'efficacité et la performance économique de ses usines et avoir ainsi la capacité industrielle pour répondre à une situation de concurrence intense ;
- d'autre part, à augmenter ses capacités de production pour accompagner le développement de ses marchés et conforter ou accroître ses positions de leader régional.

En 2013, s'est achevé un programme d'investissements industriels majeur (pour un total de 2,7 milliards d'euros), entamé six ans plus tôt, ayant permis à la fois de moderniser les outils de production et de repositionner les deux tiers des capacités de production du Groupe sur les pays émergents.

Le Groupe entend désormais tirer parti de ses fortes positions de marché, de la qualité de son outil industriel et d'un strict contrôle des coûts afin de progressivement maximiser sa génération de *cash flows* et de réduire son niveau d'endettement, avant d'aborder une nouvelle étape dans sa stratégie de développement international.

La volonté du Groupe est, en outre, d'inscrire le développement industriel de ses activités en général, et de son activité Ciment en particulier, dans une dynamique de gestion active des aspects environnementaux.

#### (b) Croissance externe

##### ACQUISITIONS CIBLÉES SUR DE NOUVEAUX MARCHÉS À FORT POTENTIEL

La stratégie du Groupe est de pénétrer de nouveaux marchés par le métier du Ciment et ce, de manière très sélective. Dans sa démarche

de croissance externe, le Groupe vise ainsi à satisfaire l'ensemble des critères suivants :

- une localisation à proximité d'un marché important et disposant d'un potentiel de croissance attractif ;
- une maîtrise foncière des réserves géologiques à long terme (objectif de 100 ans pour le ciment) et une sécurisation des autorisations d'exploitation ;
- une contribution nette du projet aux résultats du Groupe à court terme.

L'historique de croissance du Groupe au cours des 30 dernières années illustre la réussite de cette politique.

##### CONSTRUCTION DE GREENFIELDS

Le Groupe peut par ailleurs saisir des opportunités d'entrée sur de nouveaux marchés en développement, par la construction d'usines nouvelles dites *greenfields*. De tels projets sont examinés de manière très sélective dans le respect des critères de croissance externe du Groupe énoncés précédemment.

À ce titre, le Groupe a mis en service en avril 2011 l'usine de Jambyl Cement sur le site de Mynaral au Kazakhstan et l'usine de Vicat Sagar Cement en Inde dans l'État du Karnataka en fin d'année 2012.

### 1.4.2.2. Le Béton prêt à l'emploi (BPE)

Le Groupe se développe dans le métier du BPE pour renforcer son fonds de commerce cimentier. Ce développement s'opère en fonction de la maturité des marchés et de leur intégration dans cette filière de production industrielle du béton.

L'objectif est de constituer un maillage autour des cimenteries et à proximité des marchés de consommation, soit par la création d'installations industrielles, soit par l'acquisition de certains acteurs de ce marché.

Le Groupe investit dans ce métier avec un objectif d'intégration verticale tout en privilégiant la souplesse et la mobilité de l'outil industriel et en imposant à cette activité de générer une rentabilité propre.

Le développement du Groupe en France, en Suisse, en Turquie et aux États-Unis illustre cette stratégie. Le Groupe est attentif à l'évolution d'autres marchés comme l'Inde, l'Égypte ou le Sénégal pour se développer, le moment venu, sur ce métier lorsque la demande de BPE y sera suffisamment importante.

### 1.4.2.3. Les Granulats

La présence du Groupe dans le métier des Granulats vise à apporter une réponse globale aux besoins de ses clients en matériaux de construction et à sécuriser les ressources de granulats nécessaires au développement du BPE. Le développement dans ce métier repose sur des acquisitions et des investissements industriels destinés à augmenter

la capacité des installations existantes, ainsi qu'à ouvrir de nouvelles carrières et installations.

Les investissements dans ce métier prennent en compte les critères suivants :

- proximité des marchés finaux et des centrales à béton du Groupe ;
- maîtrise foncière de réserves géologiques importantes (objectif de plus de 30 ans) ;
- rentabilité propre à ce métier.

Ce schéma de développement a déjà été mis en œuvre avec succès en France, en Suisse, en Turquie, en Inde et au Sénégal.

### 1.4.3. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT GÉOGRAPHIQUE

Le Groupe opère dans 11 pays. Il réalise 34,3 % de son chiffre d'affaires consolidé en France, 17,2 % en Europe hors France, 10,2 % aux États-Unis et 38,3 % dans des pays émergents (Inde, Kazakhstan, Égypte, Mali, Mauritanie, Sénégal et Turquie).

La stratégie du Groupe vise à conjuguer les investissements dans des pays développés, générateurs de *cash flows* plus réguliers, et dans des pays émergents offrant d'importants potentiels de croissance à plus long terme mais pouvant connaître des fluctuations de marché plus marquées, contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique. Dans ce cadre, le Groupe porte un intérêt particulier à des projets de développement dans les pays émergents.

Sur les marchés où il est présent, le Groupe vise à développer des positions régionales fortes autour de son dispositif industriel Ciment en les confortant par une présence dans les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats. Dans les pays où le Groupe est entré par croissance externe, il met en avant sa capacité financière ainsi que son expertise industrielle et commerciale pour optimiser la performance économique des positions acquises tout en capitalisant sur l'identité locale des marques rachetées.

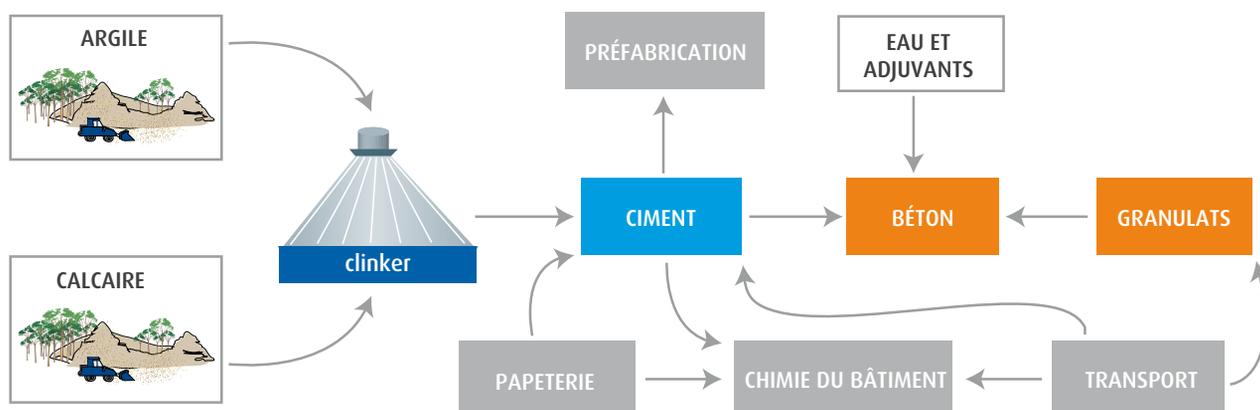
## 1.5. DESCRIPTION DES MÉTIERS

Les trois activités du Groupe sont :

- le Ciment ;
- le Béton prêt à l'emploi & les Granulats ;
- les Autres Produits & Services.

Le schéma qui suit présente l'intégration des activités du Groupe entre elles.

### L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE ENTRE ELLES



**Le ciment :** le ciment est un liant hydraulique qui entre dans la composition du béton et dont les matières premières constitutives sont le calcaire et l'argile. Au contact de l'eau, les silicates et aluminates du ciment se réorganisent et forment une structure cristalline, qui confère au béton toute sa résistance (voir le glossaire à la fin du présent document de référence).

**Le béton prêt à l'emploi (BPE) :** le béton est obtenu par un mélange de ciment, de granulats, d'eau et d'adjuvants. Selon l'ouvrage auquel il est destiné et l'environnement auquel il sera exposé, le béton est assemblé, dosé et mis en œuvre de façon spécifique, afin de répondre à des exigences très précises de qualité et de performance.

**Les granulats :** les granulats sont des sables et des graviers naturels utilisés dans la construction d'ouvrages de génie civil, de travaux publics et de bâtiments. Une grande partie de ces granulats est utilisée dans la fabrication de béton, le reste étant destiné à la construction de voiries.

**Les autres produits & services :** le Groupe est par ailleurs présent dans des activités complémentaires à ses trois métiers principaux, qui lui permettent de développer des synergies, d'optimiser ses coûts et d'améliorer le service clients. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Au 31 décembre 2014, le Groupe employait 7 854 personnes à travers le monde, et réalisait 66 % de son chiffre d'affaires hors de France.

**Le tableau ci-dessous indique l'exercice des trois activités du Groupe dans le monde**

Pays	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services
France	▼	▼	▼
Suisse	▼	▼	▼
Italie	▼	▼	▼
États-Unis	▼	▼	▼
Égypte	▼	▼	▼
Sénégal	▼	▼	▼
Mali	▼	▼	▼
Mauritanie	▼	▼	▼
Turquie	▼	▼	▼
Inde	▼	▼	▼
Kazakhstan	▼	▼	▼

### Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par activité en 2014 :

(en millions d'euros)	2014	%
Ciment	1 262	52,1
Béton & Granulats	860	35,5
Autres Produits & Services	301	12,4
<b>TOTAL</b>	<b>2 423</b>	<b>100,0</b>

La part des métiers cœur du Groupe que sont le Ciment, le Béton et les Granulats est restée sensiblement stable en 2014, à près de 88 % du chiffre d'affaires consolidé, avec un renforcement du poids du ciment dans cette répartition.

### Ventilation de l'EBITDA par activité en 2014 :

(en millions d'euros)	2014	%
Ciment	341	77,2
Béton & Granulats	71	16,1
Autres Produits & Services	30	6,7
<b>TOTAL</b>	<b>442</b>	<b>100,0</b>

Cette ventilation doit être appréciée au regard du poids relatif des capitaux employés dans chaque activité (cf. page 9).

Voir la section 2.2 du présent document de référence l'examen de la situation financière et des résultats.

## 1.5.1. LE CIMENT

La fabrication du ciment a toujours été le principal métier du Groupe depuis la création de la Société en 1853. Le ciment est une poudre fine minérale, principal composant du béton, auquel il confère un certain nombre de propriétés, et notamment sa résistance. Il s'agit d'un matériau de construction de haute qualité, économique, utilisé dans les projets de construction du monde entier.

Au 31 décembre 2014, l'activité Ciment du Groupe à travers le monde comporte 15 cimenteries et cinq stations de broyage de clinker. En outre, le Groupe exploite en France deux usines spécialisées dans le ciment naturel à prise rapide. Les volumes de vente de ciment du Groupe en 2014 (avant éliminations intra-groupe) se sont élevés à 20,5 millions de tonnes (contre 18,1 millions de tonnes en 2013 et 17,9 millions de tonnes en 2012). Ainsi en 2014, cette activité représente 52,1 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (48,5 % en 2013 et 50,4 % en 2012), et 77,2 % de l'EBITDA du Groupe (73,6 % en 2013 et 76,8 % en 2012).

### 1.5.1.1. Les produits

Le Groupe fabrique et commercialise différentes catégories de ciments, selon la composition chimique des matières premières, les ajouts éventuels de constituants complémentaires au moment du broyage et la finesse du produit. Chaque gamme de ciment correspond à des applications spécifiques telles que la construction résidentielle, la construction d'ouvrages d'arts, les travaux souterrains ou encore la réalisation de bétons soumis à des milieux agressifs.

La répartition entre chaque type d'application sur un marché donné dépend de la maturité et des habitudes de construction du pays. Les cimenteries du Groupe fabriquent des ciments usuels ainsi que des ciments à usage spécifique. Dans les deux cas, ces ciments sont certifiés conformes aux normes actuellement en vigueur dans les différents pays d'implantation, tant en termes de composition que

de désignation. Les principales catégories de ciments produites par le Groupe sont présentées et classées ci-dessous selon les normes françaises :

- CEM I (ciments Portland) et CEM II (ciments Portland composés) : ciments les plus couramment utilisés dans la construction résidentielle, pour réaliser des ouvrages classiques en béton armé ;
- CEM III (ciments de haut-fourneau) et CEM V (ciments au laitier) : ciments usuels à faible dégagement de chaleur durant l'hydratation et à faible teneur en sulfates, utilisés dans les travaux souterrains en milieux agressifs ou dans les travaux à la mer ;
- CEM IV (ciments pouzzolaniques) : ciments usuels utilisant des produits minéraux d'origine volcanique ayant des propriétés hydrauliques. Le Groupe fabrique et vend ce type de ciment uniquement en Italie ;
- ciment prompt naturel : ciment spécifique à prise et durcissement rapides, dont la résistance, immédiatement supérieure, augmente progressivement au fil du temps. Le Groupe produit depuis 160 ans son ciment prompt à partir d'une pierre alpine naturelle, d'une performance exceptionnelle offrant une résistance immédiate et élevée ainsi qu'un faible retrait. Ce ciment est utilisé pour les travaux de scellement de blocs ou de voies d'eau, ainsi que pour les travaux de réhabilitation de façade.

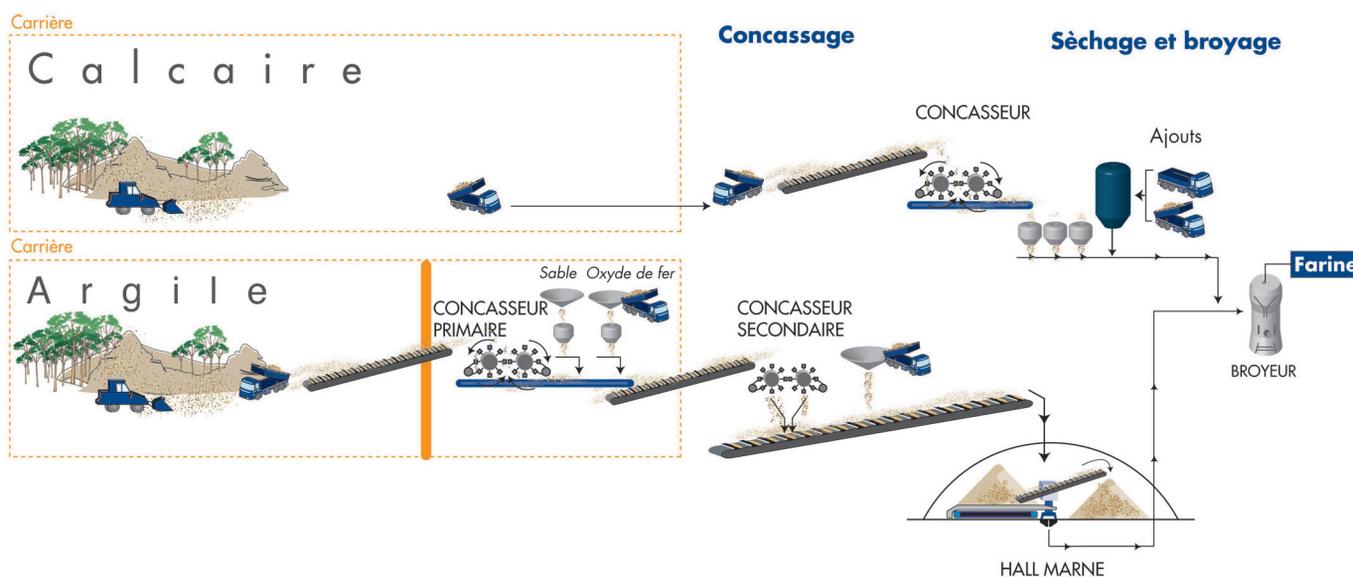
Tous ces ciments font l'objet de contrôles réguliers et approfondis à chaque étape du processus de fabrication, garantissant ainsi la

conformité du produit fini aux normes en vigueur. Par ailleurs, le Groupe mène des programmes de recherche et développement sur les produits et leurs applications, permettant de faire avancer les connaissances de ces produits et d'optimiser leur utilisation (ce point est développé à la section 1.8 « Recherche et développement » du présent document de référence).

### 1.5.1.2. Les procédés de fabrication

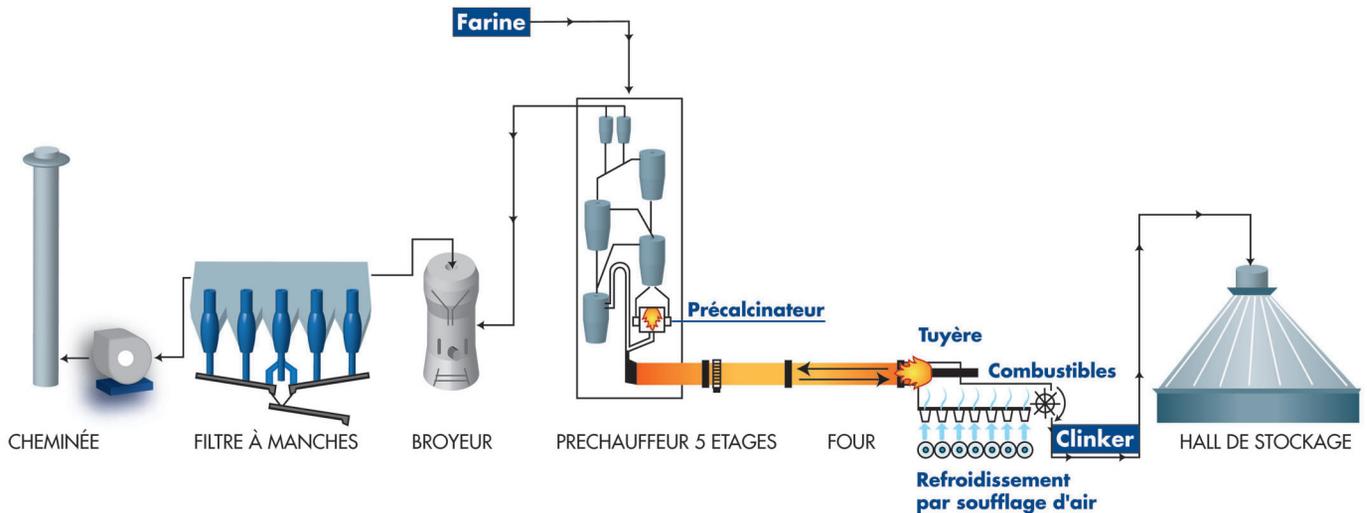
La fabrication du ciment se déroule principalement en quatre étapes :

- L'extraction des matières premières : le calcaire et l'argile sont extraits de carrières situées généralement à proximité de la cimenterie. La roche est abattue à l'explosif. Les rochers et blocs obtenus sont ensuite transportés vers des concasseurs, afin de réduire leur taille et obtenir des cailloux de moins de 6 cm de diamètre.
- La préparation du cru : les matières extraites des carrières et concassées (calcaire et argile) sont finement broyées jusqu'à l'obtention de farines de roche. Ces farines sont ensuite mélangées dans des proportions définies (environ 80 % de calcaire et 20 % d'argile) avant d'être introduites dans le four. La composition chimique et l'homogénéité de la matière en entrée du four, ainsi que sa régularité dans le temps, sont des éléments fondamentaux dans la conduite du processus de production.



- Le système du four comprend une tour en cyclones échangeurs de chaleur, où la farine sèche est préalablement chauffée par les gaz d'échappement du four rotatif avant d'y être introduite (phase de précalcination). La farine subit au cours de cette cuisson des réactions chimiques complexes : tout d'abord, le calcaire se décarbonate sous l'action de la chaleur à une température avoisinant les 900 °C et se transforme en chaux, tandis que les argiles se décomposent en

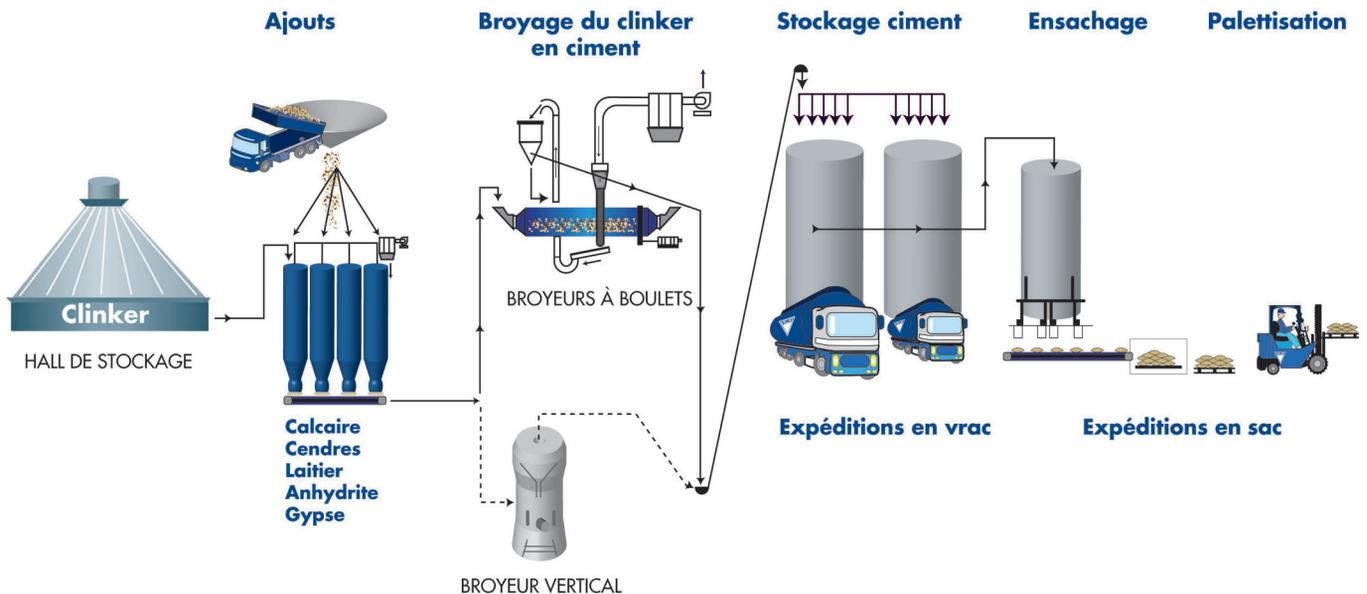
silicates et en aluminates. L'ensemble se recombine ensuite à une température d'environ 1 450 °C en silicates et aluminates de chaux. Ce processus chimique conduit ainsi à l'obtention d'un produit semi-fini appelé clinker, qui possède des propriétés de liant hydraulique. Cette cuisson s'effectue dans des fours rotatifs inclinés garnis de briques réfractaires.



Il existe un commerce mondial important pour le produit semi-fini qu'est le clinker. En effet, ce produit étant plus aisément transportable et stockable, des transferts de clinker des zones surcapacitaires vers les zones sous-capacitaires ou vers les zones ne disposant pas des ressources minérales nécessaires à la fabrication du clinker, se sont développés au cours des années passées. Ceci permet de diminuer le volume du produit transporté par rapport au ciment et ainsi d'abaisser les coûts logistiques. Une fois arrivé sur le marché de consommation, le clinker est livré à des centres de broyage qui réalisent la fin du processus de fabrication du ciment, jusqu'au conditionnement et en

assurent la distribution. Cette méthode est notamment utilisée par le Groupe en Italie et en Mauritanie.

- Le clinker est enfin broyé très finement ; on lui ajoute du filler de calcaire et du gypse afin d'obtenir le ciment artificiel qui pourra être ensuite vendu en sac ou en vrac. Le rajout de filler de calcaire et de gypse sert à réguler le temps de prise du ciment. Selon la qualité de ciment produit, d'autres ajouts peuvent être effectués, tels que des cendres volantes, du laitier de haut-fourneau ou des pouzzolanes naturels ou artificiels.



Il existe trois types de processus de fabrication du ciment, selon le traitement des matières premières avant leur enfournage : la voie sèche, la voie semi-sèche/semi-humide et la voie humide. La technologie utilisée dépend de l'origine des matières premières. L'origine et la nature de l'argile ou du calcaire ainsi que la teneur en eau sont particulièrement importantes. Au cours des dernières décennies, l'industrie du ciment a beaucoup investi dans le passage planifié de la voie humide à la voie sèche, moins consommatrice d'énergie, lorsque les ressources en matières premières l'autorisent. Sur les 21 fours du Groupe actuellement en service, 20 sont des fours à voie sèche.

Le processus cimentier est très consommateur d'énergie, tant électrique que thermique. L'énergie électrique est utilisée pour le transport des matières à l'intérieur des usines, pour les opérations de broyage et de ventilation, tandis que l'énergie thermique est consommée principalement lors de la cuisson du clinker. Le coût de l'énergie représente environ 30 % du prix de revient usine du ciment en moyenne pour l'industrie et constitue le premier poste de dépenses, ce pourcentage étant plus faible pour le Groupe. En 2014, les dépenses énergétiques ont ainsi représenté pour l'ensemble du Groupe plus de 347 millions d'euros. Le Groupe alloue une part importante de ses investissements industriels à l'amélioration de sa productivité énergétique.

Le Groupe optimise ses besoins énergétiques en utilisant des déchets comme combustibles de substitution aux combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole). Leur combustion dans un four de cimenterie permet de récupérer et de valoriser l'énergie dégagée. Toutes les usines françaises du Groupe ont obtenu l'accord des autorités de contrôle pour utiliser comme combustibles des déchets non dangereux d'entreprises ou de déchetteries (pneumatiques, farines animales, huiles industrielles, etc.). Le Groupe privilégie des usines multicomcombustibles, permettant ainsi de passer d'un combustible à un autre selon leurs niveaux de prix. En 2014, la part des combustibles secondaires au niveau de l'activité cimentière du Groupe s'est élevée en moyenne à 25 % (contre 20,3 % en 2013 et 17,7 % en 2012) avec des disparités importantes (de 0 % à 73 %) selon la disponibilité des combustibles dans les pays d'implantation.

Pour davantage d'informations sur les combustibles de substitution, on pourra se référer à la section 1.8 « Recherche et développement » et à la section 3.3 « être un acteur de la stratégie de la construction durable » dans le rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise du présent document de référence.

Le Groupe utilise également des matières de substitution au clinker, issues d'autres procédés industriels, comme les cendres volantes (issues de la combustion du charbon dans les centrales électriques) ou les laitiers de hauts-fourneaux (qui sont un sous-produit des aciéries). Leur utilisation dans des proportions définies permet d'améliorer certaines propriétés du ciment mais également de diminuer la quantité de clinker et donc la quantité de combustible fossile nécessaire à sa fabrication.

### 1.5.1.3. Implantations et outils industriels

Le Groupe exerce son activité cimentière dans tous les pays où il opère, soit dans 11 pays.

Le Groupe est présent en France avec des positions fortes dans la moitié est de la France et tout particulièrement dans le quart sud-est. Le Groupe a aussi développé de solides positions aux États-Unis dans les États du sud-est (Alabama, Géorgie) et de la Californie, en Suisse dans la moitié ouest et centre du pays, en Turquie en Anatolie centrale, en Égypte, dans la région du Sinaï et du Caire. Par ailleurs, le Groupe estime qu'il se trouve en position de leader au Sénégal et dans les pays limitrophes. Le Groupe dispose également d'un centre de broyage et de terminaux maritimes en Italie. Enfin, les récentes implantations au Kazakhstan et en Inde dans les États du Karnataka et de l'Andhra Pradesh confirment la diversification géographique du Groupe et sa dimension internationale.

Le tableau ci-dessous présente les différents sites de production de ciment du Groupe en France et à l'étranger :

Pays	Capacités	Sites	Dates clés
France	4,6 MT	Montalieu (1 four voie sèche)	Principale cimenterie du Groupe en France, sa construction initiale date de 1922.
		La Grave-de-Peille (1 four voie sèche)	Construite en 1929, la cimenterie de La Grave-de-Peille est la deuxième du Groupe en France.
		Créchy (1 four voie sèche)	Construite en 1968. Cette cimenterie est située près de Vichy.
		Xeuilley (1 four voie semi-humide)	Acquise en 1969, pendant la période de restructuration de l'industrie cimentière.
		Saint-Égrève (1 four voie sèche)	Acquise en 1970. Cette usine est située dans le Sud-Est, dans la région Rhône-Alpes.
États-Unis	2,6 MT	Ragland (1 four voie sèche)	En 1974, l'acquisition de cette cimenterie située dans l'Alabama marque le début du développement du Groupe à l'international.
		Lebec (1 four voie sèche)	En 1987, le Groupe a renforcé sa présence aux États-Unis avec l'acquisition de cette usine située à proximité de Los Angeles en Californie.

Pays	Capacités	Sites	Dates clés
Turquie	4,8 MT	Konya (2 fours voie sèche)	Cette usine, acquise en 1991, est située au sud du plateau anatolien.
		Bastas (2 fours voie sèche)	La cimenterie, acquise en 1994, est située au centre de la Turquie, près de la capitale, Ankara.
Sénégal	3,5 MT	Rufisque (3 fours voie sèche)	En 1999, le Groupe a racheté la société Sococim Industries qui exploite une cimenterie, à proximité de la capitale, Dakar.
Suisse	0,9 MT	Reuchenette (1 four voie sèche)	L'acquisition de Vigier en 2001 a permis au Groupe de compléter ses activités en Europe.
Égypte	3,6 MT	El Arish (2 fours voie sèche)	Début 2003, le Groupe a pris une participation stratégique dans Sinaï Cement Company, propriétaire d'une cimenterie construite en 2001 à 40 km du port de El Arish.
Italie	0,5 MT	Oristano (station de broyage)	Acquis en 2003, Cementi Centro Sud est propriétaire d'une station de broyage en Sardaigne et dispose de deux terminaux maritimes à Tarente (sud de la péninsule italienne) et Imperia (près de Gênes).
Mali		Bamako (dépôt)	Après une première implantation en 2004, inauguration en 2006 d'un terminal ferroviaire et d'une unité d'ensachage, opérés par la filiale Ciments et Matériaux du Mali.
Kazakhstan	1,3 MT	Mynaral (1 four voie sèche)	Le Groupe a acquis en 2007 une société de projet ayant pour but la construction d'une cimenterie à 400 km au nord d'Almaty. L'usine a été mise en service opérationnel début avril 2011.
Mauritanie	0,5 MT	Nouakchott (station de broyage)	En 2008, le Groupe a pris le contrôle, à hauteur de 65 %, du capital de la société BSA Ciment SA qui exploite une installation de broyage ciment à proximité de la capitale.
Inde	7,8 MT	Chatrasala (1 four voie sèche)	Vicat Sagar Cement, société commune mise en place par le Groupe avec son partenaire indien, a construit une usine <i>greenfield</i> dans le nord du Karnataka. Cette usine, d'une capacité de 2,8 millions de tonnes a commencé sa production en fin d'année 2012 et son activité commerciale au 1 <sup>er</sup> semestre 2013.
		Kadapa (2 fours voie sèche)	En avril 2010, le Groupe a acquis 51 % de la société Bharathi Cement. Cette société disposait d'une usine de 2,5 millions de tonnes de capacité, qui a été portée à 5 millions de tonnes en fin d'année 2010.

Ce qui représente une capacité de production totale de 30,1 millions de tonnes.

L'industrie cimentière est une industrie fortement capitalistique, qui nécessite des investissements significatifs. Le coût de construction d'une cimenterie se chiffre entre 200 et 300 millions d'euros en fonction de la nature des travaux, de la capacité de production envisagée et du pays de localisation. Le Groupe veille à maintenir son outil industriel à un haut niveau de performance et de fiabilité. Pour cela, il a investi de façon continue dans de nouveaux équipements qui lui font bénéficier des dernières technologies éprouvées et reconnues, permettant notamment une amélioration constante du bilan énergétique des installations. Le choix de fournisseurs internationaux de premier plan s'inscrit également dans cette démarche d'excellence industrielle visant à privilégier la qualité, la durabilité et la performance des équipements.

Le Groupe est, dans la plupart des cas, propriétaire des terrains sur lesquels sont construites ses cimenteries. La cimenterie de Lebec bénéficie quant à elle d'un bail accordé en 1966 pour une durée de 99 ans, soit une durée restante de 51 ans. Par ailleurs, à l'exception de certains matériels roulants (chargeuses, camions, etc.), les équipements industriels sont détenus en pleine propriété.

La section 1.7 « Présentation des marchés et des performances du Groupe » vient compléter cette présentation à travers une description par pays.

Concernant l'exploitation des carrières de calcaire et d'argile, le Groupe assure sa maîtrise foncière en étant soit propriétaire des terrains qu'il exploite, soit en ayant conclu des contrats de forage renouvelables, pour des durées allant de 10 à 30 ans selon les pays, ou enfin en bénéficiant de concessions accordées par les États, qui offrent à la fois la jouissance des terrains et le droit de les exploiter. Ces concessions sont également périodiquement renouvelables.

Le Groupe intègre, dès le début de la phase d'exploitation des carrières, les contraintes de remise en état des sites. Cet aspect est détaillé dans le rapport sur la responsabilité sociétale de l'entreprise présenté au chapitre 3 du présent document de référence.

#### 1.5.1.4. Positionnement concurrentiel

Un mouvement de concentration s'est opéré depuis quelques dizaines d'années d'abord en Europe, puis aux États-Unis et enfin dans le reste du monde conduisant à l'émergence d'acteurs puissants et globaux. Néanmoins, l'industrie mondiale cimentière est encore très fragmentée, le leader mondial ne détenait en 2014 qu'environ 4 % de part de marché à l'échelle mondiale <sup>(1)</sup>.

(1) Source Global Cement Report, ne tient pas compte de la fusion envisagée entre Lafarge et Holcim.

Les marchés sont donc soumis à une forte concurrence et le Groupe se trouve ainsi en compétition à la fois avec des cimentiers nationaux tels qu'Oyak en Turquie, Ciments du Sahel au Sénégal, UltraTech en Inde ou Steppe Cement au Kazakhstan, mais également avec des cimentiers multinationaux tels que Lafarge (France), Cemex (Mexique), Holcim (Suisse), HeidelbergCement (Allemagne) ou Italcementi (Italie), présents sur plusieurs des marchés du Groupe.

Le ciment étant un produit pondéreux et son transport étant coûteux, le rayon d'action de la plupart des cimenteries ne dépasse généralement pas 300 km par voie terrestre. L'intensité concurrentielle se joue donc principalement au plan régional, avec des cimentiers disposant d'usines dans les zones de chalandise du Groupe. Hormis le cas de cimenteries qui bénéficient d'un accès maritime ou fluvial et qui peuvent expédier leur ciment à faible coût sur de grandes distances par bateau ou par chemin de fer dans certains pays comme l'Inde ou le Kazakhstan, le marché du ciment reste local.

L'activité est en outre, comme mentionné à la section 2.4 « Investissements » très capitalistique et la construction de nouvelles capacités doit nécessairement s'appuyer sur la maîtrise foncière de réserves de carrières importantes et de qualité, sur l'obtention d'autorisation d'exploitation, sur l'existence de sources d'énergie accessibles ainsi que sur la présence d'un marché de proximité important et en croissance.

Par ailleurs, les acteurs présents sur un marché doivent être en mesure de fournir à leurs clients un service continu, en toutes circonstances, et un produit de qualité constante répondant à leurs attentes ainsi qu'aux normes en vigueur.

### 1.5.1.5. Les clients

La typologie des clients est similaire dans la plupart des régions du monde où le Groupe est implanté. Les clients sont soit des entreprises chargées de la mise en œuvre telles que des bétonniers, des préfabricants d'éléments en béton, des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), des autorités locales, des constructeurs de logements ou encore des artisans maçons, soit des intermédiaires tels que des grossistes en matériaux de construction ou la grande distribution. Le poids relatif d'un type de clientèle peut cependant fortement varier d'une implantation à l'autre en fonction de la maturité du marché et des habitudes de mise en œuvre.

Par ailleurs, la commercialisation du ciment se fait en vrac ou en sac. Selon le niveau de développement du pays d'implantation. Ainsi, la filière du béton prêt à l'emploi étant extrêmement développée aux États-Unis, le Groupe vend essentiellement son ciment en vrac et en grande majorité à des bétonniers. A contrario, le Sénégal ne dispose pas encore d'une filière du béton prêt à l'emploi, et le Groupe y vend son ciment essentiellement en sac à des grossistes et à des détaillants.

## 1.5.2. LE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI (BPE)

Le béton prêt à l'emploi, dont le ciment est un composant majeur, est un matériau essentiel des projets de construction.

L'intégration du BPE s'est faite dans chacun des pays par l'acquisition ou la création de nombreuses sociétés. Le Groupe a d'abord développé son activité dans le Béton prêt à l'emploi en France par des investissements directs au cours des années 1980. Puis le Groupe a poursuivi son objectif d'intégration verticale par des acquisitions sélectives de sociétés, prioritairement dans les zones de chalandise de son activité Ciment, ainsi que par le développement de son outil industriel dans les implantations existantes.

Fin 2014, les sociétés du Groupe exploitaient 243 centrales à béton réparties dans cinq pays, et avaient vendu près de 8,3 millions de m<sup>3</sup> de béton.

### 1.5.2.1. Les produits

Les principales qualités d'un béton sont la résistance à la traction et à la pression, la durabilité, les temps de prise, la facilité de pose et la maniabilité sous différentes conditions climatiques et de construction. Les qualités et performances d'un béton ne peuvent être obtenues et garanties que si la formulation physico-chimique du béton, ainsi que son cycle de production sont rigoureusement respectés. Pour qu'un béton soit parfaitement formulé, les différents composants doivent être précisément dosés, dans un ordre et à un rythme déterminés et le malaxage doit être continu et homogène. Ces contraintes de production sont les raisons pour lesquelles un béton fabriqué en centrale est d'une qualité et d'une régularité supérieures à tout béton fabriqué manuellement ou en bétonnière. C'est la raison essentielle du développement du béton prêt à l'emploi, qui permet de garantir le respect des normes inscrites dans les cahiers des charges des travaux de construction.

Le Groupe offre un très large éventail de bétons, allant du béton ordinaire aux bétons spéciaux, développés pour des applications spécifiques par son laboratoire de recherche et développement, répondant ainsi aux besoins et contraintes de ses clients :

- béton ordinaire, pour lequel le producteur garantit le type de ciment ainsi que la force de compression au bout de 28 jours (gamme de résistance 20 à 40 MPa) ;
- béton haute performance (BHP), dont la composition est élaborée sur mesure, notamment pour la teneur en ciment (gamme de résistance de plus 50 MPa) ;
- béton de fibres, pour la réalisation de structures plus fines, ayant une meilleure tenue à la fissuration. Le béton composite Vicat fait partie de cette catégorie ;
- bétons spéciaux, développés et perfectionnés dans les laboratoires du Groupe pour répondre au cas par cas aux besoins précis des clients.

Les laboratoires de recherche et développement du Groupe conçoivent des bétons innovants offrant des perspectives d'applications nouvelles ou permettant une mise en œuvre facilitée. Ce point est développé à la section 1.8 « Recherche et développement » du présent document de référence.

### 1.5.2.2. Les procédés de fabrication

Le béton est obtenu en mélangeant des granulats, du ciment, des adjuvants chimiques et de l'eau en différentes proportions, dans des centrales de fabrication de béton prêt à l'emploi. Une centrale à béton est composée de silos (ciment, sables et gravillons), de cuves de stockage des différents adjuvants et d'un malaxeur.

On peut faire varier les proportions de ciment et de granulats (sables et gravillons), ajouter des adjuvants chimiques (tels que des plastifiants, des retardateurs ou des accélérateurs de prise), ainsi que remplacer une partie du ciment par des dérivés comme les cendres volantes ou le laitier, en vue d'obtenir les propriétés voulues par le client. Il faut par conséquent une grande expertise technique et un contrôle qualité sans faille pour traiter les nombreux aspects de la construction auxquels les clients du Groupe ont à faire face, tels que le temps de prise, l'aptitude au pompage, la mise en place du béton, les conditions climatiques, le retrait et la résistance structurelle.

Les qualités et les performances d'un béton ne peuvent être garanties que si la formulation est très précise et son cycle de production rigoureusement respecté. Le dosage de l'eau en particulier doit être très précis et le malaxage doit être continu et homogène. Pour répondre à toutes ces contraintes, les centrales à béton du Groupe ont été fortement automatisées, afin d'assurer la précision du processus.

Le béton préparé en centrale est chargé par gravité dans un camion malaxeur, également appelé camion toupie, qui livre le béton au client. Selon les pays, le Groupe possède une flotte de camions malaxeurs, ou a recours à des locataires auxquels il sous-traite la livraison du BPE. La logistique de livraison est essentielle en raison du temps de prise qui est limité. Une part significative de béton prêt à l'emploi est acheminée entre le camion malaxeur et le lieu d'utilisation sur le chantier par pompage. Cette fonction est assurée par des camions pompes dont un certain nombre sont possédés ou affrétés directement par le Groupe (notamment en France par sa filiale Delta Pompage).

Les prix des matières premières varient considérablement en fonction des marchés nationaux sur lesquels le Groupe opère. En général, les matières premières représentent environ 70 % du total des coûts de production et de livraison du béton. Le ciment représente globalement plus de la moitié de ce coût. La livraison constitue la deuxième composante du coût, aux environs de 20 % du coût total. Une grande partie du ciment et des granulats utilisés dans ses centrales à béton est fournie par le Groupe.

En France, l'équipe technico-commerciale de la division BPE du Groupe bénéficie de la collaboration de Sigma Béton, unité essentielle du centre technique Louis Vicat (CTLV) spécialisée dans les secteurs du béton prêt à l'emploi, des granulats et des produits routiers, dotée de la certification ISO 9002 pour la formulation, l'analyse et le contrôle des granulats, du ciment et du béton.

### 1.5.2.3. Implantations et outils industriels

Le Groupe a mis en place en France, en Suisse, aux États-Unis, en Turquie et en Mauritanie, une intégration verticale et exerce, dans ces pays, les métiers du Ciment et du Béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2014, le Groupe exploite 243 centrales à béton situées à proximité des principales cimenteries du Groupe et qui maillent les territoires afin de pouvoir alimenter les chantiers régionaux ainsi que les centres urbains.

- France : 144 centrales à béton ;
- Suisse : 20 centrales à béton ;
- États-Unis : 45 centrales à béton ;
- Turquie : 33 centrales à béton ;
- Mauritanie : 1 centrale à béton.

Ces centrales sont situées à proximité des lieux de consommation du béton dans la mesure où, compte tenu des temps de prise, le béton préparé en centrale doit être livré sur le lieu de mise en œuvre dans un délai maximum d'une heure et demie. Le rayon d'action d'une centrale est généralement compris entre 20 et 30 km, dépendant également des conditions de circulation de la zone.

La plupart des installations de production de béton sont fixes, mais le Groupe exploite également un certain nombre de dispositifs mobiles, installés sur les sites de construction (généralement les plus importants) de ses clients, en fonction de leurs besoins.

### 1.5.2.4. Positionnement concurrentiel

Les barrières à l'entrée étant peu élevées, le marché du BPE est très atomisé, avec un nombre important d'acteurs, comprenant à la fois des cimentiers et des groupes industriels internationaux, ainsi que des opérateurs indépendants.

### 1.5.2.5. Les clients

Le béton prêt à l'emploi est vendu principalement à des entrepreneurs de BTP, allant des grands groupes internationaux du bâtiment à des entreprises de construction de maisons individuelles, à des agriculteurs ou à des particuliers. Les centrales servent des commandes de marché de travaux planifiées, ainsi que des demandes de livraisons immédiates sous centrale.

## 1.5.3. LES GRANULATS

Les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats sont gérés au sein de la même activité, du fait de la similarité de leurs clientèles et de la logique d'intégration verticale mise en œuvre par le Groupe.

21,2 millions de tonnes de granulats ont été vendues en 2014 à partir des 69 carrières du Groupe.

### 1.5.3.1. Les produits

Principale matière première consommée dans le monde après l'eau, les granulats (sables et graviers) sont des matériaux naturels utilisés dans la fabrication du béton, de la maçonnerie, de l'asphalte. Ce sont également les matériaux de base pour la construction des routes, des

remblais et des constructions. La plupart de ces granulats proviennent de roches concassées (habituellement du calcaire ou du granite), ou d'extraction de sables et de graviers naturels. Dans une certaine mesure, et en fonction du marché, ils peuvent provenir d'asphalte et de bétons recyclés. Il existe plusieurs types de granulats, qui se différencient par leur composition physique et chimique, en particulier la granulométrie et la dureté. La géologie locale détermine les types de granulats disponibles sur un marché donné.

### 1.5.3.2. Les procédés de fabrication

Les granulats peuvent provenir de roches massives ou de roches meubles :

- roches massives : la roche est abattue à l'explosif, avant d'être concassée, criblée puis lavée. Ces granulats sont ensuite principalement destinés au terrassement, à la fabrication d'enrobés, de blocs ou de parpaings, mais aussi de plus en plus à l'élaboration du béton ;
- roches meubles : ces roches proviennent de la sédimentation de dépôts fluviaux ou glaciaires. Elles peuvent être exploitées hors d'eau, en gradins de 5 à 8 mètres de hauteur, ou alors en eau en utilisant des dragues. Ces granulats nécessitent moins de concassage mais doivent être criblés afin d'obtenir les granulométries souhaitées.

La production de granulats nécessite des équipements lourds en carrière, tant pour l'exploitation de roches massives que pour celle de roches alluvionnaires. L'abattage et le concassage de roches massives nécessitent l'utilisation de chargeuses, d'engins de transport et de concasseurs. L'extraction de roches alluvionnaires est réalisée à l'aide de dragues. Dans les deux cas, le transport des granulats sur site de traitement se fait le plus souvent par bandes transporteuses.

### 1.5.3.3. Implantations et outils industriels

La stratégie du Groupe pour son métier Granulats en France et en Suisse est de se concentrer sur les régions où il dispose déjà d'une présence dans le BPE. Le Groupe acquiert régulièrement des sociétés détenant des carrières de granulats ou lance directement l'implantation de nouveaux sites.

Dans d'autres pays, l'objectif est de compléter l'offre aux clients, en particulier lorsque les besoins locaux ne sont pas suffisamment satisfaits, et que le potentiel de croissance offre des perspectives intéressantes.

Le Groupe exploite 69 carrières au 31 décembre 2014.

- France : 40 carrières ;
- Suisse : 19 carrières ;
- Turquie : 7 carrières ;
- Sénégal : 2 carrières ;
- Inde : 1 carrière.

Les extractions sont réalisées sur des terrains dont le Groupe est propriétaire ou sur lesquels il possède des droits d'exploitation à long

terme, et pour lesquels il a obtenu les autorisations administratives nécessaires. De surcroît, le Groupe maintient le niveau de ses réserves par diverses acquisitions et l'obtention de nouveaux permis d'extraction. Enfin, la gestion des carrières intègre les impératifs de réhabilitation des sites, cette politique étant détaillée dans le rapport sur la responsabilité sociétale de l'entreprise présenté au chapitre 3 du présent document de référence.

Les équipements industriels sont des équipements lourds tels que des chargeuses, des engins de transport, des concasseurs et d'autres matériels comme des dragues. À l'exception de certains matériels roulants faisant l'objet de contrats de location-financement, ces équipements sont détenus en pleine propriété.

### 1.5.3.4. Positionnement concurrentiel

Le marché des granulats est dans son ensemble assez atomisé et fragmenté en de nombreux marchés locaux. Les différents acteurs sont des carrières nationales voire régionales, des entreprises du secteur du BTP qui se sont intégrées en amont, ainsi que des groupes industriels internationaux de fourniture de matériaux de construction.

Le Groupe privilégie l'exploitation de carrières situées à proximité des marchés de consommation, de manière à disposer de meilleurs coûts de production. L'accès à la clientèle s'en trouve facilité, les frais de transport réduits, et la distribution est suffisamment souple pour satisfaire divers types de commande, qu'il s'agisse de la livraison de quelques tonnes de sable ou de milliers de tonnes destinées à combler un important chantier d'autoroute, ou encore de fournir des habitations individuelles.

### 1.5.3.5. Les clients

Les granulats sont vendus par le Groupe pour partie aux sociétés de fabrication de béton prêt à l'emploi, soit en intra-groupe soit en ventes externes. Les autres clients sont des préfabricants d'éléments en béton, des entreprises de travaux publics et de construction de routes, soit pour leurs centrales à enrobés soit pour des matériaux de remblais, des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment, mais aussi des agriculteurs ou des particuliers pour des travaux divers.

## 1.5.4. LES AUTRES PRODUITS & SERVICES

Le Groupe est présent dans des activités complémentaires en France, en Suisse, en Turquie et en Inde. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Les activités Autres Produits & Services sont présentées à la section 1.7 du présent document de référence.

1.5.5 IMPLANTATIONS ET OUTILS INDUSTRIELS

15

Cimenteries

5

Centres  
de broyage

30,1

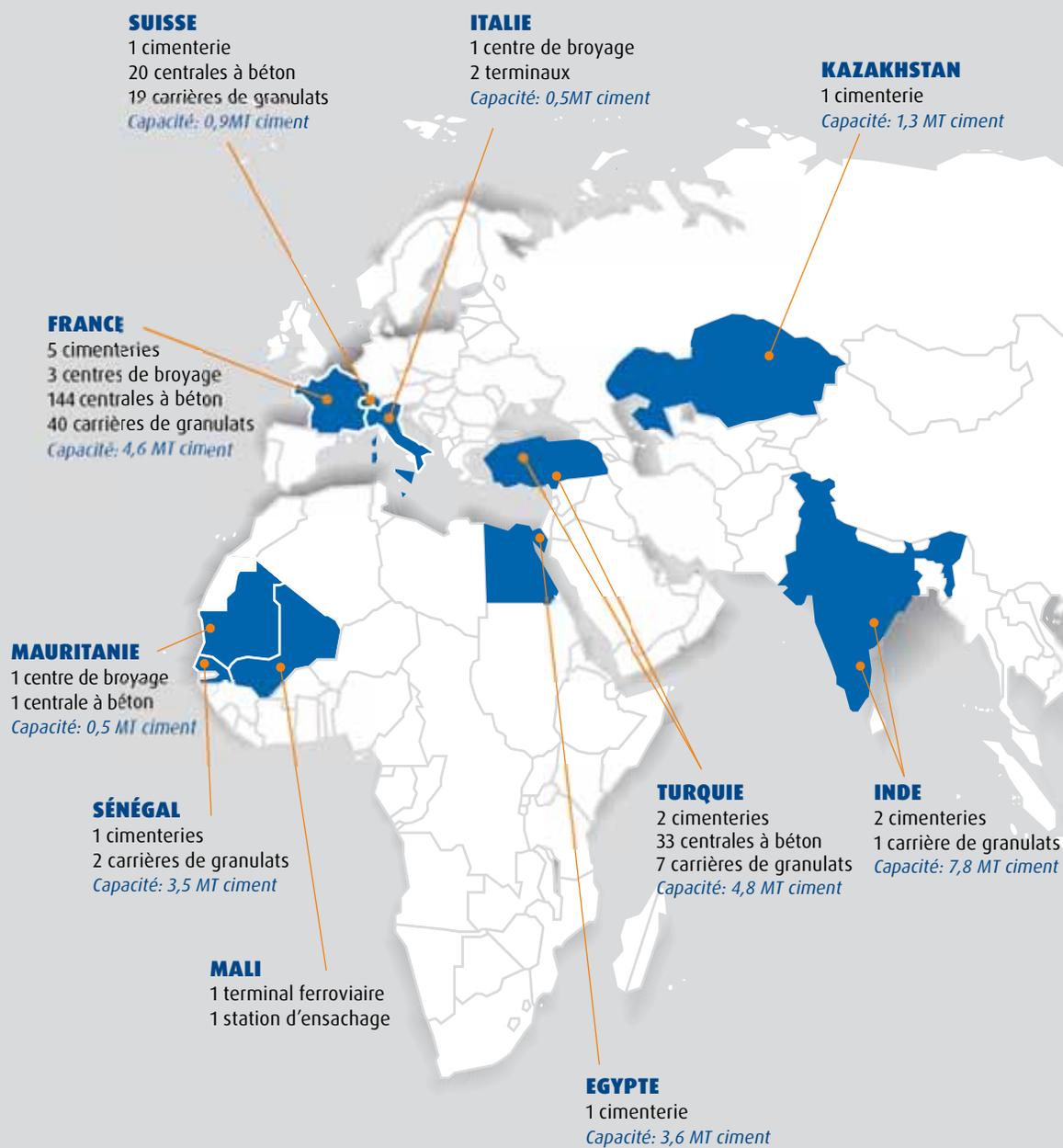
millions de tonnes  
de capacité  
de ciment

243

Centrales  
à béton

69

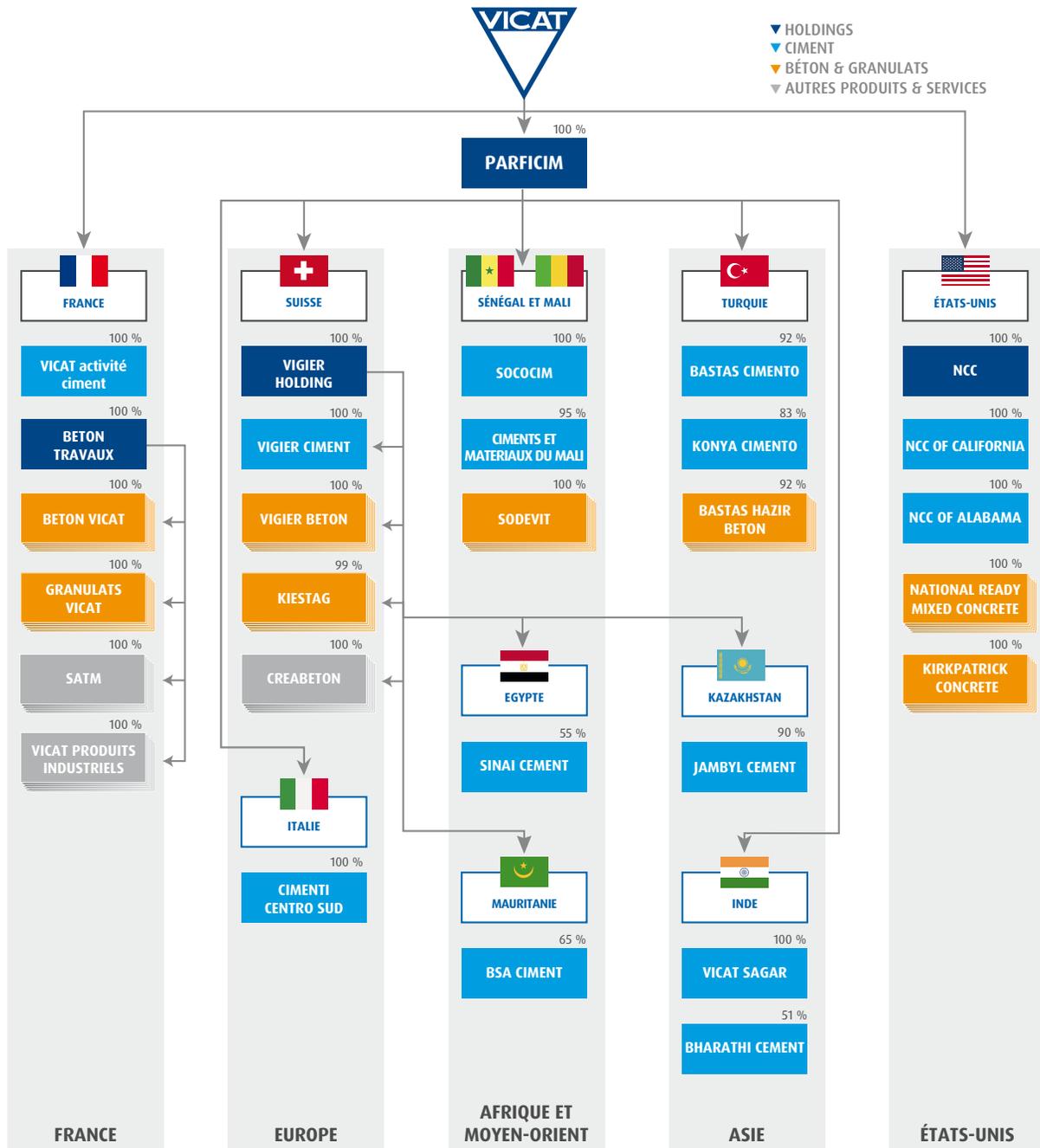
Carrières  
de granulats



## 1.6. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ

L'organigramme ci-dessous représente de manière résumée les principales sociétés du Groupe (130 sociétés sont consolidées). Les pourcentages mentionnés correspondent au pourcentage de contrôle. Seules figurent sur cet organigramme les sociétés les plus significatives ou celles utiles à une bonne compréhension de l'organisation du Groupe.

L'organigramme a été réalisé en mettant en évidence les cinq zones géographiques retenues par le Groupe.



Certaines filiales contrôlées directement et indirectement par la Société comprennent des actionnaires minoritaires qui peuvent être des partenaires industriels ou financiers, ou des actionnaires historiques de la société en question avant son acquisition par le Groupe. La présence de ces minoritaires peut donner lieu à la signature de pactes d'actionnaires qui contiennent des clauses concernant la participation aux organes d'administration, les modalités d'information des actionnaires ainsi que l'évolution de l'actionnariat de la filiale en question. Toutefois, et

sauf exception mentionnée ci-dessous, ces pactes ne prévoient pas d'options d'achat ou de vente, de modifications dans les remontées financières ou plus généralement de dispositions qui seraient de nature à présenter un impact significatif sur la structure financière du Groupe ou à limiter l'exercice du contrôle majoritaire.

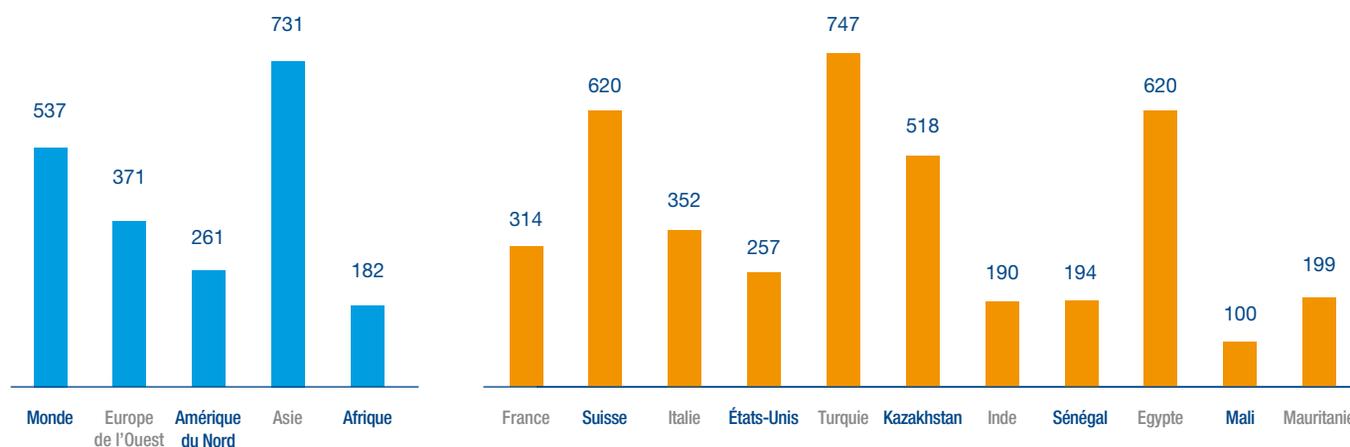
Les informations concernant les principales filiales du Groupe figurent à la section 9.4 « Informations sur les filiales et participations » du présent document de référence.

## 1.7. PRÉSENTATION DES MARCHÉS ET DES PERFORMANCES DU GROUPE

D'un point de vue général, le dynamisme de l'industrie des matériaux de construction sur un marché donné dépend essentiellement de l'évolution démographique de la population considérée, de la croissance économique et de l'évolution de son taux d'urbanisation. Par ailleurs, la culture architecturale et les habitudes de construction locales

ont également une grande influence sur le choix des matériaux de construction, parmi lesquels on trouve principalement le béton, le bois et l'acier. Ce choix est aussi guidé par la disponibilité et le niveau de prix de chacun de ces matériaux au niveau local.

### CONSOMMATION ANNUELLE DE CIMENT PAR HABITANT EN 2013 [KG/HABITANT]

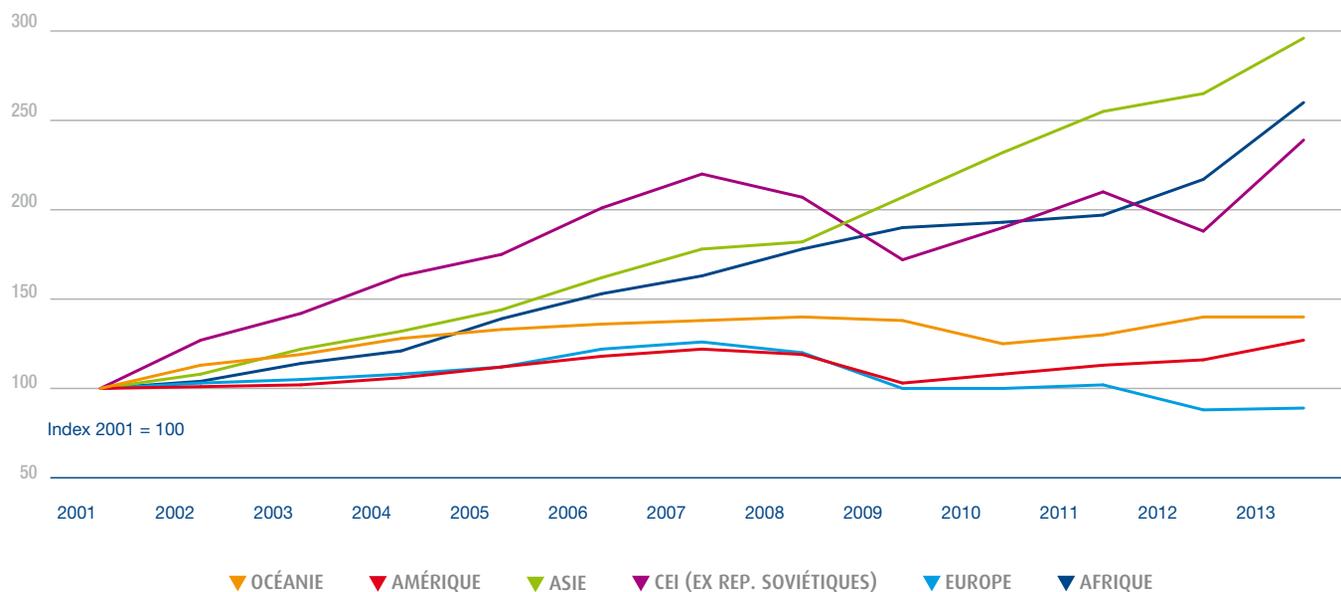


Sources : SFIC pour la France, Global Cement Report, Étude Jefferies (productions) et CIA, World Factbook (populations).

S'agissant du ciment, qui est au cœur des activités du Groupe, son prix de vente sur un marché est essentiellement déterminé par la disponibilité et la facilité d'extraction des matières premières, par le coût de l'énergie thermique et électrique, ainsi que par la disponibilité de personnels

qualifiés pour assurer l'entretien de l'outil industriel. Enfin, l'existence éventuelle de capacités de production excédentaires augmente l'intensité concurrentielle et influe également sur le niveau de prix.

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CIMENT ENTRE 2001 ET 2013 PAR GRANDES RÉGIONS



Source : Cembureau.

Les zones ayant bénéficié de la plus forte croissance de leur production de ciment entre 2001 et 2013 sont l'Asie, l'Afrique et la CEI (Communauté des États Indépendants, 9 des ex-républiques soviétiques). Ce graphique conforte la justesse de la stratégie de

diversification géographique du groupe Vicat qui a précisément investi massivement sur cette période en Inde, au Sénégal, en Égypte et au Kazakhstan.

## Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique en 2014

(en millions d'euros)	2014	%
France	831	34,3
Europe (hors France)	418	17,2
États-Unis	247	10,2
Asie	530	21,9
Afrique & Moyen Orient	397	16,4
<b>TOTAL</b>	<b>2 423</b>	<b>100,0</b>

Après l'importante diversification géographique opérée par le Groupe au cours de ces dernières années, la part du chiffre d'affaires réalisé dans les pays à forte croissance atteint désormais 38,3 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

## VOLUMES DE CIMENT VENDUS

Le Groupe possède 15 cimenteries réparties dans huit pays, ainsi que cinq broyeurs à clinker implantés dans trois pays.

(en milliers de tonnes) <sup>(1)</sup>	2014	2013	2012
France	2 831	2 900	3 071
Suisse	963	1 002	893
Italie	235	238	319
États-Unis	1 685	1 535	1 458
Sénégal/Mali/Mauritanie	3 246	2 834	2 896
Égypte	2 222	1 675	2 283
Turquie	3 519	3 605	3 461
Inde	4 557	3 233	2 534
Kazakhstan	1 272	1 028	981
<b>TOTAL</b>	<b>20 530</b>	<b>18 050</b>	<b>17 894</b>

(1) Volumes de ciment, clinker et ciment à maçonner.

Les ventes de ciment intra-groupe ont représenté en valeur 16,6 % de l'activité du Groupe, avec une disparité importante allant de 2 % à 37 % selon les zones d'implantation.

## VOLUMES DE BÉTON VENDUS

Le Groupe exploite 243 centrales qui ont produit 8,3 millions de m<sup>3</sup> de béton en 2014.

(en milliers de m <sup>3</sup> )	2014	2013	2012
France	3 077	3 066	3 093
Suisse	839	879	729
États-Unis	2 003	1 925	1 658
Turquie	2 348	2 651	2 447
Mauritanie	6	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>8 273</b>	<b>8 525</b>	<b>7 928</b>

## VOLUMES DE GRANULATS VENDUS

Les 69 carrières de l'activité Granulats du Groupe ont produit 21,2 millions de tonnes de granulats en 2014.

(en milliers de tonnes)	2014	2013	2012
France	9 902	10 695	10 185
Suisse	3 389	3 374	2 854
Sénégal	2 484	2 252	2 623
Turquie	4 879	5 891	5 428
Inde	561	561	426
<b>TOTAL</b>	<b>21 215</b>	<b>22 773</b>	<b>21 516</b>

Sur les marchés où il est présent, le Groupe vise à développer des positions régionales fortes autour de son dispositif Ciment, en les confortant par une présence dans les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats. Dans les pays où le Groupe est entré par croissance externe, il cherche à capitaliser sur l'identité locale des marques rachetées.

### 1.7.1. FRANCE



La France est le marché historique du Groupe. Sa présence est assurée au travers de cinq cimenteries situées sur la moitié est du pays et d'un réseau de centrales à béton et de carrières majoritairement localisées dans les mêmes zones de chalandise,

avec une forte concentration dans le quart sud-est. Par ailleurs, le Groupe dispose en France d'activités complémentaires à ses trois principaux métiers.

#### Volumes vendus par le Groupe en France

	2014	2013	Variation
Ciment (en millions de tonnes)	2,83	2,90	- 2,4 %
Béton (en millions de m <sup>3</sup> )	3,08	3,07	+ 0,4 %
Granulats (en millions de tonnes)	9,90	10,69	- 7,4 %

Le niveau de l'activité économique a été particulièrement faible tout au long de l'année 2014 en France ; la construction de logements est en baisse de 10,3 % par rapport à 2013 <sup>(1)</sup>. Avec un nombre de logements commencés inférieur à 298 000 en 2014, après avoir culminé à près de 466 000 en 2007, la France retrouve le niveau des années 1996-1997.

En ce qui concerne les travaux publics, l'activité accuse un repli de 13,3 % par rapport à 2013, soit l'une des plus fortes baisses depuis 2009.

#### 1.7.1.1. Ciment

Le marché français du ciment est un marché mature, avec une consommation de 18,2 millions de tonnes en 2014. La consommation par habitant s'établit donc à environ 267 kg de ciment en 2014.

Depuis 2007, le marché a baissé en volume de près de 31 %, soit une décroissance annuelle moyenne de 4,4 % sur la période. En 2014, la consommation de ciment a de nouveau reculé de 5,5 % <sup>(2)</sup>.

Le repli des ventes du Groupe sur le marché français en 2014 (- 2,4 %) est moins marqué que celui du marché national grâce aux deux chantiers exceptionnels du stade des lumières et de la tour Incity à Lyon, et au rachat de centrales à béton en région Rhône Alpes. Les exportations s'élèvent à 0,2 million de tonnes de ciment en 2014.

(1) Source : Ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie.

(2) Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC).

(3) Source : Global Cement Report.

(4) Source : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem).

L'industrie française du ciment est concentrée. Quatre groupes détiennent environ 94 % du marché : il s'agit de Lafarge, Ciments Français (groupe Italcementi), Vicat et Holcim. Le Groupe est le 3<sup>e</sup> cimentier français <sup>(3)</sup>, avec une production de ciment de 2,8 millions de tonnes en 2014.

#### 1.7.1.2. Béton prêt à l'emploi & Granulats

En 2014, le marché du Béton prêt à l'emploi en France a représenté près de 36,6 millions de m<sup>3</sup> de béton <sup>(4)</sup>, soit un recul de 6 % par rapport à 2013 avec de fortes disparités par région. On compte en France près de 1 900 centrales à béton, et plus de 500 entreprises, réparties sur tout le territoire.

Les 144 centrales à béton du Groupe couvrent 10 des 19 régions françaises, pour la plupart dans la partie est de la France, et ont vendu près de 3,1 millions de m<sup>3</sup> en 2014, soit plus de 8 % du marché national. Les volumes vendus par le Groupe en 2014 sont similaires à ceux de 2013 (+ 0,4 %).

Le marché français des granulats s'est élevé à 320 millions de tonnes en 2014 <sup>(4)</sup> (hors matériaux recyclés), en baisse de 6 % par rapport à 2013, avec de fortes différences entre l'éruptif (- 5 %), le calcaire (- 4 %) et l'alluvionnaire (- 7 %). Les ventes d'alluvionnaires sont en ligne avec celles du BPE qui traduisent un ralentissement général du bâtiment.

Plus de 1 600 entreprises interviennent sur ce marché en France. Le Groupe se positionne parmi les dix premiers producteurs de granulats en France.

Le Groupe dispose de 60 sites dont 40 carrières, qui lui ont permis de produire et de commercialiser 9,9 millions de tonnes de granulats en 2014, soit environ 3 % du marché national. Les volumes vendus sont en baisse de 3 % en 2014 par rapport à 2013, si l'on tient compte du changement de mode consolidation (mise en équivalence à la place d'intégration proportionnelle).

#### 1.7.1.3. Autres Produits & Services

Les Autres Produits & Services regroupent en France des activités complémentaires aux métiers principaux du Groupe tels que les Transports et Grands Travaux, avec en particulier la société SATM, les produits de chimie du bâtiment avec Vicat Produits Industriels et l'activité Papier avec les Papeteries de Vizille.

**Ventilation du chiffre d'affaires opérationnel par activité**

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation
Transports & Grands Travaux	90,6	90,8	- 0,3 %
Vicat Produits Industriels	71,3	69,7	+ 2,3 %
Papier	40,0	40,1	- 0,2 %

**Transport et Grands Travaux**

SATM, à travers ses 15 agences en France, met en œuvre trois modes de transport, par benne, par citerne et par plateau. SATM réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires Transport en tant que commissionnaire de transport et est un acteur de premier plan dans ce domaine pour les activités Vrac, Benne et Citerne, ce qui lui confère une très grande flexibilité et adaptabilité au marché. Ainsi, SATM exploite une flotte d'environ 1 000 véhicules, dont la majeure partie appartient à des sous-traitants travaillant régulièrement avec le Groupe.

Une grande partie du transport du ciment et des granulats vers les centrales de BPE est assurée par SATM qui réalise ainsi environ la moitié de son chiffre d'affaires dans le Groupe. La complémentarité de cette activité Transport avec les métiers du Groupe lui permet ainsi d'optimiser la qualité du service fourni à ses clients. Le chiffre d'affaires de cette activité, en 2014, est stable.

L'activité Grands Travaux de SATM résulte principalement d'appels d'offres concernant les grands chantiers de construction d'infrastructures tels que les lignes TGV, les projets autoroutiers et les constructions de centrales électriques. SATM intervient sur ces chantiers afin de fournir le BPE au moyen de centrales mobiles destinées aux grands ouvrages. SATM est un véritable partenaire dans le domaine des grands travaux, en France ou à l'étranger. Le chiffre d'affaires de l'année 2014 est stable par rapport à celui de 2013 en se maintenant à un niveau historiquement faible.

**Chimie du bâtiment**

Vicat Produits Industriels (VPI) est un acteur important sur le marché des mortiers industriels pour le bâtiment et le génie civil qui dispose de quatre usines et d'un réseau commercial en France. VPI apporte au Groupe une capacité d'observation du marché des matériaux de construction et donc une connaissance fine des besoins des utilisateurs finaux.

VPI propose une large gamme qui comprend environ 200 produits répondant à un grand nombre de besoins : les enduits de façade, les mortiers et bétons traditionnels, les produits servant à réparer les sols et les murs, les colles pour carrelages, les produits d'isolation thermique.

L'évolution et le développement de ces produits et leur adaptation aux besoins des clients est assurée par l'équipe du laboratoire de recherche de L'Isle-d'Abeau.

Le chiffre d'affaires hors Groupe de l'activité VPI est en hausse en 2014 de 2,3 %, à 71,3 millions d'euros grâce à une progression dans le secteur du bricolage.

**Papier et sacherie**

Situées dans la région de Grenoble, les Papeteries de Vizille sont présentes sur deux segments : l'impression-écriture et la production de sacs.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des volumes de ventes des Papeteries de Vizille :

	2014	2013	Variation
Impression écriture (en tonnes)	20 939	20 876	+ 0,3 %
Sacs (en milliers d'unités)	63 027	64 221	- 1,9 %

**LA PRODUCTION DE PAPIER IMPRESSION-ÉCRITURE**

L'activité Impression Écriture est concentrée sur la production de papiers de spécialité à forte valeur ajoutée. Ainsi, malgré leur dimension modeste, les Papeteries de Vizille sont partenaires d'éditeurs de renom, de grandes banques françaises, et poursuivent leur développement dans différents pays du monde où leur savoir-faire, la qualité et la technicité de leurs produits sont reconnus.

Sur le plan géographique la société poursuit sa croissance à l'international qui permet de générer des volumes supplémentaires à une rentabilité supérieure aux ventes en France. En 2014, 56 % du chiffre d'affaires (46 % du tonnage) est réalisé à l'export dans 33 pays (47 % du CA en 2013).

**LA PRODUCTION DE SACS DE GRANDE CONTENANCE EN PAPIER**

La sacherie fournit des sacs en papier de grande contenance aux secteurs agroalimentaire, chimique et de la construction. Cette usine a une capacité de production annuelle d'environ 75 millions de sacs, ce qui représente approximativement 15 % du marché national. Une partie des sacs vendus par les Papeteries de Vizille sont destinés au Groupe, sans que les Papeteries de Vizille en soient pour autant le fournisseur exclusif.

2014 a été marquée par une hausse de la demande sur la plupart des marchés de destination des sacs kraft industriels, + 4,3 % en France et + 3,9 % en Europe. En France tous les secteurs sont en hausse par rapport à 2013 sauf les minéraux et la chimie. Les Papeteries de Vizille ont réussi à maintenir leur niveau d'activité.

## 1.7.2. EUROPE (HORS FRANCE)

### Volumes vendus par le Groupe en Europe (hors France)

	2014	2013	Variation
Ciment (en millions de tonnes)	1,20	1,24	- 3,4 %
Béton (en millions de m <sup>3</sup> )	0,84	0,88	- 4,5 %
Granulats (en millions de tonnes)	3,39	3,37	+ 0,5 %

#### 1.7.2.1. Suisse



Le Groupe est arrivé sur le marché suisse en 2001 par l'acquisition du groupe Vigier, déjà intégré verticalement tant par un réseau de centrales à béton et de carrières, que grâce à une activité importante de produits préfabriqués en béton. Il intervient essentiellement sur la partie ouest et centre du pays.

L'activité de la construction en 2014 a bénéficié de conditions climatiques clémentes en début d'année et demeure à un niveau élevé.

#### Ciment

La consommation de ciment en Suisse se maintient sur des quantités importantes, au-delà de 5 millions de tonnes<sup>(1)</sup>, ce qui représente plus de 625 kg de consommation de ciment par habitant, un niveau très élevé pour un pays mature.

Les principaux producteurs sur ce marché sont Holcim, qui détient près des deux tiers du marché suisse, JuraCim (groupe CRH) et Vigier, filiale du Groupe. Holcim est très présent dans l'est du pays, tandis que JuraCim et Vigier sont implantés dans la partie ouest. Le Groupe est, au travers de sa filiale Vigier, le 3<sup>e</sup> cimentier en Suisse.

Après une année 2013 record du fait d'importantes livraisons aux grands chantiers situés près de l'usine (région Seeland-Jura), les livraisons de ciment reculent de 3,9 %.

#### Béton prêt à l'emploi & Granulats

Le marché du béton prêt à l'emploi est très développé en Suisse avec un maillage de centrales à béton très dense. La fin et le ralentissement planifiés des grands chantiers de la région du Seeland expliquent la baisse des livraisons de BPE, qui restent néanmoins à des niveaux très élevés.

(1) Sources CEM Suisse.

(2) Sources AITEC.

Au travers de Vigier et de ses filiales, le Groupe possède 20 centrales à béton réparties sur la moitié ouest de la Suisse dans quatre régions. Ces centrales ont réalisé en 2014 une production de 0,84 million de m<sup>3</sup>, en baisse de 4,6 % par rapport à l'année précédente.

Vigier exploite 19 sites de granulats, situés à proximité des centrales à béton. Ces carrières sont généralement de taille plus modeste qu'en France et sont en priorité destinées à fournir les besoins des centrales à béton. Les ventes de granulats de Vigier ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 0,5 %), pour atteindre 3,4 millions de tonnes en 2014.

#### Autres Produits & Services



La société Creabéton Matériaux, filiale de Vigier, regroupe les quatre sites de production de l'activité Préfabrication. Ces quatre usines sont approvisionnées en ciment et granulats par les autres sociétés du Groupe.

Creabéton Matériaux fabrique et commercialise une gamme complète de produits en béton, notamment des produits de jardin (pavés, dalles), des produits d'infrastructure (Deltabloc, cunettes) et des produits sur mesures (éléments architecturaux). Vigier fabrique et commercialise également des traverses de chemin de fer et des bordures de quai en béton, sous la marque Vigier Rail et a acquis récemment un prestataire de solutions techniques détenteur des licences du système de voies sans ballast *Low Vibration Tracks*.

Le chiffre d'affaires de cette activité de Préfabrication béton s'élève à 128,8 millions d'euros en 2014, contre 127,4 millions d'euros en 2013, ce qui représente 433 milliers de tonnes de produits béton, dont 20 % de produits rail.

#### 1.7.2.2. Italie



Avec une consommation de 19 millions de tonnes de ciment en 2014<sup>(2)</sup>, l'Italie enregistre une nouvelle baisse de 7 % de sa demande intérieure, ce qui portera la chute cumulée des volumes à 58 %

entre 2007 et 2014.

Cementi Centro Sud, filiale du Groupe, exploite un broyeur en Sardaigne et deux terminaux maritimes, l'un près de Gênes et l'autre dans le sud du pays, qui totalisent 0,23 million de tonnes vendues. Si Cementi Centro Sud n'occupe pas une place significative sur le marché italien du ciment, cette implantation constitue, pour le Groupe, une position stratégique d'observation, dans la mesure où ce pays dispose d'une industrie cimentière encore fragmentée, avec une vingtaine de producteurs présents sur le marché.

### 1.7.3. ÉTATS-UNIS

#### Volumes vendus par le Groupe aux États-Unis

	2014	2013	Variation
Ciment (en millions de tonnes)	1,69	1,54	+ 9,8 %
Béton (en millions de m <sup>3</sup> )	2,00	1,93	+ 4,0 %

Le Groupe est présent dans deux régions principales : la Californie et le Sud-Est (principalement Alabama et Géorgie).

Au niveau national, les dépenses de construction sont en hausse de 2,4 % en 2014 et celles de travaux publics de 3,2 %. Le secteur résidentiel est quant à lui en légère baisse de 0,6 %.

Pour les régions où le Groupe est implanté, les dépenses sont en hausse en Californie et en Alabama, mais en baisse en Géorgie.

#### 1.7.3.1. Ciment



Le marché américain du ciment, qui a culminé à plus de 128 millions de tonnes en 2005 et 2006 est tombé jusqu'à

71 millions de tonnes en 2010 mais reprend depuis à un rythme moyen annuel de 5,1 %. La consommation domestique est estimée à 87 millions de tonnes en 2014 <sup>(1)</sup>, ce qui représente une croissance de 6,7 % par rapport à l'année 2013. La consommation par habitant est peu élevée pour un pays développé, à environ 260 kg de ciment par an, en raison, notamment, des habitudes de construction en bois.

L'industrie cimentière américaine fournit environ 92 % de la consommation nationale, le solde étant importé, principalement du Canada, d'Asie et du Mexique.

Le tableau ci-dessous indique la consommation de ciment dans les deux régions des États-Unis dans lesquelles le Groupe est implanté <sup>(2)</sup> :

(en millions de tonnes)	2014	2013	Variation
Sud-Est	8,7	8,1	+ 8,3 %
Californie	8,7	8,4	+ 4,6 %
<b>TOTAL ÉTATS-UNIS</b>	<b>88,5</b>	<b>82,0</b>	<b>+ 7,9 %</b>

Le Groupe exploite deux usines américaines distantes de plus de 3 000 km et qui opèrent donc sur deux marchés indépendants. Les deux régions sur lesquelles le Groupe intervient sont en croissance de 8,3 % pour le Sud-Est et de 4,6 % pour la Californie. Les volumes de

vente du Groupe en 2014 sont inscrits en hausse de 9,8 % par rapport à 2013, reflétant des spécificités régionales et les liens commerciaux durables que le Groupe a su lier avec ses clients.

Les concurrents, du Groupe sur ses deux marchés d'implantation aux États-Unis sont HeidelbergCement, Holcim, Argos, Cemex, Vulcan et Buzzi Unicem dans la région Sud-Est, et Cemex, HeidelbergCement, CPC, Mitsubishi et TXI en Californie.

Avec une production globale de près de 2 % du marché national, National Cement Company (NCC), filiale du Groupe, serait le 16<sup>e</sup> producteur américain <sup>(2)</sup> au niveau national, et un acteur important dans les deux régions où il est présent.

#### 1.7.3.2. Béton prêt à l'emploi



Le BPE est très largement répandu aux États-Unis. Le marché américain du béton prêt à l'emploi est estimé à environ 246 millions de m<sup>3</sup> pour l'année 2014 <sup>(4)</sup>. Après une chute de plus de 40 % entre 2007 et 2010, le marché a commencé à se redresser en 2011. Avec une progression de 7,1 % en 2014, il a désormais repris près de 25 % par rapport à son point bas. Cette moyenne synthétise cependant des situations régionales contrastées.



Le marché est très concurrentiel, on y trouve à la fois des acteurs importants et

fortement intégrés, tels que Cemex ou Lafarge, mais également encore beaucoup de petits producteurs indépendants actifs au plan local.



Compte tenu de l'étendue du marché américain, ne sont présentés ci-après que les deux marchés régionaux sur lesquels le Groupe est implanté. Le marché du BPE sur lequel le Groupe opère dans la région Sud-Est, soit l'Alabama et la Géorgie, a représenté, en 2014, une production de près de 9,1 millions de m<sup>3</sup> en augmentation de 12,6 % par rapport à 2013 <sup>(4)</sup>, l'amélioration étant plus sensible en Géorgie. Le marché du BPE en Californie a représenté, en 2014, une production de 24,9 millions de m<sup>3</sup>, en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente <sup>(3)</sup>.

Le Groupe s'est développé par des acquisitions successives et exploite 45 centrales sur le territoire américain, principalement par les entreprises Kirkpatrick Concrete, National Ready mix et Walker Concrete. Elles ont réalisé une production globale de 2,0 millions de m<sup>3</sup> en 2014 (dont 72 % en Californie et 28 % dans le Sud-est), en hausse de 4,1 % par rapport à la production globale en 2013. L'évolution des volumes de vente du Groupe varie en fonction des régions et est déterminée principalement par l'activité résidentielle.

(1) Sources United States Geological Survey (USGS).

(2) Source Global Cement Report.

(3) Sources National Ready Mix Concrete Association (NRMCA).

### 1.7.4. AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

#### Volumes vendus par le Groupe en Afrique

	2014	2013	Variation
Ciment (en millions de tonnes)	5,47	4,51	+ 21,3 %
Granulats (en millions de tonnes)	2,48	2,25	+ 10,3 %

#### 1.7.4.1. Sénégal et Mali

##### Ciment



Présent depuis 1999 au Sénégal avec sa filiale Sococim Industries basée à Rufisque près de Dakar, le Groupe s'est développé ensuite dans l'ensemble de cette région d'Afrique de l'Ouest composée du Mali, de la Gambie, de la Guinée-Conakry, du Burkina Fasso et de la

Mauritanie (la « sous-région »). Cet ensemble représente une consommation de 8 à 8,5 millions de tonnes de ciment, chiffre en croissance de 7 à 8 % en 2014 <sup>(1)</sup>.

En l'absence de statistiques officielles, le Groupe estime que le marché du ciment au Sénégal connaît une croissance moyenne annuelle d'environ 6 % par an depuis 13 ans. Cette croissance est estimée à 11 % en 2014. La taille du marché a plus que doublé en 13 ans pour atteindre une consommation annuelle de près de 3,1 millions de tonnes en 2014. La consommation par habitant est néanmoins limitée à environ 200 kg par an.

Le Groupe est en concurrence au Sénégal avec Ciment du Sahel et les importations d'autres pays. Un nouvel entrant a construit une usine et a commencé à opérer sur le marché malgré de graves manquements relevés dans le processus d'implantation. Cette pression concurrentielle a entraîné une baisse du prix de vente moyen.

L'industrie cimentière sénégalaise, qui bénéficie d'un accès à des ressources de calcaire rares en Afrique de l'Ouest, alimente également les pays limitrophes de la sous-région évoquée ci-dessus qui ne possèdent pas tous de producteur domestique de clinker. Après avoir servi prioritairement le marché national, Sococim Industries approvisionne la sous-région d'Afrique de l'ouest : selon les années entre 30 et 40 % des volumes sont exportés.

Dans ce contexte, les ventes de Sococim Industries s'établissent à 2,8 millions de tonnes, en progression de 14 % par rapport à 2013.



Après les troubles que le Mali a connus, la consommation de ciment est repartie à la hausse et s'établit à environ 1,7 million de tonnes en 2014 <sup>(1)</sup>. 0,15 million de tonnes ont été vendues par Ciments et Matériaux du Mali auxquelles viennent s'ajouter les ventes directes réalisées par Sococim Industries.

##### Granulats

Le Groupe est présent sur le marché des granulats du Sénégal et des pays limitrophes. Produits par le Groupe dans la partie occidentale du Sénégal (Dakar et Thiès), les granulats concassés (calcaires et basaltes) sont utilisés dans les onze régions du pays et en Gambie voisine. Avec 2,48 millions de tonnes en 2014, les volumes vendus s'établissent en hausse de 10,3 % par rapport à 2013.

La conjoncture des ventes de granulats sur l'année 2014 a été porteuse avec une activité bâtiment solide et une activité travaux publics également bonne.

#### 1.7.4.2. Mauritanie



Avec un taux de croissance estimé à 4,4 %, la Mauritanie bénéficie d'une situation macroéconomique favorable en dépit d'un taux de chômage élevé (plus de 30 %). La consommation de ciment est de 0,95 million de tonnes selon les estimations du Groupe et a progressé d'environ 14 %.

Pour produire son ciment, BSA Ciment, filiale du Groupe, exerce une activité de broyage à partir de clinker de qualité, importé, pour la fabrication d'un ciment équivalent « prise mer », très demandé sur le marché de la capitale. Les volumes de ciment vendu ont profité de cet environnement porteur et BSA Ciment a développé ses ventes de façon très significative. Sa part de marché est d'environ un tiers du marché national.

Le Groupe complète son implantation avec une activité de Béton prêt à l'emploi en développement.

#### 1.7.4.3. Égypte



La stabilisation progressive de la situation politique en Égypte et la restauration d'une plus grande sécurité, a permis de retrouver une croissance du PIB en légère progression à + 2,2% sur l'année fiscale 2013-14 (chiffre publié par le Ministère des Finances). Cette croissance n'a cessé de progresser de trimestre en trimestre.

Dans ce contexte la consommation de ciment a repris le chemin de la hausse et affiche, avec 51,6 millions de tonnes, une progression de 3 % en 2014 <sup>(1)</sup> ce qui représente environ 620 kg de ciment par habitant et par an.

(1) Source interne.

L'Égypte compte, à ce jour, 19 sociétés de ciment réparties à travers le pays, parmi lesquelles on retrouve les groupes Lafarge, Cemex et Italcementi. Il y a une concentration de cimenteries dans un rayon de 200 km autour de la capitale.

L'industrie cimentière égyptienne présente l'avantage de disposer d'une situation géographique qui lui permet d'exporter aisément, par voie maritime, ses excédents de production éventuels vers différentes régions du monde avec ses ports sur la Méditerranée et sur la mer Rouge.

Les producteurs cimentiers égyptiens sont confrontés à des problématiques d'accès à l'énergie et par un contexte sécuritaire instable.

Les ventes de Sinaï Cement Company, se sont établies à 2,2 millions de tonnes, en progression de 32,6 %, grâce à l'amélioration des conditions sécuritaires dans le Nord-Sinaï où est implantée l'usine.

### 1.7.5. ASIE

#### Volumes vendus par le Groupe en Asie

	2014	2013	Variation
Ciment (en millions de tonnes)	9,35	7,87	+ 18,8 %
Béton (en millions de m <sup>3</sup> )	2,35	2,65	- 11,5 %
Granulats (en millions de tonnes)	5,44	6,45	- 15,7 %

#### 1.7.5.1. Turquie

Le Groupe est présent en Turquie depuis plus de vingt ans à travers ses cimenteries à Konya et près de la capitale Ankara et son réseau de centrales à béton et de carrières qui dessert le plateau anatolien et une partie de la zone méditerranéenne.

Pendant cette période, on a pu observer une forte urbanisation de la Turquie, une croissance démographique et une importante migration de la population rurale qui ont soutenu la demande de construction résidentielle et industrielle ainsi que le développement des infrastructures. Les secteurs de la construction et des matériaux de construction sont tous deux corrélés à cette croissance.

(1) Source : Ministère de l'Équipement.

(2) Source : TCMB et estimation interne pour les sociétés non-membres.

(3) Source interne.

#### Ciment



La consommation annuelle est estimée à 64,9 millions de tonnes en 2014 <sup>(2)</sup>, en progression de plus de 3 %.

La consommation de ciment dépasse 740 kg par an et par habitant, traduisant les besoins d'infrastructure du pays. Toutes les régions turques sont en croissance à l'exception de la mer Égée, du centre et de l'est de l'Anatolie.

Si le secteur cimentier turc demeure largement fragmenté, une concentration semble toutefois se dégager avec l'émergence d'acteurs multinationaux tels que Vicat, HeidelbergCement (Allemagne) et Cementir (Italie) et de groupes turcs d'envergure nationale (comme Oyak, Sabanci et Nuh). Les principales zones de consommation de ciment en Turquie sont les zones urbaines de Marmara (Istanbul), d'Anatolie centrale (Ankara) ainsi que les régions touristiques de la Méditerranée (Antalya) et de la mer Égée.



La part de marché national du Groupe est d'un peu moins de 6 % mais avec des positions fortes sur les deux zones où le Groupe est présent. En 2014, les ventes du Groupe ont baissé de 2 %. En effet, après un premier trimestre soutenu par d'excellentes conditions climatiques, celles-ci ont été sensiblement moins favorables au cours des deux trimestres suivants, avant de renouer avec la croissance au dernier trimestre. Malgré cette baisse de volume, le chiffre d'affaires est en forte hausse grâce à un contexte de prix favorable.

#### Béton prêt à l'emploi & Granulats



Le marché turc du BPE est estimé à environ 107 millions de m<sup>3</sup> en 2014 <sup>(3)</sup>, en hausse d'environ 5 % par rapport à l'année précédente.

L'activité BPE en Turquie doit s'adapter aussi bien aux conditions climatiques très rigoureuses dans la partie centrale du pays, qu'aux contraintes liées à l'activité touristique du pays. Ainsi, le Groupe exerce son activité BPE de façon alternée : il fournit du printemps à l'automne principalement les régions d'Ankara et de Konya, et alimente, durant la période hivernale et de basse saison touristique, les chantiers de construction sur les côtes de la Méditerranée grâce à un réseau de 33 centrales à béton.



Les volumes fléchissent dans le béton (- 11,5 %) mais les prix de vente affichent une solide progression compte tenu de la stratégie sélective du Groupe dans cette activité.

La position du Groupe en Turquie sur l'activité Granulats est orientée vers la couverture de la zone de chalandise de son activité BPE qui représente les 4/5<sup>e</sup> de ses débouchés. Après la forte progression l'an dernier, on constate là aussi une baisse sensible des volumes dans les granulats (-17,2 %) mais une progression des prix de vente, dans un contexte où le Groupe veille à optimiser les ressources de ses carrières.

### 1.7.5.2. Kazakhstan



La croissance du PIB, selon les dernières estimations, s'établit autour de 4,6 % en 2014. L'économie repose en grande partie sur ses richesses en matières premières

et en particulier de la production de pétrole. La situation macroéconomique s'est dégradée au cours de l'année avec la forte baisse du prix du pétrole, la récession qui touche la Russie et la chute du Rouble qui devrait avoir un impact négatif sur la balance commerciale et sur la production nationale kazakhe.

Malgré ce contexte l'activité du secteur de la construction a été bonne, en particulier grâce aux investissements dans la construction commerciale. Les travaux publics restent soutenus par les initiatives gouvernementales en matière de routes, de chemins de fer et de projets publics ; le choc de la dévaluation a stoppé les principaux investissements au printemps, la situation s'est redressée sur le reste de l'année.

Le Groupe est implanté au Kazakhstan avec l'usine de Jambyl Cement. Les principaux marchés de l'usine se trouvent dans les régions d'Almaty et d'Astana, la capitale et dans une moindre mesure le Sud et l'Ouest du pays. Grâce à la qualité de ses produits et sa puissance logistique, Jambyl Cement a vendu près de 1,3 million de tonnes de ciment en 2014 (+ 23,8 %), trois années seulement après la mise en service d'une usine entièrement neuve bâtie sur un nouveau site.

### 1.7.5.3. Inde



Le Groupe s'est implanté en Inde en 2008 avec la constitution de la coentreprise Vicat Sagar Cement Private Limited et a étendu son dispositif dans ce

marché à fort potentiel en 2010 avec l'acquisition de Bharathi Cement. Ainsi, avec 7,8 millions de tonnes de capacité de production ciment, le Groupe dispose d'un potentiel de développement important pour servir les marchés du sud et de l'ouest de l'Inde.

Le 15 juillet 2014, la participation détenue par Sagar Cements dans la société Vicat Sagar Cement a été rachetée par le Groupe. À l'issue de cette opération, Vicat détient 100 % du capital de Vicat Sagar Cement.

### Ciment

Le marché du ciment en Inde est estimé à 235 millions de tonnes en 2013 <sup>(1)</sup> faisant de l'Inde le deuxième marché mondial du ciment. Il a connu une hausse moyenne annuelle de 10 % entre 2004 et 2010, mais a vu cette progression s'affaiblir en 2011 et 2012 puis s'annuler en 2013. Néanmoins, avec une consommation annuelle par habitant de près de 200 kg, le marché dispose encore d'un potentiel de croissance très important, eu égard au besoin d'infrastructure, au dynamisme démographique et à la tendance d'urbanisation.

En 2014, on estime, pour les états où le Groupe est présent dans le sud de l'Inde (Andhra Pradesh, Tamil Nadu, Karnataka, Kerala et Goa) ainsi que dans l'État du Maharashtra, le marché du ciment représente près de 90 millions de tonnes, en baisse de 3,5 % par rapport à 2013. Après une certaine volatilité des prix de vente, on constate un redressement sur le second semestre.

Le Groupe commercialise la production de ses deux usines sous la marque Bharathi Cement en s'appuyant sur un réseau important de distributeurs. En 2014, le Groupe a enregistré, grâce au démarrage puis la montée en puissance de l'usine de Vicat Sagar Cement à Chatrasala, une forte progression de ses volumes vendus en Inde à 4,5 millions de tonnes (+ 40,9 %).

## 1.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe concentre ses moyens de recherche pour l'innovation, le développement et le suivi des produits à L'Isle-d'Abeau, près de Lyon, au centre technique Louis Vicat.

Ce centre, ouvert en 1993, est situé au cœur de la région Rhône-Alpes, à proximité des implantations historiques du Groupe à Grenoble et de sa cimenterie emblématique de Montalieu, en Isère. Il dispose d'une équipe de 90 chercheurs et techniciens travaillant au sein de trois laboratoires :

- le laboratoire matériaux et microstructures qui analyse la matière ;
- le laboratoire Sigma Béton qui formule et contrôle les bétons et granulats ;
- le laboratoire de formulation des produits industriels du bâtiment qui met au point les compositions de produits de second œuvre.

Les principales thématiques de recherche et développement visent à anticiper ou à répondre aux demandes des clients du Groupe ainsi qu'à l'évolution des normes de construction. Dans le cadre de ses recherches, le Groupe procède à des dépôts de brevets pour protéger le développement des produits issus de la R&D. Le Groupe, comme les principaux acteurs de l'industrie cimentière, n'est pas dépendant de brevets ou licences ou procédés de fabrication détenus par des tiers pour la réalisation de son activité.

Le montant des frais de recherche et développement s'est élevé pour 2014 à 5 436 milliers d'euros (note 4 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 7.1.1. du Présent Document de Référence).

(1) Source : Cembureau.

### 1.8.1. RECHERCHE SUR LES PROCÉDÉS

L'amélioration de l'efficacité énergétique des cimenteries et le remplacement des combustibles fossiles par des combustibles de substitution s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire et de baisse des émissions de CO<sub>2</sub> par l'accroissement de la proportion de combustibles issus de la biomasse. En 2014, l'utilisation de combustibles de substitution a permis d'éviter de consommer l'équivalent de 595 000 tonnes de charbon. La coopération entre les équipes de la Recherche & Développement et celles des usines a permis ce transfert de type d'énergie sans impact sur la qualité des ciments.

Plus récemment, de nouveaux axes de recherche sont apparus. Ils concernent le développement de nouveaux ciments qui, à propriétés mécaniques équivalentes, conduiront à des émissions de CO<sub>2</sub> réduites. Ce sujet, fondamental pour l'avenir de l'industrie et qui s'inscrit dans l'objectif du Groupe de participer à cet effort collectif en faveur de l'environnement, mobilise des moyens humains importants dans les domaines de la cristallographie, de la thermique et de l'adjuvantation. Des équipements de dernières technologies sont mobilisés pour ces recherches, notamment, diffractomètre, fluorescence X, microscope électronique à effet de champs. Ces recherches ont abouti à la production industrielle d'un nouveau ciment au cours du premier semestre 2013, l'Alpenat®. Une nouvelle production de clinker Alpenat a été réalisée en 2014. Celui-ci est en cours de tests par les équipes recherche et développement Ciment et Béton qui sont maintenant regroupées dans une même Direction de la R&D pour accélérer la sortie sur le marché des nouveaux produits. Des demandes de certification pour de nouveaux produits issus de ces clinkers sont en cours d'instruction.

### 1.8.2. LES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES

De nouveaux bétons sont régulièrement développés pour répondre aux attentes de la clientèle du BTP. Les bétons ont connu plusieurs ruptures technologiques avec les bétons auto-plaçants dont l'hyper fluidité permet d'épouser des formes de coffrages complexes. La mise au point des bétons à hautes puis à très hautes performances (BHP et BTHP) et dernièrement des bétons fibrés à ultra-hautes performances (BFUP) a multiplié par dix les montées en résistance du matériau (200 MPa de résistance en compression). Ces bétons répondent aux besoins de réalisation d'ouvrages d'art ou immeubles de grande hauteur toujours

plus performants tout en permettant une créativité architecturale quasi illimitée.

Les évolutions de la réglementation thermique à la suite du Grenelle de l'Environnement sont prises en compte. Les recherches visent à déterminer avec précision les apports du béton dans l'élaboration de nouvelles solutions constructives visant l'efficacité énergétique du bâtiment. La détermination de codes de calcul de l'inertie du béton fait ainsi l'objet d'un programme de recherche commun avec l'INES/CEA de Chambéry. Les équipes recherche et développement Béton développent des bétons structurels isolants permettant de réaliser l'enveloppe d'un bâtiment sans isolant rapporté.

- Une offre destinée à l'éco-construction à base de ciment naturel prompt fabriqué dans le massif de la Chartreuse et de matériaux bio-sourcés comme les bétons de chanvre est maintenant proposée sur le marché.
- Les capacités d'analyses du centre technique Louis Vicat permettent de diagnostiquer les pathologies des bétons utilisés aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et de proposer des solutions de traitement. Vicat est membre du Cercle des Partenaires du Patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication et participe dans ce cadre à la conduite de programmes de recherche pour la restauration du bâti ancien.

### 1.8.3. LA POLITIQUE DE PARTENARIATS

Le centre technique Louis Vicat travaille en collaboration avec plusieurs centres de recherche publics et privés (Commissariat à l'Énergie Atomique, Institut National de l'Énergie Solaire de Chambéry, Institut National Polytechnique de Grenoble, laboratoires des Écoles d'architecture et des universités, laboratoires de ses clients du BTP, etc.).

Le groupe Vicat a été membre fondateur en 2007 du pôle Innovations Constructives dont il assure la présidence. Ce pôle d'excellence basé en Nord-Isère regroupe des acteurs locaux de la filière de la construction (industriels, institutionnels, architectes, PME/TPE, artisans, Les Grands Ateliers de L'Isle-d'Abeau, Écoles d'architecture, École nationale des travaux publics de l'État, Centre de Formation des Apprentis du BTP, etc.). Il vise à accélérer la diffusion des innovations dans le secteur de la construction pour répondre principalement aux enjeux de la construction durable.



400 éléments en béton habillent d'une enveloppe transparente, aérée, légère et design la façade d'un bâtiment du quartier Flon à Lausanne (Suisse).

# COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

# 2

<b>2.1.</b>	<b>INFORMATIONS SÉLECTIONNÉES</b>	<b>38</b>	<b>2.4.</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>61</b>
			2.4.1.	Investissements réalisés	61
<b>2.2.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	<b>40</b>	2.4.2.	Principaux investissements en cours et en projets	62
2.2.1.	Synthèse	40	<b>2.5.</b>	<b>PERSPECTIVES ET OBJECTIFS</b>	<b>63</b>
2.2.2.	Comparaison des résultats des exercices 2014 et 2013	44	2.5.1.	Perspectives d'activité sur les marchés du Groupe	63
2.2.3.	Comparaison des résultats des exercices 2013 et 2012	52	2.5.2.	Objectifs du Groupe	63
<b>2.3.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>52</b>			
2.3.1.	Capitaux	52			
2.3.2.	Flux de trésorerie	52			
2.3.3.	Endettement	55			
2.3.4.	Analyse des engagements hors bilan donnés	60			

## 2.1. INFORMATIONS SÉLECTIONNÉES

### Éléments du compte de résultat

(en millions d'euros, sauf indication contraire)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires consolidé	2 423	2 286	2 292
EBITDA <sup>(1)</sup>	442	427	437
EBIT <sup>(2)</sup>	263	234	243
Résultat financier	(58)	(53)	(39)
Résultat net consolidé	144	123	148
Résultat net part du Groupe	128	120	129
Résultat net par action (en euros)	2,86	2,68	2,87
Dividende par action (en euros)	1,50	1,50	1,50

(1) Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization : se calcule en sommant l'Excédent Brut d'Exploitation et les autres produits et charges ordinaires. L'EBITDA n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBITDA étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de référence relatives à l'EBITDA du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBITDA communiquées par d'autres sociétés.

(2) Earnings Before Interest and Taxes : se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements et provisions ordinaires. L'EBIT n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBIT étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de référence relatives à l'EBIT du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBIT communiquées par d'autres sociétés.

### Investissements

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Investissements industriels	156	174	287
Investissements financiers	74	18	16

### Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Capacité d'autofinancement	321	291	329
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	302	337	307
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(224)	(179)	(273)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(76)	(128)	(149)
Cash flow libre	148	171	46

### Éléments du bilan

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Total actif	4 774	4 549	4 764
Capitaux propres	2 459	2 292	2 415
Dette financière nette (hors option)	1 022	1 065	1 145

**Ratio financiers consolidés**

	2014	2013	2012
Endettement net / capitaux propres totaux (en %) (gearing)	41,6	46,5	47,4
Endettement net / EBITDA (leverage)	2,31	2,49	2,62
Couverture de frais financiers nets par l'EBITDA	9,3	9,7	12,7
par l'EBIT	5,5	5,3	7,1

**Informations sectorielles : chiffres clés par activité**

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
<b>Ciment</b>			
Chiffre d'affaires consolidé	1 261	1 110	1 156
EBITDA	341	314	336
Capitaux net investis	2 710	2 601	2 827
Investissements industriels	106	128	217
<b>Béton &amp; Granulats</b>			
Chiffre d'affaires consolidé	860	876	826
EBITDA	71	80	68
Capitaux net investis	619	590	613
Investissements industriels	36	33	53
<b>Autres Produits &amp; Services</b>			
Chiffre d'affaires consolidé	301	300	310
EBITDA	30	33	34
Capitaux net investis	170	187	164
Investissements industriels	13	14	17

**Indicateurs non financiers**

	2014	2013	2012
<b>Volumes vendus</b>			
Ciment (en millions de tonnes)	21	18	18
Béton (en millions de m <sup>3</sup> )	8	9	8
Granulats (en millions de tonnes)	21	23	22
<b>Part de combustibles de substitution (activité Ciment)</b>	<b>25 %</b>	<b>20 %</b>	<b>18 %</b>
<b>Effectif ponctuel au 31 décembre</b>	<b>7 854</b>	<b>7 712</b>	<b>7 685</b>

## 2.2. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les investisseurs sont invités à lire les informations financières suivantes avec les sections 2.2.2 « Comparaison des résultats des exercices 2014 et 2013 » et 2.3 « Trésorerie et capitaux », les comptes consolidés annuels audités pour les trois exercices couverts par le présent document de référence et les notes relatives à ces comptes consolidés figurant au chapitre 7 « Informations financières » du présent document de référence ainsi que toute autre information financière contenue dans le présent document de référence.

### 2.2.1. SYNTHÈSE

#### 2.2.1.1. Synthèse des résultats 2014 du Groupe

À la date du présent document de référence, le Groupe opère dans 11 pays et y exerce ses principaux métiers que sont le Ciment, le Béton prêt à l'emploi et les Granulats.

Pays	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services
France	▼	▼	▼
Suisse	▼	▼	▼
Italie	▼		
États-Unis	▼	▼	
Égypte	▼		
Sénégal	▼	▼	
Mali	▼		
Mauritanie	▼	▼	
Turquie	▼	▼	▼
Inde	▼	▼	▼
Kazakhstan	▼		

Les livraisons totales du Groupe dans ces principaux métiers ont représenté, en 2014, 20,5 millions de tonnes de ciment, 8,3 millions de m<sup>3</sup> de béton et 21,2 millions de tonnes de granulats. Le Groupe opère, par ailleurs, dans des activités complémentaires aux métiers principaux en France, en Suisse, en Turquie, et en Inde.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Vicat sur l'exercice 2014 atteint 2 423 millions d'euros, en croissance de + 6,0 % et de + 8,0 % à périmètre et taux de change constants par rapport à la même période en 2013.

L'évolution du chiffre d'affaires traduit au global :

- la poursuite de la montée en puissance du Groupe en Inde, avec un chiffre d'affaires en progression de 54,7 % à périmètre et taux de change constants marquée par la progression sensible des volumes vendus dans un contexte de prix plus favorable au second semestre ;
- un net rebond de l'activité en Égypte, en hausse de 58,6 % à périmètre et taux de change constants, dans un contexte sécuritaire en amélioration progressive et dans un environnement de prix plus favorable ;
- une croissance soutenue de 12,8 % à périmètre et taux de change constants en Afrique de l'Ouest, portée par un environnement sectoriel dynamique compensant une légère érosion du prix moyen de vente ;
- une nouvelle progression du chiffre d'affaires en Turquie de 11,7 % à périmètre et taux de change constants, qui a bénéficié d'un environnement prix bien orienté permettant de compenser la baisse des volumes, notamment dans l'activité béton et granulats ;
- la poursuite du rebond de l'activité aux États-Unis, en hausse de 11,6 % à périmètre et taux de change constants, soutenue par un environnement macro-économique et sectoriel favorable ;
- la progression de l'activité de Jambyl Cement au Kazakhstan, avec une progression du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants de 18,0 %.

Ces éléments favorables ont été partiellement atténués par :

- un environnement économique et sectoriel toujours difficile en France et en Italie, avec un chiffre d'affaires respectivement en baisse de 3,7 % et de 3,9 % à périmètre et taux de change constants ;
- une base de comparaison particulièrement élevée en Suisse compte tenu d'un niveau d'activité exceptionnel en 2013 et de la finalisation d'un certain nombre de travaux d'infrastructures au cours de l'été 2014, entraînant une baisse de l'activité de 3,5 % à périmètre et taux de change constants.

**Variation du chiffre d'affaires 2014/2013 par métier et zone géographique**

	France		Hors de France		Total	
	En millions d'euros	Variation 2014/2013	En millions d'euros	Variation 2014/2013	En millions d'euros	Variation 2014/2013
Ciment	245,1	- 4,1 %	1 016,4	+ 19,0 %	1 261,5	+ 13,7 %
Béton & Granulats	416,0	- 3,5 %	444,4	- 0,2 %	860,4	- 1,8 %
Autres Produits & Services	170,0	+ 0,5 %	130,9	+ 0,2 %	300,9	+ 0,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>831,1</b>	<b>- 2,9 %</b>	<b>1 591,7</b>	<b>11,3 %</b>	<b>2 422,8</b>	<b>6,0 %</b>

L'EBITDA consolidé du Groupe affiche une croissance de + 3,6 % par rapport à l'exercice 2013, à 442 millions d'euros, et une progression de + 7,0 % à périmètre et taux de change constants.

La rentabilité opérationnelle à périmètre et taux de change constants a principalement bénéficié des éléments suivants :

- la montée en puissance des activités en Inde et au Kazakhstan ;
- le redressement des niveaux d'activités constatés en Égypte, aux États-Unis et en Turquie.

Ceux-ci ont permis de largement compenser :

- la baisse de l'activité constatée en France et en Italie ;
- la non-reconduction de ventes de quotas de CO<sub>2</sub> en Suisse en 2014 (représentant un différentiel négatif net de 7 millions d'euros par rapport à 2013).

La marge d'EBITDA s'établit à 18,2 % du chiffre d'affaires sur l'exercice 2014 et reflète la modification du mix géographique des activités du Groupe qui se caractérise, sur l'exercice 2014, par :

- une plus grande contribution des pays où les niveaux de marges sont encore relativement bas et qui comportent un fort potentiel d'amélioration (Asie, Égypte et États-Unis) ;
- une contribution plus faible de la France, où les niveaux de marges sont historiquement plus élevés, compte tenu de la baisse d'activité enregistrée au cours de cet exercice.

L'EBIT consolidé s'établit à 263 millions d'euros. Il s'affiche en progression sensible (+ 16,7 %) sur la période, à périmètre et taux de change constants, compte tenu de l'amélioration de la rentabilité opérationnelle et d'une diminution de la charge d'amortissement et de provisions.

La marge d'EBIT s'établit ainsi à 10,9 % en 2014 contre 10,2 % en 2013.

Le résultat financier correspond à une charge nette de 58 millions d'euros. Si l'on tient compte de la fin de la période de capitalisation liée au démarrage de Vicat Sagar Cement et de Gulbarga Power en Inde, le montant est légèrement inférieur à celui des intérêts payés en 2013.

Le taux d'imposition moyen du Groupe s'établit à 30,0 %, soit une charge de 59,4 millions d'euros, contre 32,4 % en 2013. Cette baisse du taux d'imposition résulte d'une modification du mix-contribution pays au résultat, la baisse de la contribution de la France, où le taux d'imposition est élevé (38 %), ayant été largement compensée par une

augmentation de la contribution émanant de pays où la pression fiscale est plus faible (Inde, Égypte), mais aussi de pays où le Groupe bénéficie d'exonérations temporaires (Sénégal, Kazakhstan), compte tenu des investissements réalisés par le passé.

Le résultat net consolidé s'élève à 143,5 millions d'euros en hausse de + 21,8 % à périmètre et taux de change constants, incluant une part Groupe à hauteur de 128,5 millions d'euros, en hausse de + 11,0 % à périmètre et taux de change constants.

La marge nette sur résultat consolidé s'établit à 5,9 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 5,4 % en 2013. Ainsi, le résultat net par action s'établit à 2,86 euros par action en 2014, contre 2,68 euros par action en 2013.

Le taux d'endettement financier net (*gearing*) représente 41,6 % des capitaux propres consolidés contre 46,5 % au 31 décembre 2013, et 52,7 % au 30 juin 2014. Le ratio de *leverage* (dettes financières nettes/EBITDA) ressort à 2,3 fois contre 2,5 fois en 2013.

### 2.2.1.2. Éléments ayant un impact sur les résultats

À la date de dépôt du présent document de référence, le Groupe considère que les principaux facteurs ayant une influence significative sur sa performance financière sont les suivants.

#### 2.2.1.2.1. Éléments ayant un impact sur le chiffre d'affaires

##### (A) CONDITIONS ÉCONOMIQUES DES PAYS D'IMPLANTATION DU GROUPE

Les matériaux produits par le Groupe, que sont le ciment, le béton et les granulats, constituent les composants majeurs des constructions et infrastructures en général.

La demande de ces produits est fonction des conditions économiques spécifiques à chaque pays et marché, qui sont déterminées par le rythme de croissance démographique, le niveau de croissance économique et le niveau d'urbanisation propres à chacun d'eux. Ce sont ces facteurs qui conditionnent le niveau des investissements publics et privés locaux dans les logements et les infrastructures de toutes natures, et dont dépend le volume des ventes réalisées par le Groupe sur chacun des

marchés où il opère. Plus généralement, le niveau d'investissements publics et privés dans les logements et les infrastructures est influencé par la situation politique et économique générale de chaque pays.

Les niveaux de prix appliqués sur chaque marché sont déterminés par le coût des facteurs de production des acteurs présents et l'intensité concurrentielle de l'offre disponible sur chacun d'eux.

### (B) SAISONNALITÉ

La demande dans les activités du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Le Groupe enregistre par conséquent généralement une baisse du chiffre d'affaires aux premier et quatrième trimestres, pendant la saison hivernale sur les principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

Le graphique qui suit présente l'évolution du coefficient de saisonnalité mensuel moyen au cours de l'année, calculé à partir de la saisonnalité du chiffre d'affaires constatée au cours des cinq derniers exercices. Ainsi, pour une moyenne mensuelle égale à 1, l'amplitude de saisonnalité varie de 0,75 en moyenne en janvier à près de 1,19 en moyenne en juin.

#### SAISONNALITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES VICAT



Les saisonnalités observées sont différentes selon les pays d'implantation. Ainsi, les activités du Groupe au Sénégal, malgré une activité réduite d'août à octobre du fait de l'hivernage, ainsi qu'aux États-Unis, subissent une saisonnalité moins forte que celle constatée en Europe occidentale. Par ailleurs, la Turquie ne connaît pas de baisse de son activité au mois d'août, contrairement à la France et l'Italie. Enfin, en Inde, en raison de la période de mousson, et au Kazakhstan, compte tenu de températures extrêmement basses entre les mois de novembre et février, l'activité du Groupe dans ces régions subit une très forte saisonnalité.

#### 2.2.1.2.2. Éléments ayant un impact sur les coûts de production

Les principales composantes du coût de production sont l'énergie, les matières premières, l'entretien, les dotations aux amortissements de l'outil industriel, les frais de transport et les frais de personnel.

C'est dans l'activité Ciment que le poids de l'énergie est le plus important ; il représente globalement plus du tiers du prix de revient du ciment. Le coût de l'énergie comprend, d'une part l'électricité dont le prix dépend notamment des capacités de production disponibles sur chaque marché et, d'autre part les combustibles, dont les prix dépendent des conditions globales de marché pour chaque matière. L'incidence de l'évolution du prix des combustibles varie notamment en fonction du mix des combustibles utilisés, de la performance énergétique de chaque usine, et de la capacité à mettre en œuvre des combustibles de substitution. L'incidence des variations des cours de l'énergie ne se traduit qu'avec retard et de façon amortie dans le compte de résultat, compte tenu des stocks et des contrats d'approvisionnement à terme existants.

Les produits du Groupe étant pondéreux, la part relative au transport peut s'avérer importante. La localisation des usines et leur proximité par rapport aux marchés sont donc déterminantes sur la position concurrentielle et ont une incidence directe sur le niveau des prix de vente net de transport perçus par les sociétés (voir aussi la section 2.2.1.4 « Éléments du compte de résultat » du présent document de référence).

#### 2.2.1.2.3. Éléments ayant un impact sur le résultat financier

Le niveau du résultat financier consolidé dépend principalement du niveau d'endettement du Groupe, ainsi que des taux d'intérêt pratiqués et de l'évolution des taux de change des monnaies dans lesquelles le Groupe supporte un endettement ou dispose d'un excédent de trésorerie. La sensibilité à ces variations de taux et de change est limitée par les instruments financiers de couverture utilisés.

Les activités du Groupe sont réalisées par des entités qui opèrent essentiellement dans leur propre pays et dans leur propre monnaie, aussi bien pour les ventes que pour les achats. L'exposition du Groupe au risque de change est de ce fait limitée.

Néanmoins, les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont, le plus souvent, couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises. Les financements sont le plus souvent l'objet de couvertures de change par les sociétés du Groupe lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

#### 2.2.1.2.4. Éléments ayant un impact sur l'impôt sur les bénéfices du Groupe

La charge fiscale du Groupe dépend des lois fiscales en vigueur dans chacun des pays où le Groupe est implanté ainsi que des accords dérogatoires dont bénéficient certaines filiales (Kazakhstan, Sénégal).

Au Sénégal, l'État a signé en février 2006, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2006, une convention minière avec Sococim Industries lui accordant un statut fiscal dérogatoire du fait de son important programme d'investissements, dont les points principaux sont la suppression de l'impôt sur les sociétés et le plafonnement de la patente et de la taxe foncière pour une durée de 15 ans la détaxe à l'importation pendant la période d'investissement de quatre ans et une clause de stabilité fiscale.

Au Kazakhstan, Jambyl Cement a bénéficié fin 2008 d'un accord d'exemption d'impôts sur les bénéfices, pour une durée de 10 ans, à compter du démarrage de l'usine, soit décembre 2010.

### 2.2.1.3. Principales politiques comptables

Conformément au règlement européen n° 1606 / 2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés de Vicat sont établis, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les normes retenues comme principes comptables de référence sont celles applicables à la date du 31 décembre 2014.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2014 n'ont pas été appliquées par anticipation dans les comptes consolidés du Groupe à la clôture. Il s'agit principalement de l'application IFRIC 21 « Taxes » qui fait actuellement l'objet d'études afin d'évaluer son impact potentiel sur les états financiers. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative résultant de l'application de cette norme sur les comptes consolidés annuels.

Les comptes consolidés du 31 décembre présentent des informations comparatives pour l'exercice antérieur, établies selon le même référentiel IFRS. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels 2013.

Les autres normes applicables de façon obligatoire à compter de 2014 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés 2014. Il s'agit principalement des normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », et leur implication sur IAS 27 « États financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises ».

Ces comptes ont été arrêtés et approuvés par le Conseil d'Administration le 6 mars 2015, et seront soumis à l'Assemblée Générale du 6 mai 2015 pour approbation.

### 2.2.1.4. Éléments du compte de résultat

Au-delà des agrégats comptables figurant au compte de résultat, les principaux indicateurs utilisés par le Groupe pour la mesure de la performance financière et industrielle sont l'EBITDA et l'EBIT, qui sont présentés au pied du compte de résultat publié. Ces agrégats sont définis dans la note 1.22 de l'annexe aux comptes consolidés et la

rationalisation du passage entre l'excédent brut d'exploitation, l'EBITDA, l'EBIT et le résultat d'exploitation est présentée dans la note 23.

Les principaux indicateurs, qui feront l'objet de commentaires, ci-après sont les suivants :

- le chiffre d'affaires, qui comprend principalement les facturations des produits livrés au cours de la période ainsi que celles des services rendus au cours de la période, notamment les transports sur vente refacturés ;
- les indicateurs extracomptables indiqués ci-dessus.

### 2.2.1.5. Incidence des modifications de périmètre et des variations de change

#### Modifications de périmètre

Le Groupe Vicat a racheté la participation détenue par Sagar Cements dans la société Vicat Sagar Cement. À l'issue de cette opération, Vicat détient 100 % du capital de Vicat Sagar Cement. Cette montée au capital s'est accompagnée du dénouement de l'ensemble des relations capitalistiques existantes entre les deux groupes. Le montant net de l'ensemble des opérations liées à cette transaction s'élève à 45 millions d'euros.

Dans le cadre de la stratégie de désendettement du Groupe, les holdings actionnaires majoritaires de Vicat SA, Soparfi et Parfininco, ont acquis 24,6 % des actions Soparfi détenues par des sociétés filiales du Groupe Vicat.

Ces rachats qui s'inscrivent dans une démarche de rationalisation et de simplification des structures de détention des holdings, ont été effectués pour un montant global de 114 millions d'euros sur la base d'une valorisation des actions Soparfi établie par un cabinet d'audit international.

À l'issue de cette opération, la détention résiduelle des sociétés filiales du Groupe Vicat dans Soparfi s'établit à 18,4 % avant annulation des actions propres par Soparfi et à 22,4 % après.

La plus-value globale, nette d'impôts, de 72 millions d'euros constatée à l'occasion de ces opérations de cession a été comptabilisée dans les capitaux propres consolidés de Vicat.

#### Variation de change

Compte tenu de l'implantation internationale des entités du Groupe, celui-ci est tributaire des fluctuations des devises de chacun des pays dans lequel il est implanté par rapport à l'euro (i), ainsi que de celles utilisées par ses filiales pour leurs transactions d'exploitation par rapport aux monnaies fonctionnelles de chacune d'entre elles (ii).

- i. À la clôture, les comptes de résultat des filiales sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Les variations d'une période à l'autre des différentes monnaies dans lesquelles le Groupe opère par rapport à l'euro, sont source de variation du chiffre d'affaires et plus généralement des produits et charges exprimées

en euros, sans que cette variation ait pour origine une évolution de la performance du Groupe. À des fins de comparaison, le Groupe présente dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés le chiffre d'affaires 2014 recalculé à périmètre et change constants par rapport à 2013. Par ailleurs, les bilans des filiales sont convertis en euros au cours de clôture. Les variations de ces mêmes monnaies se

traduisent par des écarts de conversion inscrits en capitaux propres (voir la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés) ;

- ii. Les gains ou pertes constatés par les sociétés du Groupe lorsqu'elles effectuent des transactions dans des devises différentes de leurs monnaies de fonctionnement sont enregistrés en différences de change dans le résultat financier.

### 2.2.2. COMPARAISON DES RÉSULTATS DES EXERCICES 2014 ET 2013

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation	Dont effet change	Dont effet périmètre	Croissance interne
Chiffre d'affaires	2 422,8	2 286,0	+ 6,0 %	- 2,4 %	+ 0,4 %	+ 8,0 %
EBITDA	442,0	426,7	+ 3,6 %	- 3,1 %	- 0,3 %	+ 7,0 %
EBIT	263,1	234,2	+ 12,3 %	- 3,8 %	- 0,6 %	+ 16,7 %
Résultat d'exploitation	256,3	229,6	+ 11,6 %	- 3,9 %	- 0,6 %	+ 16,1 %
Résultat net consolidé	143,5	123,2	+ 16,5 %	- 4,8 %	- 0,5 %	+ 21,8 %
Résultat net consolidé part du Groupe	128,5	120,3	+ 6,8 %	- 3,8 %	- 0,4 %	+ 11,0 %
Capacité d'autofinancement	320,9	291,0	+ 10,3 %	- 3,9 %	- 0,2 %	+ 14,4 %

Dans l'ensemble de cette analyse, et sauf indication contraire, toutes les variations sont exprimées à titre consolidé, sur une base annuelle (2014/2013), et à périmètre et taux de change constants.

#### 2.2.2.1. Évolution du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Vicat sur l'exercice 2014 atteint 2 423 millions d'euros, en croissance de + 6,0 % et de + 8,0 % à

périmètre et taux de change constants par rapport à la même période en 2013.

L'évolution du chiffre d'affaires consolidé par activité de l'exercice 2014 par rapport à celui de l'exercice 2013 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation	Variation (%)	Dont		
					Effet de change	Variation de périmètre	Croissance interne
Ciment	1 261	1 110	152	+ 13,7 %	(46)	1	197
Béton & Granulats	860	876	(16)	- 1,8 %	(10)	7	(13)
Autres Produits et Services	301	300	(1)	+ 0,3 %	2	-	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>2 423</b>	<b>2 286</b>	<b>137</b>	<b>+ 6,0 %</b>	<b>(54)</b>	<b>8</b>	<b>183</b>

Cet exercice a été marqué par la progression très sensible à périmètre et change constants du chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Ciment de + 14,9 % (+ 17,7 % en consolidé), par la légère inflexion de l'activité Béton & Granulats (- 1,5 %) et par la stabilité de l'activité Autres Produits & Services (+ 0,3 %).

La répartition du chiffre d'affaires opérationnel du Groupe par activité (avant éliminations intersecteurs) se présente comme suit :

(en pourcentage)	2014	2013
Ciment	53,7	50,6
Béton & Granulats	31,9	34,2
Autres Produits et Services	14,4	15,2
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

La répartition du chiffre d'affaires opérationnel entre les différentes activités du Groupe fait ressortir une progression sensible de la contribution de l'activité Ciment, qui représente désormais 53,7 % du chiffre d'affaires opérationnel contre 50,6 % au 31 décembre 2013. La contribution de l'activité Béton & Granulats au chiffre d'affaires opérationnel recule à 31,9 % contre 34,2 % au 31 décembre 2013. Enfin, celle de l'activité Autres Produits & Services est en repli à 14,4 % au 31 décembre 2014 contre 15,2 % au 31 décembre 2013.

La part des métiers principaux du Groupe que sont le Ciment, le Béton et les Granulats est en légère progression à près de 86 % du chiffre d'affaires opérationnel avant éliminations.

L'évolution des volumes dans les principaux métiers se présente comme suit :

	2014	2013	Évolution
Ciment (milliers t)	20 530	18 050	+ 13,7 %
Béton (milliers m <sup>3</sup> )	8 273	8 525	- 3,0 %
Granulats (milliers t)	21 215	22 773	- 6,8 %

La progression du chiffre d'affaires traduit au global :

- une progression des volumes ciment vendus liés :
  - à la poursuite de la montée en puissance du Groupe en Inde,
  - à une reprise de l'activité en Égypte dans un environnement sécuritaire moins défavorable,
  - un niveau d'activité dynamique en Afrique de l'Ouest,
  - au dynamisme du Groupe au Kazakhstan,
  - et enfin, à la poursuite du rebond de l'activité aux États-Unis soutenu par un environnement macroéconomique en amélioration ;

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique :

(en millions d'euros)	2014	%	2013	%
France	831	34,3 %	856	37,4 %
Europe (hors France)	418	17,2 %	427	18,7 %
États-Unis	247	10,2 %	221	9,7 %
Asie	530	21,9 %	461	20,2 %
Afrique et Moyen-Orient	397	16,4 %	322	14,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 423</b>	<b>100,0</b>	<b>2 286</b>	<b>100,0</b>

- un environnement prix globalement favorable dans l'activité Ciment, compte tenu d'une solide progression enregistrée en Turquie, en Égypte, aux États-Unis et en Inde, ainsi que dans l'activité Béton & Granulats.

Ces facteurs positifs ont été partiellement atténués par :

- la baisse des volumes ciment en France et en Italie compte tenu d'un environnement macro-économique toujours dégradé, mais aussi en Suisse, en raison d'une base de comparaison élevée suite à une année 2013 qui avait été particulièrement soutenue, et en Turquie ;
- la contraction des volumes dans l'activité Béton & Granulats en France (granulats), en Suisse et en Turquie ;
- une baisse des prix de vente dans l'activité Ciment en France, en Suisse, en Italie, au Kazakhstan et en Afrique de l'Ouest.

Par activité :

- Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Ciment est en hausse de + 13,7 % et de + 17,7 % à périmètre et taux de change constants. Le chiffre d'affaires opérationnel progresse quant à lui de + 14,9 % à périmètre et taux de change constants, soutenu par une augmentation des volumes de + 13,7 %. Cette évolution favorable résulte d'une progression des volumes en Inde, en Égypte, en Afrique de l'Ouest, au Kazakhstan et enfin aux États-Unis. Ils sont en légère baisse en Turquie, en France, en Suisse et en Italie. Quant aux prix de vente, leur évolution a été favorable en Turquie, aux États-Unis, en Égypte et en Inde, permettant de compenser la baisse enregistrée au France, en Suisse et en Afrique de l'Ouest. Ils sont restés globalement stables en Italie ;
- Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Béton & Granulats est en baisse de - 1,8 % et de - 1,5 % à périmètre et change constants. Cette érosion résulte d'une baisse des volumes livrés dans le béton (- 3,0 %) et dans les granulats (- 6,8 %) ;
- Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Autres Produits & Services est quasiment stable sur l'ensemble de l'année.

Ventilation du chiffre d'affaires opérationnel en 2014 par zone géographique et par activité :

(en millions d'euros)	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Éliminations intersecteurs	Chiffre d'affaires consolidé
France	356	422	234	(180)	831
Europe (hors France)	173	170	129	(54)	418
États-Unis	114	174	-	(42)	247
Asie	466	92	36	(64)	530
Afrique et Moyen-Orient	374	24	-	(0)	397
<b>Chiffre d'affaires opérationnel</b>	<b>1 483</b>	<b>882</b>	<b>399</b>	<b>(341)</b>	<b>2 423</b>
Éliminations intersecteurs	(222)	(22)	(98)	341	-
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>1 261</b>	<b>860</b>	<b>301</b>	<b>-</b>	<b>2 423</b>

### 2.2.2.2. Évolution de la rentabilité opérationnelle

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation	Dont effet change	Dont effet périmètre	Croissance interne
Chiffre d'affaires	2 422,8	2 286,0	+ 6,0 %	- 2,4 %	+ 0,4 %	+ 8,0 %
EBITDA	442,0	426,7	+ 3,6 %	- 3,1 %	- 0,3 %	+ 7,0 %
EBIT	263,1	234,2	+ 12,3 %	- 3,8 %	- 0,6 %	+ 16,7 %
Résultat d'exploitation	256,3	229,6	+ 11,6 %	- 3,9 %	- 0,6 %	+ 16,1 %

L'EBITDA consolidé du Groupe affiche une hausse de + 3,6 % par rapport à l'exercice 2013, à 442 millions d'euros, et de + 7,0 % à périmètre et taux de change constants.

Cette progression de l'EBITDA à périmètre et taux de change constants résulte pour l'essentiel de la hausse sensible de l'EBITDA en Inde, en Turquie, aux États-Unis, en Égypte et, mais dans une moindre mesure, au Kazakhstan et en Afrique de l'Ouest.

La performance enregistrée sur ces zones a permis de compenser une baisse sensible de l'EBITDA en France et en Italie, compte tenu de

l'environnement macro-économique et sectoriel dégradé. En Suisse, la baisse de l'EBITDA résulte pour l'essentiel de la non-reconduction de ventes de certificats CO<sub>2</sub> en 2014, représentant à elle seule un différentiel net négatif sur l'EBITDA de 7 millions d'euros par rapport à 2013.

Compte tenu de ces éléments et d'une charge d'amortissement et de provisions en diminution, le résultat opérationnel (EBIT) est en solide progression de + 16,7 % sur la période à périmètre et taux de change constants.

#### 2.2.2.2.1. Évolution du résultat d'exploitation par zone géographique

##### 2.2.2.2.1.1. COMPTE DE RÉSULTAT FRANCE

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre constant
CA consolidé	831	856	- 2,9 %	- 3,7 %
EBITDA	134	159	- 15,9 %	- 14,9 %
EBIT	84	98	- 14,6 %	- 13,2 %

Le chiffre d'affaires en France au 31 décembre 2014 affiche un repli de - 3,7 % à périmètre constant. Cette baisse de l'activité résulte d'un environnement macro-économique dégradé, et plus particulièrement du ralentissement sensible du marché de la construction. L'EBITDA enregistre

une contraction de - 14,9 %. Sur ces bases, la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires se contracte à 16,1 % contre 18,6 % en 2013.

■ **Dans l'activité Ciment**, le chiffre d'affaires consolidé est en recul de - 4,4 %. Le chiffre d'affaires opérationnel est quant à lui en retrait de - 3,0 % marqué par une baisse des volumes supérieure à - 2 % sur la période et un fléchissement des prix de vente lié notamment à un mix produit défavorable en début d'exercice. Compte tenu de ces éléments, l'EBITDA recule de - 11,7 % et la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel s'affiche en retrait de près de trois points de pourcentage.

■ **Dans l'activité Béton & Granulats**, le chiffre d'affaires consolidé est en retrait de - 4,9 %. Si les volumes de béton sont stables, les granulats reculent de plus de - 7 %, pour moitié dus à un effet périmètre. Quant aux prix de vente, ils sont en légère baisse dans le béton mais progressent dans les granulats. Sur l'ensemble de l'exercice, l'EBITDA généré par cette activité en France se contracte sensiblement (- 27,3 %), avec une marge sur le chiffre d'affaires opérationnel qui fléchit également de façon marquée.

■ **Dans l'activité Autres Produits & Services**, le chiffre d'affaires consolidé est stable (+ 0,5 %) sur l'exercice. En revanche, l'EBITDA recule de - 9,9 %.

#### 2.2.2.1.2. COMPTE DE RÉSULTAT EUROPE (HORS FRANCE)

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	418	427	- 2,1 %	- 3,5 %
EBITDA	103	114	- 9,8 %	- 11,1 %
EBIT	70	85	- 17,6 %	- 18,8 %

Le chiffre d'affaires en Europe, hors France, fléchit de - 3,5 % à périmètre et taux de change constants sur l'exercice. L'EBITDA généré par le Groupe dans cette zone géographique recule de - 11,1 %, marqué par une détérioration de la marge d'EBITDA en Suisse, essentiellement liée à une base de comparaison défavorable et à la non-reconduction de la vente de quotas de CO<sub>2</sub>, mais aussi en Italie, compte tenu du contexte macro-économique et sectoriel toujours difficile.

**En Suisse**, après une année 2013 exceptionnelle, le chiffre d'affaires recule de - 3,5 % à périmètre et taux de change constants, tout en se maintenant à un niveau élevé dans un contexte économique qui demeure porteur. Cette contraction traduit pour l'essentiel l'impact de la fin de certains chantiers qui avaient débuté en 2013 et qui ont pris fin au cours de l'été 2014. Dans ce contexte, et compte tenu de la non-reconduction de ventes de quotas de CO<sub>2</sub> en 2014, représentant un différentiel négatif net de 7 millions d'euros, l'EBITDA s'affiche en retrait d'un peu plus de 11 %. La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé fléchit d'environ deux points de pourcentage. Il est à noter que, retraitée du différentiel négatif lié à la non-reconduction de la vente de quotas de CO<sub>2</sub>, la marge d'EBITDA en Suisse aurait été stable.

■ **Dans le Ciment**, le chiffre d'affaires consolidé est en retrait de - 5,0 % par rapport à une année 2013 qui avait été exceptionnellement dynamique pour le Groupe. Le chiffre d'affaires opérationnel recule quant à lui de - 5,1 %. Cette baisse résulte d'une contraction des volumes de l'ordre de - 4 %, en raison notamment de la fin d'un certain nombre de grands chantiers, et d'un prix moyen de vente en

léger retrait dû essentiellement à un mix produit défavorable. Sur ces bases, et compte tenu de la non-reconduction de la vente de quotas de CO<sub>2</sub>, l'EBITDA généré par cette activité en Suisse est en repli de - 13,6 %, avec une marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires opérationnel qui fléchit d'un peu plus de 3 points. Retraité du produit de cession des quotas de CO<sub>2</sub> et à périmètre et change constants, la marge d'EBITDA serait en légère progression.

■ **Dans l'activité Béton & Granulats**, le chiffre d'affaires consolidé fléchit de - 4,9 % sur l'ensemble de la période. Dans un contexte de stabilité des prix de vente dans le béton et de légère progression dans les granulats, la baisse de l'activité s'explique exclusivement par la contraction des volumes dans le béton, ceux-ci étant stables dans les granulats. L'EBITDA généré par cette activité en Suisse recule de près de - 4 % sur la période et la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel est stable.

■ **L'activité Autres Produits et Services** affiche un chiffre d'affaires stable (- 0,4 %) sur l'année. L'EBITDA est quant à lui en retrait de - 9,6 % par rapport à 2013 dû essentiellement à un mix produit moins favorable.

**En Italie**, dans un environnement macro-économique et sectoriel toujours difficile, le chiffre d'affaires est en repli de - 3,9 % sur l'année, caractérisé par une baisse des volumes vendus légèrement supérieure à - 1 % et une contraction des prix un peu plus sensible. Dans ce contexte, l'EBITDA et la marge d'EBITDA reculent sensiblement sur l'exercice.

## 2.2.2.2.1.3. COMPTE DE RÉSULTAT ÉTATS-UNIS

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	247	221	+ 11,7 %	+ 11,6 %
EBITDA	17	5	+ 231,9 %	+ 231,5 %
EBIT	(5)	(17)	+ 68,6 %	+ 68,6 %

L'activité aux États-Unis enregistre une croissance de chiffre d'affaires de + 11,6 % à périmètre et taux de change constants. Cette performance traduit la poursuite du redressement progressif de la conjoncture aux États-Unis. Le Groupe enregistre une très forte progression de son EBITDA qui s'élève à 17 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice, contre 5 millions d'euros en 2013, et réduit sensiblement sa perte au niveau de l'EBIT à - 5 millions d'euros contre - 17 millions d'euros en 2013.

■ **L'activité Ciment** enregistre une nouvelle progression de son chiffre d'affaires consolidé sur l'année avec une hausse de + 16,7 % (+ 17,5 % en chiffre d'affaires opérationnel). L'augmentation des volumes s'établit à près de + 10 % sur l'année, avec une croissance

comparable en Californie et dans le Sud-Est. Les prix de vente sont en hausse de près de + 8 % par rapport à 2013 sur les deux zones. Compte tenu de ces éléments, l'EBITDA du Groupe est multiplié par plus de 4.

■ **Dans l'activité Béton**, le chiffre d'affaires consolidé progresse de + 9,6 % à périmètre et change constants. Cette performance résulte d'une progression de + 4,0 % des volumes vendus, avec une hausse sensible en Californie et une très légère croissance dans le Sud-Est. Les prix de vente affichent sur la période une augmentation solide reflétant l'amélioration de l'environnement macro-économique et sectoriel. Compte tenu de ces éléments, le Groupe double son EBITDA dans cette activité.

## 2.2.2.2.1.4. COMPTE DE RÉSULTAT ASIE (TURQUIE, INDE, KAZAKHSTAN)

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	530	461	+ 15,1 %	+ 27,2 %
EBITDA	112	85	+ 30,6 %	+ 47,1 %
EBIT	67	42	+ 59,7 %	+ 82,5 %

Le chiffre d'affaires progresse sur la zone de + 27,2 % à périmètre et taux de change constants sur l'ensemble de la période, avec une solide progression enregistrée sur les trois régions concernées. La profitabilité opérationnelle (EBITDA / Chiffre d'affaires consolidé) progresse elle aussi très sensiblement, pour s'établir à 21,1 % contre 18,6 % en 2013, bénéficiant de la montée en puissance des activités du Groupe en Turquie et au Kazakhstan et d'un environnement prix plus favorable en Turquie et en Inde.

**En Turquie**, le chiffre d'affaires s'établit à 229 millions d'euros, en progression de + 11,7 % à périmètre et change constants. Au cours de cet exercice, le Groupe a su tirer parti des bonnes conditions climatiques, d'un environnement macro-économique, sectoriel et prix favorables. Sur ces bases, et en s'appuyant sur une bonne maîtrise des coûts et notamment des coûts énergétiques avec une solide augmentation de l'utilisation de combustibles secondaires, l'EBITDA progresse de plus de + 30 % avec un taux de marge en nette amélioration.

■ **Dans le ciment**, le chiffre d'affaires consolidé est en progression de + 22,9 % sur la période à périmètre et change constants. Le chiffre d'affaires opérationnel progresse quant à lui de + 16,6 %. Cette évolution résulte d'une augmentation des prix de vente - plus importante à Konya qu'à Bastas, le marché d'Ankara restant plus concurrentiel - qui a permis de largement compenser une baisse des volumes d'environ - 2 % sur l'ensemble de l'année. En effet, après un premier trimestre soutenu par d'excellentes conditions climatiques, celles-ci ont été sensiblement moins favorables au cours des deux trimestres suivants. Dans ce contexte, l'EBITDA généré par cette activité est en croissance de + 34 %, marquant une progression de près de 4 points de pourcentage de la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel.

■ **L'activité Béton & Granulats** est en baisse de - 4,3 % à périmètre et taux de change constants. Les volumes fléchissent dans le béton (environ - 11 %) et de façon plus sensible dans les granulats (plus de - 17 %) du fait de ralentissements de grands travaux liés aux

changements règlementaires consécutifs à la catastrophe de Soma. Quant aux prix de vente, ceux-ci affichent une solide progression dans le béton comme dans les granulats compte tenu de la stratégie sélective du Groupe dans cette activité. L'EBITDA recule de - 8,5 % sur l'ensemble de l'exercice et la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel fléchit légèrement.

**En Inde**, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 230 millions d'euros au cours de l'année, en progression de + 54,7 % à périmètre et change constants. Les volumes enregistrent une progression très sensible (+ 41 %) avec près de 4,5 millions de tonnes de ciment livrées au total par le Groupe. Quant aux prix de vente, bien que volatils, ceux-ci sont repartis à la hausse à partir du deuxième trimestre, affichant une solide progression sur l'exercice, soutenue par un environnement sectoriel en amélioration très progressive. Compte tenu de ces éléments, et d'une réduction des coûts énergétique du fait notamment de la mise en place d'une installation de cogénération électrique, l'EBITDA a été multiplié par plus de 3 avec une marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel qui fait plus que doubler par rapport à 2013.

#### 2.2.2.1.5. COMPTE DE RÉSULTAT AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	397	322	+ 23,4 %	+ 24,5 %
EBITDA	77	63	+ 22,1 %	+ 23,1 %
EBIT	48	26	+ 82,2 %	+ 83,4 %

Dans la région Afrique et Moyen-Orient, le chiffre d'affaires consolidé progresse à périmètre et change constants de + 24,5 % sur l'ensemble de la période. L'EBITDA affiche une très nette progression à 77 millions d'euros en 2014 contre 63 millions d'euros en 2013.

**En Égypte**, le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de + 58,6 % à périmètre et change constants. Cette progression résulte d'une croissance notable des volumes livrés de près de + 33 % s'appuyant sur un marché dynamique et une amélioration des conditions sécuritaires dans le Nord-Sinaï. Au cours de l'année, alors que la demande est restée soutenue, l'offre a été impactée par des ruptures d'approvisionnement énergétique. Dans ce contexte, les prix de vente ont progressé de façon marquée. Compte tenu de ces éléments, l'EBITDA du Groupe affiche une très forte progression, doublant par rapport à 2013, avec une marge d'EBITDA elle aussi en progression sensible, malgré une très forte augmentation des coûts énergétiques, dès le second semestre.

**Au Kazakhstan**, le Groupe poursuit son déploiement sur ce marché prometteur, avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 71 millions d'euros, en hausse de + 18,0 % à périmètre et taux de change constants. L'activité a été soutenue par une progression sensible des volumes d'environ + 24 % avec près de 1,3 million de tonnes de ciment livrées au cours de l'exercice. En revanche, les prix de vente se contractent sur la période, du fait notamment des incertitudes liées à la dévaluation intervenue en début d'année, à l'instabilité monétaire et à l'évolution des prix des matières premières. Néanmoins, compte tenu de l'amélioration sensible de l'efficacité opérationnelle de l'outil industriel au cours de l'exercice, EBITDA affiche une quasi-stabilité par rapport à 2013, en dépit de la dévaluation intervenue en début d'année et une nette progression de + 13,2 % à périmètre et taux de change constants. Ainsi, et compte tenu de la baisse des prix de vente, la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires ne fléchit que légèrement.

**En Afrique de l'Ouest**, le chiffre d'affaires progresse de + 12,8 % dans un contexte de marché favorable sur chacun des pays de la zone. Les volumes ciment progressent de près de + 15 % tandis que les prix de vente, s'ils se stabilisent très progressivement en base séquentielle, restent en léger retrait en base annuelle compte tenu de la baisse enregistrée au cours de l'exercice précédent. Sur ces bases, l'EBITDA généré par le Groupe dans cette région s'affiche en hausse de + 5,5 %.

### 2.2.2.2.2. Évolution de la rentabilité opérationnelle par métier

Les paragraphes suivants présentent la ventilation du résultat d'exploitation par métiers, ainsi qu'une analyse de son évolution entre 2014 et 2013.

#### 2.2.2.2.2.1. ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ CIMENT

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA opérationnel	1 483	1 333	+ 11,3 %	+ 14,9 %
Éliminations intersecteurs	(221)	(223)		
Contribution au CA consolidé	1 261	1 110	+ 13,7 %	+ 17,7 %
EBITDA	341	314	+ 8,7 %	+ 13,1 %
EBIT	220	179	+ 23,1 %	+ 28,6 %

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Ciment est en hausse de + 13,7 % et en hausse de + 17,7 % à périmètre et taux de change constants. Le chiffre d'affaires opérationnel progresse quant à lui de + 14,9 % à périmètre et change constants.

Les prix moyens de vente, en légère progression au global, ont connu des variations contrastées en fonction des régions dans lesquelles le Groupe est présent. Ainsi, ils ont enregistré une solide progression en Turquie, en Inde, en Égypte et aux États-Unis, permettant de compenser les légères baisses enregistrées en France, en Suisse, au Kazakhstan et en Afrique de l'Ouest.

Cette légère hausse au global des prix de vente s'est accompagnée d'une hausse sensible des volumes (+ 13,7 %). La contraction des volumes enregistrée en France, en Suisse, en Italie et en Turquie ayant été largement compensée par la montée en puissance de l'Inde et du Kazakhstan, par le dynamisme de l'activité en Afrique de l'Ouest, et enfin par la reprise de l'activité en Égypte et aux États-Unis.

L'EBITDA s'établit à 341 millions d'euros, en progression de + 13,1 % à périmètre et taux de change constants. La baisse de l'EBITDA constatée en France, en Suisse (essentiellement en raison de la non-reconduction de la vente de quotas de CO<sub>2</sub>) et en Italie a pu être largement compensée par la progression de l'EBITDA en Inde, en Turquie, aux États-Unis, en Égypte, au Kazakhstan et en Afrique de l'Ouest. La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel est quant à elle en léger retrait à 23,0 % contre 23,6 % en 2013, reflétant « l'effet négatif CO<sub>2</sub> » en Suisse et la modification du mix géographique des activités du Groupe qui se caractérise, sur l'exercice 2014, par une plus grande contribution des pays où les niveaux de marges sont encore relativement bas et qui comportent un fort potentiel d'amélioration (Asie, Égypte et États-Unis), et à l'inverse, une contribution plus faible de la France, où les niveaux de marges sont historiquement plus élevés, compte tenu de la baisse d'activité enregistrée dans ce pays au cours de cet exercice.

Enfin, l'EBIT ressort en très nette progression de 28,6 % à périmètre et taux de change constants, à 220 millions d'euros contre 179 millions d'euros en 2013.

#### 2.2.2.2.2.2. ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ BÉTON PRÊT À L'EMPLOI & GRANULATS

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA opérationnel	882	899	- 1,9 %	- 1,5 %
Éliminations intersecteurs	(22)	(23)		
Contribution au CA consolidé	860	876	- 1,8 %	- 1,5 %
EBITDA	71	80	- 10,8 %	- 9,4 %
EBIT	28	34	- 18,2 %	- 16,6 %

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Béton & Granulats recule de - 1,8 % et de - 1,5 % à périmètre et change constants sur l'exercice. Quant aux volumes, ceux-ci sont en baisse de - 3,0 % dans le béton et de - 6,8 % dans les granulats.

Cette évolution résulte d'une baisse des volumes béton en Turquie et en Suisse, partiellement compensée par une amélioration aux États-Unis. Ils sont restés stables en France. Dans les granulats, la baisse

des volumes a été marquée en Turquie et en France (dont un effet périmètre), ils affichent en revanche une solide progression au Sénégal et sont stables en Suisse. Cette baisse des volumes a été partiellement compensée par une amélioration au global des prix de vente.

Compte tenu de ces éléments, l'EBITDA recule de - 9,4 % à périmètre et taux de change constants, et l'EBIT de - 16,6 %.

#### 2.2.2.2.3. ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ AUTRES PRODUITS ET SERVICES

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA opérationnel	399	400	- 0,4 %	+ 0,3 %
Éliminations intersecteurs	(98)	(100)		
Contribution au CA consolidé	301	300	+ 0,3 %	- 0,2 %
EBITDA	30	33	- 10,0 %	- 10,6 %
EBIT	15	21	- 29,5 %	- 30,0 %

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Autres Produits & Services enregistre une progression de + 0,3 % et de - 0,2 % à périmètre et change constants.

L'EBITDA recule à 30 millions d'euros contre 33 millions d'euros en 2013, la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel s'établissant désormais à 7,4 % contre 8,2 % en 2013.

#### 2.2.2.2.3. Évolution du résultat financier

(en millions d'euros)	2014	2013	Évolution
Coût de l'endettement financier net	(47,6)	(44,0)	- 8,2 %
Autres produits et charges financiers	(10,4)	(9,0)	- 15,6 %
Résultat financier	(58,0)	(53,0)	- 9,4 %

L'accroissement de la charge financière nette globale de 5,0 millions d'euros à - 58,0 millions d'euros provient pour l'essentiel de la hausse du coût de l'endettement financier net (- 3,6 millions d'euros) et résulte :

- de la fin de la période de capitalisation des frais financiers en Inde suite au démarrage de Vicat Sagar et de Gulbarga Power (effet net de - 7,5 millions d'euros) ;
- partiellement compensée par la baisse des frais financiers en France (effet net + 4,5 millions d'euros) du fait de la baisse des taux et d'un endettement moyen de la société mère inférieur à celui de 2013.

Par ailleurs, les autres produits et charges financières nets progressent légèrement (-1,4 million d'euros) du fait essentiellement de la hausse

des charges d'actualisation (- 2,3 millions d'euros), la variation favorable des gains et pertes de change constatés dans les autres pays venant compenser la variation enregistrée au Kazakhstan (perte passée en résultat en 2014 pour - 8,2 millions d'euros en raison de la dévaluation monétaire intervenue en début d'année 2014, contre - 2,5 millions d'euros en 2013).

Il est à noter que les charges d'actualisation (- 7,2 millions d'euros) afférentes notamment aux coûts futurs de remise en état des carrières, aux avantages au personnel et à l'option put IFC représentent en 2014 plus des deux tiers des autres produits et charges financiers.

#### 2.2.2.2.4. Évolution des impôts

(en millions d'euros)	2014	2013	Évolution
Impôts exigibles	(75,8)	(74,5)	- 1,7 %
Impôts différés	16,3	17,3	- 5,8 %
Total impôts	(59,5)	(57,2)	- 4,0 %

La hausse de la charge d'impôt de 2,3 millions d'euros provient pour l'essentiel :

- de la progression du résultat courant avant impôts de 22 millions d'euros ;
- et d'une amélioration du taux moyen d'imposition du Groupe à 30,0 %, contre 32,4 % au 31 décembre 2013. Cette baisse du taux d'imposition résulte d'une modification du mix-contribution pays au résultat, la contribution de la France, où le taux d'imposition est élevé (38 %), s'affichant en baisse par rapport à 2013, largement compensée par une augmentation de la contribution de pays où la pression fiscale est plus faible (Inde, Égypte) ou de ceux où le groupe bénéficie, compte tenu des investissements réalisés par le passé, d'exonérations temporaires (Sénégal, Kazakhstan).

#### 2.2.2.2.5. Évolution du résultat net

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 143,5 millions d'euros en hausse de 21,8 % à périmètre et taux de change constants, incluant une part Groupe à hauteur de 128,5 millions d'euros en hausse de 11,0 % à périmètre et taux de change constants.

### 2.2.3. COMPARAISON DES RÉSULTATS DES EXERCICES 2013 ET 2012

L'analyse comparative des résultats des exercices 2013 et 2012 est présentée dans le document de référence 2013 à la section 2.2.2 pages 38 à 49 et est incorporée par référence au présent document de référence.

## 2.3. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

### 2.3.1. CAPITAUX

À la date de dépôt du présent document de référence, le capital social de la Société s'élève à 179 600 000 euros, divisé en 44 900 000 actions de quatre euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les capitaux propres consolidés augmentent de 167 millions d'euros et s'élèvent à 2 459 millions d'euros au 31 décembre 2014 incluant une part Groupe de 2 177 millions d'euros et des intérêts minoritaires de 282 millions d'euros, qui concernent principalement les filiales cimentières en Inde, en Égypte et en Turquie.

Les capitaux propres – part du Groupe – intègrent au 31 décembre 2014 :

- le capital social de la Société pour 180 millions d'euros ;
- les primes liées au capital pour 11 millions d'euros ;
- les réserves de conversion pour - 150 millions d'euros ;
- les réserves consolidées totalisant 2 008 millions d'euros nets de l'imputation des actions propres qui s'élèvent à 70 millions d'euros ;

- le résultat net part du Groupe de l'exercice 2014, soit 128 millions d'euros.

Pour une description détaillée des capitaux propres de la Société, il convient de se référer au tableau de variation de la situation nette et à la note 13 des états financiers consolidés figurant à la section 7.1.2 « Annexe aux comptes consolidés 2014 » du présent document de référence.

### 2.3.2. FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie sont analysés pour chaque exercice par nature :

- activité opérationnelle ;
- activité d'investissement ;
- activité de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont essentiellement générés par le résultat de la période (à l'exclusion des produits et charges sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité) ainsi que par la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement sont issus principalement des décaissements effectués pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'autres actifs à long terme, mais aussi pour l'acquisition d'instruments de capitaux propres d'autres entités et de participations dans des coentreprises. Ils incluent également les prêts consentis à des tiers. Les encaissements liés aux cessions et/ou aux remboursements de ces actifs viennent en déduction de ces décaissements.

Les flux de trésorerie liés à l'activité de financement sont issus des encaissements et décaissements ayant un impact sur le montant des capitaux propres et des capitaux empruntés.

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

### Historique des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Capacité d'autofinancement	321	291	329
Variation (hors effets change et périmètre) du BFR <sup>(1)</sup>	(19)	46	(22)
Flux nets opérationnels	302	337	307
Flux nets d'investissement	(224)	(179)	(273)
Flux nets de financement	(76)	(128)	(149)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	15	(29)	(4)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>(119)</b>

(1) Besoin en fonds de roulement.

### Analyse de la variation du cash flow libre et de l'endettement brut et net

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Cash provenant des flux opérationnels	302	337	307
Investissements industriels nets de cessions	(154)	(166)	(261)
<b>CASH FLOW LIBRE</b>	<b>148</b>	<b>171</b>	<b>46</b>

En 2014, le Groupe a généré un cash flow libre (148 millions d'euros) en diminution par rapport à celui de l'exercice 2013 (- 23 millions). La capacité d'autofinancement nette de la variation du BFR a ainsi permis, avec un recul des investissements industriels, de diminuer l'endettement net du Groupe de 43 millions d'euros en 2014. À 1 022 millions d'euros, l'endettement net, hors options de vente, représente 41,55 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014 et 2,31 fois l'EBITDA consolidé 2014.

#### 2.3.2.1. Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation réalisées en 2014 par le Groupe se sont élevés à 302 millions d'euros contre 337 millions d'euros en 2013.

Cette diminution des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles entre 2013 et 2014 provient d'une hausse de la capacité d'autofinancement de 30 millions d'euros et d'une dégradation de la variation du besoin en fonds de roulement de 65 millions d'euros.

L'analyse du besoin en fonds de roulement par nature se présente comme suit :

(en millions d'euros)	BFR au 31 décembre 2012	Variation du BFR Année 2013	Autres variations <sup>(1)</sup>	BFR au 31 décembre 2013	Variation du BFR Année 2014	Autres variations <sup>(1)</sup>	BFR au 31 décembre 2014
Stocks	382	(5)	(17)	360	21	13	394
Clients	355	15	(22)	348	(4)	12	356
Fournisseurs	(239)	(36)	17	(258)	8	(9)	(259)
Autres créances & dettes	(22)	(20)	(2)	(44)	(6)	(11)	(61)
<b>BFR</b>	<b>476</b>	<b>(46)</b>	<b>(24)</b>	<b>406</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>430</b>

(1) Change, périmètre et divers.

### 2.3.2.2. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2014	2013
Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles	(160)	(176)
Désinvestissements en immobilisations incorporelles et corporelles	6	10
Investissements nets en titres de sociétés consolidées	(67)	(9)
Autres investissements financiers nets	(3)	(4)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE TOTAUX LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(224)</b>	<b>(179)</b>

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement réalisées en 2014 par le Groupe se sont élevés à - 224 millions d'euros contre - 179 millions d'euros en 2013.

#### 2.3.2.2.1. Investissements et désinvestissements en immobilisations incorporelles et corporelles

Ils intègrent les décaissements effectués pour les investissements industriels (160 millions d'euros en 2014 et 176 millions d'euros en 2013) correspondant pour l'essentiel :

- en 2014 à des investissements réalisés en France, en Turquie, en Suisse, en Inde et au Sénégal ;
- en 2013 à l'achèvement des investissements liés à l'usine *greenfield* de Vicat Sagar Cement en Inde qui a démarré au cours du premier semestre 2013 et à la poursuite en France de l'aménagement de la carrière de Mépieu, mais également à des investissements de maintenance et d'amélioration dans les autres pays d'implantation.

Pour plus de détail voir la section 2.4. « Investissements » du présent document de référence.

Ces investissements ont été réalisés en 2014 à 68 % dans l'activité Ciment (73 % en 2013), à 23 % dans l'activité Béton & Granulats (19 % en 2013) et les 9 % restants concernent l'activité Autres Produits & Services (8 % en 2013).

Les cessions d'actifs corporels et incorporels ont généré un encaissement global de 6 millions d'euros en 2014 (10 millions d'euros en 2013).

#### 2.3.2.2.2. Investissements nets en titres de sociétés consolidées

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de sociétés consolidées réalisées au cours de l'exercice 2014 se sont traduites par un décaissement global de 67 millions d'euros.

Le principal décaissement effectué par le Groupe en 2014 l'a été pour l'acquisition de la participation résiduelle détenue par Sagar Cements dans la société Vicat Sagar Cement en Inde.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de sociétés consolidées réalisées au cours de l'exercice 2013 se sont traduites par un décaissement global de 9 millions d'euros. Le principal décaissement effectué par le Groupe en 2013 l'a été dans le cadre du rachat anticipé à son partenaire de sa participation résiduelle dans Mynaral Tas, à l'issue duquel le Groupe détient 90 % de la société.

#### 2.3.2.2.3. Autres investissements financiers nets

Les autres investissements financiers nets se traduisent par un décaissement net de 3 millions d'euros en 2014 et de 4 millions d'euros en 2013.

### 2.3.2.3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement réalisées en 2014 par le Groupe se sont élevés à - 76 millions d'euros, contre - 128 millions d'euros en 2013.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement intègrent principalement :

- les décaissements effectués pour le versement des dividendes aux actionnaires de la Société et aux minoritaires des sociétés intégrées (- 81 millions d'euros en 2014 contre - 80 millions d'euros en 2013) ;
- le tirage, net des remboursements, des lignes de crédit ou d'emprunts souscrits par le Groupe pour un montant de - 70 millions d'euros en 2014 (- 52 millions d'euros en 2013), incluant le paiement des échéances annuelles relatives aux contrats de location financement ;
- l'encaissement net lié à la cession par la Société de ses propres actions (3 millions d'euros en 2014 et 4 millions d'euros en 2013), ainsi que le prix de vente global, net d'impôts, de 72 millions d'euros correspondant à la cession par des sociétés filiales du groupe Vicat aux holdings actionnaires majoritaires de Vicat SA (Soparfi et Parfinico) de 24,6 % des actions Soparfi.

## 2.3.3. ENDETTEMENT

### 2.3.3.1. Politique financière du Groupe

La politique financière du Groupe est déterminée par la Direction Générale.

Cette politique vise à maintenir une structure financière équilibrée caractérisée par :

- un ratio endettement financier net/capitaux propres (*gearing*) maîtrisé (voir la section 2.3.3.4. « Endettement net » du présent document de référence) ;
- une bonne liquidité du bilan caractérisée par la disposition d'excédents de trésorerie et de lignes de financement à moyen terme confirmées et disponibles.

Cette politique vise à financer les investissements industriels par la capacité d'autofinancement (CAF), le surplus de ressources financières disponibles étant utilisé par le Groupe pour se désendetter ou pour financer en tout ou en partie des opérations de croissance externe.

Pour disposer de ressources supérieures à sa seule capacité d'autofinancement, le Groupe a mis en place des lignes de financement confirmées et des prêts à moyen et à long terme.

Ces financements garantissent au Groupe, outre la liquidité de son bilan, de disposer, même en cas de situations de marchés perturbées, des moyens immédiatement nécessaires à la réalisation d'opérations plus importantes tels que des investissements industriels exceptionnels, des opérations significatives de croissance externe ou d'acquisition de titres Vicat.

### ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET DES INVESTISSEMENTS DU GROUPE ENTRE 2012 ET 2014 [en millions d'euros]



Ces lignes sont pour l'essentiel portées par la Société (80 %), mais certaines des filiales étrangères du Groupe disposent également de lignes ou de prêts à moyen et long terme, tirés pour la plupart, pour financer leur programme d'investissements. C'est le cas notamment en Inde, au Kazakhstan, en Suisse et au Sénégal.

Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose des lignes de financements confirmées, utilisées et/ou disponibles suivantes :

Au 31 décembre 2014	Emprunteur	Année de mise en place	Devise	Autorisation en millions		Utilisation (en millions d'euros)	Échéance	Taux Fixe (TF)/Taux variable (TV)
				devises	€			
<b>Placement Privé US</b>	<b>Vicat SA</b>	<b>2003</b>	<b>\$</b>	<b>120,0</b>	<b>105,9</b>	<b>105,9</b>	<b>2015</b>	<b>TV/TF</b>
	<b>Vicat SA</b>	<b>2011</b>	<b>\$</b>	<b>450,0</b>	<b>339,3</b>	<b>339,3</b>	<b>2017 à 2022</b>	<b>TF</b>
		<b>2011</b>	<b>€</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>	<b>2017</b>	<b>TF</b>
Crédit Syndiqué	Vicat SA	2011-2014	€	480,0	480,0	*	2019	TV
Lignes bilatérales bancaires	Vicat SA	2009-2014	€	240,0	240,0	*	2019	TV
	Vicat SA	Sans	€	11,0	11,0	*	Sans	TV
<b>Total lignes bancaires <sup>(1)</sup></b>	<b>Vicat SA</b>		<b>€</b>	<b>731,0</b>	<b>731,0</b>	<b>420,0</b>	<b>2019</b>	<b>TV</b>
	Parficim	2012	€	17,0	17,0	17,0	2022	TV
	Sococim	2014	FCFA	50 000,0	76,2	63,3	2015	TF
	Vigier	2009	CHF	15,0	12,5	12,5	2015 à 2020	TF
	Jambyl	2008	\$	28,6	23,5	23,5	2015 à 2018	TV
	Jambyl	2008	\$	22,0	18,1	18,1	2015	TV
	VSCL	2011	\$	65,3	39,4	39,4	2015 à 2021	TF
	VSCL	2011	€	78,2	63,9	63,9	2015 à 2021	TF
	VSCL	2011	€	44,0	36,6	36,6	2015 à 2018	TF
	Gulbarga	2012	€	12,0	12,4	12,4	2016 à 2025	TV
<b>TOTAL PRÊTS OU LIGNES BILATÉRALES FILIALES</b>					<b>299,7</b>	<b>286,7</b>		
Juste valeur des dérivés						20,4		
<b>TOTAL MOYEN TERME</b>					<b>1 535,9</b>	<b>1 232,3</b>		
Autres dettes						57,6		
<b>TOTAL ENDETTEMENT BRUT <sup>(2)</sup></b>					<b>1 535,9</b>	<b>1 289,9</b>		

(1) La ligne « Total ligne bancaires » correspond à l'ensemble des lignes de crédit confirmées, pour l'essentiel sur une durée de un ou cinq ans à l'origine, dont bénéficie la Société et dont le montant autorisé s'élève à 731 millions d'euros. Ces lignes sont utilisées en fonction des besoins de financement de la Société, par tirage de billets et en couverture du risque de liquidité du programme de billets de trésorerie, sachant que le montant total des tirages et des billets émis ne doit pas excéder le total autorisé. Au 31 décembre 2014, les lignes bilatérales bancaires de 240 millions d'euros ne sont pas utilisées. La ligne de crédit syndiqué est utilisée à hauteur de 420 millions d'euros dont une partie (300 millions d'euros) en couverture des billets de trésorerie. Compte tenu de la capacité de substitution de ces lignes de crédit entre elles et de la possible réaffectation des tirages sur la ligne la plus longue, cette information est présentée globalement.

(2) Le montant de l'endettement brut utilisé n'inclut pas la dette relative aux options de vente (11,1 millions d'euros).

### 2.3.3.1.1. Placement privé US

L'emprunt d'un montant de 120 millions de US dollar qui s'élevait à l'origine à 400 millions de US dollar a été souscrit par des investisseurs américains dans le cadre d'un placement privé (PPUS) en 2003. Après remboursement en août 2010 de la première tranche à 7 ans de 160 millions de US dollar et en août 2013 de la deuxième de 120 millions de US dollar, il est désormais composé de la dernière tranche de 120 millions de US dollar à échéance 2015.

Pour éliminer le risque de change sur le principal et les intérêts, cet emprunt a été transformé par un *cross currency swap* en une dette synthétique euro, à taux fixe pour la moitié de son montant et à taux variable pour l'autre moitié (base Euribor 3 mois). Les montants restants

résultant de cette transformation sont à ce jour de 53 millions d'euros à taux fixe et de 53 millions d'euros à taux variable.

Un emprunt de même nature a été mis en place en décembre 2010 pour des montants totaux de 450 millions de US dollar et de 60 millions d'euros. Les maturités sont à 7 ans pour 100 millions de US dollar et 60 millions d'euros, à 10 ans pour 230 millions de US dollar et 12 ans pour 120 millions de US dollar.

Comme effectué pour le premier PPUS, cette dette en dollars a été transformée par le biais de *cross currency swaps* en une dette euro à taux fixe afin d'éliminer le risque de change. Les montants en US dollar convertis correspondent à 339 millions d'euros. La partie de la dette en Euro (60 millions d'euros) est également à taux fixe.

### 2.3.3.1.2. Lignes bancaires Vicat SA

#### CRÉDIT SYNDIQUÉ

Cette ligne de crédit d'une durée de cinq ans, à taux variable, a été placée par la Société auprès d'un syndicat de 8 banques internationales à échéance mai 2016. Suite à un amendement signé en juillet 2014, la ligne a été prorogée jusqu'en 2019. Les intérêts sont payables au taux Euribor de la période de tirage. Au 31 décembre 2014, elle est tirée pour un montant de 120 millions d'euros et affectée à hauteur de 300 millions d'euros en couverture du risque de liquidité des billets de trésorerie.

#### LIGNES BILATÉRALES BANCAIRES

Les lignes bilatérales de Vicat SA, d'un montant de 240 millions d'euros ont été renouvelées en 2014 par la Société auprès de six banques pour une durée de 5 ans jusqu'en juin 2019. Les intérêts sont payables au taux Euribor de la période de tirage.

Au 31 décembre 2014, ces lignes ne sont pas utilisées.

#### BILLETS DE TRÉSORERIE

La Société dispose d'un programme d'émission de billets de trésorerie de 300 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, le montant des billets émis s'élève à 300 millions d'euros. Les billets de trésorerie qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés aux lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme dans le bilan consolidé.

### 2.3.3.1.3. Lignes bilatérales bancaires filiales

#### FRANCE

Parficim a mis en place en 2012 une ligne bancaire de 17 millions d'euros à taux variable sur une durée de 10 ans qui est tirée en totalité au 31 décembre 2014.

#### SÉNÉGAL

Sococim Industries dispose de deux lignes de 15 milliards de francs CFA et une de 20 milliards de francs CFA ayant toutes des durées à l'origine de 12 mois. Au 31 décembre 2014, elles sont tirées pour un montant total de 41,5 milliards de francs CFA. Le taux d'intérêt applicable à chaque tirage est déterminé en commun avec la banque dans la limite d'un plafond maximum fixé pour la durée de validité de la ligne.

#### KAZAKHSTAN

Jambyl Cement a souscrit en 2008 deux lignes de prêt auprès de la Société Financière Internationale, filiale du groupe Banque Mondiale, à taux variable dollar, respectivement de 50 millions de US dollar amortissable sur sept ans à partir de 2012 et de 110 millions de US dollar amortissable sur cinq ans à partir de 2011.

Au 31 décembre 2014 les montants résiduels sont de 28,6 millions de US dollar pour la première et de 22 millions de US dollar pour la seconde, suite aux remboursements effectués.

#### SUISSE

Vigier a souscrit en fin d'année 2009 un emprunt de 25 millions de francs suisses à taux fixe, amortissable sur 10 ans à partir de 2010. Au 31 décembre 2014, le montant résiduel s'élève à 15 millions de francs suisses.

#### INDE

Vicat Sagar Cement a mis en place en 2010 des lignes de prêt d'un montant de 70 millions de US dollar et de 138,8 millions d'euros amortissables sur des durées de 8 et 10 ans auprès d'institutions financières de financement du développement (*International Finance Coporation, Deutsche Investitions und Entwicklungsgesellschaft, Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden*). Au 31 décembre 2014, les tirages après amortissements se montent à 65,3 millions de US dollars et 122,2 millions d'euros.

Ces dettes (en dollars et en euros) ont été transformées par le biais de *cross currency swaps* en une dette Roupie à taux fixe afin d'éliminer le risque de change. Le montant total du prêt s'élève ainsi à 10 726 millions de roupies.

Gulbarga a mis en place en 2012 un emprunt de 12 millions d'euros à taux variable amortissable sur une durée de 13 ans auprès de Proparco. Au 31 décembre 2014 la totalité de la ligne est utilisée.

### 2.3.3.1.4. Couverture par le Groupe du risque de crédit

Au total, le Groupe dispose au 31 décembre 2014 de 324 millions d'euros de lignes confirmées non utilisées.

Le Groupe est exposé de façon générale à un risque de crédit, en cas de défaillance de l'une ou de plusieurs de ses contreparties. Le risque lié aux opérations de financement proprement dites est toutefois limité par leur dispersion et leur répartition sur plusieurs établissements bancaires ou financiers, soit dans le cadre d'une syndication ou d'un placement privé, soit par la mise en place de plusieurs lignes bilatérales. Ce risque est, en outre, réduit par une sélection rigoureuse des contreparties qui sont systématiquement des banques ou établissements financiers de premier plan, choisis en fonction de leur pays d'établissement, de leur notation par les agences spécialisées, de la nature et de l'échéance des opérations effectuées.

Au 31 décembre 2014, au-delà des clauses de défaut croisé prévues dans la plupart des contrats de financement, le PPUS, le crédit syndiqué ainsi que certaines lignes de financement dont bénéficient les filiales contiennent des clauses particulières (*covenants*) pouvant imposer un remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers. Ces *covenants* portent sur des ratios relatifs à la rentabilité et à la structure financière du Groupe ou des filiales concernées. Compte tenu du nombre réduit de sociétés du Groupe concernées, pour l'essentiel la Société, et du faible niveau de l'endettement net du Groupe, l'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la liquidité du bilan et sur la situation financière du Groupe (voir également la note 17 de la section 7.1.2. « Annexe aux comptes consolidés 2014 » du présent document de référence).

### 2.3.3.2. Endettement brut

Au 31 décembre 2014, l'endettement brut du Groupe, hors options de vente, s'élève à 1 290 millions d'euros contre 1 307 millions d'euros au 31 décembre 2013. Il se décompose de la manière suivante par nature :

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation
Emprunts auprès d'investisseurs US	505	505	0,00 %
Emprunts auprès des établissements de crédit	729	751	- 2,93 %
Dette résiduelle sur contrat de location-financement	3	6	- 50,00 %
Autres emprunts et dettes financières	15	20	- 25,00 %
Concours bancaires courants et découverts bancaires	38	25	+ 52,00 %
<b>ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>1 290</b>	<b>1 307</b>	<b>- 1,30 %</b>
Dont à moins d'un an	272	167	
Dont à plus d'un an	1 018	1 140	

L'endettement financier brut est constitué pour 39 % de son montant par le PPUS, émis en US dollar et en euros et à taux fixe. Après transformation la part dollar de cet emprunt en un emprunt synthétique en euro, l'endettement financier brut est libellé à près de 60 % en euros.

La structure de l'endettement brut du Groupe au 31 décembre 2014, par nature de taux et échéance se présente comme suit :

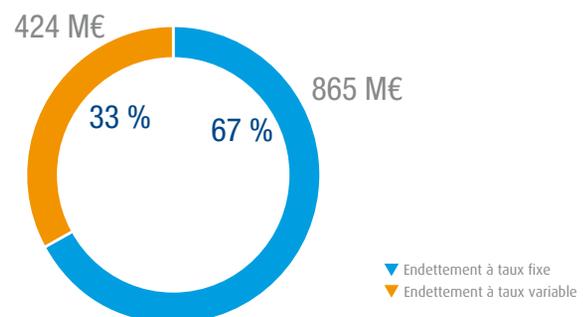
#### TAUX

Comme présenté à la section 6.4.3. « Risques de taux d'intérêt » du présent document de référence, l'endettement financier brut à taux variable représente, au 31 décembre 2014, 424 millions d'euros soit 33 % du total de l'endettement financier brut du Groupe, après transformation du taux fixe du premier PPUS en taux variable pour 50 % de son montant et après prise en compte des opérations de swap taux variable - taux fixe de la dette de Vicat (150 millions d'euros à échéance 2016 ainsi que de la transformation de la dette à taux variable de Vicat Sagar Cement, en une dette à taux fixe.

L'endettement à taux variable est couvert en partie, soit par des excédents de trésorerie libellés dans la même devise, soit par des instruments de dérivés de taux.

Le risque de taux sur la dette à taux variable a été limité par la mise en place de contrats de caps, pour Vicat SA à hauteur de 50 millions d'euros échu en 2015 et pour NCC à hauteur de 50 millions de dollars échus en 2016, 2017 et 2018.

#### ENDETTEMENT TAUX FIXE/TAUX VARIABLE AU 31 DÉCEMBRE 2014 (en millions d'euros)



#### ÉCHÉANCE

La maturité moyenne au 31 décembre 2014 est légèrement inférieure à quatre ans.

L'échéancier de la dette brute net de l'impact IAS 39 est le suivant :

- l'endettement à moins d'un an correspond aux échéances de remboursement de la dernière tranche du premier PPUS de Vicat SA (106 millions d'euros), au remboursement des emprunts de Parficim (2,1 millions d'euros), aux lignes bilatérales de la filiale Sococim au Sénégal, (63,3 millions d'euros), à l'échéance du prêt de Jambyl

Cement au Kazakhstan (24 millions d'euros), de Vicat Sagar Cement en Inde (29,9 millions d'euros) et de Vigier en Suisse (1,7 millions d'euros) ainsi qu'au financement à court terme ;

- l'échéance 2016 correspond aux échéances de remboursement des emprunts de Parficim (2,1 millions d'euros), de Jambyl Cement (5,9 millions d'euros), de Vicat Sagar Cement (29,9 millions d'euros), de Gulbarga (1,2 million d'euros) et de Vigier en Suisse (1,7 million d'euros) ;
- les remboursements 2017 correspondent à la première échéance du deuxième PPUS de Vicat SA (135 millions d'euros), aux remboursements des emprunts de Parficim (2,1 millions d'euros), de Jambyl Cement (5,9 millions d'euros), de Vicat Sagar Cement (29,9 millions d'euros), de Gulbarga (1,2 million d'euros) et de Vigier en Suisse (1,7 million d'euros) ;
- l'échéance de Parficim (2,1 millions d'euros), de Vigier en Suisse (1,7 millions d'euros), les remboursements des emprunts de Jambyl Cement (5,9 millions d'euros), de Vicat Sagar Cement (29,9 millions d'euros) et de Gulbarga (1,2 million d'euros) représentent la quasi-totalité de l'échéance de 2018 ;
- en 2019, les tombées correspondent pour l'essentiel aux échéances du Crédit Syndiqué de Vicat SA (420 millions d'euros), aux remboursements Parficim (2,1 millions d'euros), de Vicat Sagar Cement (18,9 millions d'euros), de Gulbarga (1,2 million d'euros) et de Vigier en Suisse (1,7 million d'euros) ;
- après 2019, les 321,4 millions d'euros nets de l'impact IAS 39 (- 14,2 millions d'euros) se répartissent pour l'essentiel de la façon suivante :
  - pour Vicat des tombées du deuxième PPUS (2020 et 2022), soit 264 millions d'euros,
  - pour Parficim, 6,4 millions d'euros répartis de 2020 à 2022,
  - pour Gulbarga, 6,9 millions d'euros répartis de 2020 à 2025,
  - pour Vigier Holding, 4,2 millions d'euros en 2020,
  - et des échéances allant de 2020 à 2021 pour Vicat Sagar Cement (37,7 millions d'euros).

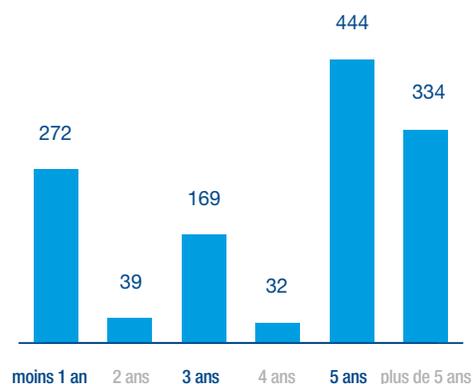
#### 2.3.3.4. Endettement net (hors option de vente)

L'endettement net du Groupe s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation
Endettement brut	1 290	1 307	- 1,3 %
Trésorerie et équivalent de trésorerie	268	242	+ 10,9 %
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>1 022</b>	<b>1 065</b>	<b>- 4,0 %</b>

Le ratio endettement financier net/capitaux propres (*gearing*) s'élève à 41,6 % à fin 2014 contre 46,5 % au 31 décembre 2013.

#### ÉCHÉANCIER DE L'ENDETTEMENT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2014 (en millions d'euros)



#### 2.3.3.3. Excédents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités (74 millions d'euros au 31 décembre 2014) et les placements à court terme ayant une échéance inférieure à trois mois et ne présentant pas de risque de variation de valeur du principal (194 millions d'euros au 31 décembre 2014).

La trésorerie est gérée pays par pays, sous le contrôle de la Direction financière du Groupe, avec des systèmes de centralisation (*cash pooling*) en France, aux États-Unis et en Suisse. L'éventuel excédent est soit placé localement soit le cas échéant replacé auprès du Groupe. Lorsque l'excédent de trésorerie est destiné à être utilisé, à un horizon limité, pour les besoins de financement du pays, cet excédent est placé localement.

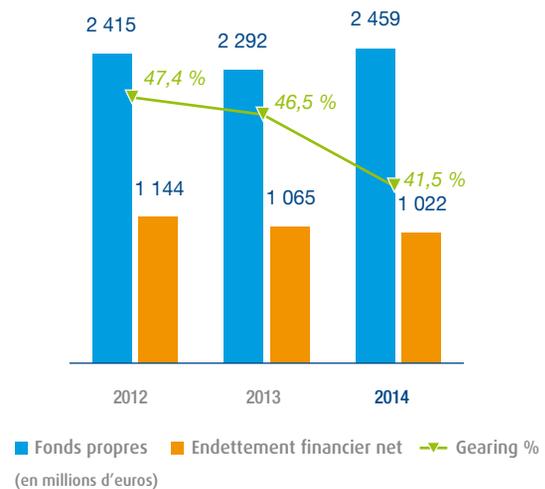
Le ratio endettement financier net/EBITDA s'élève à 2,31 à fin 2014 contre 2,50 à fin 2013.

Au total, le Groupe dispose d'un montant total de 592 millions d'euros correspondant aux lignes de financement non utilisées (324 millions d'euros) et à la trésorerie disponible (268 millions d'euros) pour financer, au-delà de sa capacité d'autofinancement, sa croissance.

Les ratios de *gearing* et de *leverage* atteints au 31 décembre 2014, après une période d'investissements industriels et financiers soutenus s'améliorent donnant ainsi au Groupe une structure financière solide et une flexibilité satisfaisante.

De 1999 à 2003, période active d'acquisitions pour le Groupe, le ratio de *gearing* a été compris entre 50 % et 70 %. Sa moyenne est par ailleurs ressortie, sur les cinq dernières années, à 43,6 %. L'année 2014, s'inscrit donc dans la continuité de la ligne stratégique fixée. L'objectif du Groupe est, de réduire son endettement et d'améliorer ces ratios en bénéficiant de la génération du *cash flow* libre du fait de la fin du programme d'investissement industriel de capacité. Ces ratios pourraient néanmoins, remonter, à l'avenir en fonction des opportunités de croissance externe. Ainsi, dans l'hypothèse où une acquisition de taille importante présentant un intérêt stratégique majeur pour le Groupe se présentait, celui-ci pourrait accepter une augmentation significative de ce ratio, tout en se fixant pour objectif de le réduire ensuite à des niveaux voisins de ceux constatés sur la

période précédemment évoquée. Dans le contexte actuel de liquidité et de coûts des marchés de financement, une attention toute particulière sera portée à l'utilisation de la trésorerie du Groupe et à l'impact sur son niveau d'endettement.



#### 2.3.4. ANALYSE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS

Les engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements contractuels concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le tableau ci-dessous présente les engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2014 et 2013 :

(en millions d'euros)	2014	2013
Engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations	53,5	39,8
Avals et cautions donnés	-	9,9
<b>TOTAL</b>	<b>53,5</b>	<b>49,7</b>

Au 31 décembre 2014, les engagements hors bilan donnés par le Groupe s'élèvent à 53,5 millions d'euros et concernent les obligations contractuelles relatives aux investissements industriels. Ces engagements correspondent essentiellement à des investissements d'amélioration et d'aménagement des installations industrielles en France, en Turquie et en Égypte.

Au 31 décembre 2013, les engagements hors bilan donnés par le Groupe s'élevaient à 49,7 millions d'euros et concernaient principalement les obligations contractuelles relatives aux investissements industriels. Ces engagements correspondaient essentiellement à des investissements d'amélioration et d'aménagement des installations industrielles en France, en Turquie, en Suisse et en Inde.

## 2.4. INVESTISSEMENTS

L'industrie cimentière est une industrie fortement capitalistique, qui nécessite des investissements significatifs. La construction d'une cimenterie requiert généralement la mise en œuvre de dépenses d'investissement de 200 à 300 millions d'euros. Le Groupe a toujours veillé à maintenir son outil industriel à un très haut niveau de performance et de fiabilité. Pour cela, il investit de façon continue dans de nouveaux équipements qui lui permettent de bénéficier des dernières technologies éprouvées et permettant notamment une amélioration constante du bilan énergétique des installations. Le choix de fournisseurs internationaux de premier plan s'inscrit également dans cette démarche d'excellence industrielle visant à privilégier la qualité, la durabilité et la performance des équipements.

Depuis 2006, le Groupe a doublé ses capacités de production de ciment, soit par l'augmentation de la capacité de ses cimenteries, soit par croissance externe ou encore par la création d'usines *greenfield* au Kazakhstan ou en Inde.

La plupart de ces augmentations de capacité ayant été réalisées dans les pays émergents, elles auront permis de déplacer le centre de gravité du Groupe vers les pays émergents qui représentent désormais plus de 70 % de la capacité globale du Groupe contre 44 % en 2006.

Les développements qui suivent présentent les principaux investissements réalisés au cours des dernières années et les projets majeurs en cours ou prévus pour les années à venir. Le choix des nouveaux équipements acquis dans le cadre de ce programme intègre la volonté du Groupe de continuer à améliorer la productivité énergétique de ses installations et d'augmenter substantiellement la part des combustibles de substitutions utilisés. Comme indiqué à la section 2.3. « Trésorerie et capitaux » du présent document de référence, les besoins financiers liés aux investissements industriels sont couverts par les ressources propres du Groupe.

### 2.4.1. INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Le tableau ci-dessous présente les principaux investissements réalisés par le Groupe ces trois dernières années par activité :

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Ciment	173	141	220
Béton & Granulats	44	38	65
Autres Produits & Services	13	14	18
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>193</b>	<b>303</b>
<i>Dont investissements financiers</i>	74	18	16

#### 2.4.1.1. Principaux investissements réalisés en 2014

Le montant total des investissements industriels réalisés en 2014 s'est élevé à 156 millions d'euros. Ils sont présentés ci-après pour chacun des principaux métiers du Groupe. Les investissements financiers s'élèvent quant à eux à 74 millions d'euros en 2014 et correspondent pour l'essentiel d'une part à l'acquisition des parts détenues par Sagar Cements dans Vicat Sagar Cement, structure détenant la cimenterie de Chatrasala en Inde, et d'autre part au renforcement au capital de sociétés déjà consolidées.

##### Ciment : 106 millions d'euros d'investissements industriels

■ **France** : Le Groupe a poursuivi l'aménagement de la carrière de Mépieu qui fournira le calcaire à l'usine de Montalieu ainsi que la mise en place du progiciel de gestion SAP. Les autres investissements ont

eu principalement pour but le maintien de l'outil de production aux meilleurs standards de performance.

■ **Turquie** : les investissements ont majoritairement consisté en l'extension des capacités de production de clinker de l'usine de Bastas ainsi qu'à l'adaptation des deux cimenteries à l'évolution des normes environnementales.

■ **Inde** : En 2014, le Groupe a achevé l'essentiel des travaux de construction et d'extension de son dispositif industriel en Inde, notamment par la finalisation d'une centrale de production d'électricité dans son usine de Kadapa destinée à garantir la continuité de son approvisionnement.

##### Béton & Granulats : 36 millions d'euros d'investissements industriels

■ **France** : Le Groupe a procédé principalement à des acquisitions de fonds de commerce béton dans le but d'améliorer la couverture géographique de ses marchés.

■ **Suisse** : Les investissements ont essentiellement porté sur l'extension et l'accessibilité des réserves de granulats.

■ **Sénégal** : Les investissements concernent essentiellement l'extension des réserves de la carrière de basalte de Diack.

**Autres Produits & Services**, les investissements réalisés ont principalement porté sur le maintien et le renouvellement de l'outil de production ainsi que l'optimisation de l'efficacité énergétique des installations.

#### 2.4.1.2. Principaux investissements réalisés en 2013

Le montant total des investissements industriels réalisés en 2013 s'est élevé à 175 millions d'euros. Ils sont présentés ci-après pour chacun des principaux métiers du Groupe. Les investissements financiers s'élèvent quant à eux à 18 millions d'euros en 2013 et correspondent pour l'essentiel d'une part à l'acquisition des parts détenues par Homebroker JSC dans Mynaral Tas Company LLP, structure de tête des opérations du Groupe au Kazakhstan, d'autre part à une acquisition dans l'activité Béton & Granulats en France.

##### Ciment : 128 millions d'euros d'investissements industriels

■ **France** : les investissements réalisés en 2013 ont principalement été destinés à poursuivre l'aménagement de la carrière de Mépieu qui alimentera en calcaire l'usine de Montalieu, au déploiement du progiciel de gestion SAP et à l'amélioration des performances des usines.

■ **Turquie** : les investissements ont majoritairement consisté en la poursuite de la construction de l'unité de broyage débutée en 2012.

■ **Inde** : l'année 2013 a vu la mise en service opérationnelle de l'usine de Chatrasala dans l'état du Karnataka. La plupart des investissements industriels ont été consacrés à la finalisation des principaux ateliers de fabrication de ciment et aux équipements de production d'électricité.

**Dans les autres pays** et pour les activités **Béton & Granulats** et **Autres Produits & Services**, les investissements réalisés ont principalement porté sur le maintien et le renouvellement de l'outil de production ainsi que l'optimisation de l'efficacité énergétique des installations.

#### 2.4.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS ET EN PROJETS

Le Groupe entend désormais tirer parti de ses fortes positions de marché et de la qualité de son outil industriel pour progressivement maximiser sa génération de *cash flows* libres et réduire son niveau d'endettement. Les investissements viseront à optimiser l'outil industriel récemment mis en place, à maintenir et renouveler son outil industriel et réduire continuellement ses coûts de revient.

Dans ce cadre, le montant global des investissements industriels devrait se situer dans une fourchette de 170 à 190 millions d'euros pour l'année 2015, les principaux projets étant les suivants :

■ **France** : Les investissements industriels consisteront essentiellement à optimiser les coûts de revient dans l'ensemble des activités et au maintien de l'outil industriel dans le respect des normes environnementales et réglementaires.

■ **Suisse** : L'amélioration continue du dispositif industriel va se poursuivre dans le but d'optimiser les capacités de production et l'efficacité.

■ **Turquie** : Les investissements viseront à achever l'augmentation de capacité clinker de l'usine de Bastas et à poursuivre l'accroissement des capacités de broyage.

■ **Égypte** : Le Groupe finalisera en 2015 la construction des broyeurs à charbon lui permettant un recours à l'énergie la plus compétitive.

## 2.5. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

Les perspectives présentées ci-dessous sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction du Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à la forte volatilité de l'environnement économique, financier et concurrentiel, ainsi qu'à la possible évolution des dispositions réglementaires dans chacun des pays où le Groupe opère.

En outre, la réalisation de certains risques décrits au chapitre 6 « Facteurs de risques » du présent document de référence pourrait avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des perspectives mentionnées ci-dessous.

### 2.5.1. PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ SUR LES MARCHÉS DU GROUPE

Le Groupe rappelle les éléments d'appréciation sur ses différents marchés communiqués lors de la publication des résultats 2014.

En ce qui concerne chacune des régions, le Groupe souhaite fournir les éléments d'appréciation suivants :

- En **France**, le Groupe s'attend à une situation macro-économique peu favorable pour le secteur de la construction. Le premier semestre devrait par ailleurs être marqué par un effet de base de comparaison particulièrement difficile compte tenu des conditions climatiques exceptionnelles enregistrées sur cette période en 2014. Sur le second semestre, le Groupe s'attend à une stabilisation, voire à une amélioration très progressive du contexte sectoriel. Compte tenu de ces éléments, les volumes devraient s'inscrire sur l'ensemble de l'exercice en légère baisse dans un environnement prix qui devrait rester globalement inchangé ;
- En **Suisse**, l'activité du Groupe devrait se maintenir à un niveau élevé, tout en étant néanmoins impactée sur la première partie de l'année par un effet climatique moins favorable qu'en 2014 et par l'achèvement de grands chantiers au second semestre de l'exercice précédent. Le second semestre pourrait en revanche bénéficier du démarrage des nouveaux travaux d'infrastructures. Sur ces bases, les volumes devraient rester proches de ceux livrés en 2014, dans un contexte de prix en légère baisse, essentiellement sur les zones frontalières ;
- En **Italie**, compte tenu d'une situation macro-économique qui devrait rester marquée par la crise, les volumes sont attendus de nouveau en baisse, mais à un rythme qui devrait progressivement se ralentir. Quant aux prix de vente, compte tenu des premiers signes de consolidation sur ce marché et de la politique commerciale sélective du Groupe, ceux-ci devraient être mieux orientés ;

- Aux **États-Unis**, les volumes sont attendus de nouveau en progression, en ligne avec le rythme du redressement sectoriel du pays. Quant aux prix de vente, ceux-ci sont attendus en hausse sur les deux zones dans lesquelles le Groupe opère ;
- En **Turquie**, le marché devrait rester dynamique. Le Groupe devrait tirer pleinement profit de ses fortes positions sur le plateau anatolien et de l'efficacité de son outil industriel. À ce titre, le Groupe bénéficiera de la modernisation et du redémarrage de son second four de l'usine de Bastas. Quant aux prix de vente, ceux-ci devraient rester volatils mais toujours bien orientés ;
- En **Égypte**, le rétablissement progressif de la sécurité devrait permettre au Groupe de confirmer au cours de cet exercice la reprise de son activité. Le premier semestre restera néanmoins affecté par des coûts de l'énergie encore élevés avant d'enregistrer une baisse significative dès la mise en service des deux broyeurs charbon attendus à la fin de l'été. Dans ce contexte, la croissance des volumes devrait se poursuivre dans un environnement prix qui devrait néanmoins rester très volatil ;
- En **Afrique de l'Ouest**, le marché devrait rester dynamique au cours de cet exercice. L'environnement concurrentiel pourrait néanmoins devenir plus difficile compte tenu de l'arrivée très progressive d'un nouvel entrant ;
- En **Inde**, le Groupe reste très confiant quant à sa capacité à tirer pleinement profit de la qualité de son outil industriel, de ses équipes et de ses positions sur un marché qui devrait bénéficier cette année de la reprise de l'environnement macro-économique et plus particulièrement des investissements annoncés dans les infrastructures. Dans un contexte qui devrait être favorable à la croissance de la consommation cimentière, les prix, s'ils sont attendus toujours très volatils, devraient au global être bien orientés sur l'ensemble de l'exercice ;
- Au **Kazakhstan**, le Groupe pourra s'appuyer sur la qualité de son outil industriel et de ses équipes dans un environnement qui devrait rester marqué par une situation monétaire tendue, une nouvelle correction étant possible au cours de l'exercice. Dans cet environnement, la situation concurrentielle pourrait se tendre bien que le potentiel de croissance du marché reste néanmoins intact.

### 2.5.2. OBJECTIFS DU GROUPE

Sur l'exercice 2015, le Groupe s'attend à une nouvelle amélioration de ses performances en s'appuyant sur la poursuite de la croissance dans les pays émergents et sur la reprise aux États-Unis. Le Groupe devrait par ailleurs bénéficier progressivement de la baisse des coûts de l'énergie et d'une variation favorable des taux de changes. Enfin, le Groupe poursuivra en 2015 sa politique d'optimisation de ses *cash flows* et de réduction de son niveau d'endettement.



Séance de sensibilisation à l'environnement, avec application pratique au reboisement, réalisée par la Fondation Sococim (Sénégal).

# RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

# 3

<b>3.1.</b>	<b>ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE</b>	<b>66</b>	<b>3.3.</b>	<b>ÊTRE UN ACTEUR DE LA STRATÉGIE DE LA « CONSTRUCTION DURABLE »</b>	<b>78</b>
3.1.1.	Santé, Sécurité et Prévention	66	3.3.1.	Des systèmes constructifs et des matériaux au service de la construction durable	78
3.1.2.	Emploi	68	3.3.2.	Une organisation opérationnelle au service de la stratégie de « Construction durable »	79
3.1.3.	Formation	73	3.3.3.	Émissions atmosphériques et Gaz à effet de serre	81
3.1.4.	Politique de ressources humaines	73	3.3.4.	Adaptation aux conséquences du changement climatique	82
3.1.5.	Absentéisme et dialogue social	73	3.3.5.	La protection et la gestion des ressources naturelles : biodiversité et eau	83
3.1.6.	Respect de la diversité et égalité des traitements	74	3.3.6.	Le choix optimisé des sources d'énergie	85
<b>3.2.</b>	<b>ÊTRE UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE NOS TERRITOIRES D'IMPLANTATION</b>	<b>76</b>	<b>3.4.</b>	<b>LA RSE EN CHIFFRES</b>	<b>86</b>
3.2.1.	Soutenir les politiques en matière d'éducation, d'accès à la culture et au sport	76	3.4.1.	Tableau des indicateurs quantitatifs RSE du groupe Vicat	86
3.2.2.	Contribuer à la promotion socio-économique de ses territoires d'implantation	77	3.4.2.	Méthodologie de reporting des informations RSE	89
3.2.3.	Contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires locales et à la qualité de vie aux abords de ses installations	77	<b>3.5.</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION</b>	<b>90</b>
3.2.4.	Contribuer au développement des bonnes pratiques avec ses fournisseurs	78			
3.2.5.	Former ses équipes aux bonnes pratiques	78			
3.2.6.	Santé et sécurité des consommateurs	78			

Conformément à son obligation légale de reporting, le groupe Vicat a choisi de présenter l'ensemble des informations sociales, sociétales et environnementales requises par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce français dans son rapport de gestion. Afin de faciliter l'accès à ces informations une table de concordance figure à la section 9.7 du document de référence du groupe Vicat. Le lecteur est également invité à se reporter à la section 2.1 « *Indicateurs non financiers* » du document de référence.

Ces informations ont fait l'objet d'une attestation de présence ainsi que d'un avis sur la sincérité émis par le cabinet Grant Thornton, organisme tiers indépendant retenu pour la vérification de ces informations figurant à la section 3.5 du document de référence.

En 2014, le groupe Vicat a continué de déployer sa démarche RSE\* à tous les niveaux de son organisation sur la base de son propre référentiel. Créé en 2013 sur la base d'indicateurs pertinents au regard de ses

activités (Ciment, Béton & Granulats, Autres Produits & Services), ce référentiel sert de guide à l'ensemble des filiales du Groupe dans la structuration et l'évaluation de leur performance RSE. Un exemplaire du protocole est tenu à la disposition des parties prenantes au siège de la société Vicat SA.

Le rapport, objet du présent chapitre, présente de façon détaillée les priorités et les pratiques du groupe Vicat autour de trois axes composant sa démarche RSE : le social, le sociétal et l'environnement. Pour chacun de ces axes, il décrit les principaux enjeux auxquels le Groupe est confronté et les actions mises en œuvre au cours de l'exercice 2014 pour y répondre.

Le rapport témoigne du fait que cette démarche RSE s'intègre naturellement dans la stratégie globale de « construction durable » du groupe Vicat.

## 3.1. ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

### 3.1.1. SANTÉ, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

#### 3.1.1.1. Les indicateurs sécurité

2014 est l'année d'un double record : meilleure progression des résultats et meilleurs indicateurs sécurité jamais enregistrés par le groupe Vicat.

Le nombre d'accidents avec arrêt est en recul de 20 % pour le Groupe et de 40 % pour la France par rapport à 2013. Le taux de fréquence passe de 14,8 à 11,3 et marque une réduction de 23 %. Le taux de gravité de 0,42 est également en baisse de 14 %.

L'ensemble des sites a amélioré ses indicateurs et certaines entités ont atteint en 2014 zéro accident avec arrêt (exemples : l'ensemble des activités du Groupe au Kazakhstan, la cimenterie de Xeuilley en France et la carrière associée, la cimenterie de Bharathi en Inde, la société de Béton Prêt à l'Emploi Bastas Hazir Beton en Turquie).

Ces résultats sont le fruit de la stratégie de rupture « zéro accident » décidée par la Direction Générale, pour redresser significativement les résultats de l'année 2013 et déclinée en plans d'actions pluriannuels par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe.

À périmètre constant et depuis 2008, la tendance de fond en matière de sécurité reste plus que jamais à l'amélioration, pour atteindre l'objectif unique : zéro accident.

Pour les salariés du Groupe	2014	2013	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés du Groupe	173	214	- 20 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés du Groupe	1	2	- 50 %
Nombre de jours perdus pour les salariés du Groupe	6 419	7 060	- 9 %
Taux de fréquence	11,3	14,8	- 23 %
Taux de gravité	0,42	0,48	- 14 %

\* Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Pour les salariés du Groupe	Ciment Groupe		
	2014	2013	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés	39	50	- 22 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés	0	1	- 100 %
Taux de fréquence	6,1	8,9	- 32 %
Taux de gravité	0,15	0,24	- 38 %

Pour les salariés du Groupe	Béton & Granulats, Autres Produits & Services Groupe		
	2014	2013	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés	134	164	- 18 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés	1	1	0 %
Taux de fréquence	15	18,5	- 19 %
Taux de gravité	0,62	0,65	- 5 %

### 3.1.1.2. Les conditions de santé et de sécurité au travail

Préserver la santé et garantir la « *sécurité physique et mentale* » (telle que définie par le Code du travail) de tous les collaborateurs demeure une des premières priorités du groupe Vicat. Sur l'ensemble de ses sites, dans toutes les régions du monde, le Groupe se préoccupe des conditions de travail et de vie, respectueuses de l'hygiène, de la santé et de la sécurité.

Conscient que l'amélioration passe par le changement des comportements humains, le Groupe renforce sa culture santé-sécurité en mettant à l'honneur : l'exemplarité, la rigueur et l'engagement.

Cette stratégie s'est matérialisée dès le début de l'année par la signature d'une nouvelle « *charte Santé Sécurité* » émanant de la Direction Générale du Groupe. La « *charte Santé Sécurité* » a été communiquée et commentée à chaque collaborateur, dans chaque activité et dans chaque pays, à l'occasion de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail le 28 avril 2014.

Cet engagement a été renforcé par la déclinaison dans chaque pays d'une série de règles nommées « *incontournables* » en matière de santé et de sécurité.

Ces « *incontournables* » sont à appliquer systématiquement dans toutes les situations de travail, par tous les intervenants (employés ou sous-traitants). Les thèmes fondamentaux sont traités, de l'analyse des risques à la formation au poste de travail, en passant par le port des équipements de protection individuelle ou par la mise en sécurité des machines.

La formation et la sensibilisation de tous les salariés demeurent un des axes majeurs de la prévention des risques dans le Groupe. Les minutes sécurité sont l'outil principal utilisé par les managers et l'encadrement de proximité pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs. Ces actions sont essentielles pour faire évoluer les comportements au quotidien.

En 2014, les campagnes de communication et de sensibilisation Groupe se sont poursuivies à un rythme trimestriel. Elles portent sur les sujets fondamentaux en lien avec les « *incontournables* » tels que les risques liés aux déplacements à pied et en véhicule (plus de 40 % du total des accidents avec arrêt), la consignation des machines. Les outils pratiques associés (affiches, visuels, supports de minutes sécurité) ont été mis à la disposition des managers afin qu'ils s'approprient les sujets et les relayent auprès de leurs équipes.

Les « *standards sécurité* » fixent pour toutes les activités les prescriptions du Groupe en matière de santé et de sécurité qui sont a minima conformes aux réglementations locales. Toutes les installations conçues ces dernières années répondent à des exigences fortes en matière de sécurité sur la base d'avis d'experts systématiquement consultés (notamment en collaboration avec les ingénieurs sécurité des assureurs du Groupe).

Le Groupe accorde la même importance à la santé et à la sécurité de ses propres salariés qu'à ses sous-traitants. Dans cette optique, les entreprises extérieures sont soumises aux mêmes règles concernant les formations, les accueils (notamment des accueils sécurité), les équipements, les techniques et l'organisation.

Les audits sécurité internes croisés entre les activités du Groupe ont généré de très bons résultats et gardent une place centrale dans le système d'amélioration continue. Ils permettent à la Direction de s'assurer du maintien et du bon fonctionnement des actions de prévention engagées. Les équipes formées et habilitées aux audits peuvent ainsi appréhender les nouvelles problématiques rencontrées. Elles proposent alors aux managers des solutions pérennes et adaptées pour supprimer les risques et contribuer à l'atteinte de l'objectif « zéro accident ».

L'organisation mise en place favorise la synergie entre les équipes, les activités et les pays. Le partage des expériences et la mise en commun des bonnes pratiques sont développés et encouragés notamment par des rencontres et des échanges entre les préventeurs du Groupe. Les analyses d'accidents, les supports de sensibilisation, les outils de

communication et tous les documents en matière de prévention, de santé et de sécurité sont mis en commun sur une base de données en réseau accessible aux préventeurs et aux managers.

Le Groupe a témoigné d'une très forte réactivité face au risque de pandémie Ebola. Une cellule de suivi pilotée par la direction de l'Afrique de l'Ouest (avec le support de la Direction du Groupe et en partenariat avec les autorités sanitaires et gouvernementales locales) a été mise en place dès que le risque a été identifié. Un plan d'actions a été activé pour prévenir les risques de contagion (information, formation, équipements stockés et distribués le cas échéant, etc.). Tous les pays ont revu et mis à jour leur procédure « *maladies contagieuses* ».

Pour les collaborateurs amenés à se déplacer professionnellement à l'étranger et pour les expatriés, le Groupe a renforcé son dispositif de formation (modules e-learning rendus obligatoires avant tout départ), d'accompagnement et d'assistance, en collaboration avec la société International SOS dont l'expertise est reconnue dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la sûreté pour les populations voyageant et travaillant à l'étranger.

Pour maintenir l'amélioration des résultats, le Groupe et l'ensemble des équipes iront jusqu'au bout de la démarche « zéro accident ».

En s'engageant durablement pour la santé de tous ses collaborateurs, le groupe Vicat construit l'avenir.

### 3.1.1.3. Accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail

Pour améliorer continuellement la prévention et la sécurité sur les sites, et pour préserver la santé des collaborateurs, le Groupe travaille avec tous les acteurs de l'entreprise, et notamment avec les représentants du personnel. Les accords signés traduisent cette volonté commune entre la Direction et les partenaires sociaux en la matière.

En France, pour les activités Ciment et Papier, les actions visées par l'accord d'avril 2012 sur la réduction de la pénibilité au travail ont été poursuivies en 2014. Les poly-expositions\* à 4, 5 et 6 facteurs de pénibilité ont été totalement supprimées sur la période et le nombre de collaborateurs exposés à un ou plusieurs facteurs de pénibilité a quant à lui été réduit de 20 %.

## 3.1.2. EMPLOI

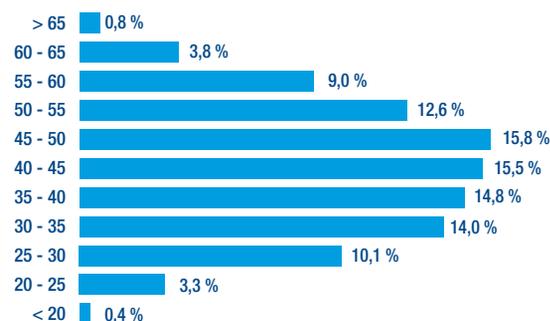
### 3.1.2.1. Effectifs

Les effectifs sont majoritairement composés de personnel local. Le recrutement se fait en grande majorité dans les bassins d'emploi où sont présentes nos activités.

### Répartition des effectifs du Groupe par tranche d'âge au 31 décembre 2014

	< 20	20 - 25	25 - 30	30 - 35	35 - 40	40 - 45	45 - 50	50 - 55	55 - 60	60 - 65	> 65	Total
France	10	86	198	305	325	432	455	372	288	98	9	2 578
Europe (hors France)	13	38	87	104	122	140	195	211	147	101	13	1 171
États-Unis	0	20	42	69	134	145	175	173	157	84	37	1 036
Afrique et Moyen-Orient	0	13	79	162	218	200	207	133	74	12	4	1 102
Asie	5	99	388	462	362	297	208	102	37	7	0	1 967
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>256</b>	<b>794</b>	<b>1 102</b>	<b>1 161</b>	<b>1 214</b>	<b>1 240</b>	<b>991</b>	<b>703</b>	<b>302</b>	<b>63</b>	<b>7 854</b>

### PYRAMIDE DES ÂGES DES SALARIÉS DU GROUPE EN 2014



▼ EFFECTIF MOYEN

\* Tels que le bruit et les vibrations.

Le Groupe présente en 2014, comme en 2013, une pyramide des âges toujours équilibrée. La population des moins de 35 ans est proportionnellement plus forte en Inde (57,7 %), au Kazakhstan (53,3 %) et en Turquie (39,2 %). Elle reste stable à 27,8 % de l'effectif du Groupe en 2014 (27,6 % en 2013). La population des plus de 50 ans progresse de 25,4 % en 2013 à 26,2 % en 2014 avec une présence proportionnelle forte aux États-Unis (43,5 %), en Suisse (40,6 %) et en France (29,8 %).

**Évolution de la séniorité et de l'âge moyen du Groupe**

	Âge moyen		Ancienneté moyenne	
	2014	2013	2014	2013
<b>GROUPE</b>	<b>42,6</b>	<b>42,1</b>	<b>9,6</b>	<b>9,6</b>
<i>dont France</i>	<i>42,3</i>	<i>42,3</i>	<i>12,4</i>	<i>12,4</i>

2014 a été une année sans campagne de recrutement spécifique et avec un nombre de sorties restant dans la norme du Groupe.

L'ancienneté moyenne est restée stable à 9,6 ans. L'âge moyen évolue de 42,1 ans en 2013 à 42,6 en 2014 du fait du vieillissement naturel annuel.

**Analyse de l'effectif ponctuel au 31 décembre 2014 par catégorie et métier**

	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Total
Encadrement	889	252	297	1 438
Employés	1 466	915	499	2 880
Ouvriers	1 182	1 382	972	3 536
<b>TOTAL</b>	<b>3 537</b>	<b>2 549</b>	<b>1 768</b>	<b>7 854</b>

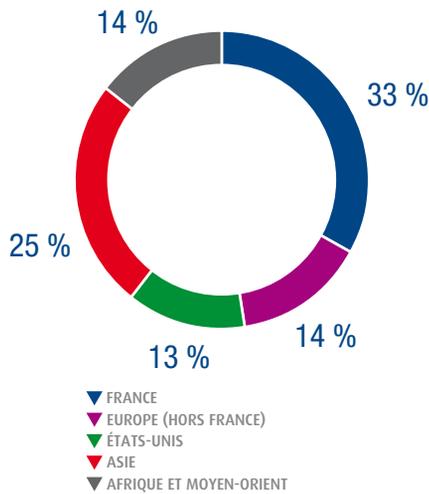
La répartition des effectifs par activité suit l'évolution du Groupe dans le développement de ses opérations, notamment dans le ciment en Inde. La part des effectifs de l'activité Ciment progresse ainsi de 44,1 % au 31 décembre 2013 à 44,9 % au 31 décembre 2014. L'activité Béton & Granulats reste quasi stable à 32,6 % en 2014 (32,8 % en 2013). Les Autres Produits & Services diminuent à 22,5 % (23,1 % en 2013).

En 2014, l'effectif Ouvrier représente 45 % de l'effectif total, l'effectif Employé 36,7 % et l'effectif Encadrement 18,3 %, enregistrant respectivement une quasi-stagnation en comparaison de 2013.

**Répartition des effectifs moyens du Groupe par zone géographique**

	2014	2013	Variation (en pourcentage)
France	2 583	2 521	+ 2,5 %
Europe (hors France)	1 117	1 113	+ 0,4 %
États-Unis	1 007	1 023	- 1,6 %
Asie	1 940	1 881	+ 3,1 %
Afrique et Moyen-Orient	1 103	1 118	- 1,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 750</b>	<b>7 656</b>	<b>+ 1,2 %</b>

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2014 (EN %)



L'effectif moyen du Groupe en 2014 passe à 7 750 collaborateurs contre 7 656 pour 2013, soit + 1,2 %. Cette hausse est le reflet de la croissance du Groupe dans les pays en développement.

La zone Turquie-Kazakhstan-Inde voit ainsi ses effectifs moyens augmenter de + 3,1 % en un an. La progression de l'Inde (+ 11,6 % entre 2013 et 2014) est due à la poursuite des recrutements de l'usine de Vicat Sagar, de la continuité des engagements de l'usine de Bharathi pour l'emploi des populations locales et du développement des forces commerciales. Cette croissance comble la diminution de la Turquie (-1,2 %) et du Kazakhstan (-3,0 %).

La diminution de 1,6 % des effectifs moyens américains entre 2013 et 2014 est le reflet de taux d'entrées et de sorties fluctuant, principalement dans l'activité Béton.

Les effectifs suisses restent stables sur la période.

Pour la zone Égypte-Afrique de l'Ouest, la baisse de 1,3 % s'explique principalement par la poursuite de la diminution d'effectif (-3,2 % entre 2013 et 2014) menée par l'activité Ciment du Sénégal.

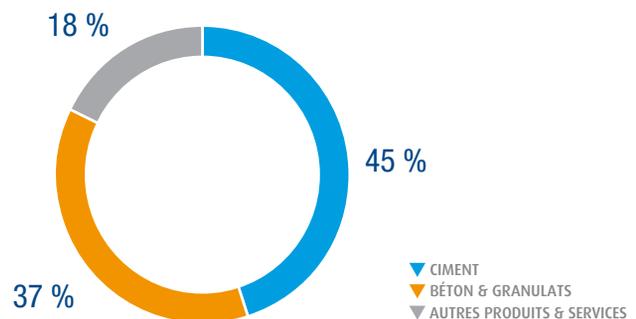
La France connaît une augmentation de son effectif moyen de 2,5 % due à des acquisitions (Truchon, MRT) et de recrutements afin de s'adapter aux évolutions de ses marchés. À périmètre constant, la croissance de l'effectif moyen français est ramenée à 0,8 % entre 2013 et 2014.

### Répartition des effectifs moyens du Groupe par activité

(en nombre de salariés)	2014	2013	Variation (en pourcentage)
Ciment	3 494	3 390	+ 3,1 %
Béton & Granulats	2 893	2 917	- 0,8 %
Autres Produits & Services	1 363	1 349	+ 1,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 750</b>	<b>7 656</b>	<b>+ 1,2 %</b>

La croissance du Ciment de 3,1 % s'explique par les recrutements effectués en Inde dans cette activité (impact de + 12,4 % sur les effectifs moyens indiens entre 2013 et 2014). Les effectifs moyens du Béton et des Granulats diminuent de 0,8 % du fait d'optimisations dans les organisations du Béton de la Turquie (-3,6 % entre 2013 et 2014) et des Granulats du Sénégal (- 3,5 % entre 2013 et 2014). Les Autres Produits et Services enregistrent une augmentation de 1 % de leurs effectifs moyens, portée par un total de 14 recrutements partagés entre la France, la Suisse et la Turquie.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN 2014 (EN%)



**Évolution de l'effectif ponctuel fin d'année par type de mouvements**

(en nombre de salariés)	Effectif
<b>Effectif au 31 décembre 2013</b>	<b>7 712</b>
Départs naturels (démissions, fins de contrats, décès)	(511)
Départs en retraite, préretraite, licenciements, autres mouvements	(344)
Variations de périmètre de consolidation	+ 28
Embauches	+ 969
<b>EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>7 854</b>

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2014 passe à 7 854 collaborateurs contre 7 712 au 31 décembre 2013. Cette hausse de 1,8 % s'explique par l'équilibre entre le recrutement de personnel en Inde (pour les cimenteries de Vicat Sagar et de Bharathi, et pour les forces commerciales) et aux États-Unis (reprise des activités, notamment dans le Béton), les acquisitions effectuées en France et le départ de personnel au Sénégal et en Turquie (dans chaque cas, pour améliorer l'efficacité organisationnelle et s'adapter aux évolutions des marchés).

En France, les effectifs de clôture augmentent de 2,4 % entre 2013 et 2014. La hausse est due à un solde net positif entre les acquisitions (Truchon et MRT), la cession de l'activité Travaux Publics de Thiriet.

À périmètre constant, cette augmentation est ramenée à près de 1 %, après deux années consécutives de diminution. L'impact du *contrat de génération* avec une augmentation proche de 50 % du nombre d'alternants et le recrutement de profils disposant de nouvelles compétences pour permettre à la France de répondre aux évolutions de ses marchés expliquent cette hausse.

Les embauches globales du Groupe restent stables entre 2013 (961) et 2014 (969), illustrant le fait que les campagnes de recrutement liées aux démarrages des nouvelles installations sont achevées.

Les flux d'entrée, comme ceux de sortie, intègrent par ailleurs un nombre significatif d'emplois liés à la saisonnalité de l'activité, notamment en France et en Turquie pour les chauffeurs, ainsi qu'un turn-over habituellement élevé au Kazakhstan, en Turquie et en Inde.

Le taux de sortie du Groupe diminue entre 2013 (11,3 %) et 2014 (10,9 %), reflet de la politique de ressources humaines visant à fidéliser les collaborateurs.

Les autres mouvements résultent principalement du remplacement des flux naturels et de l'adaptation des organisations à la conjoncture de chaque marché.

**Évolution de l'effectif au 31 décembre par zone géographique**

(en nombre de salariés)	2014	2013	Variation (en pourcentage)
France	2 578	2 517	+ 2,4 %
Europe (hors France)	1 171	1 165	+ 0,5 %
États-Unis	1 036	1 032	+ 0,4 %
Asie	1 967	1 882	+ 4,5 %
Afrique et Moyen-Orient	1 102	1 116	- 1,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 854</b>	<b>7 712</b>	<b>+ 1,8 %</b>

**3.1.2.2. Organisation du travail**

L'organisation du groupe Vicat reflète les objectifs en matière de performance. La chaîne de commandement est courte et les niveaux hiérarchiques réduits aux besoins opérationnels. Le management est direct et de terrain.

L'organisation du travail est en conformité avec les différentes lois locales portant sur le temps de travail et de repos, et la santé et la sécurité (ainsi qu'avec les standards du Groupe en la matière). Cette organisation du travail est définie pour délivrer la meilleure performance des équipes au meilleur coût.

### 3.1.2.3. Le travail à temps partiel

#### Analyse des effectifs au 31 décembre 2014 par type de contrat/catégorie

	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Total
<b>SALARIÉS À PLEIN TEMPS :</b>	<b>3 493</b>	<b>2 464</b>	<b>1 692</b>	<b>7 649</b>
Encadrement	881	245	268	1 394
Employés	1 438	883	455	2 776
Ouvriers	1 174	1 336	969	3 479
<b>SALARIÉS À TEMPS PARTIEL :</b>	<b>36</b>	<b>93</b>	<b>76</b>	<b>205</b>
Encadrement	10	8	10	28
Employés	23	43	48	114
Ouvriers	3	42	18	63
<b>TOTAL</b>	<b>3 529</b>	<b>2 557</b>	<b>1 768</b>	<b>7 854</b>
Salariés à temps partiel (en pourcentage)	1,0 %	3,6 %	4,3 %	2,6 %

Le Groupe a peu recours aux emplois à temps partiel. Au 31 décembre 2014, la part des salariés à temps partiel reste stable à 2,6 % de l'effectif (2,3 % en 2013). Comme en 2013, les activités Autres Produits & Services (4,3 % en 2014, 4,2 % en 2013) et Béton & Granulats (3,6 % en 2014, 2,8 % en 2013) utilisent beaucoup plus les temps partiels que l'activité Ciment (1,0 % en 2014 et en 2013). Seuls les pays suivants ont recours au temps partiel et dans des proportions disparates : Suisse (9,9 %), Italie (8,3 %), France (3,5 %) et les États-Unis (0,1 %).

### 3.1.2.4. Les emplois postés

Une partie de nos activités industrielles requiert une organisation avec des emplois postés. Le cadre légal est alors systématiquement respecté. En 2014, l'effectif en emploi posté représente 17,8 % du total des emplois du Groupe, stable en comparaison de 2013 (17,5 %).

### 3.1.2.5. Rémunérations

#### Politique de rémunération

La politique de rémunération est axée sur la récompense des performances individuelles et collectives et la fidélisation des équipes. Elle prend en compte la culture, les conditions macro-économiques, les contingences du marché de l'emploi et les structures de rémunération propres à chaque pays.

En France, la société Vicat SA et ses filiales appliquent le régime légal de participation des salariés ou pour certaines un régime dérogatoire. Les sommes reçues sont placées sur le « Plan d'Épargne Groupe (PEG) » et en actions de la société Vicat SA, le cas échéant.

Par ailleurs, la société Vicat SA a mis en place un accord d'intéressement conventionnel. Les sommes perçues à ce titre peuvent être, au choix du salarié, placées en actions de la Société sur le PEG ou sur d'autres supports proposés par un établissement financier de premier plan.

Depuis 2013, un « Plan Épargne Retraite Collectif » (PERCO) a été mis en place par la société Vicat SA et ses filiales françaises au profit de leurs collaborateurs.

#### Salaire minimum

Dans chaque pays où le groupe Vicat est présent, ses sociétés ne versent pas de salaires en dessous du minimum légal local. Si ce seuil légal n'existe pas, les salaires versés sont au moins supérieurs au minimum du marché local.

#### Évolution des charges de personnel au 31 décembre 2014

Les charges de personnel pour le Groupe augmentent de 1,8 % pour atteindre 373,3 millions d'euros en 2014 (366,8 millions d'euros en 2013). Cette hausse de 6,5 millions d'euros s'explique principalement par une croissance organique de plus de 7,5 millions d'euros.

La croissance organique recouvre à la fois l'inflation salariale et la progression des effectifs en Inde, en France et aux États-Unis.

En 2014, l'effet de change négatif global a été minoré par un effet de change positif de plus de 1,2 million d'euros apporté par la Suisse.

**Charges de personnel**

	2014	2013
Salaires et traitements <i>(en milliers d'euros)</i>	272 747	266 329
Charges sociales <i>(en milliers d'euros)</i>	96 371	95 670
Participation des salariés (sociétés françaises) <i>(en milliers d'euros)</i>	4 171	4 834
<b>Charges de personnel <i>(en milliers d'euros)</i></b>	<b>373 289</b>	<b>366 833</b>
Effectifs moyens des sociétés intégrés	7 750	7 656

**3.1.3. FORMATION**

En 2014, le plan de formation du Groupe est resté concentré sur la sécurité, la prévention et l'environnement, l'optimisation des performances industrielles et la performance commerciale. Ces actions de formation, tournées vers les résultats opérationnels, ont participé de manière efficace aux performances du Groupe dans ces domaines.

En France, le Groupe dispose avec l'École du Ciment, du Béton et des Granulats, d'un outil de formation interne hébergé par sa filiale Sigma Béton. Les formations sont élaborées et dispensées en s'appuyant sur les expertises techniques internes.

L'action pluriannuelle sur la prescription et le commercial lancée en 2013 sur des groupes pilotes issus des différentes activités s'est poursuivie avec succès en 2014.

	2014	2013	Variation <i>(en pourcentage)</i>
Nombre d'heures de formation	127 934	83 314	+ 53,6 %
Nombre de collaborateurs ayant reçu au moins une formation	4 652	4 451	+ 4,5 %

Entre 2013 et 2014, le nombre de collaborateurs du Groupe ayant reçu au moins une formation a augmenté de 4,5 % et le nombre d'heures de formation de plus de 50 %.

Ces résultats illustrent la politique de formation du Groupe en faveur de la santé et de la sécurité au travail (principal facteur d'augmentation des heures), de l'adaptation des équipes aux évolutions de leurs marchés et de l'amélioration continue des performances opérationnelles (notamment avec les formations pour le « *plan d'excellence industrielle* » menées en Inde).

**3.1.4. POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES**

La politique des ressources humaines vise à mettre en adéquation les compétences individuelles et collectives des équipes (dans une vision à court, moyen ou long terme) avec la stratégie du Groupe.

Cette politique s'inscrit dans le respect et la promotion des valeurs qui fondent la culture du Groupe. La performance des équipes, la parité entre les femmes et les hommes, l'équité et la diversité font donc partie de ses fondamentaux.

La fidélisation des collaboratrices et des collaborateurs en maintenant un haut niveau d'attractivité pour le Groupe est un de ses axes majeurs.

Dans cet esprit, la promotion interne est privilégiée autant que possible. Elle doit permettre d'offrir à chacun des perspectives d'évolution à la hauteur de ses capacités et de ses ambitions. La mobilité, tant fonctionnelle que géographique, est une des conditions de cette progression.

**3.1.5. ABSENTÉISME ET DIALOGUE SOCIAL****3.1.5.1 L'absentéisme**

L'absentéisme est suivi dans chaque pays afin d'en connaître les raisons et d'apporter des réponses adéquates. En 2014, le groupe Vicat présente une situation maîtrisée sur cet indicateur. Il varie entre 0,3 % et 4,5 %, en fonction des pays (hors Italie dont l'effectif de 24 collaborateurs ne permet pas une prise en compte de l'indicateur cette année). La France enregistre un taux d'absentéisme de 2,9 %.

**3.1.5.2 Dialogue social**

Les sociétés du groupe Vicat sont toutes en conformité avec les lois locales dont elles dépendent sur les sujets suivants : respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ; respect des procédures d'information et de consultation du personnel.

Le dialogue social est bon dans les différentes sociétés. Le management direct et de proximité, toujours ouvert aux échanges avec le personnel, est un des facteurs clé de succès du dialogue social et de ce bon climat social.

Aucun événement significatif n'est venu perturber le dialogue social ou le climat social en 2014, à l'exception de la situation sécuritaire dans l'usine égyptienne du Sinaï.

Au titre de l'année 2014, le périmètre retenu pour l'indicateur « *Bilan des accords* » se résume à la France. Au total, ce sont 8 accords qui ont été signés.

### 3.1.6. RESPECT DE LA DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES TRAITEMENTS

#### 3.1.6.1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La faible proportion de femmes dans l'effectif salarié tient à la nature des activités et des emplois proposés par le Groupe.

L'égalité entre les femmes et les hommes reste cependant une des bases de la politique des ressources humaines du groupe Vicat. En fonction de la culture du pays, des mesures adaptées sont mises en

place pour garantir l'accès à l'emploi et à la formation ainsi que le même traitement en matière de rémunération et de promotion.

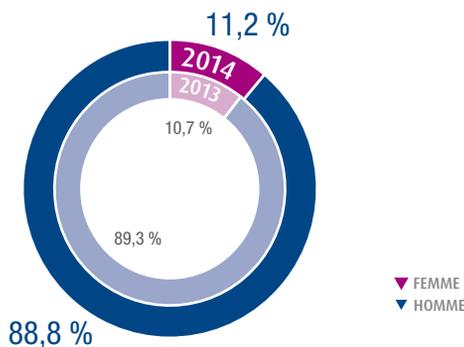
Ces actions sont menées dans la limite des contraintes imposées par nos activités. En effet, une grande partie des emplois sont difficilement accessibles au personnel féminin, soit par leurs conditions de travail (par exemple, charges lourdes à porter), soit par la rareté des femmes dans les cursus de formation débouchant sur certains emplois (dans la mécanique, par exemple).

Par ses résultats obtenus pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le Groupe figure dans le top 100 (99<sup>e</sup> place) du palmarès 2014 des entreprises engagées pour la féminisation des instances dirigeantes (classement émis par le Ministère français des droits des femmes).

#### Analyse de l'effectif au 31 décembre 2014 par sexe/catégorie/âge moyen et ancienneté moyenne

(en nombre de salariés)	Total	Dont			Age Moyen	Ancienneté Moyenne
		Encadrement	Employés	Ouvriers		
Hommes	6 977	1 262	2 288	3 427	42,6	9,6
Femmes	877	176	592	109	42,4	9,8
<b>TOTAL</b>	<b>7 854</b>	<b>1 438</b>	<b>2 880</b>	<b>3 536</b>	<b>42,6</b>	<b>9,6</b>

#### ANALYSE DE L'EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2014 PAR SEXE



#### Part des femmes en pourcentage de l'effectif Groupe

	2014	2013
Encadrement	12,2	11,8
Employés	20,6	20,2
Ouvriers	3,1	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>11,2</b>	<b>10,7</b>

#### Part des femmes en pourcentage de l'effectif France

	2014	2013
Encadrement	22,5	21,0
Employés	26,2	25,7
Ouvriers	2,9	1,8
<b>TOTAL</b>	<b>18,2</b>	<b>17,2</b>

La proportion de femmes employées dans le Groupe poursuit son ascension entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 (passant de 10,7 % à 11,2 %). En France, l'emploi des femmes continue à augmenter pour atteindre 18,2 % en 2014 (17,2 % en 2013). Avec un effectif féminin de 25,7 %, le Kazakhstan conserve sa première place dans le classement par pourcentage d'emploi des femmes.

Le taux de féminisation de l'encadrement progresse au sein du Groupe (évoluant de 11,8 % en 2013 à 12,2 % en 2014). La France continue de voir sa part féminine augmenter dans l'encadrement pour atteindre 22,5 % au 31 décembre 2014 (pour 21 % en 2013 et 19,8 % en 2012).

### 3.1.6.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Chaque fois que les conditions le permettent, le groupe Vicat applique une politique volontariste en matière d'emploi de personnes handicapées.

Les sociétés recourent ainsi à l'embauche directe de travailleurs handicapés, en relation avec les organismes de placement spécialisés (En France, citons CAP Emploi, Ohé Prométhée ou l'AGEFIPH).

Les aménagements de postes de travail, soit par l'organisation du temps de travail (réduction ou aménagement du temps de travail), soit par l'adaptation du poste de travail (aménagement ergonomique du poste de travail, aménagement du poste en terme de contenu des tâches, formation, etc.), sont aussi étudiés et mis en pratique.

Le développement de la sous-traitance dans des secteurs protégés et adaptés (détachement de travailleurs handicapés au sein des entreprises du Groupe, prestations de service, telles que l'entretien des espaces verts, l'élimination de déchets sélectifs, etc.) est une autre solution appliquée.

En France, les travailleurs handicapés représentent 3,4 % de l'effectif en 2014, en légère augmentation par rapport à 2013 (3,1 %). Le nombre de bénéficiaires employés directement par le Groupe a augmenté de plus de 30 % au cours des six dernières années.

Le Groupe a pris une position majoritaire dans la société SODICAPEI, spécialisée dans l'exploitation minière et la commercialisation de bauxite, dont l'atelier de conditionnement emploie 12 collaborateurs handicapés. Cette politique fait écho à l'étranger, notamment en Turquie et en Égypte. Les travailleurs handicapés représentent 3,0 % de l'effectif des sociétés turques et 2,3 % de l'effectif des sociétés égyptiennes.

### 3.1.6.3. La politique de lutte contre les discriminations, le travail forcé et le travail des enfants

L'appropriation des valeurs du Groupe par ses collaboratrices et ses collaborateurs est un des facteurs clé des succès connus au long de ses cent soixante-deux ans d'existence.

Ces valeurs, qui ont forgé une culture d'entreprise forte, sont principalement au nombre de cinq :

- **Ancrage territorial** : Groupe international français, le groupe Vicat est aussi un partenaire local du développement des territoires. L'emploi local est favorisé et, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, la maîtrise de l'impact environnemental de ses opérations (matériaux locaux, éco-conception, recyclage...) est une priorité ;
- **Expertise technique** : ses compétences et son savoir-faire permettent au Groupe de viser l'excellence au niveau de la performance de ses

matériaux, produits et services ainsi que de leur mise en œuvre, au bénéfice de ses clients. Le Groupe anticipe et innove continuellement pour devancer et accompagner les mutations techniques, sociales et environnementales qui impactent ses marchés ;

- **Passion partagée** : Depuis l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat, la passion du produit et des métiers de la construction motive chaque collaboratrice et chaque collaborateur dans leurs relations avec les parties prenantes du Groupe ;
- **Engagement partenarial** : le Groupe cultive un esprit de service où la disponibilité, l'écoute, le dialogue, la coopération régissent, au sein de ses équipes, ses relations avec ses clients. Ces échanges favorisent l'efficacité et la réactivité de l'organisation. Partenaires de ses clients, le Groupe s'engage à contribuer à leur développement et à la création de valeur ;
- **Pérennité responsable** : Groupe familial fondé il y a 162 ans, toujours attaché à son indépendance, la stratégie s'écrit sur le long terme et vise notamment à capitaliser la confiance de ses partenaires privés et publics : clients, fournisseurs, donneurs d'ordre, élus, enseignants-chercheurs, etc.

Ces valeurs sont donc issues d'une philosophie humaniste incarnée par Louis Vicat, qui est à la source même de l'existence du Groupe. Fédérés autour d'une histoire de plus d'un siècle et demie, les collaboratrices et les collaborateurs des différents pays ont un sentiment commun d'appartenance au Groupe. Cette culture d'entreprise impose un respect dans les relations avec autrui, une solidarité entre les équipes, un sens de l'exemplarité, une capacité à mobiliser les énergies et une puissance d'action forte sur le terrain pour atteindre les objectifs.

Les responsables à tout échelon du groupe Vicat, porteurs de ces valeurs, développent un management direct et de proximité. Ils sont avant tout proches des équipes et des réalités opérationnelles. Ils entretiennent un dialogue ouvert et constant.

Le groupe Vicat est donc prompt à lutter efficacement contre les différentes formes de discrimination, le travail forcé et le travail des enfants.

Chaque société du Groupe respecte les lois de lutte contre les discriminations dans leur pays respectif (chacun membre de l'Organisation Internationale du Travail). Témoins de ce respect, les contrôles menés par les différentes autorités locales n'ont décelé aucun manquement aux règles en vigueur en 2014.

Sous l'impulsion de la direction du Groupe, l'Inde, le Kazakhstan et le Sénégal ont mis en place un code de conduite en conformité avec les standards de la Banque Mondiale. Très sensible à la protection des enfants en Inde, la Direction du pays fait mener des audits mensuels réguliers et inopinés pour vérifier qu'aucun enfant ne travaille sur nos sites.

En 2014, aucune société du Groupe n'a été visée par une plainte ou une condamnation pour discrimination, pour travail forcé ou pour travail d'enfant.

## 3.2. ÊTRE UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE NOS TERRITOIRES D'IMPLANTATION

La politique sociale du groupe Vicat trouve écho dans ses relations avec les communautés locales. Le groupe Vicat affiche une volonté claire de soutien à l'éducation, à l'accès à la culture, aux initiatives entrepreneuriales pour le développement d'une économie de proximité et aux mécanismes d'aide à l'insertion par l'emploi. Par ailleurs, le groupe Vicat veille à la qualité des conditions sanitaires dans lesquelles vivent les communautés locales riveraines de ses installations. Il promeut le respect des bonnes pratiques dans ses relations avec les fournisseurs et la qualité de ses produits vis-à-vis de ses consommateurs.

### 3.2.1. SOUTENIR LES POLITIQUES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, D'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT

L'engagement du groupe Vicat en faveur des communautés présentes sur les territoires d'implantation est axé en priorité au soutien des politiques menées en matière d'éducation. Cet engagement est décliné localement par la mise en œuvre et le suivi de nombreuses actions qui touchent l'ensemble des niveaux d'enseignement, de la petite école à l'université. Ces actions sont le plus souvent le fruit de partenariats qui s'inscrivent dans la durée.

#### Principales actions menées par le groupe VICAT en 2014

Pays	Bénéficiaires	Nature du soutien
France	Université catholique de Lyon	Développement de nouveaux enseignements & construction d'une nouvelle université
	Lycée technique de Vizille	Accueil de stagiaires & visites découverte du milieu industriel
États-Unis (Californie)	Écoles primaires du Frazier & El Tejon	Dons de fournitures scolaires & soutien financier pour des sorties scolaires
États-Unis (Alabama)	Auburn University & University of Alabama	Dons
	École Ambubai pour jeunes filles aveugles à Gulbarga	Soutien financier
Inde (Karnataka)	École primaire de Chatrasala	Prise en charge d'une partie des dépenses de fonctionnement
Inde (Andhra-Pradesh)	Écoles primaires de Nallalingayapalli, Jambapuram, Thippaluru & Pandillapalli	Améliorations apportées aux établissements
Kazakhstan	École primaire de Mynaral	Dons
	Bacheliers méritants du lycée École des beaux-arts de Konya	Bourses étudiants
Turquie (Konya)	École primaire d'Elikesik Gullu	Dons
	Bacheliers des lycées de Rufisque et de Bargny annoncés à la 11 <sup>e</sup> « Fête de l'Excellence » par le Directeur Général	Bourses universitaires (engagement pendant tout le cursus universitaire)
Sénégal	Écoles primaires de Bargny, Rufisque, Bandia, Pout, Sindia, Thiéwo	Dons de fournitures scolaires

Au Sénégal, le Centre Culturel Maurice Gueye de Rufisque, sous la tutelle de la Fondation Sococim, est un lieu important pour la promotion au quotidien de l'éducation, de la culture et du sport. Situé au cœur de Rufisque, il offre à ses visiteurs : une bibliothèque riche de ses 10 000 ouvrages, une salle polyvalente, un cyber-café ainsi qu'un terrain multisports. Ce centre est animé par dix personnes à temps plein. En 2014, dans le cadre de la 11<sup>e</sup> biennale d'Art Africain Contemporain, il a présenté un programme avec des artistes du département de Rufisque.

La Fondation a contribué à la création du premier studio de production musicale de la ville de Rufisque. Elle a continué de soutenir la structure

Bibliothèque – Lecture – Développement pour la publication d'un nouvel ouvrage pour la jeunesse.

Après s'être illustrée à la fin de l'année 2010 avec la réhabilitation complète du Musée Théodore Monod d'Art Africain de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), en 2014 la Fondation a appuyé le montage d'expositions temporaires au sein du musée : une première intitulée « *Du Savoir-Faire au Savoir-Vivre* », une seconde intitulée « *Les icônes des Arènes de lutte Sénégalaises* » présentée avec un film réalisé par le CESTI de Dakar (Centre d'Études des Sciences et des Techniques de l'Information).

En Turquie, le Groupe a participé à des travaux de recherches archéologiques à Çatal Höyük, une ville datant du Néolithique située en Anatolie centrale, dans la plaine de Konya.

En Inde, le Groupe participe aux célébrations locales en faisant régulièrement des dons aux communautés notamment à l'occasion du festival dédié à Ganesh.

Aux États-Unis, le Groupe a apporté son soutien à l'association locale du Frazier Park (Californie) des « Veterans of Foreign Wars » dont la mission est de veiller à ce que les anciens combattants soient reconnus pour les sacrifices consentis pour les États-Unis d'Amérique.

Le Groupe travaille également à promouvoir le sport féminin (l'équipe de football de l'Olympique Lyonnais féminin, l'équipe nationale féminine de volley-ball du Sénégal). En Inde, sa filiale Vicat Sagar Cement a apporté son soutien financier à la compétition nationale de natation à Gulbarga (Karnataka). En Turquie, il en est de même auprès du Football club de la ville de Konya.

### 3.2.2. CONTRIBUER À LA PROMOTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SES TERRITOIRES D'IMPLANTATION

#### 3.2.2.1. Emplois directs et indirects

La nature des activités industrielles du groupe Vicat génère de nombreux emplois aussi bien en amont qu'en aval de ses productions. On estime dans les pays développés qu'il existe un rapport de un à dix entre les emplois directs et les emplois indirects liés à une cimenterie. Les fournisseurs en amont mais aussi tout le secteur du Béton prêt à l'Emploi en aval sont alimentés par une cimenterie.

Dans les pays émergents, les effectifs sont souvent plus importants sur les sites de production que dans les pays développés car l'externalisation des fonctions supports (maintenance) y est moindre. Elle suppose en effet un certain niveau de qualification et d'autonomie des sous-traitants.

En 2014, au Kazakhstan, sur le site de la cimenterie de Mynaral, 43 % des salariés ont été recrutés localement. Le Groupe est ainsi devenu le 1<sup>er</sup> employeur de ce territoire.

#### 3.2.2.2. Promotion des initiatives entrepreneuriales locales

Le groupe Vicat est impliqué dans plusieurs dispositifs de développement économique locaux.

- en France, le dispositif alizé Savoie accompagne le développement économique des toutes petites et moyennes entreprises savoyardes par l'octroi de prêts à taux zéro et par l'apport en compétences des sociétés partenaires du dispositif. En 2014, 8 nouvelles entreprises ont été aidées pour un potentiel de 29 emplois supplémentaires. Au bilan (depuis 2006), ce dispositif a concerné 62 entreprises et 311,5 emplois soutenus ;

- au Sénégal, en 2014 la Fondation Sococim a poursuivi ses actions auprès de :

- l'Association « Femme et Développement » (AFED) à Rufisque qui produit et commercialise des savons,
- la société Aissa Dione Tissus, PME de 80 salariés qui conçoit et réalise des textiles d'ameublement et de décoration à Rufisque et les exporte dans le monde entier.

Elle a également soutenu quatre nouveaux projets (création d'un atelier de gravure pour impression de tissus à Dakar, création d'un atelier de production musicale à Rufisque, extension des activités de teinture et de commerce de tissus d'une association féminine à Thiès, campagne de nettoyage du centre-ville de Rufisque et de sensibilisation à la gestion des déchets).

#### 3.2.2.3. L'aide par l'insertion par l'emploi

En 2014, le groupe Vicat a continué à s'impliquer dans les dispositifs d'insertion par l'emploi, en coopération avec les services publics compétents, même si la finalité de ces dispositifs ne vise qu'indirectement le secteur de l'industrie.

C'est le cas en France, à Nice, où le groupe Vicat est partenaire de « 100 chances 100 emplois ». L'objectif de ce dispositif est de repérer les jeunes à potentiel dans les zones urbaines sensibles et de mettre en place à leur intention un parcours personnalisé d'insertion professionnelle.

Après le repérage des candidats par les missions locales pour l'emploi ou par Pôle emploi, les candidats rencontrent des cadres des entreprises partenaires qui les aident à définir leur projet professionnel et à s'orienter vers des stages, de l'intérim des formations qualifiantes ou à se présenter à des entretiens d'embauches.

Dans ce cadre, 157 personnes sur 209 candidats, repérés par les missions locales pour l'emploi, ont intégré, en 2014, le monde professionnel (contrat de stage ou emploi).

### 3.2.3. CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS SANITAIRES LOCALES ET À LA QUALITÉ DE VIE AUX ABORDS DE SES INSTALLATIONS

#### 3.2.3.1. L'effort du groupe Vicat en matière de santé publique au profit des populations riveraines de ses sites de production se focalise notamment sur l'Inde et le Sénégal

En Inde, les actions engagées en 2013 ont été suivies en 2014 soit par la construction de nouvelles installations soit par l'entretien des infrastructures existantes d'assainissement (toilettes publiques, réservoir d'eau) soit par l'organisation de nouvelles sessions d'information en

matière de santé dans les villages aux alentours des cimenteries du Groupe (Vicat Sagar Cement Private Limited et Bharathi Cement Corporation Private Limited).

Au Sénégal, l'année 2014 a été marquée par l'appui au déploiement d'une campagne nationale de prévention contre le virus Ebola qui allait de la simple information, par affichage dans les lieux publics, au lavage de mains obligatoire à l'entrée du centre culturel, à la distribution de kits complets d'hygiène et d'information aux structures médicales partenaires de la cimenterie et des carrières.

En Inde comme au Sénégal, le Groupe œuvre pour faciliter l'accès aux soins de proximité (programmes réguliers de prévention contre le paludisme, ouverture des dispensaires aux populations locales, accès gratuit à certains soins, transport gratuit par l'ambulance de la cimenterie, contributions aux hôpitaux locaux).

### 3.2.3.2. Gérer l'empreinte environnementale aux abords de ses installations

Le Groupe surveille la qualité de l'air ambiant à proximité des usines en complément des mesures visant à la réduction des émissions. Ainsi, en Inde, les fréquentes mesures ponctuelles montrent que les concentrations autour des usines sont huit à dix fois inférieures aux normes locales.

Les unités de production sont conçues et exploitées pour minimiser les émissions sonores (aménagement des horaires d'ouverture), les vibrations liées aux tirs de mines ou encore les odeurs qui seraient susceptibles de gêner les populations riveraines.

### 3.2.4. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES BONNES PRATIQUES AVEC SES FOURNISSEURS

Le Groupe est respectueux des règles de droit de ses pays d'implantation, qui ont tous signé ou ratifié la charte des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies.

Le Groupe privilégie les achats locaux dans la mesure du possible, afin de générer le plus de retombées économiques en faveur de ses territoires d'implantation.

Les contrats, initiés par la Direction achat, intègrent que les co-contractants du Groupe respectent les grands principes du droit international, notamment en matière de respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (non-discrimination, interdiction du travail forcé ou du travail des enfants).

Dans chacun de ses actes d'achat, le Groupe entreprend également une démarche visant à prendre en compte non seulement les facteurs économiques mais aussi les facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux. Cette politique est directement déployée par les pôles achats de ses filiales.

### 3.2.5. FORMER SES ÉQUIPES AUX BONNES PRATIQUES

Le groupe Vicat procède régulièrement à l'organisation de formation dans le domaine de la concurrence. Ces formations sont prioritairement destinées à la Direction Générale et aux cadres commerciaux. En 2014, elles ont été organisées au sein de ses filiales suisses et turques.

### 3.2.6. SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

La très grande majorité des produits élaborés et commercialisés par le Groupe obéissent à des règles de normalisation a minima locales. Ceux-ci sont contrôlés dans le cadre de procédures internes ou externes et ce, pour toutes les activités. Par exemple, les Papeteries de Vizille (France) font certifier par des tiers indépendants tous leurs papiers destinés à des contacts alimentaires.

## 3.3. ÊTRE UN ACTEUR DE LA STRATÉGIE DE LA « CONSTRUCTION DURABLE »

### 3.3.1. DES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS ET DES MATÉRIAUX AU SERVICE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

#### 3.3.1.1. Contribuer activement à la transition énergétique

L'énergie consommée dans les bâtiments représente près de 25 % de la consommation d'énergie totale dans le monde (source Key World Energy Statistics 2011). En France, la consommation énergétique finale du bâtiment représente 43 % de la consommation du pays (source Observatoire de l'énergie, 2007). Pour la réduire, tous les acteurs de la filière construction doivent se mobiliser. En France, le groupe Vicat

est présent dans plusieurs groupes de travail qui s'impliquent sur ce sujet. Il apporte sa contribution par la mise au point de matériaux de construction ou de systèmes constructifs toujours plus performants qui améliorent l'efficacité énergétique des bâtiments ou des infrastructures. Une étude publiée en 2013 par le MIT aux États-Unis montrait que les solutions bétons pour les systèmes routiers permettent de réduire de 3 % les consommations de carburant des véhicules.

Le centre technique Louis Vicat de l'Isle d'Abeau (38) qui regroupe les principaux moyens de recherche du groupe Vicat, collabore avec plusieurs centres de recherche publics et privés (CEA, INES, INPG, laboratoires des Écoles d'architecture et des universités, laboratoires de ses clients du BTP). Il dépose régulièrement des brevets pour faire évoluer ses produits dans le sens d'une adaptation au besoin d'efficacité énergétique des constructions.

Membre fondateur en 2007 du Pôle Innovations Constructives (PIC), le groupe Vicat l'a présidé durant six ans. Ce pôle d'excellence en Isère (France) regroupe un réseau d'acteurs de la filière de la construction (industriels, institutionnels, architectes, PME/TPE, artisans, les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, Écoles d'architecture, ENTPE, CFA BTP, etc.). Il vise à accélérer la diffusion des innovations dans le secteur de la construction pour répondre principalement aux enjeux de la transition énergétique.

Le groupe Vicat est fortement impliqué dans le fonctionnement de l'association ASTUS-construction dont la présidence est assurée par l'un des collaborateurs du Groupe. ASTUS-construction est une des plateformes françaises bâtiment-énergie du Plan Bâtiment Durable.

Le groupe Vicat est membre actif du cluster rhônalpin INDURA (INfrastructures DURables Rhône-Alpes) qui vise à faire émerger des solutions énergétiquement performantes dans le domaine des infrastructures.

Le groupe Vicat est partenaire du projet COMEPOS Conception et construction Optimisées de Maisons à Énergie POSitive. Suite à une première phase lancée au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 consacrée à l'étude des bâtiments existants affichant un objectif à énergie positive et à la conception de nouvelles maisons fondée notamment sur une Analyse de Cycle de Vie, une première maison a été construite en 2014 à Cadarache. Un suivi et une validation de leurs performances en conditions réelles d'utilisation seront assurés.

Fruit des travaux communs de Creabéton Matériaux, filiale suisse du groupe Vicat et de la Haute école du paysage d'ingénierie et d'architecture de Genève (Hépi), « Skyflor » est un nouveau système autoportant de façades végétales ventilées qui intègre un support en béton à haute performance. Ce système, né en 2013, est en cours de commercialisation.

Le groupe Vicat suit le développement de l'outil multicritères nommé BETon Impacts Environnementaux (BETie), à la création duquel il a participé en partenariat avec Écobilan, le cabinet PwC (PriceWaterhouseCoopers) et le Syndicat professionnel français du béton prêt à l'emploi. Cet outil lui permet de générer des Fiches de déclaration Environnementales et Sanitaires destinées aux utilisateurs de ses produits qui souhaitent évaluer de façon spécifique la qualité environnementale de leurs projets de bâtiments.

Le groupe Vicat s'associe à des actions de rénovation énergétique de logements existants. Deux exemples peuvent être signalés.

Aux États-Unis, la filiale Builders Concrete (en Californie) est un membre fondateur de l'association CURE (« *Coalition For Urban Renewal Excellence* ») et son président siège au comité de direction. Elle achète des maisons dans les quartiers pauvres de FRESNO pour les réhabiliter et les louer ensuite à des familles aux revenus modestes. Depuis 1998, l'association a réhabilité environ 125 maisons. En France, le Groupe est partenaire du Groupe de travail Haute Savoie Avenir qui conduit un programme de réhabilitation de maisons individuelles construites entre les années 1950 et 1980. Ce programme prendra fin en 2015.

### 3.3.1.2. Participer à la valorisation du patrimoine bâti

Le groupe Vicat porte une attention toute particulière aux questions du patrimoine bâti qui vont bien au-delà de la mise au point de produits et de solutions commerciales pour en assurer la rénovation ou la préservation.

En 2014, à titre d'exemples, plusieurs actions peuvent être signalées.

En France, le Groupe a soutenu l'association « le Geste d'or » qui attribue chaque année des prix aux opérations exemplaires d'entretien, de restauration et de rénovation du patrimoine. Ce concours récompense à la fois le travail de l'architecte, de l'artisan ainsi que le savoir-faire des fournisseurs et des maîtres d'œuvre. Organisée dans le cadre du Salon International du Patrimoine culturel, l'édition 2014 du « Geste d'or » a primé trois chantiers employant du ciment naturel Prompt Vicat. C'est la quatrième fois que le groupe Vicat est récompensé dans le cadre de ce concours.

Le pont Louis Vicat, à Souillac (Lot) a fait l'objet d'études gracieusement offertes par le Groupe, de la part de ses laboratoires bétons de l'Isle d'Abeau. Ce pont, dont la construction fut à l'origine de l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817, est le premier pont au monde construit avec du ciment artificiel. La première phase des travaux de rénovation menés par le Conseil général du Lot a été achevée en 2014.

Au Kazakhstan, sa filiale, Mynaral Tas Company LLP a fait un don à la fondation Shapagat XXI (région de Moyinkum) pour la restauration de deux monuments historiques : le tombeau de Quralai Sulu et le monument au mort en l'honneur de Biynazar Batyr, célèbres personnages de l'histoire du Kazakhstan.

## 3.3.2. UNE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE DE « CONSTRUCTION DURABLE »

### 3.3.2.1. Un management environnemental intégré

Dans le cadre de sa stratégie de « Construction Durable », la prise en compte des questions environnementales est indissociable de celles liées aux performances économiques du groupe Vicat.

Son organisation opérationnelle reflète clairement les orientations prises par le Groupe en faveur de cette stratégie.

Le rôle des responsables environnement présents dans chaque branche d'activité (Ciment/Béton & Granulats/Autres Produits et Services) est indispensable pour :

- contrôler la conformité aux réglementations environnementales des installations ;
- suivre et garantir l'atteinte des performances environnementales attendues ;
- s'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'auto-évaluation mis en place en interne ;
- accompagner les équipes dans les démarches volontaires de certification ;
- évaluer les risques potentiels présentés par les activités pouvant avoir un impact potentiel sur la stratégie opérationnelle et les valeurs du Groupe.

Des actions de formation ciblées sont également réalisées pour les opérateurs. Par exemple, dans le secteur du béton en France, les objectifs environnementaux fixés au niveau du Comité de Direction Béton France sont présentés aux responsables QSE (Qualité Sécurité Environnement) des zones géographiques d'activité et les indicateurs sont suivis lors des réunions mensuelles. Par ailleurs, les centralistes participent chaque année à une semaine de formation intégrant la gestion des paramètres environnementaux.

Tous les sites industriels du Groupe, quel que soit le pays, sont soumis à des règles locales strictes en matière d'autorisation, de permis d'exploitation et de licences délivrés par les administrations locales qui en assurent un contrôle régulier, à l'image de ce qui se fait en France avec les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

L'information sur les données d'émissions à caractère environnemental est en permanence disponible au niveau de chaque unité de production, car intégrée comme paramètre de production et de conduite des installations. Elle permet au personnel d'exploitation d'enclencher d'éventuelles actions correctives dans le cadre des programmes d'amélioration continue.

Les process de production du Groupe sont très peu générateurs de déchets. Ceux-ci font dans la majorité des cas, l'objet d'un recyclage interne dans la fabrication.

Certaines unités de production du Groupe bénéficient d'une certification environnementale dans le cadre de la « norme ISO 14001 ». C'est le cas en France, pour l'ensemble des sites de carrière exploités par Granulats Vicat, les activités de Vicat Produits Industriels (VPI), la cimenterie de Peille et au Sénégal, pour la cimenterie de Rufisque, en Turquie, pour la cimenterie de Bastas, et en Inde pour la cimenterie de Bharathi. L'activité Béton France est par ailleurs engagée dans une démarche de management environnementale volontaire préparatoire à la charte BPE (béton prêt à l'emploi) de la profession.

Les collaborateurs du groupe Vicat sont sensibilisés aux questions environnementales et à la biodiversité. À titre d'exemples, en 2014, plusieurs animations, en France, peuvent être présentées. Une exposition de photographies à vocation naturaliste a été organisée

en partenariat avec LoPARVI pour l'ensemble des salariés du site opérationnel de l'Isle d'Abeau (France). Une sortie a été organisée pour les salariés de la cimenterie de Créchy (Allier) et leur famille sur des terrains mis à disposition du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier par la société Vicat SA pour la préservation d'une population de tortues cistudes. Cette sortie, commentée par un membre du Conservatoire, a permis de leur faire découvrir de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères batraciens et de reptiles. Des articles traitant de la biodiversité sont régulièrement proposés dans le « Trait d'union » (périodique interne du Groupe).

Soucieux de son empreinte foncière, le groupe Vicat recense l'ensemble des surfaces immobilisées pour ses activités (sites industriels, bureaux, carrières, forêts, terrains agricoles) en location ou en propriété. Cette étude porte aujourd'hui sur un périmètre France.

Les moyens tant humains que matériels consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions permettent de maîtriser les émissions en deçà des limites prescrites par les différentes législations.

Le montant des provisions constituées en matière d'environnement est présenté dans les comptes consolidés du Groupe (notes 1.17 et 15). Au 31 décembre 2014, elles représentent 44,4 millions d'euros.

Les investissements en matière d'environnement ont représenté un total de 18,8 millions d'euros en 2014 (contre 10,5 millions d'euros en 2013 ; 6 millions d'euros en 2012).

### 3.3.2.2. Travailler en partenariat avec les parties prenantes riveraines de ses sites industriels

Le dialogue avec les parties prenantes participe à la réussite des projets menés par le groupe Vicat. Le Groupe multiplie les occasions de dialogue structuré avec les parties prenantes tant lors de l'ouverture de nouveaux sites industriels qu'au cours de leur vie et, plus exceptionnellement, autour de questions de société comme la co-construction des territoires de demain qu'ils partageront.

En France, chaque projet d'ouverture de site donne lieu à une présentation en réunion publique dans le cadre de l'instruction du dossier de demande. Les sites de production de ciment artificiel et d'extraction de pierres à ciment et de granulats, soumis à autorisation, sont pour la plupart dotés de commissions de suivi des sites. À cette commission siègent les parties prenantes, les salariés et l'exploitant. Ces commissions permettent aux parties prenantes de faire part de leurs remarques sur les conditions dans lesquelles le site est géré. Au Sénégal, la cimenterie de Rufisque est par exemple pourvue d'un Comité Local d'Information sur l'Environnement qui se réunit annuellement.

En Inde, les filiales du Groupe ont établi un « Mécanisme de règlement des griefs ». Il réunit tous les 15 jours les salariés et les membres du village pour résoudre de manière consensuelle les éventuels problèmes. Toutes les questions soumises à ce mode de règlement sont consignées dans un registre signé par l'ensemble des parties prenantes présentes lors de la séance.

En complément de ces dispositifs institutionnels ou volontaristes, le groupe Vicat a organisé en 2014 des visites à l'attention du public dans

sa cimenterie de Montalieu (France) et de Reuchenette (en Suisse). Dans le cadre de l'exploitation de la carrière de Pérouges (Région Rhône-Alpes en France), le groupe Vicat a développé un projet baptisé Écophilopôle. C'est un projet d'expérimentation grandeur nature du développement durable qui rassemble les parties prenantes locales désireuses de co-construire leur territoire. En 2014, le site a réuni pour un premier forum Écophilopôle plus d'une centaine de participants (industriels, agriculteurs, associations environnementalistes, acteurs de la culture et du tourisme et représentants des administrations). L'objectif de ce premier forum était de jeter les bases d'un projet commun.

### 3.3.3. ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES ET GAZ À EFFET DE SERRE

#### 3.3.3.1. Réduire ses émissions atmosphériques

Pour son activité industrielle principale, la production de clinker et de ciments, le groupe Vicat donne toujours beaucoup d'importance aux

Pour les rejets de poussières, de NO<sub>x</sub> et de SO<sub>x</sub> la situation en 2014 est la suivante :

	Nombre de fours étudiés* Émissions (t)		Émissions (g/T de clinker)		
	En 2014	En 2014	En 2014	En 2013	En 2012
Poussières	21	1 415	89	85	101
So <sub>x</sub>	20	3 133	228	295	262
No <sub>x</sub>	20	17 137	1 231	1 445	1 377

\* Le groupe Vicat compte au total 21 fours.

#### Les poussières

En 2014, le niveau d'évaluation de l'impact a été étendu aux cheminées annexes des lignes de cuisson pour tenir compte des émissions aux cheminées des refroidisseurs et le cas échéant des filtres de by-pass.

Par ailleurs, les conditions de travail en Égypte ont permis cette année de pratiquer une campagne de mesures, ce qui n'avait pas pu être fait ces dernières années. Les conditions de marche dégradée dans cette installation impactent sensiblement la moyenne du Groupe. Des opérations de maintenance sur les filtres seront réalisées dès le début de l'année 2015 et se poursuivront tant que la situation sécuritaire dans cette zone le permettra.

#### Les SO<sub>x</sub>

Pour les SO<sub>x</sub>, les principales émissions proviennent des sulfures pyritiques contenus dans le cru. En France pour converger vers les niveaux d'émissions associés aux meilleures technologies disponibles (NEA-MTD) des installations d'injection d'adsorbant ont été réalisées à La Pérelle et Xeuilley, et une étude est en cours à Montalieu.

installations de filtration des rejets des cheminées qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air.

Le groupe Vicat présente des niveaux spécifiques de rejets de poussières des fours de cimenterie parmi les plus bas du secteur.

Afin de mesurer ses performances dans ce domaine, le groupe Vicat a choisi de se comparer sur les critères pertinents établis par le CSI (*Cement Sustainability Initiative*), composante professionnelle du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) et utilisés par la profession au niveau d'un benchmark international que sont :

- les émissions de CO<sub>2</sub> pour le suivi des gaz à effet de serre ayant un impact potentiel sur le changement climatique ;
- les émissions de poussières qui sont un des principaux indicateurs de bonne marche des fours et un des principaux impacts historiques des cimenteries ;
- les émissions de NO<sub>x</sub> (oxydes d'azote) et de SO<sub>x</sub> (oxydes de soufre) en tant que rejets ayant un impact sur l'acidification de l'atmosphère.

#### Les NO<sub>x</sub>

Les émissions de NO<sub>x</sub> sont en baisse compte tenu de l'intégration dans le périmètre de reporting de plusieurs fours peu émissifs.

#### 3.3.3.2. Gaz à effet de serre (GES)

Les études sectorielles faites dans l'industrie du ciment montrent que seul le CO<sub>2</sub> est de nature à être pris en considération dans ce chapitre. La part des émissions des autres gaz (méthane, protoxyde d'azote, gaz fluorés, etc.) est marginale.

Les émissions de CO<sub>2</sub> des usines françaises sont soumises à quotas dans le cadre du programme européen ETS (Exchange Trade System). Elles sont donc suivies précisément par des plans de surveillance et vérifiées chaque année depuis 2005 par un organisme agréé indépendant. Les plans de surveillance pour la période 2013-2020 ont été revus en 2013 pour répondre aux exigences du règlement européen 601/2012 et ont été approuvés par l'administration. À partir de 2013, la mission de contrôle externe est devenue une mission d'audit et non plus une simple vérification.

La répartition des quotas pour la période 2013-2020 a été validée par l'UE fin 2013. Outre les cinq cimenteries de ciment artificiel et la papeterie de Vizille, les fours à prompt sont concernés.

Les vérifications faites en France ont permis d'obtenir chaque année depuis 2005 un certificat d'assurance raisonnable sans réserve.

En France, le groupe Vicat participe aussi chaque année, bien que non directement membre du CSI, au renseignement de la base de données sur le CO<sub>2</sub> lancé dans le monde entier à l'initiative des Nations Unies et dans le cadre du programme GNR « getting the numbers right ». Cette participation se fait via l'organisation professionnelle locale.

La filiale suisse (Vigier) du Groupe Vicat est membre du CSI et comptabilise ses émissions dans ce cadre après audit du syndicat professionnel Cemsuisse. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, un nouveau système de suivi du CO<sub>2</sub> s'inspirant de la réglementation européenne est entré en vigueur.

Enfin, des systèmes de surveillance et de reporting suivant le protocole GHG des Nations Unies sont mis en place aux USA. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la cimenterie de LEBEC en Californie est soumise à la réglementation AB 32 du *California Air Resources Board* (CARB) sur les émissions de gaz à effet de serre.

Pour le groupe Vicat, ce sont les émissions directes de CO<sub>2</sub> (issues de la consommation de combustibles fossiles et de la décarbonation des matières premières) des cimenteries qui constituent le principal indicateur de performances en tant que CO<sub>2</sub> brut.

### ÉMISSIONS BRUTES DE CO<sub>2</sub> DES FOURS DE CIMENTERIES DU GROUPE VICAT



En 2014, les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> restent relativement stables à 824 kg de CO<sub>2</sub> par tonne de clinker. C'est la moindre disponibilité de la ressource « hydrocarbures & gaz, qui contribue le plus à cette performance, car la ressource « charbons & cokes » est un peu moins favorable sur ce paramètre.

L'utilisation de fours modernes à faibles bilans thermiques et le développement de l'utilisation de ressources déchets et biomasse permettent de limiter cet impact.

Le total des émissions directes et indirectes (liées à la production et à la consommation d'électricité) du Groupe ressort à 14,1 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2014 auxquelles il faut ajouter 440 milliers de tonnes de CO<sub>2</sub> liés à l'usage de la biomasse.

### Émissions directes et indirectes de CO<sub>2</sub> en 2014

	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Total
CO <sub>2</sub> total direct et indirect (en milliers de tonnes)	14 062	48	7	14 117

#### 3.3.4. ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

À titre d'exemples de mesures prises par le groupe Vicat concernant les impacts de l'évolution du climat (augmentation des périodes sèches) sur le fonctionnement de ses installations, on peut citer les deux mesures suivantes.

Au Sénégal, le carreau de la carrière de Bargny dispose d'un lac de récupération des eaux pluviales. Ces eaux servent de réserve pour l'alimentation en eau de la cimenterie adjacente. Les personnes en

charge de son exploitation gèrent les prélèvements en fonction des saisons.

En 2014, le plan global de réaménagement de la carrière de Bargny a été revu et complété. Sococim Industries (filiale du Groupe au Sénégal) s'engage à restituer des milieux agricoles enrichis par la création d'une certaine biodiversité.

Afin de contribuer à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de sa cimenterie, le plan préconise de conserver les plantations de Jatropha en les déplaçant au fur et à mesure de l'exploitation de la carrière ; les fruits de Jatropha pouvant être utilisés comme combustible alternatif (100 % biomasse). Une étude a été menée en partenariat avec l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) relative à l'amélioration de

leur productivité. Cette démarche est reconnue comme un projet de Mécanisme de Développement Propre (MDP)\*.

Durant l'hivernage les personnes en charge de l'entretien des Jatropha développent des cultures maraîchères entre les plants de Jatropha pour répondre à leurs propres besoins alimentaires (agroforesterie).

### 3.3.5. LA PROTECTION ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : BIODIVERSITÉ ET EAU

#### 3.3.5.1. Protéger la biodiversité

Le Groupe s'est engagé depuis de nombreuses années pour la protection de la biodiversité. Ainsi en témoignent ses partenariats avec des associations reconnues en France comme la Ligue de protection des oiseaux, le Conservatoire des espaces naturels de Lorraine, la FRAPNA Rhône Alpes, le Conservatoire des espaces naturels de l'Allier, auxquels s'ajoute son soutien à des initiatives locales comme celles du Tichodrome. C'est un centre de sauvegarde de la faune sauvage, installé sur une ancienne carrière iséroise (France) du Groupe Vicat, qui aura encore recueilli en 2014 de nombreux oiseaux pour les soigner avant de les relâcher dans la nature. Un des résultats de cette politique est également que certains anciens périmètres de carrières françaises ont pu intégrer le programme européen « *Natura 2000* » de la Directive européenne Habitat. En 2014, la société Vicat, en sa qualité de propriétaire foncier, a consenti au profit du Conseil général de l'Isère une mise à disposition de terrains situés dans un Espace Naturel Sensible (ENS) dit des étangs et du lac de Save sur la commune de Passins.

Cette politique se traduit par l'adhésion pour son activité Granulats France à la « *Charte Environnement des industries de carrières* », association professionnelle pour l'amélioration des pratiques environnementales. En 2014, sur les 60 carrières de granulats exploitées, 24 carrières sont diplômées de cette charte.

En outre, le groupe Vicat est engagé dans le cadre de plusieurs organismes ou commissions traitant des interactions entre biodiversité et industrie. À titre d'exemples, en France, en 2014, la société Vicat SA a intégré, pour un mandat de trois ans, le collège des acteurs économiques du Conseil d'Orientation Stratégique de la fondation pour la Recherche sur la Biodiversité. Au niveau européen, il participe à la plateforme d'échanges « *Business and Biodiversity* ».

La prise en compte de la biodiversité est un véritable défi pour garantir le développement durable des territoires et le Groupe l'a bien compris. Si l'exploitation de ses carrières modifie les milieux, elle contribue à la création de nouveaux habitats et favorise l'installation de nombreuses espèces. Ainsi, Sococim Industries, sa filiale sénégalaise, a mis en

place une ceinture verte autour du périmètre de la carrière de Bargny de 461 hectares, composée de *Prosopis Juliflora*, d'*Eucalyptus* et de *Parkinsonia acculeata*. Cette carrière joue un rôle prépondérant dans le développement de la biodiversité, dans le rétablissement des connectivités écologiques et dans le fonctionnement des écosystèmes locaux.

#### 3.3.5.2. Nos carrières, un lieu d'expérimentation pour :

##### - La création de biodiversité positive

À partir du constat fait depuis de nombreuses années que l'exploitation des carrières ne devait pas nuire au milieu naturel mais au contraire en favoriser l'enrichissement par une bonne gestion, le groupe Vicat a organisé ses activités extractives en incluant dans ses études de carrières, une phase d'analyse préalable du milieu et de son environnement. Il s'appuie sur ses propres experts et sur des spécialistes indépendants.

Le service central des carrières, basé en France, étudie dès la phase d'appréciation de la faisabilité, préalable à toute négociation ou rédaction de dossiers de demande d'autorisation, les techniques d'exploitation les plus respectueuses de l'environnement et définissent le devenir du site en fin d'exploitation. Les aménagements ainsi définis contribueront à la création d'habitats et à l'implantation d'espèces floristiques et faunistiques.

Dans ce domaine, le groupe Vicat a fait le choix de procéder aux réaménagements des zones de carrière exploitées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sans attendre la fin de vie des carrières, ce qui est de nature à favoriser la conservation et le développement de la biodiversité.

Les défrichements et découvertes sont réalisés en fonction des besoins en surface du programme d'extraction de l'année suivante. Les carreaux sont réaménagés immédiatement après exploitation. Cette règle est également appliquée aux parties laissées en attente d'un retour futur en exploitation. Elles sont alors réaménagées à titre provisoire. Cela permet d'éviter les érosions des sols par ravinement et de maintenir des zones de développement pour la flore et la faune locale.

Pour réaliser ces réaménagements, le groupe Vicat a développé, voire mis au point, des techniques novatrices telles que l'ensemencement hydraulique permettant de semer des essences appropriées sur des sols et talus minéraux.

Le Groupe mène par ailleurs une politique active de (re)forestation sur ses sites industriels ou sur ses carrières. En 2014, 14 233 arbres ont ainsi été plantés. Les sites de carrière du groupe Vicat accueillent, au cas par cas, des ruches sur les zones non exploitées.

\* Ce mécanisme permet à un pays industrialisé de financer des projets permettant de réduire dans un pays du Sud ses émissions de gaz à effet de serre. En contrepartie, l'investisseur obtient des crédits d'émissions. Le Mécanisme de Développement Propre du protocole de Kyoto (MDP) a pour objet :

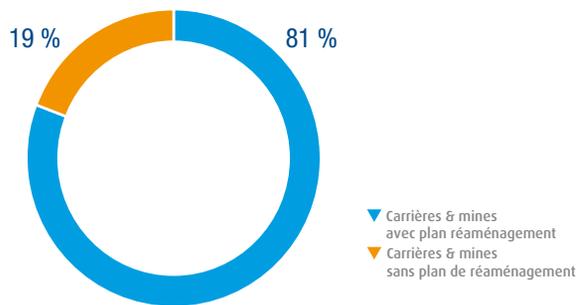
- d'aider les pays en développement à parvenir à un développement durable en contribuant à la stabilisation des gaz à effet de serre et ;
- d'aider les pays développés (ou leurs entreprises) à remplir leurs engagements chiffrés de limitation et de réduction de leurs émissions.

Ainsi, si un pays développé aide un pays en développement à mettre en place un mécanisme qui lui permet de se développer plus durablement, le pays développé pourra déduire cette aide de ses émissions.

En 2014, la grande majorité des carrières du Groupe a un plan de réaménagement.

	2014	2013
Nombre total de carrières	145	138
Superficies réaménagées (m <sup>2</sup> )	459 051	606 812
Nombre de carrières disposant d'un plan de réaménagement	118	114
Proportion de carrières avec plan de réaménagement	81 %	83 %

#### PROPORTION DE CARRIÈRES DU GROUPE VICAT DISPOSANT D'UN PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT (EN%)



Chaque année, le service central des carrières intègre dans son plan de travail, l'élaboration de nouveaux plans de réaménagement pour les carrières qui n'en auraient pas.

#### - La valorisation des sols pour l'agriculture

Après sept années d'expérimentation, le groupe Vicat a élaboré un mode opératoire innovant de restitution, après extraction du gisement de granulats, des terrains agricoles fonctionnels et de bonne qualité agronomique afin de pérenniser la cohabitation de ces activités.

Outre son caractère technique et scientifique novateur, c'est l'innovation organisationnelle de cette démarche qui est la clé du succès. Désormais, le groupe Vicat sollicite la participation des agriculteurs tant pour élaborer ses projets de carrière que pour la conduite des travaux de réaménagement par le biais d'une « commission de suivi agro-écologique ». Il forme l'ensemble des équipes concernées à cette technique de remise en état.

En 2014, la première convention d'engagement volontaire pour la remise en état agricole a été signée entre Granulats Vicat (filiale française), la collectivité locale et le monde agricole (Chambre d'agriculture de l'Ain).

L'objectif pour les années à venir est de reproduire cette démarche vertueuse sur l'ensemble des sites à vocation agricole après exploitation.

#### 3.3.5.3. La gestion de l'eau et son recyclage

Dans le domaine de l'eau, le recyclage est favorisé pour réduire les prélèvements et les rejets dans le milieu. Les prélèvements d'eau sont suivis comme indicateur pertinent de l'impact de nos activités.

- **Dans les cimenteries**, une partie de l'eau est nécessaire au refroidissement des gaz avant traitement dans les filtres. La majeure partie du besoin en eau sert au refroidissement des paliers des machines tournantes (paliers du four, broyeurs) et l'utilisation de circuits fermés permet un recyclage de plus de 60 % des besoins globaux ;
  - **Dans l'activité Béton**, la consommation d'eau par m<sup>3</sup> de production est en baisse à 182 litres/m<sup>3</sup>, parfaitement en ligne avec les bonnes pratiques internationales et très en dessous des 350 litres fixés par la réglementation française comme valeur à ne pas dépasser. À noter qu'en France (hors Escolle), le taux moyen d'utilisation des eaux recyclées en fabrication s'élève à 69 %, le surplus de ces eaux étant utilisé pour le lavage des installations et des véhicules ;
  - **Dans l'activité Granulats**, les systèmes de recyclages permettent de récupérer près de 75 % du besoin total en eau nécessaire au lavage.
- La consommation spécifique par tonne d'agrégat produit est ainsi limitée à 192 litres d'eau dans les pays où l'eau est abondante. Compte tenu des restrictions d'eau dans certains pays, le ratio tombe à 136 l/m<sup>3</sup> pour le Groupe.

**Flux « Eau » en 2014 (en mètre cube et en pourcentage)**

	Ciment	Granulats	Béton	Autres produits et Services
<b>Besoin Total en eau</b> (en milliers de m <sup>3</sup> )	<b>23 340</b>	<b>10 844</b>	<b>1 847</b>	<b>1 740</b>
Recyclé (en milliers de m <sup>3</sup> )	14 253	8 106	357	280
Taux de recyclé (en %)	61	75	19	16
<b>Prélèvements nets</b> (en milliers de m <sup>3</sup> )	<b>9 087</b>	<b>2 738</b>	<b>1 490</b>	<b>1 460</b>
Eaux de pluies (en %)	4	3	0	0
Réseau public (en %)	8	18	60	4
Forages (en %)	65	34	7	96
Plans et cours d'eau (en %)	7	45	23	0
Autres (en %)	16	0	9	0
<b>Rejets au milieu</b> (en milliers de m <sup>3</sup> )	<b>5 673</b>	<b>112</b>	<b>2</b>	<b>1 331</b>
<b>Consommation effective</b> (en milliers de m <sup>3</sup> )	<b>3 413</b>	<b>2 625</b>	<b>1 488</b>	<b>128</b>

Les rejets aqueux au milieu des installations du groupe Vicat font l'objet d'un suivi tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. À titre d'exemple, en 2014, le site des Papeteries de Vizille (France) a mis en service une nouvelle station d'épuration biologique. Ce dispositif s'ajoute à celui de la station physico-chimique existant et a permis d'abattre considérablement les rejets en DBO<sub>5</sub> (Demande biologique en Oxygène). Les rejets de ce site sont d'ores et déjà conformes aux niveaux d'émission définis par les conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles pour la production de papier au titre de la Directive européenne 2010/75 de l'Union Européenne et du Parlement européen et du Conseil (Décision d'exécution de la Commission européenne du 26 septembre 2014).

**3.3.5.4. La gestion des matières premières**

Les principales matières premières utilisées par le groupe Vicat pour son activité sont naturelles et donc prélevées dans son environnement. Cela est vrai aussi bien pour les matières premières minérales utilisées pour la production de clinker ou pour la production de granulats que pour la consommation d'eau.

Le groupe Vicat tient donc une comptabilité précise de ces consommations et favorise dans la mesure du possible l'emploi de matières premières de substitution (Valmat) aussi bien pour la production de clinker (oxydes de calcium, d'alumine ou de fer, apports de silice...) que des ciments (sulfo ou phosphogypses, recyclage de déchets minéraux des carrières...) ou encore des granulats (utilisation des granulats en provenance des retours de béton frais ou de démolition).

En 2014, les consommations de matières premières pour la fabrication du clinker ressortent à 26,6 millions de tonnes dont un peu plus de 1 % de matières de substitution.

Pour la fabrication des ciments, 4 millions de tonnes d'ajouts ont été consommées. Le taux de substitution est ici en progression à 26,3 % des ajouts, ce qui représente 5,3 % du ciment produit.

Au total, la part des matériaux de substitution participant à la production de ciment représente près de 7 % du ciment produit.

Pour la production de granulats, ce sont 19,3 millions de tonnes de matières premières qui ont été extraites en 2014 pour assurer la production. En France, le recours au recyclage est en progression et dépasse cette année 3 % de la production dans ce pays.

**3.3.6. LE CHOIX OPTIMISÉ DES SOURCES D'ÉNERGIE**

- Le Groupe a intégré dans sa politique générale la minimisation de ses consommations énergétiques. Cela passe par un travail permanent sur les installations de production, de leur conception à leur exploitation.

Le processus cimentier est très consommateur d'énergie, tant électrique que thermique. L'énergie électrique est utilisée pour le transport des matières à l'intérieur des usines, pour les opérations de broyage et de ventilation, tandis que l'énergie thermique est consommée principalement lors de la cuisson du clinker. Le coût de l'énergie représente environ 40 % du prix de revient usine du ciment en moyenne pour l'industrie et constitue le premier poste de dépenses, ce pourcentage étant plus faible pour le Groupe. En 2014, les dépenses énergétiques ont ainsi représenté pour l'ensemble du Groupe près de 347 millions d'euros. Le Groupe alloue une part importante de ses investissements industriels à l'amélioration de sa productivité énergétique.

Le Groupe a, par sa politique d'investissements utilisant les meilleures technologies pour ses systèmes de cuisson industriels, amélioré les bilans thermiques de ses fours de cimenterie et donc diminué ses émissions de CO<sub>2</sub>.

L'ensemble de ces actions concourt aujourd'hui à faire du groupe Vicat, au vu des données disponibles les années passées, un

des cimentiers les plus performants en termes de consommation spécifique d'énergie thermique et électrique et par conséquent d'émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> directe et indirecte dans la production de clinker.

Sur l'année 2014 le bilan thermique ressort à 3,490 GJ/tonne, ce qui représente une baisse de près de 2 % par rapport à 2013. La montée en puissance des fours récents est à l'origine de cette tendance.

- De même, en ce qui concerne l'énergie électrique dont la consommation est liée aux besoins de broyage des matières premières ou du clinker, le ratio technique ressort ici à 101 kWh/tonne de ciment produit, en baisse sensible par rapport à 2013. Cela situe le groupe Vicat dans le milieu de la fourchette du benchmark international.

La consommation d'électricité pour les sites de production consolidés dans ce rapport (cimenteries, carrières, centrales à béton, papeterie, usines de préfabrication) est de 2 147 GWh soit 7 728 TJ. L'inventaire a été complété cette année avec la prise en compte de certains sites marginaux c'est-à-dire le site de l'Isle d'Abeau (France) et certaines activités secondaires (contribution additionnelle d'environ 0,2 % du global).

#### Consommation d'électricité des sites de production du Groupe en 2014 (en GWh)

	2014	2013
Ciment	2 030	1 893
Granulats	45	48
Béton	26	28
Autres Produits et Services	45	43
<b>TOTAL</b>	<b>2 147</b>	<b>2 011</b>

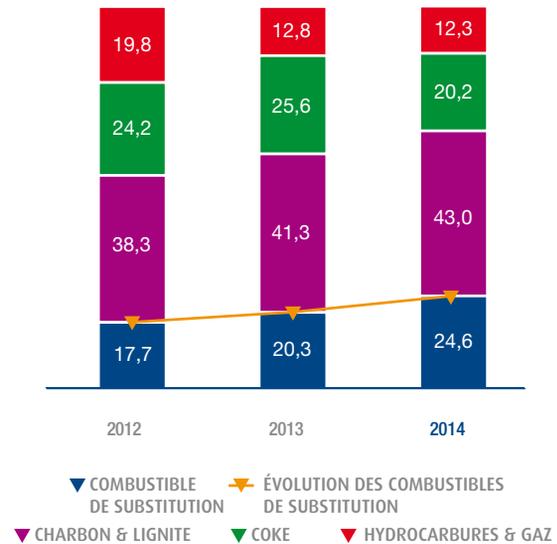
- Le groupe Vicat a depuis de nombreuses années adopté une politique ambitieuse d'utilisation de combustibles de substitution aux combustibles fossiles traditionnels.

Ces combustibles de substitution sont par exemple des combustibles solides de récupération, des pneumatiques, des huiles, des solvants ou d'autres liquides issus de déchets de l'industrie qu'il faut éliminer. Le développement de l'usage de déchets broyés à partir de sources de biomasse se poursuit.

La substitution aux combustibles traditionnels représente outre une économie de prélèvement des ressources naturelles, un important effet de levier pour la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>.

L'utilisation des combustibles de substitution a représenté en 2014, 24,6 % de la consommation globale de combustibles, dont 7,8 % de biomasse. Ceci traduit une nouvelle fois une amélioration importante par rapport au chiffre de 20,3 % mesuré en 2013 et de 17,7 % en 2012.

#### RÉPARTITION DES COMBUSTIBLES [ACTIVITÉ CIMENT EN %]



## 3.4. LA RSE EN CHIFFRES

### 3.4.1. TABLEAU DES INDICATEURS QUANTITATIFS RSE DU GROUPE VICAT

Thème	Indicateur	2014	2013
<b>ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE</b>			
<b>Santé Sécurité et Prévention</b>			
	Nombre d'accidents du travail avec arrêt (salariés)	173	214
	Nombre d'accidents du travail mortels (salariés)	1	2
	Nombre de jours perdus	6 419	7 060
	Taux de fréquence (salariés)	11,3	14,8
	Taux de gravité	0,42	0,48

Thème	Indicateur	2014	2013
<b>Formation</b>			
	Nombre total d'heures de formation (salariés)	127 934	83 314
	Nombre de collaborateurs ayant reçu au moins une formation	4 652	4 451
<b>Effectifs</b>			
	Effectif total au 31 décembre (salariés)	7 854	7 712
	Effectif moyen	7 750	7 656
<b>Répartition des effectifs au 31 décembre par âge</b>			
	Nombre de salariés de moins de 30 ans	1 078	1 066
	Nombre de salariés entre 30 et 50 ans	4 717	4 685
	Nombre de salariés âgés de plus de 50 ans	2 059	1 961
<b>Évolution de la séniorité et de l'âge moyen des salariés du Groupe</b>			
	Âge moyen	42,6	42,1
	Ancienneté moyenne (année)	9,6	9,6
<b>Analyse de l'effectif ponctuel au 31 décembre</b>			
	Ciment	3 537	3 399
	Béton & Granulats	2 549	2 532
	Autres Produits & Services	1 768	1 781
<b>Répartition des effectifs moyens du Groupe par zone géographique</b>			
	France	2 583	2 521
	Europe (Hors France)	1 117	1 113
	États-Unis	1 007	1 023
	Asie	1 940	1 881
	Afrique et Moyen-Orient	1 103	1 118
<b>Répartition des effectifs moyens du Groupe par activité</b>			
	Ciment	3 494	3 390
	Béton & Granulats	2 893	2 917
	Autres Produits & Services	1 363	1 349
<b>Évolution de l'effectif ponctuel fin d'année par type de mouvement</b>			
	Nombre de départs naturels (démissions, fins de contrats, décès)	(511)	(539)
	Départs en retraite, préretraite, licenciements, autres mouvements...	(344)	(397)
	Variation de périmètre de consolidation	28	2
	Nombre d'embauches	969	961
<b>Rémunération</b>			
<b>Évolution des charges de personnel au 31.12</b>			
	Salaires et traitements (en milliers d'euros)	272 747	266 329
	Charges sociales (en milliers d'euros)	96 371	95 670
	Participation des salariés (sociétés françaises, en milliers d'euros)	4 171	4 832
	Charges de personnel (en milliers d'euros)	373 289	366 833
<b>Organisation du travail</b>			
<b>Les emplois postés</b>	Part des emplois postés (%)	17,8 %	17,5 %
<b>Le travail à temps partiel</b>	Nombre de salariés à temps plein	7 649	7 531
	Nombre de salariés à temps partiel	205	181
	Pourcentage des salariés à temps partiel (toutes catégories)	2,6 %	2,3 %
<b>L'absentéisme</b>	Taux d'absentéisme en France	2,9 %	3 %
<b>Dialogue social</b>			
	Bilan des accords collectifs (nombre d'accords signés au cours de l'année)	8	15

Thème	Indicateur	2014	2013
<b>Respect de la diversité et égalité de traitement</b>			
<b>Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes</b>			
	Pourcentage de femmes dans l'effectif total	11,2 %	10,7 %
<b>Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des handicapés</b>			
	Part des travailleurs handicapés (% de l'effectif France)	3,4 %	3,1 %
<b>La politique de lutte contre les discriminations, le travail forcé et le travail des enfants</b>			
	Pourcentage des pays d'implantation ayant ratifié la Charte des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies	100 %	100 %
<b>ÊTRE UN ACTEUR DE LA STRATÉGIE DE LA CONSTRUCTION DURABLE</b>			
<b>Matérialité</b>	Provisions et des garanties pour risques en matière d'environnement (en million d'euros)	44,4	40,3
	Investissements en matière d'environnement (en million d'euros)	18,8	10,5
<b>Poussières</b>	■ Émissions de poussières (tonnes/an) sur 21 fours étudiés	1 415	1 172
	■ Émissions spécifiques de poussières (g/T de clinker)	89	85
<b>SO<sub>2</sub></b>	■ Émissions de SO <sub>2</sub> (tonnes/an, 20 fours en 2014, 17 en 2013)	3 133	2 591
	■ Émissions spécifiques de SO <sub>2</sub> (g/T de clinker)	228	295
<b>NO<sub>x</sub></b>	■ Émissions de NO <sub>x</sub> (tonnes/an, 20 fours en 2014, 17 en 2013)	17 137	15 291
	■ Émissions spécifiques de NO <sub>x</sub> (g/T de clinker)	1 231	1 445
<b>CO<sub>2</sub></b>	Émissions brutes de CO <sub>2</sub> (en kt) des fours de cimenterie	13 155	11 436
	Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub> (en kg/tonnes de clinker)	824	826
	Émissions directes et indirectes de CO <sub>2</sub> (en kt) totales :	14 117	12 461
	■ Pour l'activité Ciment	14 062	12 412
	■ Pour l'activité Béton & Granulats	48	39
	■ Pour les Autres Produits & Services	7	10
<b>Les ressources naturelles</b>			
<b>Biodiversité</b>			
	Nombre total de carrières	145	138
	Superficies réaménagées (m <sup>2</sup> )	459 051	606 812
	Nombre de carrières disposant d'un plan de réaménagement	118	114
	Proportion de carrière avec un plan de réaménagement	81 %	83 %
<b>La gestion de l'eau et son recyclage</b>			
	Besoin total en eau (milliers de m <sup>3</sup> ) par activité :		
	■ Ciment	23 340	20 419
	■ Béton & Granulats	12 691	12 894
	■ Autres Produits & Services	1 740	1 842
	Taux de recyclé (par activité) :		
	■ Ciment	61 %	59 %
	■ Granulats	75 %	65 %
	■ Béton	19 %	18 %
	■ Autres Produits & Services	16 %	15 %
	Prélèvements nets (en milliers de m <sup>3</sup> ) par activité :		
	■ Ciment	9 087	8 335
	■ Béton & Granulats	4 228	5 441
	■ Autres Produits & Services	1 460	1 562
	Consommation effective (en milliers de m <sup>3</sup> ) :		
	■ Ciment	3 413	2 916
	■ Béton & Granulats	4 113	5 431
	■ Autres Produits & Services	128	180

Thème	Indicateur	2014	2013
<b>La gestion des matières premières</b>			
	Quantité de matières naturelles brutes extraites ( <i>en million de tonnes</i> )	45,3	42,5
	Pourcentage de matières consommées provenant de matières brutes	96,7 %	97,7 %
	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	3,3 %	2,3 %
	Consommation de matières premières pour la fabrication du clinker ( <i>en million de tonnes</i> )	26,6	23,3
	Pourcentage de matières consommées pour la fabrication du ciment provenant de matières de substitution	6,7 %	4,5 %
<b>L'énergie</b>			
	Consommation totale d'électricité ( <i>en GWh</i> ) par activité :		
	■ Ciment	2 030	1 893
	■ Béton & Granulats	71	76
	■ Autres Produits & Services	45	43
	<b>Total</b>	<b>2 147</b>	<b>2 011</b>
	Bilan thermique des fours de cimenteries ( <i>GJ/tonne</i> )	3,490	3,556
	Répartition des Combustibles (activité Ciment) :		
	■ Charbon et Lignite	43 %	41,3 %
	■ Coke	20,2 %	25,6 %
	■ Hydrocarbures et gaz	12,3 %	12,8 %
	Pourcentage des combustibles alternatifs dont % de biomasse	24,6 % 7,8 %	20,3 % 7,2 %

### 3.4.2. MÉTHODOLOGIE DE REPORTING DES INFORMATIONS RSE

Les données de ce rapport sont issues des systèmes de gestion déployés au sein du groupe Vicat depuis plusieurs années et exploités dans le cadre de la démarche RSE sur la base d'un référentiel commun intitulé « *Protocole de reporting des informations sociales, environnementales et sociétales* ».

Chaque année, la Coordination RSE en lien avec la Direction Générale soumet le référentiel aux Responsables thème pour une évaluation. En 2014, il a été décidé de ne pas apporter de modifications substantielles au référentiel pour permettre aux Contributeurs d'y être formés et de se l'approprier.

Ce Protocole définit les règles à appliquer pour la collecte, le contrôle, la consolidation des données RSE en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce français.

Le reporting RSE couvre le périmètre consolidé, à savoir la société Vicat SA ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce français.

Les données RSE sont en principe consolidées dès la date d'acquisition du ou des sites jusqu'à leur date de cession. Elles peuvent ne pas l'être

à condition de le justifier dans l'hypothèse où elles seraient au cours de l'exercice indisponibles, dépourvues de pertinence eu égard aux activités poursuivies.

Les données environnementales sont collectées par activité et par pays pour être consolidées au niveau du Groupe. Pour l'ensemble des activités, les indicateurs de performance sont définis, par une fiche spécifique ; le reporting pour l'activité Ciment (émissions) se fait plus spécifiquement sur la base du protocole sectoriel du « *Cement Sustainable Initiative* » CSI.

Les données en matière de santé et de sécurité sont collectées par les entités opérationnelles et consolidées par la Direction sécurité sous la Direction des ressources humaines.

Les données sociales sont collectées par entités juridiques puis consolidées par la Direction des ressources humaines sur la base d'un formulaire établi en référence avec les lignes directrices internes qui répondent aux besoins spécifiques de l'obligation de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Le cabinet Grant Thornton, organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC et retenu pour la vérification des informations, effectuée, dans le cadre de ses travaux, une revue du référentiel et des procédures de reporting du groupe Vicat.

## 3.5. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

VICAT S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant de la société Vicat SA, accrédité par le COFRAC sous le numéro n 3-1080 <sup>(1)</sup> nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la Société, (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la Société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et le Code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité en conformité avec la norme professionnelle de maîtrise de la qualité qui régit notre profession.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre décembre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

#### 1. Attestation de présence des Informations RSE

En conformité avec la norme professionnelle applicable aux attestations particulières et avec l'Arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

(1) Portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

En conformité avec la norme professionnelle applicable aux attestations particulières, avec l'Arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et avec la norme « International Standard on Assurance Engagements » ISAE 3000, nous avons effectué les travaux suivants :

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes <sup>(1)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés <sup>(2)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 38 % des effectifs et entre 16 % et 70 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 6 mars 2015

Grant Thornton, Membre français de Grant Thornton International

Alban Audrain, Associé

(1) Informations quantitatives sociales : Effectifs (nombre et répartition), les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution, les accidents du travail (fréquence et gravité), le nombre d'heures de formation.

Informations quantitatives environnementales : prélèvements d'eau, consommation d'énergies (électricité et combustibles), émissions de gaz à effet de serre, rejets dans l'air (poussières, SO<sub>x</sub> et NO<sub>x</sub>), utilisation des sols (nombre et proportion de carrières avec un plan de réaménagement).

Informations qualitatives des chapitres « Soutenir les politiques en matière d'éducation, d'accès à la culture et au sport » ; « Promotion des initiatives entrepreneuriales locales ».

(2) France et Sénégal (cimenterie de Rufisque et carrières, centrale de Postou Dioukoul).



Viaduc de Saint-Paul, route des Tamarins (La Réunion).

# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

# 4

<b>4.1.</b>	<b>CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>94</b>	<b>4.4.</b>	<b>PARTICIPATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>108</b>
<b>4.2.</b>	<b>ORGANES DE GOUVERNANCE</b>	<b>94</b>	4.4.1.	Participation des mandataires sociaux et membres du conseil d'administration dans la société au 31/12/2014	108
4.2.1.	Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale	94	4.4.2.	Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société pour les exercices 2013 et 2014	108
4.2.2.	Fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités	100	4.4.3.	Engagements de conservation portant sur les titres de la société	109
4.2.3.	Fonctionnement des organes de Direction	102	<b>4.5.</b>	<b>PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>110</b>
4.2.4.	Informations sur les contrats de services liant les membres des Organes d'administration et de Direction de la Société	102	4.5.1.	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	110
4.2.5.	Dispositions concernant les membres des Organes d'administration et de Direction de la Société	102	4.5.2.	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vicat SA	116
<b>4.3.</b>	<b>RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES</b>	<b>104</b>	<b>4.6.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS</b>	<b>117</b>
4.3.1.	Rémunérations versées aux administrateurs non dirigeants – jetons de présence et rémunérations versées au titre des fonctions exercées au sein des comités	105	4.6.1.	Contrats et opérations avec des parties liées	117
4.3.2.	Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux	106	4.6.2.	Conventions entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société du Groupe	117
4.3.3.	Pensions, retraites et autres avantages	107	4.6.3.	Opérations intra-groupe	117
			4.6.4.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	118

## 4.1. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 2 août 2012, sur proposition de son Président, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middennext publié en décembre 2009 disponible sur le site [www.middennext.com](http://www.middennext.com).

## 4.2. ORGANES DE GOUVERNANCE

### 4.2.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, PRÉSIDENTIE ET DIRECTION GÉNÉRALE

#### 4.2.1.1. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de trois ou de six ans.

Comme le prévoient les statuts le mandat des administrateurs se proroge de plein droit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'expiration normale de leurs fonctions, et les membres sortants sont rééligibles. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur.

À la date de dépôt du présent document de référence, la Société comprend dix administrateurs, dont six administrateurs indépendants.

#### 4.2.1.2. Présidence du Conseil d'Administration – Direction générale et limitation des pouvoirs

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration, par décision du 7 mars 2014, a opté pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

À cette même date, le Conseil d'Administration a d'une part nommé Monsieur Guy Sidos en qualité de Président Directeur Général avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte s'étant tenue le 6 mai 2014, et d'autre part nommé Monsieur Jacques Merceron-Vicat en qualité de Président d'Honneur de la Société.

En application des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut, sur proposition du Directeur Général, nommer jusqu'à cinq Directeurs Généraux Délégués chargés d'assister le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration, par décision du 1<sup>er</sup> août 2014, a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Raoul de Parisot, en charge des activités France et Italie pour une durée de trois ans, soit jusqu'à la réunion du Conseil d'Administration appelée à examiner les comptes arrêtés au 30 juin 2017. Par décision du 6 mars 2015, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Didier Petetin en qualité de Directeur Général Délégué en charge des activités en France (hors activité papier) pour la durée du mandat du Président Directeur Général, et d'attribuer à Monsieur Raoul de Parisot, Directeur Général Délégué, les fonctions de conseiller du Président Directeur Général.

Aucune limitation n'a été fixée concernant les pouvoirs du Président Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués.

### 4.2.1.3. Membres du Conseil d'Administration

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil d'Administration est composé des personnes suivantes :

#### **Président Directeur Général**

##### **GUY SIDOS**

Ingénieur de l'École navale. Il a servi dans la Marine nationale avant de rejoindre le Groupe en 1999.

##### **Âge :**

51 ans

##### **Date de première nomination :**

11/06/1999

##### **Date de début du mandat actuel :**

- 15/05/2009 en qualité d'administrateur
- 6/05/2014 en qualité de Président Directeur Général

##### **Date d'échéance du mandat :**

- Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014 en qualité d'Administrateur
- Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014 en qualité de Président Directeur Général.

##### **Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :**

- Directeur Général et Administrateur de Béton Travaux\*
- Président de Papeteries de Vizille\*
- Président de Parficim\*
- Président du Conseil d'Administration de Vigier Holding A.G.\*
- Administrateur de Vigier Management\*
- Administrateur de National Cement Company\*
- Représentant permanent de Parficim, Administrateur de Sococim Industries\*
- Vice-Président et administrateur de Sinai Cement Company\*
- Vice-Président et administrateur de Vicat Egypt for Cement Industry\*
- Administrateur de Cementi Centro Sud\*
- Administrateur d'Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.\*
- Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.\*
- Administrateur de Konya Cimento Sanayi A.S.\*
- Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.\*
- Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.\*
- Administrateur de BCCA\*
- Représentant permanent de Béton Travaux, Administrateur de Béton Vicat\*
- Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP\*
- Administrateur de Vicat Sagar Cement Private Limited\*
- Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited\*
- Administrateur de BSA Ciment SA\*
- Administrateur unique de Ravlied Holding AG\*
- Membre du Conseil de Surveillance de Jambyl Cement Production Company LLP\*

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :**  
Néant.

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**Administrateur et Président d'Honneur de la société****JACQUES MERCERON-VICAT**

Diplômé de l'École Supérieure de Travaux Publics. Il a rejoint le Groupe en 1962.

**Âge :**

77 ans

**Date de première nomination :**

03/02/1968

**Date de début du mandat actuel :**

- 28/04/2010 en qualité d'administrateur
- 06/05/2014 en qualité de Président d'Honneur

**Date d'échéance du mandat :**

- Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015 en qualité d'administrateur

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :**

- Administrateur de Béton Travaux\*
- Administrateur de National Cement Company\*
- Administrateur d'Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.\*
- Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.\*
- Administrateur de Konya Cimento Sanayi A.S.\*
- Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.\*
- Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.\*
- Administrateur de Sococim Industries\*
- Administrateur de Sinai Cement Company\*

- Président du Conseil d'Administration de Vicat Egypt for Cement Industry\*
- Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP\*
- Administrateur de Vicat Sagar Cement Private Limited\*
- Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited\*
- Administrateur de BSA Ciment SA\*
- Administrateur de Vigier Holding\*

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :**

Néant.

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**Administrateurs****RAYNALD DREYFUS**

Titulaire d'un CES de banque et diplômé de l'Université de Harvard. Il a exercé les fonctions de Directeur de la banque Société Générale jusqu'à son départ à la retraite en 1996.

**Âge :**

78 ans

**Date de première nomination :**

05/06/1985

**Date de début du mandat actuel :**

- 04/05/2012

**Date d'échéance du mandat :**

- Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :**

Néant.

**Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :**

Néant.

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**PIERRE BREUIL**

Licencié en droit et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Ancien élève de l'ENA (Promotion Turgot). Il a été Préfet des Alpes-Maritimes de 2002 à 2006 et Inspecteur Général de l'Administration de 2006 à 2007.

<p><b>Âge :</b> 73 ans</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 15/05/2009</p> <p><b>Date de début du mandat actuel :</b> ■ 15/05/2009</p> <p><b>Date d'échéance du mandat :</b> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014</p>	<p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :</b> Néant.</p>	<p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur Groupe EMERA*</li> <li>■ Administrateur et Vice-Président d'API Provence*</li> </ul>
--	--	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**BRUNO SALMON**

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris. Il a exercé les fonctions de Directeur France, Directeur Général Adjoint, Directeur Général Délégué de Cetelem. Après avoir été Directeur Général Délégué et administrateur, il a été Président de BNP Paribas Personal Finance de fin 2008 à septembre 2013.

Il a été Président de l'Association des Sociétés Financières (ASF) de mai 2010 à juin 2013.

<p><b>Âge :</b> 65 ans</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 15/05/2009</p> <p><b>Date de début du mandat actuel :</b> ■ 15/05/2009</p> <p><b>Date d'échéance du mandat :</b> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014</p>	<p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :</b> Néant.</p> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Représentant permanent de LEVAL 3 au conseil de COFIDIS (Groupe 3 Suisses)</li> <li>■ Représentant permanent de Cetelem au conseil de l'UCB</li> <li>■ Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas Personal Finance</li> <li>■ Administrateur de LASER COFINOGA (Groupe Galeries Lafayette)</li> <li>■ Représentant permanent de LEVAL 3 dans MÓNABANQ (Groupe 3 Suisses)</li> <li>■ Administrateur de Cetelem Brasil SA (Brésil)</li> <li>■ Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)</li> <li>■ Administrateur de Findomestic Banca SPA (Italie)</li> <li>■ Membre du Conseil de Surveillance de Cetelem Bak Spolka Akcyjna (Pologne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur de Banco Cetelem (Portugal)</li> <li>■ Administrateur de Cetelem IFN SA (Roumanie)</li> <li>■ Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Personal Finance (Bulgarie)</li> <li>■ Administrateur d'UCB Suisse (Suisse)</li> <li>■ Président de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) (France)</li> <li>■ Président de la Fondation Cetelem</li> <li>■ Vice-Président de l'Association Française des Établissements de Crédit et d'Investissement (AFECEI)</li> <li>■ Président de l'Étoile (Association de gestion des œuvres sociales de la Compagnie Bancaire) (France)</li> <li>■ Administrateur de Missionero*</li> <li>■ Administrateur de BNP Paribas Personal Finance*</li> <li>■ Administrateur de l'ADIE (Association pour le Développement de l'Initiative Économique)*</li> <li>■ Administrateur de DRIVY (location de voitures entre particuliers)*</li> </ul>
--	---	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**LOUIS MERCERON-VICAT**

Diplômé de l'École des cadres. Il a rejoint le Groupe en 1996.

<p><b>Âge :</b> 45 ans</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 11/06/1999</p> <p><b>Date de début du mandat actuel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 06/05/2011</li> </ul> <p><b>Date d'échéance du mandat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016</li> </ul>	<p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Président du Conseil d'Administration de Béton Travaux*</li> <li>■ Président Directeur Général de BCCA*</li> <li>■ Administrateur de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*</li> <li>■ Administrateur de Konya Cimento Sanayi A.S.*</li> <li>■ Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.*</li> <li>■ Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*</li> <li>■ Administrateur de Sococim Industries*</li> <li>■ Administrateur de Sinai Cement Company*</li> </ul> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :</b></p> <p>Néant.</p>
--	---	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**SOPHIE SIDOS**

Elle a exercé différentes fonctions au sein du Groupe jusqu'en 1997.

<p><b>Âge :</b> 46 ans</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 29/08/2007</p> <p><b>Date de début du mandat actuel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 15/05/2009</li> </ul> <p><b>Date d'échéance du mandat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014</li> </ul>	<p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur de Béton Travaux*</li> <li>■ Administrateur de BCCA*</li> <li>■ Administrateur de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*</li> <li>■ Administrateur de Konya Cimento Sanayi A.S.*</li> <li>■ Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*</li> <li>■ Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.*</li> <li>■ Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur de Sococim Industries*</li> <li>■ Administrateur de Vigier Holding A.G.*</li> <li>■ Administrateur remplaçant de Vicat Sagar Cement Private Limited*</li> <li>■ Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited*</li> <li>■ Administrateur de National Cement Company*</li> </ul> <p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :</b></p> <p>Néant.</p>
--	--	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

**JACQUES LE MERCIER**

Diplômé d'Études Supérieures ès Sciences Économiques de la faculté de Paris et titulaire d'un diplôme de l'IAE de l'Université Paris-Dauphine. Il a exercé des fonctions de direction et de présidence au sein d'institutions financières. Il a été Président du directoire de la Banque Rhône-Alpes de 1996 à 2006.

<p><b>Âge :</b> 70 ans</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 29/08/2007</p> <p><b>Date de début du mandat actuel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 06/05/2014</li> </ul> <p><b>Date d'échéance du mandat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016</li> </ul>	<p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :</b></p> <p>Néant.</p>	<p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années<sup>(1)</sup> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Membre du Conseil de Surveillance de l'Institut ASPEN-France</li> </ul>
--	---	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

### XAVIER CHALANDON

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Lyon et titulaire d'une maîtrise de droit. Il a exercé des fonctions de direction au sein d'institutions financières. Il a été Directeur Général Délégué de la Banque Martin Maurel de 1995 à 2003 et de Directeur Général Délégué de la Financière Martin Maurel jusqu'en 2009. Il exerce la fonction de membre du Comité de Stratégie et du Comité d'Éthique du Groupe Siparex.

<p><b>Âge :</b> 65 ans</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 28/04/2010</p> <p><b>Date de début du mandat actuel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 28/04/2010</li> </ul> <p><b>Date d'échéance du mandat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015</li> </ul>	<p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :</b> Néant.</p>	<p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur de la Compagnie Financière Martin Maurel*</li> <li>■ Représentant permanent de la Banque Martin Maurel chez SIPAREX Croissance*</li> </ul>
--	---	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

### SOPHIE FEGUEUX

Docteur en médecine. Elle exerce les fonctions de médecin hospitalier au sein de l'hôpital Bichat et de Conseillère de santé auprès de Délégué Interministériel à la sécurité routière. Elle a occupé des fonctions au sein de la Direction générale de la santé.

<p><b>Âge :</b> 55 ans</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 06/05/2014</p> <p><b>Date de début du mandat actuel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 06/05/2014</li> </ul> <p><b>Date d'échéance du mandat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016</li> </ul>	<p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :</b> Néant.</p>	<p><b>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années <sup>(1)</sup> :</b> Néant.</p>
--	---	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 6 mars 2015, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires :

- de renouveler, pour une durée de six ans, Monsieur Guy Sidos, Madame Sophie Sidos et Monsieur Bruno Salmon, en qualité d'administrateurs, dont les mandats arrivent à expiration ;
- de renouveler, pour une durée de trois ans, Monsieur Pierre Breuil en qualité d'administrateur, dont le mandat arrive à expiration ;
- de nommer Madame Delphine André en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, en remplacement de Monsieur Raynald Dreyfus, ayant décidé de cesser ses fonctions.

#### Liens familiaux entre les administrateurs et dirigeants

Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général, est le gendre de Monsieur Jacques Merceron-Vicat, administrateur et Président d'Honneur, l'époux de Madame Sophie Sidos, administrateur, et le beau-frère de Monsieur Louis Merceron-Vicat, administrateur.

#### 4.2.1.4. Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – Administrateurs indépendants

##### Informations détaillées sur l'expertise de gestion des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de personnes qui détiennent une connaissance du secteur d'activité, une connaissance spécifique des métiers, une expérience technique et/ou des compétences en gestion, en matière sociale et dans les domaines financiers. Chaque membre du Conseil d'Administration est sélectionné en fonction de sa disponibilité et de son intégrité.

### Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'Administration

À la date de dépôt du présent document de référence, aucun membre du Conseil d'Administration n'a au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude ;
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris par des organismes professionnels désignés ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

(Article L.225-37 du Code de commerce)

La Société s'inscrit dans une démarche de transparence et d'amélioration de l'information diffusée, notamment sur son activité et en matière financière se réfère et se conforme, depuis le 2 août 2012, aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour respecter les principes de bonne gouvernance.

Le Conseil d'Administration de la Société mène de façon continue une réflexion sur ses règles de fonctionnement et leur adéquation avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext. Un règlement intérieur ayant notamment pour objet d'organiser les modalités de l'auto-évaluation du Conseil d'Administration et des débats internes, ou encore de prévoir les modalités d'exercice par les administrateurs de leur droit de communication ainsi que leurs obligations déontologiques et de confidentialité a été mis en place en août 2013.

De la même manière, le Conseil d'Administration adapte la mission et le fonctionnement de ses comités, notamment du Comité d'Audit conformément aux dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce.

Compte tenu de son actionariat majoritairement familial et de sa vision à long terme, la Société souhaite que les fonctions des administrateurs s'inscrivent dans la continuité, gage de pérennité. Toutefois, afin de permettre une rotation de ses membres, et notamment des administrateurs indépendants, la Société a prévu que la durée des fonctions des administrateurs puisse être de trois ans ou de six ans.

À la date de dépôt du présent document de référence, le Conseil d'Administration compte parmi ses membres six administrateurs indépendants représentant plus de la moitié des membres le composant. Sont considérés comme indépendants les administrateurs n'entretenant aucune relation directe ou indirecte ou n'ayant aucun lien d'intérêt particulier avec la Société, ses filiales, ses actionnaires ou ses dirigeants. La Société, se référant aux critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, considère comme administrateur indépendant une personne qui n'est pas liée à la Société ou au Groupe par un contrat de travail, par un contrat de prestation de services ou par une situation de subordination ou de dépendance vis-à-vis de la Société,

du Groupe, de ses dirigeants ou actionnaires importants ou par un lien familial avec l'actionnaire majoritaire. Les membres indépendants sont : Monsieur Raynald Dreyfus, Madame Sophie Fegueux, Monsieur Jacques Le Mercier, Monsieur Pierre Breuil, Monsieur Bruno Salmon et Monsieur Xavier Chalandon.

À la date du présent document de référence, Mesdames Sophie Sidos et Sophie Fegueux sont membres du Conseil d'Administration. Lors de sa séance du 6 mars 2015, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 mai 2015 de nommer Madame Delphine André en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Raynald Dreyfus, permettant ainsi de se conformer aux objectifs de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'Administration.

De plus, la société s'est engagée dans la mise en place d'une évaluation du Conseil d'Administration afin de se conformer aussi aux exigences du code Middlednext des entreprises.

#### 4.2.1.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date de dépôt du présent document de référence, de conflits d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration, du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ont été sélectionnés en tant que tel.

### 4.2.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

#### 4.2.2.1. Missions et attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social de la Société, il se saisit de toute question concernant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Sa stratégie et son action s'inscrivent dans le cadre du développement durable de la Société. Le Conseil d'Administration a notamment pour mission d'examiner et d'approuver, dans le cadre de la politique générale du Groupe définie par la Société Parfininco, holding animatrice, et des

décisions stratégiques prises par celle-ci, l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et de ses filiales et de veiller à leur mise en œuvre effective.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

#### 4.2.2.2. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président Directeur Général aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Toutefois, des administrateurs constituant au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent convoquer le Conseil s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en 2012, deux fois en 2013 et deux fois en 2014. Au cours de ces réunions, les points suivants ont systématiquement été examinés : situation de la profession, situation du Groupe et examen des comptes sociaux et consolidés. Le taux de présence aux séances du Conseil d'Administration en 2014 a été de 95 %. Les délégués du Comité Central d'Entreprise ont également assisté à toutes les réunions. Toutes les résolutions proposées au cours de ces trois années ont été adoptées à l'unanimité.

#### 4.2.2.3. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration reçoit en rémunération de son activité une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale et demeure maintenu sauf décision contraire. Le Conseil d'Administration répartit ensuite librement entre ses membres le montant des jetons de présence.

#### 4.2.2.4. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur en date du 1<sup>er</sup> août 2013 disponible sur le site de la société : [www.vicat.fr](http://www.vicat.fr).

#### 4.2.2.5. Comités

Le Conseil d'Administration est doté d'un Comité d'Audit et d'un Comité des Rémunérations. Ils exercent leur mission sous la responsabilité du

Conseil d'Administration. Les comités sont composés de trois membres choisis parmi les administrateurs indépendants, nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président et choisis en fonction de leur compétence. Chaque comité est présidé par un Président nommé par décision du comité prise à la majorité de ses membres.

Depuis le Conseil d'Administration du 7 mars 2014, les comités sont composés des membres suivants :

- Comité d'Audit :
  - Monsieur Raynald Dreyfus, Président du comité,
  - Monsieur Pierre Breuil,
  - Monsieur Jacques Le Mercier.
- Comité des Rémunérations :
  - Monsieur Xavier Chalandon, Président du comité,
  - Monsieur Bruno Salmon,
  - Monsieur Raynald Dreyfus.

Les comités disposent des attributions suivantes :

- Comité d'Audit :
  - Le Comité d'Audit est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, d'évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
  - Les attributions du Comité d'Audit consistent également à :
    - examiner les comptes annuels et semestriels, tant consolidés que sociaux, il porte notamment son attention sur la permanence et la pertinence des méthodes comptables utilisées,
    - examiner des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières qui garantissent les informations financières consolidées,
    - assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
    - examiner les candidatures des commissaires aux comptes dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires,
    - examiner chaque année les honoraires des commissaires aux comptes ainsi que leur indépendance.

- Comité des rémunérations :

Le Comité des Rémunérations est chargé :

- d'examiner les rémunérations des dirigeants et des salariés (partie fixe, partie variable, gratifications, etc.) et notamment leur montant et leur répartition,
- d'étudier les plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et notamment en ce qui concerne les bénéficiaires, le nombre d'options qui pourraient leur être consenties, ainsi que la durée des options et les conditions des prix de souscription ainsi que de toute autre forme d'accès au capital de la Société en faveur des dirigeants et des salariés,
- d'étudier certains avantages notamment en matière de régime de retraite, de régime de prévoyance, d'assurance invalidité, d'assurance décès, de rente éducation, d'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et cadres dirigeants, etc.

### 4.2.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

Le Président Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Depuis la séance du 6 mars 2015 du Conseil d'Administration, il a été décidé que le Président Directeur Général serait assisté par deux Directeurs Généraux Délégués et par cinq Directeurs Généraux Adjointes intervenant, sur délégation, dans les domaines suivants :

Directeurs Généraux Délégués :

- Conseiller du Président Directeur Général : Monsieur Raoul de Parisot
- France hors activité papier : Monsieur Didier Petetin

Directeurs Généraux Adjointes :

- Secrétaire Général : Monsieur Bernard Titz ;
- États-Unis : Monsieur Éric Holard ;
- Directeur Juridique : Monsieur Philippe Chiorra ;
- Directeur Financier : Monsieur Jean-Pierre Souchet ;
- Ciment France – Italie – Espagne - Direction scientifique et Direction de la Performance Industrielle : Monsieur Éric Bourdon.

Nom	Âge	Biographie sommaire
Raoul de Parisot	66 ans	M. de Parisot est diplômé de l'École des Mines de Nancy et titulaire d'une licence en sciences économiques et d'une maîtrise en sciences de l'Université de Stanford (États-Unis). Avant de rejoindre le Groupe en 1982, M. de Parisot travaillait chez British Petroleum.
Didier Petetin	48 ans	M. Petetin est diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers. Il a rejoint le Groupe en 2010 après avoir travaillé pour Lafarge.
Bernard Titz	63 ans	M. Titz est titulaire d'un Doctorat en droit. Il a rejoint le Groupe en 1982.
Éric Holard	54 ans	M. Holard est diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers et titulaire d'un MBA de HEC. Il a rejoint le Groupe en 1991 après avoir travaillé pour Arc International.
Philippe Chiorra	58 ans	M. Chiorra est titulaire d'un DESS de Conseil Juridique. Il a rejoint le Groupe en 2000, après avoir travaillé pour Chauvin Arnoux.
Jean-Pierre Souchet	62 ans	M. Souchet est titulaire d'une maîtrise d'économie et d'un diplôme d'expert-comptable. Il a rejoint le Groupe en 1991 après avoir travaillé pour Arthur Andersen.
Éric Bourdon	47 ans	M. Bourdon est diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers. Il a rejoint le Groupe en 2002 après avoir travaillé pour Polysius.

Les Directeurs Généraux Adjointes, ayant des missions opérationnelles, ont la responsabilité de la conduite des activités et des résultats.

### 4.2.4. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

### 4.2.5. DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

#### 4.2.5.1. Composition du Conseil d'Administration [article 15 des statuts]

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale, sauf les cas légaux de dépassement.

#### 4.2.5.2. **Durée des fonctions des administrateurs – Limite d'âge – Renouvellement – Cooptation (article 16 des statuts)**

- 1) Les administrateurs sont nommés pour une durée de 3 ou 6 ans. Ils sont rééligibles. En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil peut, dans les conditions fixées par la loi, procéder par cooptation à des nominations à titre provisoire, sous réserve de ratification à la plus prochaine Assemblée.
- 2) Sous réserve des dispositions prévues aux paragraphes 3 et 4 ci-dessous, les mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice au cours duquel la période de trois ou six années a pris fin.
- 3) Lorsqu'un mandat d'administrateur est conféré à une personne physique qui atteindra l'âge de 75 ans avant l'expiration du délai de trois ou six ans ci-dessus fixé, la durée de ce mandat est limitée, en tout état de cause, au temps à courir depuis sa nomination jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cet administrateur atteint l'âge de 75 ans.
- 4) Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'issue de laquelle prend fin le mandat dudit administrateur peut, sur proposition du Conseil d'Administration, le réélire pour une nouvelle période de 3 ou 6 ans, étant précisé cependant qu'à aucun moment le Conseil d'Administration ne pourra comporter plus du tiers de ses membres âgés de plus de 75 ans.
- 5) Tout administrateur doit être actionnaire d'un minimum de dix actions avant l'expiration du délai fixé par la loi et le demeurer pendant la durée de son mandat.

#### 4.2.5.3. **Présidence et secrétariat du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et, s'il le juge utile, un Vice-Président. Il fixe la durée de leur fonction, laquelle ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur, ni le temps à courir depuis leur nomination de Président ou de Vice-Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteindront l'âge de 85 ans.

Sous réserve de ces dispositions, le Président du Conseil d'Administration ou le Vice-Président sont toujours rééligibles. Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

#### 4.2.5.4. **Réunion – Convocation – Délibération – Registre des présences (article 18 des statuts)**

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

En outre, le Directeur Général ainsi que des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent en indiquant l'ordre du jour de la séance, le convoquer s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions sont présidées par le Président ou le Vice-Président et, à défaut, par un administrateur désigné en début de séance.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication appropriés dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

#### 4.2.5.5. **Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 19 des statuts)**

Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont ceux qui lui sont conférés par la loi. Le Conseil exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

#### 4.2.5.6. **Rémunération du Conseil d'Administration (article 20 des statuts)**

Le Conseil d'Administration reçoit en rémunération de son activité une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant déterminé par l'Assemblée Générale demeure maintenu jusqu'à décision contraire.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres le montant des jetons de présence.

#### 4.2.5.7. Direction générale (article 21 des statuts)

##### Modalités d'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la Direction générale de la Société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Cette option sur les modalités d'exercice de la Direction générale est prise par le Conseil d'Administration pour la durée qu'il détermine. Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions édictées par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration peut décider à tout moment de modifier les modalités d'exercice de la Direction générale.

##### Direction générale

En fonction de l'option retenue par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions ci-dessus, la Direction générale de la Société est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration,

soit par un Directeur Général, personne physique, nommé par le Conseil d'Administration. En cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, la délibération du Conseil d'Administration qui nomme le Directeur Général doit fixer la durée de son mandat, déterminer sa rémunération et, le cas échéant, ses limitations de pouvoirs.

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général, qu'il soit ou non le Président du Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que cette limitation puisse être opposée aux tiers, le Conseil d'Administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.

La limite d'âge est fixée à 75 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de cinq, chargées d'assister le Directeur Général et qui prennent le titre de Directeur Général Délégué.

La limite d'âge est fixée à 75 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général Délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

## 4.3. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Les administrateurs de la Société perçoivent chaque année des jetons de présence. En 2014, le total des jetons de présence s'est élevé à 275 000 euros répartis à parts égales entre les administrateurs (soit 25 000 euros), excepté :

- Le Président Directeur Général et le Président d'Honneur, ont perçu au titre de l'exercice 2014 une fois et demie la rémunération perçue par chacun des autres membres du Conseil d'Administration (soit 37 500 euros) ;
- Madame Sophie Fegueux et P&E Management, ont perçu chacun la moitié de la rémunération revenant aux autres membres du Conseil d'Administration (soit 12 500 euros).

Par ailleurs, pour l'année 2014, la rémunération supplémentaire allouée à chacun des membres des comités du Conseil d'Administration s'est élevée à 7 000 euros pour les membres du Comité d'Audit, et à 3 500 euros pour les membres du Comité des Rémunérations.

Les mandataires ne bénéficient pas de disposition contractuelle particulière en cas de cessation d'activité, et ne perçoivent par ailleurs pas d'autres rémunérations ou avantages que ceux incorporés dans le tableau ci-dessus. Cette rémunération ne comporte pas de partie variable.

#### 4.3.1. RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS NON DIRIGEANTS – JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU TITRE DES FONCTIONS EXERCÉES AU SEIN DES COMITÉS

	Montants versés au cours de l'exercice 2014 <i>(en euros)</i>	Montants versés au cours de l'exercice 2013 <i>(en euros)</i>
<b>Jacques Merceron-Vicat</b> <i>Administrateur et Président d'Honneur</i>		
Jetons de présence	37 500	50 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des Comités du Conseil d'Administration	-	-
<b>Pierre Breuil</b> <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	25 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des Comités du Conseil d'Administration	7 000	7 000
<b>Louis Merceron-Vicat</b> <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	25 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des Comités du Conseil d'Administration	-	-
<b>Bruno Salmon</b> <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	25 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des Comités du Conseil d'Administration	-	-
<b>Raynald Dreyfus</b> <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	25 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des des Comités du Conseil d'Administration	10 500	10 500
<b>P&amp;E Management représentée par Paul Vanfrachem</b> <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	12 500	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des Comités du Conseil d'Administration	3 500	3 500
<b>Sophie Sidos</b> <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	25 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des Comités du Conseil d'Administration	-	-
<b>Jacques Le Mercier</b> <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	25 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des Comités du Conseil d'Administration	7 000	7 000
<b>Xavier Chalandon</b> <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	25 000	25 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des Comités du Conseil d'Administration	3 500	3 500
<b>Sophie Fegueux</b> <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	12 500	-
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des Comités de Conseil d'Administration	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>269 000</b>	<b>281 500</b>

## 4.3.2. RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

	2014	2013
<b>Guy Sidos</b> <i>Directeur Général (du 01/01/2014 au 06/05/2014), puis Président Directeur Général (du 06/05/2014 au 31/12/2014)</i>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	754 393	800 795
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
<b>TOTAL</b>	<b>754 393</b>	<b>800 795</b>
<b>Raoul de Parisot</b> <i>Directeur Général Délégué</i>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	538 233	522 579
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>538 233</b>	<b>522 579</b>

Le tableau ci-dessous détaille le montant de la rémunération versée et des avantages en nature octroyés par la Société, ses filiales ou les sociétés qui la contrôlent, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, c'est-à-dire au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué, au cours des exercices 2013 et 2014.

Il est précisé qu'aucun montant n'est dû aux dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices 2013 et 2014.

	2014		2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Guy Sidos</b> <i>Directeur Général (du 01/01/2014 au 06/05/2014), puis Président Directeur Général (du 06/05/2014 au 31/12/2014)</i>				
Rémunérations fixes	-	666 495	-	729 125
Rémunérations variables	n/a	n/a	n/a	n/a
Rémunérations exceptionnelles	n/a	n/a	n/a	n/a
Jetons de présence	-	41 700	-	29 200
Avantages en nature	-	46 198	-	42 470
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>754 393</b>	<b>-</b>	<b>800 795</b>
<b>Raoul de Parisot</b> <i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunérations fixes	-	532 185	-	516 531
Rémunérations variables	-	n/a	n/a	n/a
Rémunérations exceptionnelles	-	n/a	n/a	n/a
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	6 048	-	6 048
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>538 233</b>	<b>-</b>	<b>522 579</b>

Les avantages en nature dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux correspondent aux avantages habituels pour ce type de fonction (voiture de fonction, etc.). Par ailleurs, leur rémunération ne comporte pas de part variable.

Aucun dirigeant mandataire social n'est lié à la Société par un contrat de travail excepté Raoul de Parisot, Directeur Général Délégué.

### 4.3.3. PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Il n'existe pas, au sein de la Société, de plan d'attribution d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au profit des dirigeants mandataires sociaux ou des mandataires sociaux, et aucune attribution de titres n'a été consentie aux mandataires susvisés à ce titre.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place pour les mandataires sociaux de la Société et d'autres cadres dirigeants du Groupe un régime de retraite additionnel aux régimes légaux et complémentaires. Le bénéfice des prestations de ce régime surcomplémentaire est attribué, sur décision de la Direction générale, aux cadres dirigeants dont la rémunération brute est supérieure à quatre fois le plafond de la sécurité sociale. Par ailleurs, pour percevoir ces prestations, les intéressés doivent avoir une ancienneté minimale de vingt ans au sein du Groupe et avoir 65 ans révolus à la date à laquelle ils font valider leurs droits aux régimes de retraite. Le montant de la retraite additionnelle est déterminé en fonction de l'ancienneté à la date de départ et du salaire de référence basé sur les dix meilleures années. Ce montant additionnel ne peut conduire le bénéficiaire à percevoir, toutes pensions de retraite confondues, un montant excédant 60 % du salaire de référence. Une provision est comptabilisée à hauteur de 7 801 milliers d'euros correspondant aux engagements liés au régime de retraite additionnel aux régimes légaux et complémentaires des mandataires sociaux et des autres cadres dirigeants du Groupe susvisés.

Le tableau ci-dessous reprend certains éléments relatifs aux avantages dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux :

Dirigeants et Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Guy Sidos</b> <i>Président Directeur Général</i>		■	■			■		■
<b>Raoul de Parisot</b> <i>Directeur Général Délégué</i>	■		■			■		■

## 4.4. PARTICIPATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

### 4.4.1. PARTICIPATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIÉTÉ AU 31/12/2014

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage en capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage en droits de vote
Jacques Merceron-Vicat	41 483	0,09	82 966	0,11
Soparfi <sup>(1)</sup> (société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	11 800 956	26,28	23 598 883	32,11
Parfininco (société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	13 320 590	29,67	26 608 207	36,21
Guy Sidos	3 479	0,01	6 958	0,01
Louis Merceron-Vicat	6 094	0,01	12 189	0,02
Xavier Chalandon	100	-	200	-
Raynald Dreyfus	900	-	1 800	-
Sophie Sidos	1 913	-	3 826	0,01
Jacques Le Mercier	10	-	20	-
Bruno Salmon	62 126	0,14	123 793	0,17
Pierre Breuil	20	-	40	-
Raoul de Parisot	12 232	0,03	23 605	0,03
Sophie Fegueux	203	-	203	-

(1) Les sociétés BCCA et SAPV, filiales détenues à 100 % par le Groupe Vicat, sont actionnaires de Soparfi à hauteur de 22,46 %, représentant 14 554 actions Soparfi.

### 4.4.2. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ POUR LES EXERCICES 2013 ET 2014

	Opérations réalisées en 2014	Opérations réalisées en 2013
Soparfi (société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	Achat de 3 029 actions	-
Parfininco (société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	Achat de 5 134 actions	Achat de 5 631 actions

Par ailleurs, un certain nombre d'engagements de conservation ont été conclus dans le cadre de la « loi Dutreil » par certains mandataires sociaux.

### 4.4.3. ENGAGEMENTS DE CONSERVATION PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Cinq engagements de conservation portant sur un maximum de 22,51 % du capital social de la Société ont été conclus à compter de l'exercice 2005, et jusqu'à la date du présent document de référence, en vue de bénéficier des dispositions de l'article 885-O bis du Code général des impôts permettant aux signataires d'être partiellement exonérés de l'impôt de solidarité sur la fortune, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'engagement	Durée	Modalités de reconduction	Signataires dirigeants au sens de l'article 885-O bis du CGI ou disposant de plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société
22/11/2006	6 ans à compter du 28/11/2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08/12/2006	6 ans à compter du 13/12/2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08/12/2006	6 ans à compter du 13/12/2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
20/12/2006	6 ans à compter du 21/12/2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
11/12/2007	6 ans à compter du 13/12/2007	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco

Huit engagements de conservation portant sur un maximum de 22,51 % du capital social ont été conclus à compter de l'exercice 2005, et jusqu'à la date du présent document de référence, en vue de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts permettant aux signataires d'être partiellement exonérés des droits de mutation à titre gratuit, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'engagement	Durée	Modalités de reconduction	Signataires dirigeants au sens de l'article 787 B du CGI ou disposant de plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société
25/07/2005	2 ans à compter du 01/08/2005	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08/12/2006	2 ans à compter du 13/12/2006	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08/12/2006	2 ans à compter du 13/12/2006	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
11/12/2007	2 ans à compter du 13/12/2007	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
25/05/2010	2 ans à compter du 25/05/2010	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco

Date de signature de l'engagement	Durée	Modalités de reconduction	Signataires dirigeants au sens de l'article 787 B du CGI ou disposant de plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société
25/05/2010	2 ans à compter du 25/05/2010	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
28/04/2011	2 ans à compter du 05/05/2011	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Soparfi Parfininco
22/05/2013	2 ans à compter du 22/05/2013	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco

## 4.5. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président décrivent le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société et le Groupe.

Le Groupe porte une attention particulière aux questions de contrôle interne dans les pays où il est implanté, ainsi, en matière de contrôle interne, il met en place des procédures au niveau de chaque filiale opérationnelle pour prendre en compte les spécificités des marchés sur lesquels le Groupe est présent. Ces procédures font l'objet d'examen périodiques par les commissaires aux comptes des différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, des contrôleurs financiers sont détachés par la Direction du Groupe dans chacune des filiales opérationnelles de façon à renforcer le système d'information financière et à permettre ainsi aux responsables du Groupe de contrôler le déroulement des opérations.

Le Groupe s'appuie aujourd'hui sur ces procédures afin d'assurer un niveau de contrôle anticorruption jugé satisfaisant.

### 4.5.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;

- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- de la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

#### 4.5.1.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois. L'agenda et l'ordre du jour des réunions du Conseil ont été les suivants :

##### Séance du 7 mars 2014

- Présentation du rapport d'activité ;
- Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2013 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2013 ;
- Compte rendu des rapports des comités du Conseil d'Administration (Comités d'Audit et des Rémunérations) ;
- Présentation du budget 2014 ;
- Approbation du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne ;
- Programme de rachat d'actions ;
- Délégations de pouvoirs en application du programme de rachat d'actions ;
- Renouvellements ou nominations de deux administrateurs ;
- Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- Renouvellement d'un commissaire aux comptes suppléant ;

- Composition des Comités du Conseil d'Administration ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Cessation par Monsieur Jacques Merceron-Vicat de ses fonctions de Président ;
- Réunion des fonctions de Président et de Directeur Général ;
- Nomination d'un nouveau Président et confirmation du mandat de Directeur Général ;
- Nomination d'un Président d'Honneur ;
- Affectation du résultat
- Autorisation d'émettre un emprunt obligataire et délégation de pouvoirs ;
- Autorisation pour constituer des garanties ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et fixation de l'ordre du jour ;
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil excepté Monsieur Pierre Breuil qui est représenté par Monsieur Raynald Dreyfus, ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les quatre délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité.

#### Séance du 1<sup>er</sup> août 2014 :

- Rapport d'activité ;
- Analyse et arrêté des comptes sociaux et consolidés à fin juin 2014 ;
- Prévisions au 31 décembre 2014 ;
- Benchmark des sociétés cimentières ;
- Nominations ;
- Renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué ;
- Compte rendu du Comité d'audit ;
- Autorisation d'émettre des garanties et délégation de pouvoirs ;
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et trois des quatre délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité.

Chaque administrateur s'était vu adresser, avec sa convocation au Conseil, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ont été établis à l'issue de chaque réunion.

#### Composition du Conseil d'Administration :

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus, nommés

par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de trois ou six ans.

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration était composé de 10 membres dont la liste figure en annexe du présent rapport. Elle indique en outre, la liste des mandats exercés par chacun des administrateurs dans d'autres sociétés du Groupe.

Le Conseil d'Administration est composé de personnes qui détiennent une connaissance du secteur d'activité, une connaissance spécifique des métiers, une expérience technique, et/ou des compétences en gestion, en matière sociale et dans les domaines financiers.

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration comptait parmi ses membres six administrateurs indépendants : M. Raynald Dreyfus, M. Jacques Le Mercier, M. Pierre Breuil, M. Bruno Salmon, Mme Sophie Fegueux et M. Xavier Chalandon. Sont considérés comme indépendants les administrateurs n'entretenant aucune relation directe ou indirecte ou n'ayant aucun lien d'intérêt particulier avec la Société, ses filiales, ses actionnaires ou ses dirigeants. En outre, la Société considère comme administrateur indépendant, une personne qui n'est pas liée à la Société ou au Groupe par un contrat de travail, par un contrat de prestation de services ou par une situation de subordination ou de dépendance vis-à-vis de la Société, du Groupe, de ses dirigeants ou actionnaires importants ou par un lien familial avec l'actionnaire majoritaire.

À la date du présent document de référence, Mesdames Sophie Sidos et Sophie Fegueux sont membres du Conseil d'Administration. Lors de sa séance du 6 mai 2015, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 6 mai 2015 de nommer Madame Delphine André en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Raynald Dreyfus.

#### Fonctionnement du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration a adopté lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> août 2013 un règlement Intérieur applicable à tous les administrateurs actuels ou futurs dont l'objet est de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires et de préciser :

- le rôle du Conseil ;
- la composition du Conseil ;
- l'expérience et l'expertise des membres du Conseil – Formation ;
- les critères d'indépendance des administrateurs ;
- le fonctionnement des organes de direction ;
- les modalités de réunion du Conseil d'Administration ;
- l'information des membres du Conseil ;
- la rémunération du Conseil d'Administration ;
- les comités du Conseil ;
- les droits et obligations des administrateurs ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil ;
- les modifications du règlement intérieur.

### Comités du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration dispose d'un Comité d'Audit et d'un Comité des Rémunérations. Les comités sont composés de trois membres, tous administrateurs indépendants, nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président et choisis en fonction de leurs compétences. Les membres des comités sont nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur. Ils sont rééligibles.

Les membres des comités peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil d'Administration, lequel n'a pas à justifier sa décision. Un membre d'un comité peut renoncer à ses fonctions sans avoir à motiver sa décision.

Chaque comité est présidé par un Président nommé par décision du comité prise à la majorité de ses membres. Le Président du comité veille au bon fonctionnement de celui-ci, notamment en ce qui concerne les convocations, la tenue des réunions, l'information du Conseil d'Administration.

Chaque comité désigne un secrétaire choisi parmi les trois membres ou extérieur au comité et au Conseil d'Administration.

La composition des comités est la suivante :

### Composition du Comité d'Audit :

- Monsieur Raynald Dreyfus, Président du comité ;
- Monsieur Jacques Le Mercier ;
- Monsieur Pierre Breuil.

### Composition du Comité des Rémunérations :

- Monsieur Xavier Chalandon, Président du comité ;
- Monsieur Raynald Dreyfus ;
- Monsieur Bruno Salmon.

### Modalités de fonctionnement des Comités :

Réunions :

**Comité d'Audit** : deux fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration ;

**Comité des Rémunérations** : une fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration.

Les propositions des comités sont adoptées à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. Les membres ne peuvent se faire représenter aux séances des comités.

Les délibérations des comités sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial. Chaque comité rend compte au Conseil d'Administration de ses travaux.

Le Conseil d'Administration peut allouer aux membres des comités une rémunération ou des jetons de présence.

### Missions du Comité d'Audit :

Les attributions du Comité d'Audit consistent notamment à :

- examiner les comptes annuels et semestriels, tant consolidés que sociaux, (et porte notamment son attention sur la permanence et la pertinence des méthodes comptables utilisées) ;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- prendre connaissance des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières qui garantissent les informations consolidées ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- examiner les candidatures des commissaires aux comptes dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- examiner, chaque année les honoraires des commissaires aux comptes ainsi que leur indépendance.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois en 2014 avec un taux de participation de 83 % et a procédé à l'examen des points suivants :

#### Séance du 25 février 2014

- Calendrier financier ;
- Faits marquants de l'exercice ;
- Normes comptables ;
- Comptes annuels 2013 ;
- Réglementation RSE ;
- Évolution des systèmes d'information et projets en cours ;
- Audit et contrôle interne ;
- Audit et commissariat aux comptes.

#### Séance du 1<sup>er</sup> août 2014

- Comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2014 ;
- Opérations de structure en Inde ;
- Refinancement de Vicat SA ;
- Audit interne.

### Missions du Comité des Rémunérations :

Le Comité des Rémunérations est chargé :

- d'examiner les rémunérations des dirigeants et des salariés (partie fixe, partie variable, gratifications...) et notamment leur montant et leur répartition ;
- d'étudier les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et notamment en ce qui concerne les bénéficiaires, le nombre d'options qui pourraient leur être consenties, ainsi que la durée des options et les conditions du prix de souscription ainsi que de toute autre forme d'accès au capital de la société en faveur des dirigeants et des salariés ;

- d'étudier certains avantages notamment en matière de régime de retraite, de régime de prévoyance, assurance invalidité, assurance décès, rente éducation, assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et cadres dirigeants, etc.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois en 2014 avec un taux de participation de 100 % et a procédé à l'examen des points suivants :

#### Séance du 27 février 2014

- Évolution des rémunérations en 2013 ;
- Rémunération des principaux cadres.

#### 4.5.1.2. Procédure de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne dans le Groupe s'articule notamment autour :

- de la direction des comptabilités groupe chargé d'émettre ou d'actualiser les normes comptables et financières applicables dans le Groupe ;
- du contrôle financier rattaché à la Direction financière et en charge de veiller à l'application des normes, procédures, règles et bonnes pratiques ;
- du contrôle de gestion rattaché aux Directions générales des différentes activités et fonctionnellement à la direction du contrôle de gestion groupe dépendant du Président Directeur Général ;
- de l'Audit Interne rattaché au Président Directeur Général du Groupe.

Un guide du contrôle interne a été diffusé à l'ensemble du management opérationnel et des équipes administratives et financières du Groupe en 2012. Il présente les obligations légales et les définitions en matière de contrôle interne et pose les bases et principes à respecter pour assurer les meilleures garanties d'un contrôle interne de qualité.

En outre, dans certaines filiales, un collaborateur occupera, à temps plein ou à temps partiel, la fonction de responsable du contrôle interne.

À ce titre, il sera chargé de l'évaluation des procédures en place, de leur application. Il coordonnera également le suivi des recommandations émises par les auditeurs externes et l'Audit Interne.

#### Définition et objectifs du contrôle interne

Selon le cadre de référence de l'AMF, auquel la Société a choisi de se référer, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Président Directeur Général ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Ce dispositif consiste en un ensemble de moyens, de comportements de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe, qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il doit lui permettre également de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

#### Périmètre d'application

Le périmètre retenu en matière de contrôle interne est la Société mère et l'ensemble des filiales qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement.

#### Description des composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est fondé sur une organisation interne adaptée à chaque activité du Groupe et caractérisée par une forte responsabilisation du management opérationnel par la Direction.

Le Groupe met en œuvre au niveau de ses filiales, des procédures et modes opératoires relatifs notamment à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et prenant en compte les risques inhérents à chacun des métiers et marchés sur lesquels le Groupe est présent, dans le respect des directives et règles communes définies par le Groupe.

En terme d'outils de traitement de l'information, le Groupe pilote et contrôle le déroulement de ses activités industrielles (notamment approvisionnements, production, maintenance), commerciales (ventes, expéditions et crédit clients), et les retranscrit en informations comptables à l'aide de progiciels intégrés reconnus comme des standards du marché ou d'applications spécifiques développées par la Direction des systèmes d'information du Groupe.

Dans ce contexte, le Groupe a engagé depuis 2009 une modernisation progressive de ses systèmes d'information visant à harmoniser les outils utilisés, renforcer la sécurité et la rapidité du traitement des données et des transactions sur un socle technique uniformisé, développer des pôles d'expertise partagés, et faciliter l'intégration des nouvelles entités. Cette refonte porte d'une part sur les infrastructures techniques, et d'autre part sur les processus transactionnels et les applications supportant ces processus. Elle a conduit le Groupe à mettre en place le progiciel de gestion intégré SAP sur la Société Vicat SA en France. Ce progiciel est à présent utilisé pour l'ensemble des activités de cette société. En 2015, le déploiement sur les filiales « Béton & Granulats » sera effectué. Ce projet sera étendu dans les prochaines années aux autres activités françaises puis internationales du Groupe.

La Société dispose d'un système de pilotage par la Direction générale et les directions fonctionnelles concernées, permettant une prise de décision éclairée et rapide.

Ce système comprend :

- des rapports quotidiens de production des usines ;
- des revues d'activité hebdomadaires par les directions opérationnelles (pays ou filiale) ;
- des revues mensuelles opérationnelles et financières (performances usines, tableaux de bord industriels et commerciaux) analysées par

le Contrôle de gestion Groupe en référence au budget et à l'exercice précédent et à la Direction financière ;

- des arrêtés mensuels des résultats consolidés décomposés par pays et par branches d'activité, rapprochés du budget ;
- des situations mensuelles consolidées de trésorerie et d'endettement, décomposées par pays et par branches d'activité ;
- des visites régulières du Président Directeur Général dans l'ensemble des filiales au cours desquelles lui sont présentés les résultats et le déroulement des opérations commerciales et industrielles, lui permettant d'évaluer la mise en œuvre des directives, de faciliter les échanges et la prise de décision.

En 2015, comme en 2014, la démarche d'amélioration continue des systèmes décisionnels se poursuit.

### Analyse et gestion des risques

La gestion des risques est intégrée dans les responsabilités des différents niveaux de management opérationnel. Les différents reportings d'activités décrits plus hauts intègrent, le cas échéant, des éléments sur les risques.

Les risques majeurs sont ensuite analysés et le cas échéant, gérés avec la Direction générale. Une synthèse des principaux risques auxquels le Groupe est exposé est présentée chaque année au chapitre 6 du document de référence publié par la Société et vise notamment :

- les risques industriels dont ceux liés aux équipements industriels et à des défauts de qualité des produits et ceux liés à l'environnement ;
- les risques de marché et notamment : les risques de change, les risques de conversion, les risques de liquidité et les risques de taux d'intérêts.

Une démarche de recensement et d'analyse des risques a été réalisée par l'Audit Interne. Après une phase de recensement par entretien avec les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe, elle a permis, au terme d'une phase d'analyse menée avec la Direction générale, la réalisation d'une cartographie synthétique des risques du Groupe. Cette matrice des risques est régulièrement examinée et le cas échéant, actualisée.

La Direction de l'audit interne est rattachée au Président Directeur Général du Groupe et peut intervenir sur l'ensemble des activités et filiales du Groupe. Elle mène ses travaux, conformément à un plan d'audit annuel visant à couvrir les principaux risques identifiés au sein de l'entreprise, notamment ceux relatifs à l'information comptable et financière.

Les travaux d'audit font l'objet de rapports présentés au management, au Président Directeur Général et au Comité d'Audit. Ils sont composés de rapports synthétiques plus particulièrement destinés aux Dirigeants et de rapports détaillés permettant entre autres de sensibiliser les

opérationnels concernés aux éventuels dysfonctionnements constatés et recommandations proposées.

La mise en œuvre des plans d'actions fait l'objet d'un suivi formalisé par l'Audit Interne sur un tableau de bord spécifique.

### 4.5.1.3. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 2 août 2012, sur proposition de son Président, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext publié en décembre 2009 disponible sur le site [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com).

Par conséquent et depuis l'exercice 2012, le Code Middlednext est le code de référence pour l'élaboration du présent rapport (voir déclaration de gouvernance à la section 4.2.1.4, du présent document de référence).

### 4.5.1.4. Rémunération des mandataires sociaux

#### Politique de la rémunération des mandataires sociaux

Considérant que les recommandations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées répondent à des principes de bonne gouvernance dans le cadre desquelles la Société s'est toujours inscrite, elle a pris la décision d'appliquer ces recommandations.

La position de la Société vis-à-vis de ces recommandations est la suivante :

- des dispositions ont été prises pour que les dirigeants mandataires sociaux ne soient pas liés à la Société par un contrat de travail ;
- aucune indemnité de rupture n'est prévue pour les dirigeants mandataires sociaux ;
- les régimes de retraite supplémentaires en vigueur dans la Société et dont bénéficient les mandataires sociaux et certains dirigeants non mandataires font l'objet d'un encadrement strict. Le montant de la retraite additionnelle ne peut notamment pas conduire les bénéficiaires à percevoir, toutes pensions de retraite confondues, un montant excédant 60 % du salaire de référence ;
- la Société n'a pas mis en place de politique d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance ;
- conformément aux recommandations en matière de transparence sur tous les éléments de la rémunération, la Société adoptera la présentation recommandée par son référentiel et rendra publique cette information, notamment dans son document de référence.

Les rémunérations actuelles des mandataires sociaux sont inférieures aux rémunérations moyennes constatées.

## Politique de détermination de la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux

Le Président du Conseil d'Administration a, conformément aux recommandations sur le gouvernement d'entreprise, veillé au respect des principes suivants :

### A) EXHAUSTIVITÉ

La détermination des rémunérations des dirigeants non mandataires sociaux a été retenue et appréciée globalement pour chacun d'entre eux. Elle intègre :

- une rémunération fixe ;
- des jetons de présence ;
- un régime de retraite sur complémentaire ;
- des avantages en nature.

Il est rappelé qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'une rémunération variable, ni d'options d'actions, ni d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités de départ.

### B) MARCHÉ DE RÉFÉRENCE/MÉTIER

Les rémunérations des dirigeants non mandataires sociaux ont été comparées par rapport aux rémunérations publiées par les sociétés et groupes français du même secteur, ainsi que par rapport à des sociétés industrielles pouvant faire l'objet d'une comparaison par leur niveau de chiffre d'affaires ou de résultats. Il en ressort que les rémunérations actuelles sont inférieures aux rémunérations moyennes constatées.

### C) COHÉRENCE

La cohérence des rémunérations entre les différents dirigeants non mandataires sociaux a pu être vérifiée eu égard aux critères suivants :

- expérience professionnelle et formation ;
- ancienneté ;
- niveau de responsabilité.

### D) SIMPLICITÉ ET STABILITÉ DES RÈGLES

L'absence de rémunération variable et d'attribution d'options d'actions ou d'attribution gratuite d'actions permet une simplicité et une stabilité des règles d'établissement des rémunérations.

### E) MESURE

Les rémunérations des dirigeants non mandataires sociaux, compte tenu de leurs montants et de leur nature essentiellement fixe, sont compatibles avec l'intérêt général de l'entreprise et sont conformes aux pratiques du marché dans le secteur d'activité.

## Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions

La Société n'a pas mis en place de politique d'options d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

## 4.5.1.5. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ne fait pas l'objet de modalités particulières et est régie par la loi et l'article 25 des statuts de la Société ci-après reproduit :

Article 25 - Assistance et représentation aux Assemblées

*Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de la propriété de ses titres, s'il est justifié, dans les conditions légales et réglementaires, de l'enregistrement de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire inscrit.*

*L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.*

*La participation aux Assemblées Générales Ordinaires est subordonnée à la justification d'au moins une action.*

## 4.5.1.6. Pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration, par décision du 7 mars 2014, a opté pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

À cette même date, le Conseil d'Administration a d'une part nommé Monsieur Guy Sidos en qualité de Président Directeur Général avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte s'étant tenue le 6 mai 2014, et d'autre part nommé Monsieur Jacques Merceron-Vicat en qualité de Président d'Honneur de la Société.

En application des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut, sur proposition du Directeur Général, nommer jusqu'à cinq Directeurs Généraux Délégués chargés d'assister le Directeur Général.

En outre, le Conseil d'Administration, par décision du 1<sup>er</sup> août 2014, a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Raoul de Parisot, en charge des activités France et Italie pour une durée de trois ans, soit jusqu'à la réunion du Conseil d'Administration appelée à examiner les comptes arrêtés au 30 juin 2017.

Par décision du 6 mars 2015, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Didier Petetin en qualité de Directeur Général Délégué en charge des activités en France (hors papeterie) pour la durée du mandat du Président-Directeur Général, et d'attribuer à Monsieur Raoul de Parisot, Directeur Général Délégué, les fonctions de conseiller du Président Directeur Général.

Aucune limitation n'a été fixée concernant les pouvoirs du Président Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués.

Fait à Paris

Le 25 février 2015

Le Président Directeur Général

#### 4.5.2. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ VICAT SA**

##### **Exercice clos le 31 décembre 2014**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vicat SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 6 mars 2015

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

**Bertrand Desbarrières**

*Associé*

Chamalières, le 6 mars 2015

**Wolff & Associés S.A.S.**

**Patrick Wolff**

*Associé*

## 4.6. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

### 4.6.1. CONTRATS ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe comprennent notamment les actionnaires de la Société, ses filiales non consolidées, les entreprises associées

(sociétés mises en équivalence), et les entités sur lesquelles les différents dirigeants du Groupe exercent au moins une influence notable.

Les transactions avec les sociétés non consolidées ou mises en équivalence ne sont pas significatives sur les exercices considérés, et sont effectuées aux conditions normales du marché.

(en milliers d'euros)	Exercice 2014				Exercice 2013			
	Ventes	Achats	Créances	Dettes	Ventes	Achats	Créances	Dettes
Entreprises associées	1 251	2 844	6 878	1 855	540	2 169	7 278	2 178
Autres parties liées	73	2 805	0	56	801	3 308	65	782
<b>TOTAL</b>	<b>1 324</b>	<b>5 649</b>	<b>6 878</b>	<b>1 911</b>	<b>1 341</b>	<b>5 477</b>	<b>7 343</b>	<b>2 960</b>

### 4.6.2. CONVENTIONS ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE

(Article L.225-102-1 du Code de Commerce)

Acquisition par les sociétés Parfininco et Soparfi, holdings majoritaires de Vicat S.A., de 24,6 % des actions de Soparfi détenues par les sociétés BCCA et SAPV filiales à 100 % du Groupe Vicat.

À la connaissance de la Société aucune autre convention, autres que des conventions constituant des opérations courantes conclues à des conditions normales, n'est intervenue au cours de l'exercice 2014, directement ou par personne interposée entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une société dont la Société Vicat possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

### 4.6.3. OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

La politique financière du Groupe conduit à une concentration des lignes de financement sur la société mère.

Par ailleurs, les flux intra-groupe et les marges internes sont éliminés lors des opérations de consolidation du Groupe. Au titre de l'exercice 2014, les cessions de ciment intra-groupe se sont élevées à 281 millions d'euros, les cessions de granulats à 85 millions d'euros, les prestations de transports à 90 millions, celles liées aux services annexes (analyses, pompages, etc.) à 24 millions et celles liées aux produits et services divers mutualisés à 121 millions d'euros. Sur la même période, les produits financiers intra-groupe se sont élevés à 16 millions d'euros.

#### 4.6.4. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

##### Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Engagements pris en matière de retraite additionnelle

**Nature et objet** : il s'agit du régime de retraite sur-complémentaire prévu dans le cadre de l'article 39 du CGI.

**Modalités** : les engagements pris auprès de CARDIF concernent les mandataires sociaux ainsi que les cadres dont le salaire dépasse 4 fois le plafond de la tranche A.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 6 mars 2015

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

Bertrand Desbarrières

Associé

Chamalières, le 6 mars 2015

**Wolff & Associés S.A.S.**

Patrick Wolff

Associé





Le nouveau showroom du siège opérationnel du groupe Vicat à l'Isle d'Abeau présente les différentes solutions constructives (France).

# INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

# 5

<b>5.1.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ</b>	<b>122</b>	<b>5.3.</b>	<b>ACTIONNARIAT</b>	<b>126</b>
5.1.1.	Renseignements à caractère général sur la Société	122	5.3.1.	Répartition du capital et des droits de vote	126
5.1.2.	Objet social	122	5.3.2.	Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions	127
5.1.3.	Assemblées Générales	122	5.3.3.	Contrôle de la Société	127
5.1.4.	Modalités de modification des droits des actionnaires	123	5.3.4.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	127
<b>5.2.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL</b>	<b>124</b>	5.3.5.	Franchissement de seuil	128
5.2.1.	Montant et nombre d'actions pour chaque catégorie	124	5.3.6.	Dividendes	129
5.2.2.	Capital autorisé non émis	124	<b>5.4.</b>	<b>ÉVOLUTION DU COURS</b>	<b>129</b>
5.2.3.	Autres titres donnant accès au capital	124			
5.2.4.	Options de souscription et d'achat d'actions	124			
5.2.5.	Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices	124			
5.2.6.	Titres non représentatifs du capital	124			
5.2.7.	Actions détenues par la Société ou son propre compte	124			
5.2.8.	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	125			
5.2.9.	Conditions régissant les modifications du capital	125			

## 5.1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

### 5.1.1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ

#### Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Vicat.

#### Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 057 505 539.

#### Date de durée et constitution de la Société

La Société a été constituée en 1853 et immatriculée au Registre du Commerce le 1<sup>er</sup> janvier 1919 pour une durée de 99 ans laquelle a été prorogée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 mai 2009 pour une durée de 80 ans jusqu'au 31 décembre 2098.

#### Siège social

Le siège social de la Société est sis Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris-La Défense Cedex, Téléphone : + 33 (0)1 58 86 86 86.

#### Forme juridique, législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration, régie pour son fonctionnement notamment par les dispositions du livre II du Code de commerce et les articles R. 210-1 et suivants du Code de commerce.

#### Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### 5.1.2. OBJET SOCIAL

La Société a pour objet :

- l'exploitation des carrières appartenant actuellement à la Société et de toutes celles dont elle pourrait devenir propriétaire ou concessionnaire par la suite ;
- la fabrication, l'achat et la vente des chaux et ciments et tous produits intéressant l'industrie du bâtiment ;
- la fabrication, l'achat et la vente de sacs ou emballages pour liants hydrauliques en quelque matière qu'ils soient et plus généralement, toute activité s'exerçant dans la branche des industries plastiques et papetières ;
- la production, la distribution des agrégats et de sable ;
- le transport public de marchandises par voie terrestre ainsi que la location de tous véhicules ;
- en général, toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à cette industrie, tant en France qu'à l'étranger.

La Société pourra également s'intéresser dans toutes entreprises ou sociétés françaises et étrangères, dont le commerce ou l'industrie serait similaire ou de nature à favoriser et à développer son propre commerce ou sa propre industrie ; fusionner avec elles, entreprendre toutes industries qui seraient de nature à lui fournir des débouchés et faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui pourraient en tout ou partie se rattacher, directement ou indirectement, à son objet ou susceptibles de favoriser le développement de la Société.

### 5.1.3. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

#### 5.1.3.1. Nature des Assemblées Générales (Article 23 des statuts)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires.

Chaque année, il doit être réuni dans les six mois de la clôture de l'exercice une Assemblée Générale Ordinaire. Des Assemblées Générales, soit Ordinaires réunies extraordinairement, soit Extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

### 5.1.3.2. **Forme et délais de convocation (Article 24 des statuts)**

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués sur l'avis de convocation.

### 5.1.3.3. **Assistance et représentation aux Assemblées Générales (Article 25 des statuts)**

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de la propriété de ses titres s'il est justifié, dans les conditions légales et réglementaires, de l'enregistrement de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire inscrit.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

La participation aux Assemblées Générales Ordinaires est subordonnée à la justification d'au moins une action.

### 5.1.3.4. **Bureau des Assemblées – feuille de présence – ordre du jour (Article 27 des statuts)**

Les Assemblées Générales des actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, le Vice-Président ou, en leur absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le

Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président, les deux actionnaires ayant la plus forte participation présents à l'ouverture de la séance, et acceptant, remplissent les fonctions de scrutateurs. Le secrétaire est désigné par le bureau.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions légales peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour des projets de résolutions.

### 5.1.3.5. **Procès-Verbaux (Article 28 des statuts)**

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés suivant les prescriptions réglementaires.

### 5.1.3.6. **Quorum et majorité – compétence (Article 29 des statuts)**

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

## 5.1.4. **MODALITÉS DE MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES**

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour modifier les droits des actionnaires, conformément aux dispositions légales.

## 5.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

### 5.2.1. MONTANT ET NOMBRE D' ACTIONS POUR CHAQUE CATÉGORIE

Le montant du capital social au 31 décembre 2014 s'élève à 179 600 000 euros divisé en 44 900 000 actions au nominal de quatre euros chacune. Les actions de la Société sont entièrement souscrites, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

À la connaissance de la société, au 31 décembre 2014, 4 243 446 actions de la Société, inscrites en compte nominatif pur, font l'objet de nantissements de comptes d'instruments financiers.

### 5.2.2. CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Néant.

### 5.2.3. AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant.

### 5.2.4. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D' ACHAT D' ACTIONS

Néant.

### 5.2.5. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le capital social de la Société n'a enregistré aucune évolution au cours des trois derniers exercices.

### 5.2.6. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

### 5.2.7. ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ OU SON PROPRE COMPTE

À la clôture de l'exercice 2014, après distribution aux salariés de 50 973 actions, la Société détenait 794 611 de ses propres actions, soit 1,77 % du capital social.

#### Descriptif du programme de rachat d'actions 2014

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014, la Société a acheté en bourse en 2014 (hors contrat de liquidité), sur la base du capital social actuel, 3 909,90 actions (soit 1 705 actions + 22 049 coupures d'un dixième d'action) de ses propres actions au nominal de quatre euros chacune, au cours moyen de 58,39 euros.

#### Répartition des titres par finalité

Acquisitions en vue d'une attribution des actions au personnel dans le cadre de la participation et de l'intéressement : 3 909,90 actions représentant un prix d'acquisition de 228 306,78 euros.

Acquisitions en vue d'une animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'AMF : solde au 31 décembre 2013 de 22 115 actions, acquisition de 362 559 actions et cession de 366 941 actions au cours de l'exercice représentant 17 733 actions au 31 décembre 2014.

#### Volume des actions utilisées par objectif

Actions destinées à l'attribution au personnel dans le cadre de la participation et de l'intéressement : 93 711 actions.

Animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'AMF : 17 733 actions (voir également note 13 de l'annexe aux comptes consolidés et note 5.1.3 de l'annexe aux comptes sociaux).

Aucun rachat n'a fait l'objet d'une réallocation à d'autres finalités et la Société n'a pas utilisé de produits dérivés pour réaliser son programme de rachat d'actions.

## Descriptif du projet de programme de rachat d'actions 2015

La sixième résolution, dont les principes sont rappelés ci-dessous, devant être soumise au vote de l'Assemblée Générale Mixte en date du 6 mai 2015 est destinée à permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions.

La Société pourra acquérir, céder, transférer ou échanger, par tous moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en conformité avec l'évolution du droit positif en vue de (sans ordre de priorité) :

- (a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de l'intéressement ;
- (b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (Amafi) reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- (c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- (d) d'annuler des actions dans la limite légale maximale, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

Le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition).

Le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social de la Société, ce seuil de 10 % devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cette limite sera égale à 5 % du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la limite

de 10 % correspond, compte tenu des actions déjà possédées par la Société, à un nombre maximum de 3 695 388 actions de quatre euros de nominal représentant un montant maximum de 369 538 800 euros.

En application de cette résolution, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

Cette autorisation serait donnée pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Elle annulerait et remplacerait l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014.

Conformément à l'article 241-3 III du règlement général de l'AMF, le présent descriptif dispense la Société de procéder à la publication prévue à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF.

### 5.2.8. DISPOSITIONS AYANT POUR EFFET DE RETARDER, DIFFÉRER OU EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

### 5.2.9. CONDITIONS RÉGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux lois et règlements en vigueur.

## 5.3. ACTIONNARIAT

### 5.3.1. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2014, le capital social de la Société s'élève à 179 600 000 euros, divisé en 44 900 000 actions de quatre euros chacune, entièrement libérées ; les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

L'évolution de la répartition de l'actionariat au sein de la Société sur les trois derniers exercices a été la suivante :

Actionnaires	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Nombre d'actions	En % du capital social	Nombre d'actions	En % du capital social	Nombre d'actions	En % du capital social
Famille + Soparfi + Parfininco	27 194 829	60,57	27 190 790	60,56	27 195 437	60,57
Salariés et anciens salariés <sup>(1)</sup>	1 919 304	4,27	1 998 240	4,45	2 072 069	4,61
Public	14 991 256	33,39	14 864 944	33,11	14 695 434	32,73
Autocontrôle	794 611	1,77	846 026	1,88	937 060	2,09
<b>TOTAL</b>	<b>44 900 000</b>	<b>100,00</b>	<b>44 900 000</b>	<b>100,00</b>	<b>44 900 000</b>	<b>100,00</b>

(1) 1,78 % du capital social étant détenu par les actionnaires salariés au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire représentant plus de 5 % du capital et des droits de vote.

L'évolution de la répartition des droits de vote au sein de la Société sur les trois derniers exercices, après exclusion des droits de vote attachés aux actions détenues en propre par la Société, a été la suivante :

Actionnaires	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote
Famille + Soparfi <sup>(1)</sup> + Parfininco	54 207 438	73,76	54 193 267	73,76	54 213 303	73, 83
Salariés et Public <sup>(2)</sup>	19 284 701	26,24	19 282 487	26,24	19 214 573	26, 17
Autocontrôle <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL <sup>(4)</sup></b>	<b>73 492 139</b>	<b>100,00</b>	<b>73 475 754</b>	<b>100,00</b>	<b>73 427 876</b>	<b>100,00</b>

(1) La société Soparfi est détenue à hauteur de 77,53 % par la société Parfininco, elle-même contrôlée par la Famille Merceron-Vicat, et à hauteur de 22,46 % par les sociétés BCCA et SAPV, filiales à 100 % du Groupe Vicat.

(2) En ce qui concerne le suivi des droits de vote, il n'est pas opéré de distinction entre les salariés et le public.

(3) Les actions détenues en propre sont privées de droit de vote.

(4) Le nombre de droits de vote théoriques, c'est-à-dire le nombre de droits de vote attachés aux actions émises y compris les actions d'autocontrôle, s'élève à **75 016 703** au 31 décembre 2014. Il est rappelé que les seuils visés par l'article L.233-7 du Code de commerce sont calculés sur la base du nombre théorique de droits de vote.

## 5.3.2. DROITS, PRIVILÈGES, RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

### 5.3.2.1. Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve des prescriptions légales impératives, il sera fait masse, entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Lorsqu'une action est grevée d'usufruit, les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-proprétaire sont régis par la loi. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

### 5.3.2.2. Droits de vote

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux actions au porteur est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'Assemblée considérée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit d'être attaché à toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est reprise dans la feuille de présence arrêtée par le bureau de l'Assemblée.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action, le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, auquel cas le droit de vote est réservé à l'usufruitier.

Sous réserve du droit de vote double décrit ci-après, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action ou le transfert de sa propriété fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé. En cas de démembrement du droit de propriété d'une action, le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, auquel cas le droit de vote est réservé à l'usufruitier.

### 5.3.3. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société est directement et indirectement, au travers des sociétés holdings Parfininco et Soparfi, contrôlée par la famille Merceron-Vicat, qui détient la majorité du capital et des droits de vote.

La présence au Conseil d'Administration de la moitié d'administrateurs indépendants (six administrateurs indépendants pour un nombre total de dix administrateurs) atteste du fait que le contrôle est exercé de manière non abusive.

### 5.3.4. ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à l'enregistrement du présent document de référence, entraîner un changement de son contrôle.

### 5.3.5. FRANCHISSEMENT DE SEUIL

#### 5.3.5.1. Franchissement de seuils statutaires

Outre les dispositions légales et réglementaires en vigueur s'agissant des déclarations de franchissement de seuils, l'article 7. III des statuts de Vicat prévoit que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote, ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1,5 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle, et le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

#### 5.3.5.2. Identification des titres au porteur

Outre les dispositions légales, réglementaires et statutaires relatives au franchissement de seuil, les dispositions suivantes s'appliquent (article 7 des statuts) :

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Après avoir suivi la procédure ci-dessus et au vu de la liste transmise par le dépositaire, la Société a la faculté de demander, soit par l'entremise du dépositaire central, soit directement, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central susmentionné.

S'il s'agit de titres de forme nominative, donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'un

propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions législatives et réglementaires, l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, dans les conditions prévues ci-dessus.

À l'issue de cette demande, la Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant 1,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées Générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité des titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur d'actions conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de propriétaires des actions, d'effectuer les déclarations prévues au présent article pour l'ensemble des titres pour lesquels il est inscrit en compte.

L'inobservation de cette obligation est sanctionnée conformément à l'article L. 228-3-3 du Code de commerce.

En date du 29 mai 2014, la société Financière de l'Échiquier a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1,5 % en droits de vote.

En date du 9 juin 2014, la société Financière de l'Échiquier a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 3 % du capital.

En date du 12 juin 2014, la société Franklin Resources a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 1,5 % du capital.

En date du 6 novembre 2014, la société Financière de l'Échiquier a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 3 % du capital.

### 5.3.6. DIVIDENDES

La Société peut décider de distribuer des dividendes au titre d'un exercice considéré sur proposition du Conseil d'Administration et après approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Au titre des exercices précédents, le montant des dividendes distribués par la Société et les résultats par action ont été les suivants :

	2014 (dividende proposé à l'Assemblée Générale)	2013	2012	2011
Dividende par action (en euros)	1,50	1,50	1,50	1,50
Résultat consolidé par action (en euros)	2,86	2,68	2,87	3,64
Taux de distribution	52 %	56 %	52 %	41 %

L'objectif de la Société est de distribuer, en numéraire, aux actionnaires, au titre des exercices futurs, un niveau de dividende en ligne avec celui proposé par le Conseil d'Administration au titre des exercices précédents.

Néanmoins, les facteurs dont dépendent la distribution et le montant des dividendes distribués sont les résultats, la situation financière, les

besoins financiers liés aux programmes de développement industriel et financier, les perspectives du Groupe ainsi que tous autres facteurs déterminants tels que l'environnement économique général.

Indépendamment de l'objectif que la Société entend privilégier, elle ne peut garantir qu'à l'avenir des dividendes seront distribués ni le montant de ceux-ci.

## 5.4. ÉVOLUTION DU COURS

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment A. Consécutivement à la réunion du conseil scientifique des indices du 3 mars 2011, la Société est entrée dans la composition du SBF 120 à partir du 21 mars 2011. Par ailleurs,

les actions de la Société sont éligibles au service à règlement différé (SRD) depuis le mois de février 2008. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du cours de l'action de la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014.



Le tableau ci-dessous présente l'évolution du cours de l'action de la Société en 2014, 2013 et 2012 (sur la base des cours de clôture) :

(en euros)	2014	2013	2012
Cours annuel moyen	57,56	49,53	43,05
Plus haut de l'année	65,42	56,00	52,56
Plus bas de l'année	49,56	43,83	33,06
Cours au 31 décembre	59,60	54,00	47,18



Vue de l'intérieur d'un four de cimenterie avant allumage de la flamme.

# FACTEURS DE RISQUES

# 6

<b>6.1.</b>	<b>RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE</b>	<b>132</b>	<b>6.4.</b>	<b>RISQUES DE MARCHÉ</b>	<b>135</b>
6.1.1.	Risques liés à l'environnement concurrentiel	132	6.4.1.	Risques de change	135
6.1.2.	Sensibilité aux fournitures et coûts énergétiques	132	6.4.2.	Risques de conversion	136
6.1.3.	Risques pays	133	6.4.3.	Risques de taux d'intérêt	136
6.1.4.	Risques industriels et liés à l'environnement	133	6.4.4.	Risques « actions »	137
<b>6.2.</b>	<b>RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE DANS LAQUELLE OPÈRE LE GROUPE</b>	<b>134</b>	6.4.5.	Risques de liquidité	138
6.2.1.	Risques de dépendance aux marchés de la construction (cyclicité du marché de la construction), de l'immobilier (résidentiel et non résidentiel), de l'industrie, des travaux publics et travaux d'urbanisation	134	<b>6.5.</b>	<b>RISQUES LIÉS À LA SOCIÉTÉ</b>	<b>138</b>
6.2.2.	Risques liés à la réglementation	134	6.5.1.	Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	138
6.2.3.	Risques climatiques	135	6.5.2.	Risques relatifs à l'organisation financière du Groupe	138
<b>6.3.</b>	<b>RISQUES JURIDIQUES</b>	<b>135</b>	6.5.3.	Risques de dépendance vis-à-vis des clients	139
			<b>6.6.</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>	<b>139</b>
			6.6.1.	Politique de prévention des risques	139
			6.6.2.	Politique de couverture des risques et assurance	139

Les investisseurs, avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence, y compris les risques ci-dessous. Ces risques sont, à la date de dépôt du présent document de référence, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir une incidence négative sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur

le fait que la liste des risques présentée au chapitre 6 « Facteurs de risques » n'est pas exhaustive, et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date de dépôt du présent document de référence, comme susceptible d'avoir une incidence négative sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats, pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

## 6.1. RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

### 6.1.1. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Le Groupe opère ses différents métiers sur des marchés concurrentiels. Pour les principaux métiers du Groupe, le Ciment, le Béton prêt à l'emploi et les Granulats, la concurrence s'exerce principalement à une échelle régionale compte tenu de l'importance relative des frais de transport (surtout en cas de transport routier). L'intensité concurrentielle de chaque marché régional dépend des capacités de production présentes et disponibles. L'aptitude du Groupe à maintenir son chiffre d'affaires et sa marge sur chaque marché dépend donc de sa capacité à répondre au marché avec son outil de production local. La présence d'autres acteurs ayant des capacités disponibles ou excédentaires sur un marché régional ou à proximité, ainsi que la présence d'un ou plusieurs acteurs disposant ou en mesure de mettre en place des infrastructures d'importation de matériaux (ciment et granulats) sur le marché régional dans des conditions économiques satisfaisantes (par exemple terminal maritime ou ferroviaire) sont de nature à créer une situation de concurrence renforcée.

L'établissement d'une situation de concurrence très intense sur l'un ou plusieurs des marchés où le Groupe est présent est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs, notamment dans un contexte de crise économique et de forte instabilité financière mondiale. C'est particulièrement le cas de l'activité cimentière, compte tenu du caractère très capitalistique de ce métier et de l'incidence importante d'un écart de volume sur le résultat de cette activité (voir la section 1.4 « Atouts et stratégie du Groupe » et les sections 1.5.1.4, 1.5.2.4 et 1.5.3.4 « Positionnement concurrentiel » du présent document de référence).

### 6.1.2. SENSIBILITÉ AUX FOURNITURES ET COÛTS ÉNERGÉTIQUES

Les activités de production du Groupe, et en particulier l'activité cimentière, consomment une grande quantité d'énergie thermique et électrique, qui représente une part importante des prix de revient.

En ce qui concerne l'énergie électrique, le Groupe s'approvisionne dans chaque pays auprès de producteurs locaux et ne dispose pas toujours de solution de fourniture alternative. Cette situation peut entraîner des ruptures de fourniture d'électricité ou des augmentations de prix. Lorsque le Groupe a considéré que ce risque est significatif, il a mis ou mettra en place des solutions de production autonome.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessus et à la section 6.1.4.4 « Disponibilités de certaines matières premières » du présent document de référence, le Groupe estime ne pas se trouver en situation de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.

Pour son approvisionnement en énergie thermique, le Groupe achète des combustibles fossiles sur les marchés internationaux et est ainsi exposé aux variations de cours de ces matières. Afin de limiter cette exposition, le Groupe a d'une part adapté son outil industriel pour disposer, dans la mesure du possible, d'une faculté de choix du combustible et, procède d'autre part à des achats à terme permettant de lisser les effets des variations des cours des combustibles. Par ailleurs, il développe une politique visant à favoriser l'utilisation de combustibles de substitution qui sont une valorisation de déchets comme développé à la section 3.3.6 « Choix optimisé des sources d'énergie » du présent document de référence.

Toutefois, des hausses ou des variations significatives du prix des ressources énergétiques peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 6.1.3. RISQUES PAYS

La stratégie de croissance du Groupe l'amène à saisir des opportunités de développement sur des marchés en croissance. Ainsi, en 2014 environ 38 % du chiffre d'affaires du Groupe était réalisé sur ces marchés, qualifiés de « pays émergents ». Cette situation expose le Groupe à des risques tels que l'instabilité politique, économique et financière, juridique ou sociale, la discrimination ou le non-maintien d'un traitement juste et équitable entre les investisseurs, la sécurité du personnel, les difficultés à recouvrer les créances clients, la fluctuation des taux de change, des taux d'inflation élevés, l'existence de procédures de contrôle des changes, les contrôles à l'exportation, la fiscalité et les différences d'environnements réglementaires susceptibles d'affecter les marchés sur lesquels le Groupe opère ou encore les nationalisations et expropriations de biens privés qui pourraient affecter les sociétés intervenant sur ces marchés.

Ainsi, les résultats du Groupe en Égypte ont continué d'être affectés par les conséquences des événements politiques et sociaux survenus depuis 2011 (voir à ce sujet la section 2.2.1.2 « Éléments ayant un impact sur les résultats » du présent document de référence. Concernant les perspectives voir aussi à la section 2.5 « Tendances et perspectives » du présent document de référence).

Bien que le Groupe sélectionne ses pays d'implantation avec attention, la réalisation de certains de ces risques pourrait affecter la continuité de ses activités dans les pays concernés et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 6.1.4. RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

#### 6.1.4.1. Risques liés aux équipements industriels

Les usines du Groupe ont été construites en respectant les normes en vigueur et ont été conçues de façon à offrir un degré très important de résistance aux risques naturels tels que le vent, la neige et les risques sismiques. Par ailleurs, le choix des sites des usines tient compte des risques naturels d'inondation.

Les installations industrielles du Groupe sont équipées de systèmes de pilotage et de surveillance incorporant des automatismes et des logiciels dont le dysfonctionnement pourrait affecter la marche des usines.

Les équipements industriels lourds sont préservés des risques de casse et de bris de machine par des programmes d'entretien permanents et par la gestion d'un stock de pièces de rechange (moteurs, réducteurs, paliers, roulements, etc.) pour les équipements les plus importants et dont le délai de réapprovisionnement est long. Du fait de leur éloignement, qui rallonge ce délai, le Groupe veille à ce que ses usines situées dans des pays émergents appliquent avec beaucoup de rigueur cette politique de constitution d'un stock de pièces de rechange.

Le Groupe ne peut pour autant exclure la survenance de tels événements qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 6.1.4.2. Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du Groupe résultent de ses activités, lesquelles sont encadrées par des lois et règlements imposant de nombreuses obligations, restrictions et mesures de protection rigoureuses. Le Groupe mène de façon permanente des actions afin de prévenir et limiter ces risques et notamment autour des axes suivants : l'insertion des carrières dans leur environnement, le choix optimisé des sources d'énergie avec une part croissante accordée aux combustibles secondaires et aux déchets, le contrôle des émissions, dont les gaz à effet de serre, la gestion et le recyclage des eaux nécessaires à la production. Ces différentes mesures sont développées à la section 3.3.1. « Des systèmes constructifs et des matériaux au service de la construction durable ».

#### 6.1.4.3. Risques liés à des défauts de qualité des produits

Les produits fabriqués par le Groupe font l'objet de contrôles tout au long du processus de production. Par ailleurs, le Groupe procède à la vérification de la conformité des produits aux normes applicables sur les marchés où ils sont commercialisés. Néanmoins, il ne peut exclure que malgré ces contrôles, des dysfonctionnements ou accidents de nature à entraîner un défaut de qualité du produit surviennent.

De tels défauts pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la réputation du Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 6.1.4.4. Disponibilités de certaines matières premières

Le Groupe dispose de réserves propres de calcaires, de marnes et de granulats qui sont utilisées dans le cadre de ses activités industrielles. Il achète également sur certains marchés, auprès de fournisseurs extérieurs au Groupe, certaines de ces matières premières ainsi que des compléments tels que le laitier de hauts fourneaux (issu des aciéries), les cendres volantes (issues de la combustion du charbon dans les centrales électriques) ou le gypse synthétique.

La garantie des approvisionnements en matériaux des usines du Groupe passe par une gestion rigoureuse des réserves et exploitations des carrières. Une organisation spécifique internalisée et dédiée à ces besoins permet la maîtrise des matières premières en toute confidentialité par le concours des spécialistes et experts géologues, mineurs et environnementalistes.

De la reconnaissance géologique ou géochimique à la détermination des qualités intrinsèques des matériaux, de la modélisation informatique du gisement à la simulation des exploitations et à la réalisation des extractions et réaménagements, Vicat fait appel aux meilleures techniques existantes. Ainsi, l'étude et le suivi des gisements permettent d'en suivre les équilibres chimiques et de vérifier en permanence la pérennité à long terme des approvisionnements des usines.

Selon les pays, la maîtrise des terrains passe par l'acquisition ou le contrat d'usage avec les propriétaires qui peuvent être l'État lui-même. Cette étape intervient après la parfaite connaissance du sous-sol réalisée par sondages géophysiques ou destructifs.

Néanmoins, si les carrières exploitées directement par le Groupe ou si les fournisseurs concernés venaient à cesser leurs activités ou étaient amenés à cesser ou réduire la production de ces matières premières, le Groupe serait alors contraint d'assurer son approvisionnement à un coût qui pourrait s'avérer plus élevé et pourrait ne pas être en mesure de répercuter la totalité de cette hausse des coûts sur les prix ou de rechercher des matières premières de substitution, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

## 6.2. RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE DANS LAQUELLE OPÈRE LE GROUPE

### 6.2.1. RISQUES DE DÉPENDANCE AUX MARCHÉS DE LA CONSTRUCTION (CYCLICITÉ DU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION), DE L'IMMOBILIER (RÉSIDENTIEL ET NON RÉSIDENTIEL), DE L'INDUSTRIE, DES TRAVAUX PUBLICS ET TRAVAUX D'URBANISATION

Les produits et services vendus par le Groupe, et principalement le ciment, le béton et les granulats, sont utilisés pour des applications de construction tant de logements individuels ou collectifs que pour des bâtiments industriels ou commerciaux, ou encore pour des ouvrages d'infrastructure (routes, ponts, tunnels, voiries). Le dynamisme de la demande des produits et services vendus par le Groupe dépend à la fois d'éléments structurels propres à chaque marché et leurs évolutions et d'éléments économiques conjoncturels.

Les facteurs structurels qui déterminent, sur chaque marché, le niveau de la demande en matériaux de construction sont principalement la démographie, le taux d'urbanisation et la croissance économique (représentée par exemple par le produit national brut/habitant) et les taux de croissance respectifs de ces paramètres, mais aussi des éléments plus culturels comme les habitudes de construction de chaque marché (construction en bois, acier, béton). Un indicateur du degré d'intensité de la consommation fréquemment utilisé est la consommation annuelle de ciment par habitant.

Au-delà de ces facteurs structurels, la situation économique influe conjoncturellement sur les marchés de la construction, et particulièrement en cas de crise économique et de forte instabilité financière mondiale. En effet, les paramètres économiques globaux déterminent la capacité des acteurs publics et privés à financer par un accès au crédit et réaliser les projets individuels ou collectifs qui constituent le marché de la construction.

Pour limiter le risque de cyclicité sur un marché donné, le Groupe a adopté une stratégie de développement géographique (détaillée en section 1.4.3) visant à conjuguer les investissements dans des pays développés et dans des pays émergents contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique.

Néanmoins, des fluctuations significatives de certains de ces paramètres sur un marché important du Groupe sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 6.2.2. RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé. Il doit se conformer à de nombreuses dispositions législatives et réglementaires, qui diffèrent selon le pays d'implantation. En particulier, le Groupe est soumis à des réglementations internationales, nationales et locales strictes relatives à l'exploitation de carrières ou de cimenteries (les informations concernant l'environnement législatif et réglementaire dans lequel le Groupe opère figurent au chapitre 3 du présent document de référence). La pérennité de toute exploitation dépend du respect de ces contraintes législatives et réglementaires. À cet égard, le Groupe a développé, dans toutes ses zones d'implantation, un dialogue permanent avec les collectivités locales et les associations de riverains et de protection de l'environnement et mis en place des mesures visant à diminuer les nuisances liées à l'exploitation des carrières afin de limiter les risques de conflit. Toutefois, si le Groupe ne parvenait pas à se conformer, à l'avenir, aux réglementations applicables, il pourrait faire face à des retraits d'autorisations d'exploitation, voir sa responsabilité engagée ou encore être condamné au paiement d'amendes.

La conjoncture économique et politique dans un certain nombre de pays où le Groupe opère peut être un facteur d'augmentation de la pression fiscale. Cette dernière vise à accroître les recettes des États en

remettant éventuellement en cause les avantages fiscaux accordés par des conventions minières, et être ainsi source de contentieux potentiels.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides ou importantes de la législation et de la réglementation en vigueur n'interviendront pas à l'avenir, que ce soit à l'initiative des autorités compétentes, ou par suite d'une action intentée par un tiers ou par des associations locales s'opposant au développement des activités du Groupe. Ainsi, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait entraîner de nouvelles conditions d'exercice de ses activités susceptibles d'augmenter ses dépenses d'investissement (liées par exemple à l'adaptation des modalités d'exploitation de ses carrières ou cimenteries), ou ses charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures et de contrôles supplémentaires), ou encore constituer un frein au développement des activités.

Le Groupe ne peut exclure que de telles situations soient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

## 6.3. RISQUES JURIDIQUES

Les sociétés du Groupe sont ou sont susceptibles d'être impliquées dans un certain nombre de procédures de nature judiciaire, administrative ou arbitrale dans le cours normal de leurs activités. À titre d'exemple, l'évolution des lois et réglementations, ainsi que le développement croissant d'associations locales s'opposant au développement de l'industrie cimentière, sont susceptibles de générer des recours et, le cas échéant, des contentieux administratifs.

Par ailleurs, le Groupe est susceptible, notamment dans les pays émergents, d'être confronté à des situations de nature discriminatoire

### 6.2.3. RISQUES CLIMATIQUES

L'activité Matériaux de construction exercée par le Groupe sur les différents marchés connaît des fluctuations saisonnières qui dépendent à la fois des conditions climatiques et des habitudes de chaque marché. Au-delà de l'incidence habituelle de ces variations saisonnières, qui est décrite à la section 2.2 « Examen de la situation financière et du résultat » du présent document de référence, l'activité du Groupe est susceptible d'être affectée par des aléas climatiques pouvant toucher ses principaux marchés. En effet, la demande de matériaux de construction est directement influencée par les conditions climatiques exceptionnelles (grands froids, pluie ou neige abondante, etc.) qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre normale des matériaux sur les chantiers, particulièrement au cours des périodes d'activité intenses du secteur de la construction.

Ainsi, la survenance d'une telle situation sur un marché important du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

ou d'absence de traitement juste et équitable ou de distorsion de concurrence du fait d'actions ou d'inaction des autorités étatiques.

Des dommages et intérêts sont ou peuvent être réclamés au Groupe dans le cadre de certaines de ces procédures (voir le chapitre 3 pour les informations concernant l'environnement législatif et réglementaire et la section 7.3 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du présent document de référence). La politique de dotation aux provisions est développée ci-après à la note 1.17 de la section 7.1.2 « Annexe aux comptes consolidés 2014 » du présent document de référence.

## 6.4. RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe opère dans un cadre international au travers de filiales implantées localement qui comptabilisent à ce titre leurs opérations dans différentes devises étrangères. Le Groupe est en conséquence exposé à des risques de change et à des risques de conversion.

### 6.4.1. RISQUES DE CHANGE

L'activité des filiales consistant, pour l'essentiel, à produire et à vendre localement dans leur devise fonctionnelle, le Groupe considère que son exposition actuelle et future au risque de change est globalement faible à ce titre.

Les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont le plus souvent couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises.

L'endettement financier brut du Groupe est, pour une part significative, porté par la Société et libellé en euros après transformation dans cette devise des dettes libellées en US dollar par recours à des

instruments financiers de couverture (*cross currency swap* ou *forex*). Les financements intragroupes font l'objet de couvertures par les sociétés lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Le Groupe reste exposé dans certains pays où il n'y a pas de marché de couverture (devise non convertible) ou de marché suffisamment liquide.

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition du montant total des actifs et passifs en devises au 31 décembre 2014 lorsque la devise de transaction est différente de la devise fonctionnelle de la filiale. Le risque principal porte sur l'US dollar comme le fait apparaître le tableau qui suit :

(en millions)	US dollar	Euro	Franc suisse
Actifs	217,5	26,7	0,0
Passifs et commandes engagées	(783,6)	(216,4)	(60,0)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(566,1)</b>	<b>(189,7)</b>	<b>(60,0)</b>
Couverture	482,7	171,1	60,0
<b>POSITION NETTE APRÈS GESTION</b>	<b>(83,4)</b>	<b>(18,6)</b>	<b>0,0</b>

La position nette « après gestion » en US dollar correspond pour l'essentiel à l'endettement des filiales kazakhes auprès de bailleurs de fonds et du Groupe non *swappé* dans la devise fonctionnelle.

Le risque de perte de change sur la position nette en devise, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un pour cent des devises fonctionnelles contre l'US dollar s'élève, en contre-valeur euro, à 0,85 million d'euros (dont 0,73 million d'euros pour la dette kazakhe).

Le Groupe ne peut néanmoins exclure qu'une évolution défavorable des taux de change puisse avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 6.4.2. RISQUES DE CONVERSION

Les comptes des filiales étrangères du Groupe (hors zone euro) exprimés dans leur devise fonctionnelle sont convertis en euros, « la monnaie de présentation », pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe. La fluctuation du cours de change de ces devises contre l'euro se traduit par une variation positive ou négative en contre-valeur euro des comptes de résultat et des bilans des filiales dans les comptes consolidés. L'incidence de la fluctuation des cours de change sur la conversion des comptes des filiales étrangères du Groupe (hors zone euro) sur le bilan et le compte de résultat est développée aux sections 2.2 « Examen de la situation financière et du résultat » et 2.3 « Trésorerie et capitaux » du présent document de référence.

### 6.4.3. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs et passifs financiers et ses liquidités. Cette exposition au risque de taux d'intérêt correspond à deux catégories de risques.

#### 6.4.3.1. Risques de cours, pour les éléments d'actif et de passif financier à taux fixe

Lorsque le Groupe contracte une dette à taux fixe, il s'expose à un coût d'opportunité en cas de baisse des taux d'intérêt. Les variations

de taux d'intérêt ont un impact sur la valeur de marché des éléments d'actif et de passif à taux fixe, tandis que le produit financier ou la charge financière associé reste inchangé.

#### 6.4.3.2. Risques de flux de trésorerie liés aux éléments d'actif et de passif à taux variable

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont en effet peu d'impact sur la valeur de marché des éléments d'actif et de passif à taux variable, mais influent directement sur les flux de produits ou de charges futurs du Groupe. L'exposition au risque de taux d'intérêt est gérée, d'une part en combinant dettes à taux fixe et dettes à taux variable, et d'autre part en limitant le risque de fluctuation des taux variables par recours à des instruments de couverture (*caps* : plafonds de taux) ainsi que par des excédents de trésorerie à court terme également rémunérés à taux variable. Le Groupe s'abstient de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers. Ce type d'instruments est exclusivement dédié à la réalisation de couvertures économiques.

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition entre taux fixe et variable par devise de l'exposition nette au risque de taux du Groupe après couverture au 31 décembre 2014.

(en milliers d'euros)	Euro	US dollar	Autres devises	Total
Dette brute totale	773 041	188 534	328 352	1 289 927
Dette à taux fixe (incluant swaps et CCS)	632 430	699	232 385	865 514
Dette à taux variable	140 611	187 335	95 967	424 413
Couverture (Caps)	(50 000)	(41 183)	0	(91 183)
<b>Endettement brut à taux variable couvert</b>	<b>90 611</b>	<b>146 652</b>	<b>95 967</b>	<b>333 230</b>
Cash et équivalent cash	(23 957)	(24 267)	(219 972)	(268 196)
<b>POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>66 654</b>	<b>122 385</b>	<b>(124 005)</b>	<b>65 034</b>

Le Groupe estime qu'une variation uniforme de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat et sur la situation nette du Groupe comme le fait apparaître le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Impact en résultat avant impôts <sup>(1)</sup>	Impact en capitaux propres (hors impact résultat) avant impôts <sup>(2)</sup>
Impact d'une variation de + 100 bps de taux d'intérêt	1 507	(5 110)
Impact d'une variation de - 100 bps de taux d'intérêt	816	(10 270)

Eu égard au niveau actuel des taux Libor US et Euribor €, l'incidence de la baisse de 100 bp des taux d'intérêt constitue une charge car l'incidence de la baisse des taux sur la dette est limitée à un taux égal à 0%.

(1) Un montant de signe positif correspond à une hausse des frais financiers

(2) Un montant de signe négatif correspond à une baisse de la dette.

#### 6.4.4. RISQUES « ACTIONS »

Le Groupe ne possède pas de portefeuille actions, à l'exception d'actions propres, pour l'essentiel acquises en juin 2007 dans le cadre de l'opération de placement par HeidelbergCement de sa participation dans la Société. La situation de ce portefeuille d'actions propres au 31 décembre 2014 s'établit comme suit :

- nombre d'actions Vicat détenues en portefeuille : 794 611 ;
- pourcentage de capital détenu par la Société : 1,77 % ;
- valeur comptable du portefeuille au coût historique (cours d'achat) : 66 802 milliers d'euros ;
- valeur nette comptable du portefeuille : 47 413 milliers d'euros ;
- valeur de marché du portefeuille : 47 359 milliers d'euros.

Les variations du cours de l'action Vicat en dessous du cours historique d'achat sont susceptibles d'entraîner une variation du résultat social de la Société, qui a fait l'objet au 31 décembre 2014 d'une provision pour dépréciation de titres de 19 389 milliers d'euros, après une reprise de 6 655 milliers d'euros avant effet d'impôt en 2014.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe n'a investi que dans des supports monétaires à court terme (inférieur à trois mois) ne présentant pas de risque de variation de valeur du montant principal

investi. Ces placements ont été effectués auprès d'un ensemble diversifié de banques de premier plan. Ces excédents sont libellés en roupie, en livre turque, en livre égyptienne, en franc suisse, en euro et en US dollar.

Certains régimes de retraite à prestations définies, aux États-Unis et en Suisse, sont couverts en tout ou partie par des actifs financiers dédiés, composés pour partie d'actions. Les actifs de couverture étant constitués, pour une part prépondérante, par d'autres types d'actifs financiers que des actions, le risque actions est, à ce titre, considéré comme non significatif.

Une évolution négative des marchés financiers pourrait se traduire, le cas échéant, par la nécessité de compléter le financement, ou le provisionnement de ces régimes, pour répondre aux obligations des sociétés concernées du Groupe.

Une augmentation significative des cotisations versées par le Groupe ou l'augmentation de la provision passée en application de la norme IAS 19 révisée pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 6.4.5. RISQUES DE LIQUIDITÉ

À ce jour, le Groupe est exposé à un risque limité de liquidité, qui est présenté à la section 2.3.3.1 « Politique financière du Groupe »

L'échéancier de la dette au 31 décembre 2014 est présenté ci-dessous.

(en milliers d'euros)	N+1		N+2 Nominal	N+3 Nominal	N+4 Nominal	N+5 et + Nominal	
	Nominal	Intérêts <sup>(1)</sup>					
Placement privé US	505 171	105 937	24 458	0	135 130	0	264 104
Emprunts obligataires							
Emprunts bancaires	743 294	121 431	29 006	41 008	40 894	40 809	499 152
Dettes en location financement	3 452	1 850	173	1 145	377	32	48
Dettes diverses	15 021	12 246	1 327	1 673	255	224	623
Banques créditrices	38 392	38 392	699				
Instruments dérivés	(15 403)	(7 583)	(2 481)	(4 960)	(7 791)	(9 317)	14 248
<b>TOTAL PASSIF FINANCIER</b>	<b>1 289 827</b>	<b>272 273</b>	<b>53 182</b>	<b>38 866</b>	<b>168 865</b>	<b>31 748</b>	<b>778 175</b>

(1) Les intérêts de la dette de N+1 sont calculés sur la base de l'échéancier connu de la dette au 31 décembre 2014 et des taux d'intérêts à cette date. Le Groupe ne publiant pas de prévisions de résultats ni de cash flow, aucun calcul n'est présenté sur les années ultérieures.

Le risque de liquidité est ainsi couvert par des excédents de trésorerie et par la disponibilité de lignes de crédit confirmées pour la Société, sur des durées de 1 à 5 ans et non utilisées. L'existence de *covenants* dans certaines de ces lignes de crédit, compte tenu du nombre réduit de sociétés concernées, pour l'essentiel Vicat SA société mère du Groupe, du faible niveau d'endettement net (au 31 décembre 2014 le *gearing* et le *leverage* du Groupe sont respectivement de 41,6 %

du présent document de référence et dans la note 17 « Instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.

et x 2.3), et de la liquidité du bilan du Groupe, ne constitue pas un risque sur la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2014, le Groupe respecte l'ensemble des ratios visés par les *covenants* contenus dans les contrats de financement et peut faire face à ses échéances financières au cours des 12 prochains mois.

## 6.5. RISQUES LIÉS À LA SOCIÉTÉ

### 6.5.1. RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES DIRIGEANTS ET DES COLLABORATEURS CLÉS

Les succès futurs du Groupe reposent notamment sur l'implication totale de ses principaux dirigeants. L'équipe dirigeante, dont la stabilité peut être constatée sur une longue période (présence, dans la majorité des cas, au sein du Groupe depuis plus de quinze ans), bénéficie d'une grande expérience des marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

Par ailleurs, la croissance continue du Groupe nécessitera le recrutement de personnel d'encadrement qualifié et mobile à l'international. Si le Groupe venait à perdre plusieurs de ses dirigeants ou s'il n'était pas

en mesure d'attirer ses collaborateurs clés, il pourrait rencontrer des difficultés affectant sa compétitivité et sa rentabilité. Ces difficultés pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 6.5.2. RISQUES RELATIFS À L'ORGANISATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Certaines filiales du Groupe sont situées dans des pays qui peuvent être soumis à des contraintes en matière de contrôle des changes ou de fiscalité, restreignant ou rendant plus coûteuse la distribution de dividendes hors de ces pays. Bien que le Groupe estime que le risque

soit limité dans ces pays, il ne peut exclure qu'il se réalise à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 6.5.3. RISQUES DE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES CLIENTS

Le Groupe exerce à ce jour ses trois activités dans onze pays auprès d'une clientèle variée. En effet, les clients des activités Ciment, Béton & Granulats et Autres Produits & Services sont, sur chacun des marchés où le Groupe opère, des acteurs économiques distincts : principalement des distributeurs et bétonniers pour l'activité Ciment,

entrepreneurs de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) pour l'activité Béton & Granulats, et variables selon les métiers composant l'activité Autres Produits & Services. Le Groupe n'a par ailleurs pas de clients globaux présents sur plusieurs de ces marchés. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Au demeurant, certains des premiers clients du Groupe sont des contreparties commerciales importantes, notamment pour l'activité cimentière, dont la perte serait préjudiciable aux positions du Groupe sur les marchés considérés. Bien que le Groupe estime qu'un tel risque est limité, il ne peut exclure qu'une telle perte se produise sur l'un ou plusieurs de ses marchés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité dans le pays concerné, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

## 6.6. GESTION DES RISQUES

Les risques énoncés ci-dessous sont pris en compte dans la gestion de l'entreprise. Par ailleurs, la politique du Groupe en matière de contrôle interne est décrite à la section 4.5 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » du présent document de référence.

### 6.6.1. POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES

La politique de prévention des risques fait partie intégrante de la politique industrielle du Groupe. Elle est du ressort de chacun des responsables opérationnels, par pays ou type de métiers, et repose notamment sur le choix de fournisseurs de premier rang pour les investissements industriels, sur la constitution de stocks de sécurité, sur la mise en place de procédures de suivi et de prévention des risques, et sur une politique de formation. Par ailleurs, le Groupe a mis en place une Direction de l'audit interne qui est rattachée à la Direction générale du Groupe et peut intervenir sur l'ensemble des activités et filiales du Groupe. Elle mène ses travaux, conformément à un plan d'audit annuel visant à couvrir les principaux risques identifiés au sein de l'entreprise, notamment ceux relatifs à l'information comptable et financière.

Les travaux d'audit font l'objet de rapports présentés au management, à la Direction générale et au Comité d'Audit. Ils sont composés de rapports synthétiques plus particulièrement destinés aux Dirigeants et de rapports détaillés permettant entre autres de sensibiliser les opérationnels concernés aux éventuels dysfonctionnements constatés et recommandations proposées.

D'autre part, une démarche de recensement et d'analyse des risques a été réalisée par l'Audit Interne. Après une phase de recensement par

entretien avec les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe, elle a permis, au terme d'une phase d'analyse menée avec la Direction générale, la réalisation d'une cartographie synthétique des risques du Groupe.

### 6.6.2. POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES ET ASSURANCE

Le Groupe dispose de « polices Groupe », souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Ces polices ont vocation à couvrir les filiales étrangères, sous réserve du respect des législations locales.

Pour améliorer la protection de ses actifs, le Groupe a procédé, avec l'assistance d'assureurs et d'experts, à une analyse des risques et des moyens de prévention. Le Groupe a engagé une politique identique pour les risques liés à la responsabilité civile.

#### 6.6.2.1. Dommages aux biens

Les actifs du Groupe sont assurés contre les risques d'incendie, d'explosion, d'événements naturels et de bris de machines. La garantie des risques liés aux pertes d'exploitation est souscrite pour l'activité cimentière et papetière. Cette assurance est en ligne avec les pratiques de l'industrie cimentière.

La souscription d'une garantie de 150 millions d'euros par sinistre incluant les pertes d'exploitation, avec les sous-limitations et exclusions traditionnelles du marché, résulte d'une étude des sinistres possibles.

Les grands sites industriels sont soumis à des visites régulières, conduites par des ingénieurs préventionnistes. Cette prévention

intervient dès les phases de conception pour la réalisation des nouveaux ateliers stratégiques.

La mise en œuvre de leurs recommandations fait l'objet d'un suivi visant à limiter la probabilité de survenance de sinistres.

L'ensemble du Groupe dispose également de polices d'assurances classiques pour ses parcs de véhicules automoteurs ainsi que pour les transports privés ou publics par voies terrestres, maritimes ou fluviales de ses marchandises ou d'autres biens.

### 6.6.2.2. Responsabilité civile

Le plafond de garantie de la police d'assurance de responsabilité civile est de 100 millions d'euros. Toutes les filiales étrangères sont assurées par la « police Groupe » après épuisement en garantie et en capitaux des polices locales obligatoires.

Les garanties des polices d'assurances de responsabilité civile générale sont souscrites, tant en France qu'à l'étranger, pour des montants en rapport avec les activités et les considérations économiques locales.

Le risque de responsabilité civile environnementale est pris en compte dans chaque pays.

Les dirigeants et mandataires sociaux du Groupe ainsi que les bénéficiaires de délégations de pouvoirs sont assurés dans le cadre d'une police responsabilité civile « mandataires sociaux », dont l'objet est de prendre en charge les conséquences pécuniaires des réclamations présentées par un tiers pour des fautes engageant leur responsabilité civile personnelle, individuellement ou collectivement.

En 2014, le coût total des assurances sur les principaux risques gérés via les polices Groupe est de l'ordre de 3,7 pour mille du chiffre d'affaires.

Les éléments précisés ci-dessus sont donnés à titre d'illustration à une période donnée. La politique d'assurance Groupe est susceptible de modification en fonction des conditions du marché de l'assurance, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture.





La cimenterie de Bharathi Cement à Kadapa dans l'Etat de l'Andhra Pradesh (Inde)

# INFORMATIONS FINANCIÈRES

# 7

<b>7.1.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES</b>	<b>144</b>	<b>7.3.</b>	<b>PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE</b>	<b>206</b>
7.1.1.	Comptes consolidés au 31 décembre 2014	144	7.3.1.	Litige fiscal au Sénégal	206
7.1.2.	Annexe aux comptes consolidés	149	7.3.2.	Arbitrage SOCOCIM industries/État du Sénégal	206
7.1.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	190	7.3.3.	Litige Inde	207
<b>7.2.</b>	<b>COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>192</b>	7.3.4.	Litiges relatifs aux autorisations d'exploitation	207
7.2.1.	Comptes sociaux au 31 décembre 2014	192	<b>7.4.</b>	<b>CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE</b>	<b>207</b>
7.2.2.	Annexe aux comptes sociaux 2014	194			
7.2.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	205			

## 7.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

### 7.1.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

#### État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	3	1 007 848	946 569
Autres immobilisations incorporelles	4	122 985	100 103
Immobilisations corporelles	5	2 148 739	2 102 012
Immeubles de placement	7	18 754	19 107
Participations dans des entreprises associées	8	43 815	38 213
Actifs d'impôts différés	25	135 437	101 671
Créances et autres actifs financiers non courants	9	98 891	133 738
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>3 576 469</b>	<b>3 441 413</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	10	394 205	359 712
Clients et autres débiteurs	11	356 405	348 309
Actifs d'impôts exigibles		37 206	29 866
Autres créances	11	141 200	127 963
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	268 196	241 907
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 197 212</b>	<b>1 107 757</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>4 773 681</b>	<b>4 549 170</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	13	179 600	179 600
Primes		11 207	11 207
Réserves consolidées		1 986 616	1 818 942
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>2 177 423</b>	<b>2 009 749</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>281 870</b>	<b>282 216</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 459 293</b>	<b>2 291 965</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	14	125 862	87 584
Autres provisions	15	86 141	77 208
Dettes financières et options de vente	16	1 067 527	1 201 953
Impôts différés passifs	25	219 656	215 751
Autres passifs non courants		7 205	10 394
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 506 391</b>	<b>1 592 890</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions	15	10 526	12 494
Dettes financières et options de vente à moins d'un an	16	281 730	172 604
Fournisseurs et autres créditeurs		280 642	276 633
Passifs d'impôts exigibles		39 301	25 354
Autres dettes	18	195 798	177 230
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>807 997</b>	<b>664 315</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>2 314 388</b>	<b>2 257 205</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>4 773 681</b>	<b>4 549 170</b>

**Compte de résultat consolidé de l'exercice 2014**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2014	2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	19	<b>2 422 753</b>	<b>2 285 983</b>
Achats consommés		(1 583 417)	(1 481 668)
<b>Valeur ajoutée</b>	1.22	<b>839 336</b>	<b>804 315</b>
Charges de personnel	20	(373 289)	(366 833)
Impôts, taxes et versements assimilés		(47 624)	(42 971)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	1.22 & 23	<b>418 423</b>	<b>394 511</b>
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	21	(176 710)	(188 888)
Autres produits et charges	22	14 605	23 964
<b>Résultat d'exploitation</b>	23	<b>256 318</b>	<b>229 587</b>
Coût de l'endettement financier net	24	(47 616)	(43 989)
Autres produits financiers	24	11 456	10 290
Autres charges financières	24	(21 891)	(19 314)
<b>Résultat financier</b>	24	<b>(58 051)</b>	<b>(53 013)</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	8	4 745	3 913
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>203 012</b>	<b>180 487</b>
Impôts sur les résultats	25	(59 458)	(57 246)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>143 554</b>	<b>123 241</b>
Part attribuable aux intérêts minoritaires		15 075	2 982
<b>Part attribuable au Groupe</b>		<b>128 479</b>	<b>120 259</b>
<b>EBITDA</b>	1.22 & 23	<b>441 973</b>	<b>426 692</b>
<b>EBIT</b>	1.22 & 23	<b>263 132</b>	<b>234 245</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	1.22	<b>320 929</b>	<b>290 978</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b> <i>(en euros)</i>			
Résultat net part du groupe de base et dilué par action	13	2,86	2,68

**État du résultat global consolidé de l'exercice 2014**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>143 554</b>	<b>123 241</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<b>Éléments non recyclables au compte de résultat :</b>		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(34 480)	41 470
Impôt sur les éléments non recyclables	9 774	(11 729)
<b>Éléments recyclables au compte de résultat :</b>		
Écarts de conversion	137 421	(198 311)
Couverture des flux de trésorerie	(19 094)	(5 256)
Impôt sur les éléments recyclables	2 872	2 131
<b>Autres éléments du résultat global (après impôt)</b>	<b>96 493</b>	<b>(171 695)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>240 047</b>	<b>(48 454)</b>
Part attribuable aux intérêts minoritaires	38 133	(37 357)
<b>Part attribuable au Groupe</b>	<b>201 914</b>	<b>(11 097)</b>

**État des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2014**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2014	2013
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>143 553</b>	<b>123 241</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(4 745)	(3 913)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		974	335
<b>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</b>			
■ amortissements et provisions		186 442	191 784
■ impôts différés		(16 341)	(17 282)
■ plus ou moins values de cession		(201)	(4 964)
■ gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		1 341	986
■ autres		9 906	793
<b>Capacité d'autofinancement</b>	1.22	<b>320 929</b>	<b>290 980</b>
Variation du besoin en fonds de roulement		(19 050)	45 526
<b>Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles <sup>(1)</sup></b>	27	<b>301 879</b>	<b>336 506</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations:</b>			
■ immobilisations corporelles et incorporelles		(159 951)	(175 589)
■ immobilisations financières		(8 827)	(9 814)
<b>Encaissements liés à des cessions d'immobilisations:</b>			
■ immobilisations corporelles et incorporelles		6 370	9 875
■ immobilisations financières		5 183	5 137
Incidence des variations de périmètre		(66 988)	(8 793)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	28	<b>(224 213)</b>	<b>(179 184)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(81 015)	(79 877)
Augmentation de capital		122	-
Émissions d'emprunts		21 239	102 905
Remboursement d'emprunts		(91 568)	(155 183)
Acquisitions d'actions propres		(21 021)	(12 162)
Cession – attribution d'actions propres		96 104	16 645
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(76 139)</b>	<b>(127 672)</b>
Incidence des variations de cours des devises		15 651	(28 917)
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>17 178</b>	<b>733</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	29	225 812	225 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	29	242 990	225 812

(1) Dont flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat : (60 190) milliers d'euros en 2014 et (69 812) milliers d'euros en 2013.

Dont flux de trésorerie provenant des intérêts décaissés et encaissés : (47 825) milliers d'euros en 2014 et (43 036) milliers d'euros en 2013.

**État de variation des capitaux propres consolidés de l'exercice 2014**

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Autocontrôle	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013</b>	179 600	11 207	(78 681)	2 076 581	(107 896)	2 080 811	334 036	2 414 847
Résultat annuel				120 259		120 259	2 982	123 241
Autres éléments du résultat global				23 613	(154 969)	(131 356)	(40 339)	(171 695)
<b>Résultat global</b>				<b>143 872</b>	<b>(154 969)</b>	<b>(11 097)</b>	<b>(37 357)</b>	<b>(48 454)</b>
Dividendes distribués				(66 016)		(66 016)	(14 056)	(80 072)
Variation nette des actions propres			4 736	(166)		4 570		4 570
Variations de périmètre et acquisitions complémentaires							(51)	(51)
Augmentation de capital								
Autres variations				1 481		1 481	(356)	1 125
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	179 600	11 207	(73 945)	2 155 752	(262 865)	2 009 749	282 216	2 291 965
Résultat annuel				128 479		128 479	15 075	143 554
Autres éléments du résultat global				(39 732)	113 167	73 435	23 058	96 493
<b>Résultat global</b>				<b>88 747</b>	<b>113 167</b>	<b>201 914</b>	<b>38 133</b>	<b>240 047</b>
Dividendes distribués				(66 061)		(66 061)	(14 787)	(80 848)
Variation nette des actions propres <sup>(1)</sup>			3 812	71 546		75 358	15	75 373
Variations de périmètre et acquisitions complémentaires <sup>(2)</sup>				(44 390)		(44 390)	(24 582)	(68 972)
Augmentation de capital							122	122
Autres variations				853		853	753	1 606
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	179 600	11 207	(70 133)	2 206 447	(149 698)	2 177 423	281 870	2 459 293

(1) incluant principalement la plus-value globale, nette d'impôts, de 72 millions d'euros réalisée dans le cadre de la cession des titres Soparfi (cf. Note 2).

(2) incluant principalement la variation de situation nette liée au rachat par le Groupe à Sagar Cements de sa participation résiduelle détenue dans Vicat Sagar Cement (cf. Note 2).

Les réserves de conversion groupe au 31 décembre 2014 se ventilent comme suit par devises (en milliers d'euros) :

Dollar :	18 764
Franc suisse :	137 853
Livre turque :	(118 547)
Livre égyptienne :	(42 745)
Tengué kazakh :	(43 767)
Ouguiya mauritanien :	2 187
Roupie indienne :	(103 443)
	<b>(149 698)</b>

## 7.1.2. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

<b>NOTE 1</b>	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	150
<b>NOTE 2</b>	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET AUTRES FAITS MARQUANTS	157
<b>NOTE 3</b>	<i>GOODWILL</i>	158
<b>NOTE 4</b>	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	159
<b>NOTE 5</b>	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160
<b>NOTE 6</b>	CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT ET CRÉDIT-BAIL	161
<b>NOTE 7</b>	IMMEUBLES DE PLACEMENT	162
<b>NOTE 8</b>	PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	162
<b>NOTE 9</b>	CRÉANCES ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS	163
<b>NOTE 10</b>	STOCKS ET EN COURS	163
<b>NOTE 11</b>	CRÉANCES	164
<b>NOTE 12</b>	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	164
<b>NOTE 13</b>	CAPITAL SOCIAL	165
<b>NOTE 14</b>	AVANTAGES AU PERSONNEL	165
<b>NOTE 15</b>	AUTRES PROVISIONS	169
<b>NOTE 16</b>	DETTES FINANCIÈRES ET OPTIONS DE VENTE	170
<b>NOTE 17</b>	INSTRUMENTS FINANCIERS	172
<b>NOTE 18</b>	AUTRES DETTES	175
<b>NOTE 19</b>	CHIFFRE D'AFFAIRES	175
<b>NOTE 20</b>	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	176
<b>NOTE 21</b>	DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	176
<b>NOTE 22</b>	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	177
<b>NOTE 23</b>	INDICATEURS DE PERFORMANCE	177
<b>NOTE 24</b>	RÉSULTAT FINANCIER	178
<b>NOTE 25</b>	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	178
<b>NOTE 26</b>	INFORMATIONS SECTORIELLES	181
<b>NOTE 27</b>	FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	183
<b>NOTE 28</b>	FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	183
<b>NOTE 29</b>	COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE NETTE	184
<b>NOTE 30</b>	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	184
<b>NOTE 31</b>	TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES	184
<b>NOTE 32</b>	HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	185
<b>NOTE 33</b>	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	185
<b>NOTE 34</b>	LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS RETENUES POUR LA CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	186

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### 1.1. Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés de Vicat sont établis, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Les normes retenues comme principes comptables de référence sont celles applicables à la date du 31 décembre 2014.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2014 n'ont pas été appliquées par anticipation dans les comptes consolidés du Groupe à la clôture. Il s'agit principalement de l'application IFRIC 21 « Taxes » qui fait actuellement l'objet d'études afin d'évaluer son impact potentiel sur les états financiers. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative résultant de l'application de cette norme sur les comptes consolidés annuels.

Les comptes consolidés du 31 décembre présentent des informations comparatives pour l'exercice antérieur, établies selon le même référentiel IFRS. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels 2013.

Les autres normes applicables de façon obligatoire à compter de 2014 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés 2014. Il s'agit principalement des normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », et leur implication sur IAS 27 « États financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises ».

Ces comptes ont été arrêtés et approuvés par le Conseil d'Administration le 6 mars 2015, et seront soumis à l'Assemblée Générale du 6 mai 2015 pour approbation.

### 1.2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

L'état du résultat global consolidé est présenté par nature en deux tableaux distincts : le compte de résultat et les autres éléments du résultat global.

Les postes de l'état de la situation financière consolidée sont présentés selon la classification actifs courants/actifs non courants et passifs courants/passifs non courants, en fonction de leur exigibilité (correspondant d'une manière générale aux échéances inférieures ou supérieures à un an).

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à la juste

valeur : les instruments financiers dérivés, les actifs détenus à des fins de transaction, les actifs disponibles à la vente, la part des actifs et passifs faisant l'objet d'une opération de couverture.

Les principes et méthodes comptables exposées ci-après ont été appliqués de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

L'établissement des comptes consolidés selon les normes IFRS implique qu'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses soient faites par la direction du Groupe, ayant une incidence directe sur les états financiers. Ces estimations reposent sur la continuité de l'exploitation et sont établies en fonction des éléments disponibles à la date de leur réalisation. Elles concernent principalement les hypothèses retenues pour :

- l'évaluation des provisions (notes 1.17 et 15), en particulier celles pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (notes 1.15 et 14);
- l'évaluation des options de vente consenties à des tiers sur actions de filiales consolidées (notes 1.16 et 16);
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (notes 1.14 et 17);
- les évaluations retenues pour la réalisation des tests de perte de valeur (notes 1.4, 1.11 et 3);
- la définition du traitement comptable à appliquer en l'absence de norme (notes 1.7 et 4 relatives aux quotas d'émission).

Les estimations et hypothèses sont revues régulièrement, dès que les circonstances le justifient, à minima à chaque clôture, et les éléments concernés des états financiers sont actualisés en conséquence.

### 1.3. Principes de consolidation

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la société acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les résultats des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure ou antérieure, selon le cas, à la date d'acquisition ou de cession.

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels des sociétés arrêtés au 31 décembre et retraités, s'il y a lieu, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe. Les soldes et toutes les transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

#### Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe Vicat a le pouvoir de contrôle, seul, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

## Coentreprises et entreprises associées

Les coentreprises, dont le contrôle est partagé et qui peuvent faire l'objet d'une exploitation en commun par un nombre limité d'actionnaires et les entreprises associées, participations sur lesquelles Vicat exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les *goodwills* dégagés lors de l'acquisition de ces participations sont présentés sur la ligne « titres mis en équivalence ».

La liste des principales sociétés retenues pour la consolidation au 31 décembre 2014 figure dans la note 34.

### 1.4. Regroupement d'entreprises – Goodwill

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en application des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels ». Ces normes révisées étant d'application prospective, elles sont sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010

Ils sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le *goodwill* représente la différence entre le coût d'acquisition des titres de la société acquise et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition. Les *goodwills* issus des regroupements d'entreprises effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont évalués dans la devise de l'entreprise acquise. En application de l'option offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises réalisés avant la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités et les *goodwills* y afférent ont été maintenus pour leur valeur nette figurant au bilan établi selon les principes français au 31 décembre 2003.

En cas d'excédent de la quote-part d'intérêts dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût (« *goodwill* négatif »), la totalité de cet excédent résiduel est constatée dans le résultat de l'exercice d'acquisition, sauf en cas d'acquisition d'intérêts minoritaires d'une entreprise déjà intégrée globalement, pour lesquels cet excédent est constaté dans les capitaux propres.

Les valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être déterminées de manière définitive dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Ces valeurs peuvent donc faire l'objet d'ajustement lors des clôtures de comptes intervenant durant ce délai.

Les intérêts minoritaires sont évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque le regroupement s'effectue par achats successifs, chaque transaction significative est traitée séparément et donne lieu à une évaluation des actifs et passifs acquis et à la détermination d'un *goodwill*.

### Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

La norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », d'application obligatoire pour les regroupements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, a introduit principalement les modifications suivantes par rapport à la précédente norme IFRS 3 (avant révision) :

- la détermination du *goodwill* en une seule fois, lors de la prise de contrôle.

Le Groupe a alors le choix, pour chaque regroupement d'entreprise, lors de la prise de contrôle, d'évaluer les intérêts minoritaires :

- soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (option du *goodwill* « partiel »),
- soit à leur juste valeur (option du *goodwill* « complet »).

L'évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires a pour effet d'augmenter le *goodwill* à hauteur de la part attribuable à ces intérêts minoritaires, se traduisant par la constatation d'un *goodwill* dit « complet ».

- la comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition, tout ajustement ultérieur survenant au-delà du délai d'affectation de 12 mois à compter de la date d'acquisition étant comptabilisé en résultat.

- la constatation des coûts liés au regroupement d'entreprise en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

- dans le cas des regroupements réalisés par étapes, lors de la prise de contrôle, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

Conformément à IAS 36 (cf. note 1.11), les *goodwills* font l'objet, à chaque clôture annuelle, et en cas d'indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation, consistant à comparer leur valeur nette comptable à leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque cette dernière s'avère inférieure à la première, une dépréciation correspondant à la perte de valeur ainsi déterminée est constatée.

### 1.5. Monnaies étrangères

#### Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de clôture de l'exercice et les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

### Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe libellés en devises étrangères, et ne faisant pas l'objet de couverture, sont convertis en euros, en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture, les produits et charges du compte de résultat et les flux du tableau des flux de trésorerie en appliquant le cours moyen de l'exercice. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en capitaux propres.

En cas de cession ultérieure, le montant cumulé des écarts de change afférents à l'investissement net cédé libellé en devise étrangère est constaté en résultat. En application de l'option offerte par IFRS 1, les écarts de conversion accumulés avant la date de transition ont été reclassés en report à nouveau à cette date. Ils ne donneront pas lieu à comptabilisation en résultat en cas de cession ultérieure de ces investissements libellés en devise étrangère.

Les cours utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	Cours de clôture		Cours Moyen	
	2014	2013	2014	2013
US Dollar (USD)	1,2141	1,3791	1,3288	1,3303
Franc suisse (CHF)	1,2024	1,2276	1,2146	1,2308
Livre égyptienne (EGP)	8,6511	9,5597	9,4136	9,1296
Livre turque (TRL)	2,8320	2,9605	2,9070	2,5357
Tengué kazakh (KZT)	221,3900	211,8400	238,5633	202,1500
Ouguiya mauritanien (MRO)	352,6830	400,5829	393,2725	396,1750
Franc CFA (XOF)	655,9570	655,9570	655,9570	655,9570
Roupie indienne (INR)	76,7190	85,3660	81,0688	77,8751

### 1.6. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, droits et logiciels principalement) sont inscrites dans l'état de la situation financière consolidée au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût comprend le coût d'acquisition ou de production et tous les autres coûts directement attribuables engagés pour l'acquisition ou la production de l'actif et pour sa mise en service.

Les immobilisations à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité (durée n'excédant pas 15 ans pour l'essentiel) selon le mode linéaire.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Les frais de développement répondant aux critères d'activation définis par IAS 38 sont immobilisés.

### 1.7. Quotas d'émission

En l'absence de norme et d'interprétation de l'IASB concernant les quotas d'émission de gaz à effet de serre, le traitement comptable suivant a été retenu :

- Les quotas alloués par l'État dans le cadre des Plans Nationaux d'Affectation des Quotas ne donnent lieu à aucune comptabilisation tant à l'actif qu'au passif.
- Seuls les quotas détenus en excédent des émissions réelles cumulées font l'objet d'une constatation à l'actif en autres immobilisations incorporelles à la clôture.

- La constatation des excédents, les ventes de quotas ainsi que les échanges de quotas (EUA) contre des Certificats de Réduction d'Émission (CER) sont constatés dans le résultat de l'exercice.

### 1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans l'état de la situation financière consolidée au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, en appliquant l'approche par composants prévue par IAS 16. Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant une durée d'utilité différente, ceux-ci sont amortis sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire, à compter de leur date de mise en service.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes en fonction des catégories d'actifs concernés :

	Actifs ciment	Actifs béton granulats
Génie civil	15 à 30 ans	15 ans
Gros matériel	15 à 30 ans	10 à 15 ans
Équipements annexes	8 ans	5 à 10 ans
Électricité	15 ans	5 à 10 ans
Automatismes et instrumentations	5 ans	5 ans

Les terrains de carrière sont amortis en fonction des tonnages extraits dans l'année par comparaison aux réserves totales estimées.

Certains terrains de sociétés françaises acquis avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation, maintenue dans les comptes, dont l'impact sur les postes concernés n'est pas significatif.

Les intérêts d'emprunts supportés pour financer la réalisation des investissements pendant la période précédant leur mise en service sont immobilisés. Sont également capitalisées les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêts et dans la limite de la charge d'intérêts qui aurait été supportée au titre d'un emprunt en monnaie locale.

## 1.9. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au locataire, sont classés en contrats de location financement conformément à IAS 17. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

Les biens détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des loyers minimum à la date de début des contrats et amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité, avec en contrepartie, la dette afférente au passif.

## 1.10. Immeubles de placement

Le Groupe comptabilise ses immeubles de placement au coût historique, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs pratiqués. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité (10 à 25 ans). La juste valeur de ses placements immobiliers est déterminée par les services dédiés du Groupe, assistés d'un consultant externe, principalement par référence aux prix du marché observés lors de transactions réalisées sur des biens comparables ou publiés par les chambres des notaires locales. Elle est présentée en annexe à chaque clôture annuelle.

## 1.11. Dépréciation d'actifs

Conformément à IAS 36, les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéfinie sont revues à chaque clôture annuelle et en cours d'exercice en cas d'indice de perte de valeur. Pour les actifs à durée de vie définie, les valeurs sont revues seulement si des indices de pertes de valeur montrent une dépréciation probable.

Une perte de valeur doit être comptabilisée en charges au compte de résultat, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés sur une durée de 10 ans, augmentée

de la valeur terminale calculée sur la base d'une projection à l'infini du cash-flow opérationnel de la dernière année. Cette durée est en phase avec l'intensité capitalistique des activités du Groupe et la longévité des outils industriels.

Les *cash flows* prévisionnels sont déterminés sur la base des éléments suivants inflatés puis actualisés :

- l'EBITDA issu du Plan Long Terme sur les cinq premières années, puis projeté jusqu'à l'année 10 ;
- les investissements de maintien ;
- et la variation du Besoin en Fonds de Roulement.

Les hypothèses qui servent au calcul des tests de dépréciation émanent des prévisions construites par les opérationnels, au plus près de leur connaissance du marché, du positionnement commercial des activités et des performances de l'outil industriel. Ces prévisions intègrent l'impact de l'évolution prévisible de la consommation cimentière en fonction des données macroéconomiques et sectorielles, des changements susceptibles de modifier la situation concurrentielle, des améliorations techniques apportées au « process » de fabrication ainsi que de l'évolution attendue du coût des principaux facteurs de production contribuant au prix de revient des produits.

Pour les pays soumis à des tensions sociales et sécuritaires, les hypothèses retenues intègrent en outre, sur la base de données récentes et de l'examen des effets de ces tensions sur les conditions actuelles de l'activité, l'amélioration potentielle résultant de la levée progressive et partielle de certaines d'entre elles.

Les flux de trésorerie projetés sont actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) avant impôts, conformément aux prescriptions de la norme IAS 36. Ce dernier est calculé par pays en tenant compte du coût de l'argent sans risque à long terme, du risque de marché pondéré par un facteur de volatilité sectorielle, ainsi que d'une prime pays, reflétant les risques spécifiques du marché sur lequel opère l'UGT concernée.

En effet, lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur d'utilité d'un actif isolé, celle-ci est appréciée au niveau de l'UGT à laquelle l'actif appartient (défini par IAS 36 comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie indépendante), dans la mesure où les installations industrielles, les produits et les marchés constituent un ensemble cohérent. L'analyse a ainsi été menée au niveau de chaque zone géographique/marché/activité, et les UGT ont été déterminées en fonction de l'existence ou non d'une intégration verticale entre les activités du Groupe exercées sur la zone concernée.

La valeur des actifs ainsi testée, à minima annuellement au niveau de chaque UGT, est composée des actifs non courants incorporels et corporels et du Besoin en Fonds de Roulement.

Ces tests de dépréciation sont sensibles aux hypothèses retenues pour chaque UGT, principalement en matière :

- de taux d'actualisation, tel que précédemment défini ;
- de taux d'inflation, devant refléter l'évolution des prix de vente et des coûts futurs attendus ;
- de taux de croissance à l'infini.

Des tests de sensibilité à l'augmentation ou la diminution de un point du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus sont réalisés à chaque clôture annuelle afin de mesurer l'incidence sur

la valeur des *goodwills* et des autres actifs incorporels et corporels inclus dans les comptes consolidés du Groupe. Par ailleurs, ce taux d'actualisation intègre une prime de risque pays et une prime de risque sectoriel traduisant la cyclicité de certains facteurs inhérents au secteur d'activité, ce qui permet d'appréhender la volatilité de certaines composantes du prix de revient, sensible notamment aux coûts énergétiques.

Les pertes de valeurs constatées sont réversibles et font l'objet d'une reprise en cas de diminution, à l'exception de celles afférentes aux *goodwills*, qui sont définitives.

### 1.12. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré, au plus bas du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation (prix de vente diminué des coûts nécessaires estimés pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements consolidés des biens concourant à la production.

Pour les stocks de produits fabriqués et les en-cours de production, le coût comprend une quote-part appropriée de charges fixes fondée sur des conditions d'utilisation normatives des outils de production.

Des dépréciations sont constituées, le cas échéant, sur les stocks pour prendre en compte les pertes probables identifiées à la clôture de l'exercice.

### 1.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme (ayant une échéance inférieure à trois mois et ne présentant pas de risque de variation de valeur). Ces derniers sont valorisés à leur valeur de marché à la clôture. La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

### 1.14. Instruments financiers

#### Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers non dérivés, lors de leur comptabilisation initiale, dans l'une des quatre catégories d'instruments financiers suivantes prévues par la norme IAS 39, en fonction des raisons ayant motivé leur acquisition à l'origine :

- les prêts et créances à long terme, actifs financiers non cotés sur un marché actif, dont le paiement est déterminé ou déterminable ; ils sont évalués au coût amorti ;

- les actifs disponibles à la vente qui intègrent notamment, selon la norme, les titres de participation dans des sociétés non consolidées ; ils sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée du coût des ventes à la clôture ;
- les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le résultat, parce que détenus à des fins de transaction (acquis et détenus en vue d'être revendus à court terme) ;
- les placements détenus jusqu'à leur échéance, qui comprennent les titres cotés sur un marché actif assortis de paiements déterminés et à échéances fixées ; le Groupe ne possède pas de tels actifs à la clôture des exercices présentés.

Toutes les opérations d'achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction. Les actifs financiers font l'objet d'une revue à chaque clôture annuelle afin d'identifier l'existence éventuelle d'un indice de perte de valeur.

#### Passifs financiers

Le Groupe classe ses passifs financiers non dérivés, lors de leur comptabilisation initiale, en passifs financiers évalués au coût amorti. Ils comprennent principalement les emprunts, les autres financements, les découverts bancaires. Le Groupe n'a pas de passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### Actions d'autocontrôle

Conformément à IAS 32, les actions propres Vicat sont inscrites en déduction des capitaux propres.

#### Instruments dérivés et relations de couverture

Le Groupe utilise des instruments de couverture pour réduire son exposition aux variations de taux d'intérêts et de cours de change résultant de ses activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Ces opérations de couverture sont réalisées au moyen d'instruments financiers dérivés. Le Groupe utilise des swaps et caps de taux d'intérêts pour gérer son exposition aux risques de taux et des contrats de change à terme et swaps de devises pour couvrir l'exposition au risque de change.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés par le Groupe exclusivement à des fins de couverture économique et aucun instrument n'est détenu à des fins spéculatives. Cependant, certains instruments financiers dérivés utilisés ne sont pas, pas encore ou plus éligibles à la comptabilité de couverture à la date de clôture selon les critères de la norme IAS 39.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat dans le résultat financier (« Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers »). Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisation suivants :

- la valeur de marché des swaps de taux, swaps de change et des opérations d'achats/ventes à terme est calculée à partir d'une actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux « zéro

coupon » en vigueur à la clôture des exercices présentés, retraités le cas échéant des intérêts courus non échus ;

- les options de taux sont réévaluées sur la base du modèle Black and Scholes en intégrant les paramètres de marché existants à la clôture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon le type de relation de couverture :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple vente ou achat attendu, opération future « hautement probable ») et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme ou d'un flux de trésorerie est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière et la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- en cas de documentation d'une relation de couverture de Juste Valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée en compte de résultat, venant se compenser avec la variation de la juste valeur de l'instrument financier couvert. Le résultat est impacté de la seule part inefficace de la couverture ;
- en cas de documentation d'une relation de couverture de Flux de Trésorerie, la variation de juste valeur du dérivé de couverture est enregistrée initialement en capitaux propres pour la part efficace et directement en compte de résultat pour la part inefficace de la variation. Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont transférées en compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts.

### 1.15. Avantages au personnel

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière d'avantages postérieurs à l'emploi en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les réglementations, usages et accords contractuels en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés consolidées du Groupe, prévoient différents avantages postérieurs à l'emploi : indemnités de départ en retraite, compléments de retraite, retraite chapeau pour les dirigeants..., ainsi que d'autres avantages à long terme (couverture de dépenses médicales au bénéfice des retraités...).

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations, qui sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les régimes à prestations définies, qui comprennent tous les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, autres que ceux à cotisations définies, constituent un engagement futur pour le Groupe. Les engagements correspondants font l'objet d'un calcul actuariel (évolution des salaires, mortalité, rotation...) selon la méthode des unités de crédits projetées, conformément aux usages et aux clauses prévues par les conventions collectives.

Certains régimes de retraite à prestations définies, principalement aux États-Unis et en Suisse sont couverts pour tout ou partie par des actifs dédiés qui sont composés pour l'essentiel d'actions et d'obligations. Les positions nettes des régimes sont intégralement provisionnées dans l'état de la situation financière, après déduction, le cas échéant, de la juste valeur de ces actifs investis, dont le montant peut être ajusté compte tenu du mécanisme de « l'asset ceiling ». En cas d'excédent d'actif (régime surfinancé), celui-ci n'est comptabilisé dans l'état de la situation financière que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs effectivement disponibles pour le Groupe, et dans la limite du plafond défini par la norme.

Les écarts actuariels résultent du changement d'hypothèses actuarielles et/ou d'écarts constatés entre ces hypothèses et la réalité. Les écarts actuariels se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables au compte de résultat.

En application de l'option offerte par IFRS 1, le Groupe avait choisi de mettre à zéro les écarts actuariels liés aux avantages au personnel non encore reconnu dans le bilan de transition par imputation sur les capitaux propres.

### 1.16. Options de vente consenties sur actions de filiales consolidées

En application des normes IAS 27 et IAS 32, les options de vente consenties à des tiers minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont enregistrées dans les passifs financiers pour la valeur actuelle de leur prix d'exercice estimé avec en contrepartie une réduction des intérêts minoritaires correspondants.

Le différentiel entre la valeur de l'option et le montant des intérêts minoritaires est constaté :

- en *goodwill*, pour les options émises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- en diminution des capitaux propres - part du Groupe - pour les options émises après le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La dette est estimée en fonction des données contractuelles disponibles (prix, formule...) et tout autre élément pertinent pour son évaluation. Sa valorisation est revue à chaque clôture et les variations ultérieures de la dette sont constatées :

- soit en contrepartie du *goodwill* (options émises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010) ;
- soit en contrepartie des capitaux propres - part du Groupe - (options émises après le 1<sup>er</sup> janvier 2010).

Aucun impact n'est enregistré dans le compte de résultat hormis l'impact de l'actualisation annuelle de la dette constatée dans le résultat financier ; le résultat – part du Groupe – reste calculé sur la base du pourcentage détenu dans les filiales concernées, sans prise en compte du pourcentage d'intérêt attaché aux options de vente.

### 1.17. Provisions

Conformément à IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un fait générateur antérieur à la clôture qui entraînera une sortie de ressources sans contrepartie attendue après la clôture, pouvant être estimée de manière fiable.

Elles incluent notamment les provisions pour remise en état des sites, constituées au fur et à mesure de l'exploitation des carrières et comprenant les coûts prévisionnels liés à l'obligation de reconstitution des sites de carrière.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an, font l'objet d'une actualisation, conformément à IAS 37, lorsque son effet est significatif. Les effets de cette actualisation sont enregistrés en résultat financier.

### 1.18. Chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires est constaté à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises et ristournes commerciales et après déduction des droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité. Il comprend les coûts de transport et de manutention facturés aux clients.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

### 1.19. Autres produits et charges

Il s'agit de charges et produits qui émanent de l'activité opérationnelle du Groupe, mais qui ne sont pas engagés dans le cadre du processus direct de production ou de l'activité commerciale. Ces charges et produits concernent notamment les indemnités d'assurances, les redevances brevets, les excédents de CO<sub>2</sub> et certaines charges liées à des sinistres ou litiges.

### 1.20. Impôts sur le résultat

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts, dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles identifiées dans les filiales entre les

valeurs dans l'état de la situation financière consolidé et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif.

Des impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles, y compris sur le retraitement des contrats de location financement, sauf si la différence temporelle est générée par un *goodwill*.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité. Lorsque le solde correspond à une créance, un impôt différé actif est constaté s'il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts considérés.

### 1.21. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée dans la note 26 a été définie sur la base des données issues du *reporting* interne. Cette information est celle utilisée par la Direction Générale qui met en œuvre la stratégie définie par le Président du Conseil d'Administration, pour la mesure de la performance économique du Groupe et l'allocation des investissements et ressources aux secteurs et zones géographiques.

Les secteurs opérationnels déterminés en application d'IFRS 8 sont constitués des trois secteurs dans lesquels le Groupe exerce son activité : le Ciment, le Béton & Granulats et les Autres produits & services.

Les indicateurs de gestion présentés ont été adaptés pour être en cohérence avec ceux suivis par la Direction Générale tout en respectant les informations requises par IFRS 8 : Chiffre d'affaires opérationnel et consolidé, EBITDA et EBIT (cf. § 1.22), Total des actifs non courants, Capitaux nets investis (cf. § 26), Investissements industriels, Dotation nette aux amortissements des immobilisations et Effectifs.

Les indicateurs de gestion suivis dans le cadre du *reporting* interne sont identiques à l'ensemble des secteurs opérationnels et zones géographiques définis ci-dessus et sont déterminés conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

### 1.22. Indicateurs financiers

La définition des indicateurs de performance financière, utilisés par le Groupe, comme par d'autres acteurs industriels notamment dans le domaine des matériaux de construction, et présentés avec le compte de résultat, est la suivante :

**Valeur Ajoutée** : elle est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires.

**Excédent Brut d'exploitation** : il est égal à la valeur ajoutée, diminuée des charges de personnel, des impôts et taxes (hors impôts sur les résultats et impôts différés) et augmentée des subventions d'exploitation.

**EBITDA** (*Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) : il se calcule en sommant l'Excédent Brut d'Exploitation et les autres produits et charges ordinaires.

**EBIT** : (*Earning Before Interest and Tax*) : il se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires.

**Capacité d'autofinancement** : elle est égale au résultat net avant prise en compte des charges nettes calculées sans impact sur la trésorerie (soit principalement les dotations nettes aux amortissements et provisions, les impôts différés, les résultats de cession et les variations de juste valeur).

### 1.23. Saisonnalité

La demande dans les activités du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Le Groupe enregistre par conséquent généralement un chiffre d'affaires plus bas aux premier et quatrième trimestres, pendant la saison hivernale sur les principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

## NOTE 2 VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET AUTRES FAITS MARQUANTS

### Environnement macro-économique et activité

Le groupe Vicat affiche en 2014 une solide performance avec une progression de son chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants de 8 %. Cette performance reflète une amélioration de la conjoncture dans les pays émergents dans lesquels le Groupe est aujourd'hui présent. Le Groupe poursuit avec succès son déploiement sur le marché indien, avec une croissance soutenue des volumes de ventes dans un contexte de prix en amélioration après un point bas atteint au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Au Kazakhstan, Vicat enregistre une nouvelle hausse sensible de son activité, soutenue par une solide progression des volumes, mais dans un contexte de prix légèrement plus tendu notamment en raison de la forte dévaluation du Tengué intervenue en début d'année. En Égypte, l'amélioration de l'environnement sécuritaire, le dynamisme du marché et des prix mais aussi l'amélioration des performances techniques de l'usine ont permis au Groupe de renouer avec une solide croissance de son activité au cours de cet exercice. L'Afrique de l'Ouest a elle aussi bénéficié d'un environnement de marché favorable, dans un contexte concurrentiel néanmoins encore tendu. Enfin, la Turquie enregistre une bonne performance, soutenue par une solide progression des prix de vente compensant pleinement la baisse des volumes, notamment dans le béton et les granulats.

Dans les pays matures, la situation est restée contrastée. Le Groupe a enregistré en France un niveau d'activité en baisse affecté par le contexte macro-économique et sectoriel qui est resté difficile sur l'ensemble de l'exercice. En Suisse, après une année 2013 exceptionnelle, l'activité s'affiche à un niveau élevé bien qu'en léger retrait compte tenu de la fin d'un certain nombre de grands chantiers au cours de l'été 2014, dans un environnement macro-économique et sectoriel qui s'est montré néanmoins dynamique. Enfin, aux États-Unis, le rebond s'est poursuivi, en ligne avec l'amélioration progressive de l'environnement économique et sectoriel.

### Vicat détient 100 % du capital de Vicat Sagar Cement

Le Groupe Vicat a racheté la participation détenue par Sagar Cements dans la société Vicat Sagar Cement. À l'issue de cette opération, Vicat détient 100 % du capital de Vicat Sagar Cement. Cette montée au capital s'est accompagnée du dénouement de l'ensemble des relations capitalistiques existantes entre les deux groupes. Le montant net de l'ensemble des opérations liées à cette transaction s'élève à 45 millions d'euros.

### Cession d'actions Soparfi

Dans le cadre de la stratégie de désendettement du Groupe, les holdings actionnaires majoritaires de Vicat SA, Soparfi et Parfininco, ont acquis 24,6 % des actions Soparfi détenues par des sociétés filiales du Groupe Vicat.

Ces rachats qui s'inscrivent dans une démarche de rationalisation et de simplification des structures de détention des holdings, ont été effectués pour un montant global de 114 millions d'euros sur la base d'une valorisation des actions Soparfi établie par un cabinet d'audit international.

À l'issue de cette opération, la détention résiduelle des sociétés filiales du Groupe Vicat dans Soparfi s'établit à 18,4 % avant annulation des actions propres par Soparfi et à 22,4 % après.

La plus-value globale, nette d'impôts, de 72 millions d'euros constatée à l'occasion de ces opérations de cession a été comptabilisée dans les capitaux propres consolidés de Vicat.

### Volatilité des cours de change et impacts sur le compte de résultat

Le compte de résultat de l'année 2014 a été fortement impacté par la dépréciation de l'ensemble des monnaies étrangères par rapport à l'euro, à l'exception du franc suisse et du dollar américain. Il en résulte un effet de change négatif sur l'année de -54 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé et de -13 millions d'euros sur l'EBITDA.

Par ailleurs, la dévaluation du tengué kazakh contre US dollar survenue en février 2014 s'est traduite par une perte de change de 18 millions d'euros dont 8 millions d'euros ont été constatés dans le résultat financier de la période et 10 millions d'euros en autres éléments du résultat global.

NOTE 3 **GOODWILL**

La variation des *goodwills* nets par secteurs d'activité s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Ciment	Béton et Granulats	Autres Produits et Services	Total net
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	725 444	247 851	22 025	995 320
Acquisitions/Augmentations		1	100	101
Cessions/Diminutions		(116)		(116)
Variations de change	(43 953)	(5 358)	(291)	(49 602)
Autres mouvements	84	867	(85)	866
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	681 575	243 245	21 749	946 569
Acquisitions/Augmentations		8 707		8 707
Cessions/Diminutions		(1 453)	(485)	(1 938)
Variations de change	30 040	14 103	278	44 421
Autres mouvements	8 815	1 195	79	10 089
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>720 430</b>	<b>265 797</b>	<b>21 621</b>	<b>1 007 848</b>

**Test de perte de valeur sur les écarts d'acquisition :**

Conformément à IFRS 3 et IAS 36, les *goodwills* font l'objet, à chaque clôture annuelle, et en cas d'indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite dans les notes 1.4 et 1.11.

Les *goodwills* se répartissent comme suit par UGT :

UGT	Goodwill (en milliers d'euros)		Taux d'actualisation retenu pour les tests de dépréciation (%)		Taux de croissance à l'infini retenu pour les tests de dépréciation (%)		Dépréciation qu'entraînerait une variation de +1% du taux d'actualisation		Dépréciation qu'entraînerait une variation de -1% du taux de croissance à l'infini	
	déc. 2014	déc. 2013	déc. 2014	déc. 2013	déc. 2014	déc. 2013	déc. 2014	déc. 2013	déc. 2014	déc. 2013
UGT Inde	243 335	219 734	8,1	9,33	6,0	6,0		-		-
UGT Afrique de l'Ouest Ciment	154 875	150 455	8,88	10,92	3,0	3,0		-		-
UGT France-Italie	179 488	164 029	7,01	7,82	0,0	0,0		-		-
UGT Suisse	135 494	132 875	7,9	8,64	0,0	0,0		-		-
Autres UGT cumulées	294 656	279 476	7,76 à 10,25	9,08 à 11,72	0,0 à 3,0	2,0 à 3,0		9 046		
<b>TOTAL</b>	<b>1 007 848</b>	<b>946 569</b>					<b>0</b>	<b>9046</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les tests de dépréciation réalisés en 2014 et 2013 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des *goodwills*.

Une majoration de 1 % du taux d'actualisation, de même qu'une minoration de 1 % du taux de croissance à l'infini ne conduiraient pas à constater de dépréciation au titre des *goodwills*.

## NOTE 4 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Concessions, brevets & droits similaires	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>85 421</b>	<b>20 576</b>	<b>49 323</b>	<b>4 974</b>	<b>160 294</b>
Acquisitions	2 147	6 651	1 449	580	10 827
Cessions			(14)		(14)
Variations de périmètre					0
Variations de change	(2 606)	(343)	(2 782)	(12)	(5 743)
Autres mouvements		4 460	242	(1 548)	3 154
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>84 962</b>	<b>31 344</b>	<b>48 218</b>	<b>3 994</b>	<b>168 518</b>
Acquisitions	8 818	973	952	10 703	21 446
Cessions	(3 773)	(85)			(3 858)
Variations de périmètre	165	11	2 609	187	2 972
Variations de change	1 530	305		37	1 872
Autres mouvements	151	63	5 486	(2 077)	3 623
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>91 853</b>	<b>32 611</b>	<b>57 265</b>	<b>12 844</b>	<b>194 573</b>

Amortissements et pertes de valeur	Concessions, brevets & droits similaires	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>(19 100)</b>	<b>(15 572)</b>	<b>(25 205)</b>	<b>0</b>	<b>(59 877)</b>
Augmentation	(2 535)	(3 361)	(4 966)		(10 862)
Diminution			6		6
Variations de périmètre					0
Variations de change	569	178	1 606		2 353
Autres mouvements	(74)	(20)	59		(35)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>(21 140)</b>	<b>(18 775)</b>	<b>(28 500)</b>	<b>0</b>	<b>(68 415)</b>
Augmentation	(2 644)	(3 003)	(2 991)		(8 638)
Diminution	3 767	91	4 227		8 085
Variations de périmètre	5	(12)	(9)		(16)
Variations de change	(759)	(189)	(1 260)		(2 208)
Autres mouvements	(30)	30	(396)		(396)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>(20 801)</b>	<b>(21 858)</b>	<b>(28 929)</b>	<b>0</b>	<b>(71 588)</b>
Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2013	63 822	12 569	19 718	3 994	100 103
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>71 052</b>	<b>10 753</b>	<b>28 336</b>	<b>12 844</b>	<b>122 985</b>

Aucun frais de développement n'a été immobilisé au cours des exercices 2014 et 2013.

Les frais de recherche et développement inscrits en charges en 2014 s'élèvent à 5 436 milliers d'euros (6 401 en 2013).

Concernant les quotas d'émission de gaz à effet de serre, seuls les quotas détenus à la clôture en excédent des émissions réelles ont fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif en autres immobilisations

incorporelles pour 16 836 milliers d'euros (9 198 milliers d'euros au 31 décembre 2013) correspondant à 2 443 milliers de tonnes (1 957 milliers de tonnes à fin 2013).

La constatation des excédents a été prise en compte dans le résultat opérationnel de l'exercice pour un montant de 3 433 milliers d'euros (10 820 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

## NOTE 5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains & constructions	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances/acomptes	Total
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>1 025 104</b>	<b>2 655 633</b>	<b>184 238</b>	<b>313 111</b>	<b>4 178 086</b>
Acquisitions	16 409	39 850	9 157	97 501	162 917
Cessions	(7 091)	(17 495)	(5 934)	(76)	(30 596)
Variations de périmètre					0
Variations de change	(50 508)	(150 576)	(5 227)	(24 854)	(231 165)
Autres mouvements	67 685	189 095	(3 429)	(257 013)	(3 662)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>1 051 599</b>	<b>2 716 507</b>	<b>178 805</b>	<b>128 669</b>	<b>4 075 580</b>
Acquisitions	22 787	35 056	6 107	68 239	132 189
Cessions	(2 631)	(23 440)	(12 353)		(38 424)
Variations de périmètre	1 145	2 903	2 616	489	7 153
Variations de change	40 481	124 138	2 371	6 351	173 341
Autres mouvements	35 814	63 047	2 657	(103 803)	(2 285)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>1 149 195</b>	<b>2 918 211</b>	<b>180 203</b>	<b>99 945</b>	<b>4 347 554</b>

Amortissements et pertes de valeur <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains & Constructions	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances/acomptes	Total
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>(380 686)</b>	<b>(1 419 023)</b>	<b>(107 167)</b>	<b>0</b>	<b>(1 906 876)</b>
Augmentation	(32 324)	(135 905)	(10 249)	(58)	(178 536)
Diminution	4 926	17 231	4 411		26 568
Variations de périmètre					0
Variations de change	11 491	66 637	2 398	5	80 531
Autres mouvements	1 840	(6 321)	9 226		4 745
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>(394 753)</b>	<b>(1 477 381)</b>	<b>(101 381)</b>	<b>(53)</b>	<b>(1 973 568)</b>
Augmentation	(32 597)	(132 165)	(10 102)	(705)	(175 569)
Diminution	1 851	22 016	10 857		34 724
Variations de périmètre	(1 199)	(2 450)	(1 813)		(5 462)
Variations de change	(13 621)	(64 700)	(1 803)	(6)	(80 130)
Autres mouvements	(7 929)	8 550	569		1 190
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>(448 248)</b>	<b>(1 646 130)</b>	<b>(103 673)</b>	<b>(764)</b>	<b>(2 198 815)</b>
Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2013	656 846	1 239 126	77 424	128 616	2 102 012
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>700 947</b>	<b>1 272 081</b>	<b>76 530</b>	<b>99 181</b>	<b>2 148 739</b>

Les immobilisations corporelles en cours totalisent 86 millions d'euros au 31 décembre 2014 (118 millions d'euros au 31 décembre 2013) et les avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles représentent 14 millions d'euros au 31 décembre 2014 (11 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 53 millions d'euros au 31 décembre 2014 (40 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le montant global d'intérêts capitalisés en 2014 s'élève à 0,8 million d'euros (7,9 millions d'euros en 2013), déterminé sur la base d'un taux d'intérêts appliqué localement variant de 2,94 % à 11,97 % selon les pays concernés.

## NOTE 6 CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT ET CRÉDIT-BAIL

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Installations industrielles	2 656	4 803
Autres immobilisations corporelles	723	949
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 379</b>	<b>5 752</b>

Echéancier des paiements minimaux <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
A moins d'un an	1 901	2 587
De 1 à 5 ans	1 631	3 155
A plus de 5 ans	36	24
<b>TOTAL</b>	<b>3 568</b>	<b>5 766</b>

## NOTE 7 IMMEUBLES DE PLACEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants bruts	Amortissements & Pertes de valeur	Montants nets
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>35 190</b>	<b>(15 633)</b>	<b>19 557</b>
Acquisitions	691		691
Cessions	(222)	28	(194)
Amortissements		(392)	(392)
Variations de change	(180)	53	(127)
Variations de périmètre et autres	4 303	(4 731)	(428)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>39 782</b>	<b>(20 675)</b>	<b>19 107</b>
Acquisitions	837		837
Cessions	(783)	244	(539)
Amortissements		(807)	(807)
Variations de change	224	(68)	156
Variations de périmètre et autres			0
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>40 060</b>	<b>(21 306)</b>	<b>18 754</b>
Juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2013			57 455
<b>JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>			<b>75 675</b>

Les produits locatifs des immeubles de placement s'élèvent à 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 comme au décembre 2013.

## NOTE 8 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>Variation des participations dans des entreprises associée (en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>38 213</b>	<b>37 731</b>
Quote-part de résultat des entreprises associées	4 745	3 913
Dividendes reçus des participations dans des entreprises associées	(974)	(336)
Variations de périmètre	(1 698)	-
Variations de change et autres	3 529	(3 095)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>43 815</b>	<b>38 213</b>

## NOTE 9 CRÉANCES ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants bruts	Pertes de valeur	Montants nets
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>103 116</b>	<b>(2 784)</b>	<b>100 332</b>
Acquisitions/Augmentations	12 852	(1 222)	11 630
Cessions/Diminutions	(4 426)	915	(3 511)
Variations de périmètre			0
Variations de change	(9 347)	73	(9 274)
Variation constatée en autres éléments du résultat global	15 710		15 710
Autres	18 851		18 851
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>136 756</b>	<b>(3 018)</b>	<b>133 738</b>
Acquisitions/Augmentations	11 234		11 234
Cessions/Diminutions	(28 561)	1 006	(27 555)
Variations de périmètre	(1 432)		(1 432)
Variations de change	6 141	(29)	6 112
Variation constatée en autres éléments du résultat global	28		28
Autres	(23 234)		(23 234)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>100 932</b>	<b>(2 041)</b>	<b>98 891</b>
dont :			
■ titres de participation	26 802	(1 039)	25 763
■ titres immobilisés	1 372	(487)	885
■ prêts et créances	33 976	(515)	33 461
■ actifs des régimes d'avantages au personnel			0
■ instruments financiers (cf. note 16)	38 782		38 782
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>100 932</b>	<b>(2 041)</b>	<b>98 891</b>

## NOTE 10 STOCKS ET EN COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Matières premières et consommables	269 888	(10 126)	259 762	246 924	(12 241)	234 683
Encours, produits finis et marchandises	137 201	(2 758)	134 443	127 871	(2 842)	125 029
<b>TOTAL</b>	<b>407 089</b>	<b>(12 884)</b>	<b>394 205</b>	<b>374 795</b>	<b>(15 083)</b>	<b>359 712</b>

## NOTE 11 CRÉANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clients et autres débiteurs	Provisions Clients et autres débiteurs	Clients et autres débiteurs Net	Autres Créances fiscales	Créances sociales	Autres créances	Provisions Autres créances	Total Autres Créances Net
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>371 537</b>	<b>(16 660)</b>	<b>354 877</b>	<b>67 713</b>	<b>3 690</b>	<b>76 777</b>	<b>(1 722)</b>	<b>146 458</b>
Augmentations		(6 272)	<b>(6 272)</b>				(817)	<b>(817)</b>
Diminutions avec utilisation		4 186	<b>4 186</b>				27	<b>27</b>
Variations de change	(15 876)	993	<b>(14 883)</b>	(3 563)	(95)	(4 274)		<b>(7 932)</b>
Variations de périmètre	(6 220)		<b>(6 220)</b>					<b>0</b>
Autres mouvements	16 621		<b>16 621</b>	(14 654)	735	4 146		<b>(9 773)</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>366 062</b>	<b>(17 753)</b>	<b>348 309</b>	<b>49 496</b>	<b>4 330</b>	<b>76 649</b>	<b>(2 512)</b>	<b>127 963</b>
Augmentations		(7 229)	<b>(7 229)</b>				(275)	<b>(275)</b>
Diminutions avec utilisation		3 922	<b>3 922</b>				842	<b>842</b>
Variations de change	11 202	(858)	<b>10 344</b>	816	99	4 343		<b>5 258</b>
Variations de périmètre	2 131	(65)	<b>2 066</b>	81	14	2 029		<b>2 124</b>
Autres mouvements	(1 250)	243	<b>(1 007)</b>	(4 515)	(192)	9 995		<b>5 288</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>378 145</b>	<b>(21 740)</b>	<b>356 405</b>	<b>45 878</b>	<b>4 251</b>	<b>93 016</b>	<b>(1 945)</b>	<b>141 200</b>
Dont échu au 31/12/2014								
■ depuis moins de 3 mois	79 873	(5 797)	<b>74 076</b>	3 099	1 233	1 771	(130)	<b>5 973</b>
■ depuis plus de 3 mois	31 535	(8 171)	<b>23 364</b>	12 872	117	3 711	(79)	<b>16 621</b>
Dont non échu au 31/12/2014								
■ à moins de un an	261 795	(7 716)	<b>254 079</b>	29 122	2 879	72 262	(1 736)	<b>102 527</b>
■ à plus de un an	4 942	(56)	<b>4 886</b>	785	22	15 272		<b>16 079</b>

## NOTE 12 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Disponibilités	74 090	79 089
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme < 3 mois	194 106	162 818
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>268 196</b>	<b>241 907</b>

## NOTE 13 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Vicat est composé de 44 900 000 actions ordinaires de 4 euros entièrement libérées dont 794 611 actions détenues en propre au 31 décembre 2014 (846 027 au 31 décembre 2013) acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions approuvés par les Assemblées Générales Ordinaires, et dans le cadre de la cession par HeidelbergCement de sa participation de 35 % dans Vicat en 2007.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix, à l'exception des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire, à qui est attribué un droit de vote double.

Le dividende versé au cours de l'exercice 2014 au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 1,50 euro par action soit au total 67 350 milliers d'euros, identique au dividende de 1,50 euro par action versé en 2013 au titre de l'exercice 2012 soit au total 67 350 milliers d'euros.

Le dividende proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1,50 euro par action, soit au total 67 350 milliers d'euros.

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action et s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions ordinaires moyen pondéré de Vicat en circulation sur l'exercice.

Depuis le 4 janvier 2010, et pour une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, Vicat a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 à Natixis Securities.

Pour sa mise en œuvre, les moyens suivants ont été affectés au contrat de liquidité : 20 000 titres Vicat et 3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, les moyens suivants figurent au compte de liquidité : 17 733 titres Vicat et 2 955 milliers d'euros.

## NOTE 14 AVANTAGES AU PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Régimes de retraites et indemnités de fin de carrière (IFC)	68 155	43 670
Autres avantages postérieurs à l'emploi	57 707	43 914
<b>Total provisions retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>125 862</b>	<b>87 584</b>
Actifs des régimes (Note 9)	-	(8 149)
<b>PASSIF NET</b>	<b>125 862</b>	<b>79 435</b>

**Principaux régimes du Groupe** : Les principaux régimes à prestations définies du Groupe se trouvent en Suisse, aux États-Unis et en France. Ils sont, pour la plupart, préfinancés à travers la souscription de contrats d'assurance ou l'affiliation à un fonds de pension. Les modalités de financement sont conformes aux législations locales, notamment sur

les niveaux de financement minimum des droits passés. Étant donné la matérialité des engagements, le Groupe procède chaque année à une mise à jour des évaluations actuarielles afin de refléter le coût de ces dispositifs.

## Passif net comptabilisé au bilan

	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Valeur actualisée des obligations financées	432 093	57 707	489 800	363 637	43 914	407 551
Juste valeur des actifs des régimes	(363 938)		(363 938)	(331 454)		(331 454)
<b>Situation nette</b>	<b>68 155</b>	<b>57 707</b>	<b>125 862</b>	<b>32 183</b>	<b>43 914</b>	<b>76 097</b>
Limitation de reconnaissance des actifs de couverture			0	3 338		3 338
<b>PASSIF NET</b>	<b>68 155</b>	<b>57 707</b>	<b>125 862</b>	<b>35 521</b>	<b>43 914</b>	<b>79 435</b>

## Composante de la charge annuelle nette

	2014			2013		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(9 205)	(995)	(10 200)	(9 517)	(1 296)	(10 813)
Coût financier	(9 746)	(2 106)	(11 852)	(9 017)	(2 060)	(11 077)
Produit d'intérêts sur actifs	8 318		8 318	6 897		6 897
Coût des services passés reconnus	779	330	1 109	(362)		(362)
Réductions et liquidation			0	2		2
<b>TOTAL CHARGE AVEC IMPACT COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>(9 854)</b>	<b>(2 771)</b>	<b>(12 625)</b>	<b>(11 997)</b>	<b>(3 356)</b>	<b>(15 353)</b>
Écarts actuariels sur actifs de couverture	22 342		22 342	18 041		18 041
Écarts d'expérience	3 614	927	4 541	3 210	3 506	6 716
Écarts d'hypothèses démographiques	(1 096)	(2 098)	(3 195)	1		1
Écarts d'hypothèses financières	(53 210)	(4 977)	(58 187)	11 685	5 043	16 728
<b>TOTAL CHARGE AVEC IMPACT AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>(28 350)</b>	<b>(6 148)</b>	<b>(34 499)</b>	<b>32 937</b>	<b>8 549</b>	<b>41 486</b>
<b>TOTAL CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<b>(38 204)</b>	<b>(8 919)</b>	<b>(47 124)</b>	<b>20 940</b>	<b>5 193</b>	<b>26 133</b>

## Variation des actifs financiers de couverture des régimes

	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	331 454		331 454	312 465	0	312 465
Produit d'intérêts sur actifs	8 318		8 318	6 897		6 897
Cotisations payées	13 792		13 792	12 831		12 831
Différences de conversion	11 144		11 144	(5 985)		(5 985)
Prestations payées	(23 112)		(23 112)	(16 117)		(16 117)
Variation de périmètre et autres			0			0
Gains et pertes actuariels	22 342		22 342	21 363		21 363
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>363 938</b>	<b>0</b>	<b>363 938</b>	<b>331 454</b>	<b>0</b>	<b>331 454</b>

## Analyse des actifs de couverture par nature et pays à fin 2014

Répartition des actifs de couverture	France	Suisse	États-Unis	Inde	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5,4 %	2,8 %		5,0 %
Instruments de capitaux propres	1,8 %	29,0 %	65,9 %		32,7 %
Instruments de dettes		29,8 %	31,2 %		29,4 %
Biens immobiliers		23,0 %			20,0 %
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	98,2 %			100,0 %	1,8 %
Autres		12,8 %	0,1 %		11,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>				
<b>ACTIFS DE COUVERTURE</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>6 462</b>	<b>315 964</b>	<b>41 318</b>	<b>194</b>	<b>363 938</b>

## Variation du passif net

	2014			2013		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>PASSIF NET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	35 777	43 658	79 435	68 036	52 915	120 951
Charge de l'exercice	38 204	8 919	47 123	(20 940)	(5 193)	(26 133)
Cotisations payées	(5 766)		(5 766)	(7 818)		(7 818)
Différences de conversion	2 131	6 634	8 765	(1 818)	(2 034)	(3 852)
Prestations payées par l'employeur	(2 297)	(1 504)	(3 801)	(1 683)	(2 030)	(3 713)
Variation de périmètre	106		106			0
Autres			0			0
<b>PASSIF NET AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>68 155</b>	<b>57 707</b>	<b>125 862</b>	<b>35 777</b>	<b>43 658</b>	<b>79 435</b>

Principales hypothèses actuarielles	France	Europe (hors France)	Etats-Unis	Turquie et Inde	Afrique de l'ouest et Moyen-Orient
<b>Taux d'actualisation</b>					
2014	1,8 %	1,0 % à 1,8 %	4,0 %	8,4 % à 11,0 %	4,5 % à 14,0 %
2013	3,0 %	2,2 % à 3,3 %	4,8 %	8,7 % à 11,2 %	5,0 % à 11,0 %
<b>Taux d'évolution des coûts médicaux</b>					
2014			5,3 %		
2013			6,0 %		

## Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation sont déterminés conformément aux principes édictés par la norme IAS19 révisée, soit par référence à un taux de marché à la date de clôture, fondé sur le rendement des obligations privées de première catégorie émises au sein de la zone monétaire concernée. Ils sont déterminés sur la base de courbes de taux élaborées par des experts externes à partir de panels d'obligations publiques notées AA.

Lorsque le marché des obligations privées d'une zone n'est pas suffisamment liquide, la norme IAS19 révisée préconise d'utiliser comme référence les obligations d'état.

Dans tous les cas les indices de référence utilisés sont de duration comparable à celle des engagements.

## Analyses de sensibilité

Les principaux facteurs de volatilité du bilan sont le taux d'actualisation et le taux d'évolution des coûts médicaux.

La sensibilité de la valeur de l'obligation à fin 2014 correspondant à une variation de +/- 50 points de base du taux d'actualisation est de respectivement - 30,9 et 34,8 millions d'euros.

La sensibilité de la valeur de l'obligation à fin 2014 correspondant à une variation de +/- 1% du taux d'évolution des coûts médicaux est de respectivement 8,9 et - 7,2 millions d'euros.

## Duration moyenne des régimes

La duration moyenne de l'ensemble des régimes est de 13 ans.

Le montant des cotisations qu'il est prévu de verser aux régimes au cours du prochain exercice s'élève à 7,8 millions d'euros.

## NOTE 15 AUTRES PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Reconstitution des sites	Démolitions	Autres risques <sup>(1)</sup>	Autres charges	Total
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>40 891</b>	<b>1 106</b>	<b>33 869</b>	<b>18 436</b>	<b>94 301</b>
Augmentations	2 908	45	9 517	2 968	15 438
Diminutions avec utilisation	(2 620)		(8 443)	(790)	(11 853)
Diminutions sans utilisation	(362)		(5 441)	(464)	(6 267)
Variations de change	(565)	(18)	(1 258)	(54)	(1 895)
Variations de périmètre					0
Autres mouvements	(1)		(19)	(2)	(22)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>40 251</b>	<b>1 133</b>	<b>28 225</b>	<b>20 094</b>	<b>89 702</b>
Augmentations	5 048	27	11 615	5 807	22 497
Diminutions avec utilisation	(1 443)		(10 433)	(1 473)	(13 349)
Diminutions sans utilisation	(236)		(3 912)	(527)	(4 675)
Variations de change	679	24	1 558	37	2 298
Variations de périmètre	95		153	(1)	247
Autres mouvements				(53)	(53)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>44 394</b>	<b>1 184</b>	<b>27 206</b>	<b>23 884</b>	<b>96 667</b>
<i>Dont à moins d'un an</i>	<i>184</i>		<i>9 043</i>	<i>1 299</i>	<i>10 526</i>
<i>Dont à plus d'un an</i>	<i>44 210</i>	<i>1 184</i>	<i>18 163</i>	<i>22 585</i>	<i>86 141</i>

<b>Impact (net des charges encourues) au compte de résultat 2014</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Dotations	Reprises sans utilisation
Résultat d'exploitation	16 141	(4 185)
Résultat hors exploitation	6 356	(491)

(1) Les autres risques incluent au 31 décembre 2014 :

- un montant de 4,7 millions d'euros (5,1 millions d'euros au 31 décembre 2013) correspondant à l'évaluation actuelle des coûts bruts attendus en réparation d'un sinistre survenu en 2006 suite à des livraisons de mélanges à béton et de béton effectuées en 2004 et présentant un taux de sulfate supérieur aux normes en vigueur. Ce montant correspond à l'estimation actuelle de la quote-part de responsabilité du Groupe dans la réparation des sinistres avérés avant indemnisation résiduelle à recevoir des assurances constatée pour 1,8 million d'euros à l'actif non courant du bilan au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 (Note 9) ;
- un montant de 9,4 millions d'euros (7,3 millions d'euros au 31 décembre 2013) correspondant au montant estimé de la franchise concernant des sinistres survenus aux États-Unis à la clôture dans le cadre d'accidents du travail, et qui devra être prise en charge par le Groupe ;
- le solde résiduel des autres provisions s'élevant à environ 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 (15,8 millions d'euros au 31 décembre 2013) correspond au cumul des autres provisions qui, prises individuellement, ne sont pas matérielles.

## NOTE 16 DETTES FINANCIÈRES ET OPTIONS DE VENTE

Les passifs financiers se ventilent comme suit au 31 décembre 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes financières à plus d'un an	1 056 467	1 189 972
Options de vente à plus d'un an	11 060	11 981
<b>Dettes financières et options de vente à plus d'un an</b>	<b>1 067 527</b>	<b>1 201 953</b>
Instrument financiers actif à plus d'un an <sup>(1)</sup>	(38 782)	(50 086)
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF À PLUS D'UN AN</b>	<b>1 028 745</b>	<b>1 151 867</b>
Dettes financières à moins d'un an	281 730	172 604
Options de vente à moins d'un an	0	0
<b>Dettes financières et options de vente à moins d'un an</b>	<b>281 730</b>	<b>172 604</b>
Instrument financiers actif à moins d'un an <sup>(1)</sup>	(9 458)	(5 886)
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF À MOINS D'UN AN</b>	<b>272 272</b>	<b>166 718</b>
Total des dettes financières nettes d'instruments financiers actif <sup>(1)</sup>	1 289 927	1 306 604
Total des options de vente	11 060	11 981
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF</b>	<b>1 300 987</b>	<b>1 318 585</b>

(1) Au 31 décembre 2014, les instruments financiers actif (48,2 millions d'euros) sont présentés dans les actifs non courants (cf. Note 9) pour la part supérieure à 1 an (38,8 millions d'euros) et dans les autres créances pour la part inférieure à un an (9,4 millions d'euros). Ils représentaient 56,0 millions d'euros au 31 décembre 2013.

## 16.1 Dettes financières

Répartition des dettes financières par catégorie et échéances

**31 décembre 2014**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 233 062	219 784	36 048	168 233	31 492	443 926	333 579
<i>Dont instruments financiers actif</i>	(48 240)	(9 458)	(9 331)	(15 041)	(9 330)		(5 080)
<i>Dont instruments financiers Passif</i>	13 646	9 247	4 370	15	14		
Emprunts et dettes financières divers	15 021	12 246	1 673	255	224	165	458
Dettes sur immobilisations en location financement	3 452	1 850	1 145	377	32	12	36
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	38 392	38 392					
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>1 289 927</b>	<b>272 272</b>	<b>38 866</b>	<b>168 865</b>	<b>31 748</b>	<b>444 103</b>	<b>334 073</b>
<i>Dont billets de trésorerie</i>	300 000					300 000	

Les dettes financières à moins d'un an sont principalement composées de la dernière tranche du premier Placement Privé US, des lignes bilatérales de Sococim Industries, d'une tranche des emprunts de Parficim, Jambyl Cement, Vicat Sagar Cement Limited et de Vigier Holding ainsi que des soldes créditeurs de banque.

**31 décembre 2013**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	2014	2015	2016	2017	2018	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 256 391	126 321	151 296	445 082	167 226	30 727	335 739
<i>Dont instruments financiers actif</i>	<i>(55 973)</i>	<i>(5 887)</i>	<i>(8 422)</i>	<i>(8 422)</i>	<i>(8 422)</i>	<i>(8 422)</i>	<i>(16 398)</i>
<i>Dont instruments financiers Passif</i>	<i>51 727</i>	<i>707</i>	<i>21 060</i>		<i>3 978</i>		<i>25 982</i>
Emprunts et dettes financières divers	20 002	13 400	5 695	89	126	216	476
Dettes sur immobilisations en location financement	5 541	2 327	1 763	1 031	340	20	60
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	24 670	24 670					
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>1 306 604</b>	<b>166 718</b>	<b>158 754</b>	<b>446 202</b>	<b>167 692</b>	<b>30 963</b>	<b>336 275</b>
<i>Dont billets de trésorerie</i>	<i>290 000</i>			<i>290 000</i>			

## Caractéristiques des emprunts et dettes financières (devises et taux)

**Selon la devise (après swaps de devises)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Euros	773 037	754 337
Dollars américains	188 533	164 337
Livres turques	1 300	1 257
Francs CFA	73 813	71 874
Francs suisses	66 490	64 637
Ouguiya mauritanien	0	1
Livres égyptiennes	5 727	0
Roupie indienne	181 027	220 625
Tengué kazakh	0	29 536
<b>TOTAL</b>	<b>1 289 927</b>	<b>1 306 604</b>

**Selon le taux**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Taux fixe	865 514	898 361
Taux variable	424 413	408 243
<b>TOTAL</b>	<b>1 289 927</b>	<b>1 306 604</b>

Le taux d'intérêt moyen de l'endettement brut au 31 décembre 2014 est de 4,23 %. Il était de 4,42 % à fin décembre 2013.

## 16.2 Les options de vente consenties aux minoritaires sur actions de filiales consolidées

Des accords ont été conclus par le passé entre Vicat et la Société Financière Internationale, afin d'organiser leurs relations au sein de la société Mynaral Tas, au titre desquels le Groupe a consenti une option de vente à son partenaire sur sa participation dans Mynaral Tas.

L'option de vente consentie à la Société Financière Internationale était exerçable au plus tôt en décembre 2013. La comptabilisation de cette option a donné lieu à la constatation d'une dette à plus d'un an de 11 millions d'euros au 31 décembre 2014 (12 millions d'euros 31 décembre 2013). Cette dette correspond à la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option consentie à la Société Financière Internationale.

## NOTE 17 INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risque de change

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays et dans leur propre monnaie. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée. Les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés

dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont, le plus souvent, couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises. Les financements intra-groupes font l'objet, lorsque cela est possible, de couvertures de change par les sociétés lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition du montant total des actifs et passifs en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2014 :

(en millions d'euros)	USD	EUR	CHF
Actifs	218	27	0
Passifs et commandes engagées	(784)	(216)	(60)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(566)</b>	<b>(189)</b>	<b>(60)</b>
Couvertures	483	171	60
<b>Position nette après gestion</b>	<b>(83)</b>	<b>(18)</b>	<b>0</b>

La position nette « après gestion » en US dollars correspond pour l'essentiel à l'endettement des filiales kazakhes auprès de bailleurs de fonds et du Groupe, non swappé dans la devise fonctionnelle, en l'absence d'un marché de couverture suffisamment structuré et liquide (87 millions de dollars).

Le risque de perte de change sur la position nette en devise, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un pour cent des devises fonctionnelles contre l'US dollar s'élève, en contre-valeur euros, à 0,85 million d'euros (dont 0,73 million d'euros pour la dette kazakhe).

Par ailleurs, les montants en principal et dans la plupart des cas en intérêts, dus au titre des emprunts émis initialement par le Groupe en US dollars (120 et 450 millions d'US dollars pour Vicat et 65,3 millions d'US dollars pour Vicat Sagar Cement Private Limited) et en euros (122,2 millions d'euros pour Vicat Sagar Cement Private Limited) ont été convertis en euros (pour Vicat), en roupies indiennes (pour Vicat

Sagar Cement Private Limited) au moyen de *Cross Currency Swaps*, intégrés dans le portefeuille présenté ci-après (cf. A).

### Risque de taux

L'endettement à taux variable est couvert au moyen de caps sur des durées d'origine de 2, 3, 4 et 12 ans et de *swaps* d'une durée d'origine de 5 ans.

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs et passifs financiers et ses liquidités. Cette exposition correspond aux risques de cours pour les éléments d'actif et de passif financier à taux fixe, et aux risques de flux de trésorerie liés aux éléments d'actif et de passif à taux variable.

Le Groupe estime qu'une variation uniforme de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Groupe comme le fait apparaître le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres (hors impact résultat) avant impôt
Impact d'une variation de + 100 bps de taux d'intérêt	1 507	(5 110)
Impact d'une variation de - 100 bps de taux d'intérêt	816	(10 270)

Voir paragraphe 6.4.3.2 du présent Document de Référence.

## Risque de liquidité

Le Groupe dispose de lignes de financement confirmées, non utilisées et non affectées à la couverture du risque de liquidité sur les billets de trésorerie pour un montant de 324 millions d'euros au 31 décembre 2014 (326 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le Groupe dispose également d'un programme d'émission de billets de trésorerie de 300 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, le montant des billets émis s'élève à 300 millions d'euros. Les billets de trésorerie qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés à des lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme dans le bilan consolidé.

Le risque lié à l'impossibilité de placer les billets de trésorerie sur le marché est couvert par des lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant s'élevant au 31 décembre 2014 à celui des billets émis, soit 300 millions d'euros.

Certains contrats de financement à moyen ou long terme contiennent des clauses particulières (covenants) imposant notamment le respect de ratios financiers, déclarés tous les semestres, et pouvant conduire à une demande de remboursement anticipé (clause d'accélération) en cas de non-respect. Ces covenants portent notamment sur des ratios relatifs à la rentabilité (« *leverage* » correspondant à l'endettement net/EBITDA consolidé) et à la structure financière (« *gearing* » correspondant à l'endettement net/capitaux propres consolidés) du Groupe ou des filiales concernées. Pour les besoins du calcul des covenants, l'endettement net est déterminé hors options de vente accordées aux minoritaires. Par ailleurs, la marge appliquée à certains financements est fonction du niveau atteint sur l'un de ces ratios.

Compte tenu du nombre réduit de sociétés concernées, pour l'essentiel Vicat SA société mère du Groupe, du faible niveau de « *gearing* » (41,55 %) et « *leverage* » (2,31), et de la liquidité du bilan du Groupe, l'existence de ces covenants ne constitue pas un risque sur la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2014, le Groupe respecte l'ensemble des ratios visés par les covenants contenus dans les contrats de financement.

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés est le suivant à fin décembre 2014 :

(en milliers de devises)	Valeur Nominale (devise)	Valeur Nominale (euro)	Valeur de marché (euro)	Maturité résiduelle		
				< 1 an (euro)	1 - 5 ans (euro)	> 5 ans (euro)
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (A)</b>						
Instruments composés						
- Cross Currency Swap TF \$/TF €	60 000 \$	49 419	(2 240) <sup>(1)</sup>	(2 240)		
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE (A)</b>						
Instruments composés						
- Cross Currency Swap TF \$/TF €	60 000 \$	49 419	(3 543) <sup>(1)</sup>	(3 543)		
- Cross Currency Swap TF \$/TF €	450 000 \$	370 645	10 791 <sup>(1)</sup>		5 711	5 080
- Swap de taux TV€/TF €	150 000 €	150 000	(4 228) <sup>(1)</sup>		(4 228)	
- Cross Currency Swap TV \$/TF Inr	65 333 \$	53 812	22 313 <sup>(1)</sup>	5 408	16 905	
- Cross Currency Swap TV €/TF Inr	122 180 €	122 180	15 010 <sup>(1)</sup>	3 753	11 257	
<b>AUTRES DÉRIVÉS</b>						
Instruments de taux d'intérêt						
- Caps Euro	50 000 €	50 000	(150)	(150)		
- Caps Dollar	50 000 \$	41 183	(107)	(107)		
<b>INSTRUMENTS DE CHANGE (A)</b>						
Couverture du risque de change sur financements intra-groupe						
- VAT \$	178 000 \$	146 611	66	66		
- VAT CHF	60 000 CHF	49 900	60	60		
- AAT €	30 900 €	30 900	(3 378)	(3 378)		
<b>TOTAL</b>			<b>34 594</b>			

(1) L'écart de valeur entre les dettes au cours de couverture et leurs coûts amortis se dégrade de 54,9 millions d'euros.

Conformément à IFRS 13, les risques de contrepartie ont fait l'objet d'une estimation. Sont principalement concernés les instruments dérivés (*cross currency swaps*) visant à éliminer le risque de change sur les dettes contractées dans des monnaies (US dollar et roupie indienne) qui ne sont pas la monnaie fonctionnelle du Groupe. L'impact de l'ajustement de crédit de valeur (CVA ou exposition en cas de défaut de la contrepartie) et de l'ajustement de débit de valeur (DVA ou exposition

de la contrepartie en cas de défaut du Groupe) sur l'évaluation des instruments dérivés a été estimé en retenant une exposition au défaut calculée selon la méthode des « *add-ons* forfaitaires », une perte en cas de défaut de 40 % et une probabilité de défaut déterminée à partir des ratings des banques ou de celui estimé du Groupe. L'impact sur la juste valeur n'est pas matériel et n'a pas été intégré à la valeur de marché des instruments financiers telle que présentée ci-dessus.

En application d'IFRS 7, la répartition des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidé selon leur niveau hiérarchique de juste valeur est la suivante au 31 décembre 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2014</b>	
Niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif	2,2	
Niveau 2 : valorisation s'appuyant sur des données de marché observables	34,6	Voir ci-dessus
Niveau 3 : valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables	25,8	Note 9

## NOTE 18 AUTRES DETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Dettes sociales	63 189	62 049
Dettes fiscales	36 515	25 879
Autres dettes et comptes de régularisation	96 094	89 302
<b>TOTAL</b>	<b>195 798</b>	<b>177 230</b>

## NOTE 19 CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Ventes de biens	2 077 071	1 944 039
Ventes de services	345 682	341 944
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 422 753</b>	<b>2 285 983</b>

## Évolution du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>Variations de périmètre</b>	<b>Variations de change</b>	<b>2014 Périmètre et change constants</b>	<b>2013</b>
Chiffre d'affaires	2 422 753	7 705	- 53 897	2 468 945	2 285 983

## NOTE 20 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Salaires et traitements	272 747	266 329
Charges sociales	96 371	95 670
Participation des salariés (sociétés françaises)	4 171	4 834
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>373 289</b>	<b>366 833</b>
Effectifs moyens des sociétés intégrées	7 750	7 657

La participation des salariés des sociétés françaises est attribuée, au choix du salarié, en espèces ou en actions Vicat. Le cours d'attribution est déterminé en fonction de la moyenne des 20 dernières cotations sur la période définie précédant son versement.

## NOTE 21 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	(180 652)	(188 769)
Dotations nettes aux provisions	1 828	737
Dotations nettes aux autres dépréciations sur actifs	(17)	(4 415)
<b>DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS ORDINAIRES</b>	<b>(178 841)</b>	<b>(192 447)</b>
Autres dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations non ordinaires <sup>(1)</sup>	2 131	3 559
<b>DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(176 710)</b>	<b>(188 888)</b>

(1) Incluant au 31 décembre 2014 une reprise nette de 0,4 million d'euros (reprise 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2013) liée à la mise à jour de la quote-part estimée de responsabilité du Groupe au-delà de l'indemnisation des assureurs dans le sinistre survenu en 2006 tel que décrit dans la Note 15.  
Incluant au 31 décembre 2013 une reprise de provision de 0,9 million d'euros liée à la résolution d'un litige en Turquie suite à la conclusion d'un accord transactionnel (cf. Note 22).

## NOTE 22 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers d'euros)	2014	2013
Résultat sur cessions d'actifs	1 929	4 769
Produits des immeubles de placement	3 046	3 012
Autres	18 575	24 400
<b>Autres produits et charges ordinaires</b>	<b>23 550</b>	<b>32 181</b>
<b>Autres produits et charges non ordinaires <sup>(1)</sup></b>	<b>(8 945)</b>	<b>(8 217)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 605</b>	<b>23 964</b>

1) Incluant en 2014 :

- une charge de 0,7 million d'euros comptabilisée par le Groupe, correspondant aux dossiers constatés en charge en 2014 dans le cadre du sinistre survenu en 2006 tel que décrit dans la Note 15,

- une charge de 5,1 millions d'euros comptabilisée dans le cadre du règlement amiable du litige fiscal au Sénégal (cf. Note 25).

Incluant en 2013 :

- une charge de 0,9 million d'euros comptabilisée par le Groupe, correspondant aux dossiers constatés en charge en 2013 dans le cadre du sinistre survenu en 2006 tel que décrit dans la Note 15,

- une charge de 4,5 millions d'euros liée à la résolution d'un litige en Turquie suite à la conclusion d'un accord transactionnel. Cette charge a été compensée pour partie par une reprise de provision non ordinaire à hauteur de 0,9 million d'euros (cf. Note 21).

## NOTE 23 INDICATEURS DE PERFORMANCE

La rationalisation du passage entre l'Excédent Brut d'Exploitation, l'EBITDA, l'EBIT et le Résultat d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	2014	2013
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>418 423</b>	<b>394 511</b>
Autres produits et charges ordinaires	23 550	32 181
<b>EBITDA</b>	<b>441 973</b>	<b>426 692</b>
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires	(178 841)	(192 447)
<b>EBIT</b>	<b>263 132</b>	<b>234 245</b>
Autres produits et charges non ordinaires	(8 945)	(8 217)
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations non ordinaires	2 131	3 559
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>256 318</b>	<b>229 587</b>

## NOTE 24 RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Produits d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	15 168	16 434
Charges d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	(62 784)	(60 423)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(47 616)</b>	<b>(43 989)</b>
Dividendes	2 629	1 997
Gains de change	7 453	7 730
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	-	-
Résultat sur cessions de titres	-	195
Reprises financières de provisions	1 318	368
Autres produits	56	-
<b>Autres produits financiers</b>	<b>11 456</b>	<b>10 290</b>
Pertes de change	(11 323)	(11 745)
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	(1 341)	(986)
Dotations financières aux provisions	(284)	(1 485)
Résultat sur cession de titres	(1 729)	-
Charge d'actualisation	(7 214)	(4 860)
Autres charges	-	(238)
<b>Autres charges financières <sup>(1)</sup></b>	<b>(21 891)</b>	<b>(19 314)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(58 051)</b>	<b>(53 013)</b>

(1) incluant en 2014 une perte de change de (8,2) millions d'euros liée à la dévaluation du tengué kazakh en février 2014.

## NOTE 25 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

## Charge d'impôt

## Composantes de la charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Impôts exigibles	(75 798)	(74 528)
Impôts différés	16 340	17 282
<b>TOTAL</b>	<b>(59 458)</b>	<b>(57 246)</b>

### Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Résultat net des sociétés intégrées	138 807	119 328
Impôts sur les résultats	59 458	57 246
Résultat avant impôt	198 265	176 574
Taux d'impôt théorique	38,0 %	38,0 %
<b>Impôt théorique calculé au taux de la société mère</b>	<b>(75 341)</b>	<b>(67 098)</b>
<i>Rapprochement :</i>		
Écarts de taux France/Juridictions étrangères <sup>(1)</sup>	22 536	28 485
Opérations imposées à taux spécifique	5 151	(8 054)
Changement de taux	0	(600)
Différences permanentes	(6 125)	(3 425)
Crédits d'impôts	(1 532)	(327)
Autres	(4 147)	(6 227)
<b>CHARGE RÉELLE D'IMPÔT</b>	<b>(59 458)</b>	<b>(57 246)</b>

(1) Les écarts de taux France/Juridictions étrangères concernent principalement la Suisse et la Turquie.

### Impôts différés

#### Variation des impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôts différés Actifs		Impôts différés Passifs	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>101 671</b>	<b>89 162</b>	<b>215 751</b>	<b>216 180</b>
Charge/Produit de l'exercice	13 030	19 213	(3 310)	1 931
Impôts différés imputés en autres éléments du résultat global	6 650	(2 816)	(6 001)	6 781
Variations de conversion et autres	14 086	(3 888)	13 586	(9 141)
Variations de périmètre			(370)	
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE :</b>	<b>135 437</b>	<b>101 671</b>	<b>219 656</b>	<b>215 751</b>

**Décomposition de la (charge)/produit d'impôts différés nets par principale catégorie de différence temporelle**

(en milliers d'euros)	2014	2013
Immobilisations et locations financement	3 756	2 143
Instruments financiers	1 627	448
Pensions et autres avantages assimilés	10 296	1 434
Amortissements dérogatoires, provisions réglementées & autres	(7 856)	(10 837)
Autres différences temporaires, reports déficitaires et divers	21 169	24 094
<b>(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>28 992</b>	<b>17 282</b>

**Origine des impôts différés actifs et passifs**

(en milliers d'euros)	2014	2013
Immobilisations et locations financement	137 628	132 383
Instruments financiers	(6 624)	(5 277)
Pensions	(46 005)	(29 044)
Autres provisions pour risques et charges, actualisation	6 395	11 316
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	82 938	72 362
Autres différences temporaires, reports déficitaires et divers	(90 115)	(67 660)
<b>Actifs et passifs d'impôts différés nets</b>	<b>84 218</b>	<b>114 080</b>
Impôts différés actifs <sup>(1)</sup>	(135 437)	(101 671)
Impôts différés passifs	219 656	215 751
<b>SOLDE NET</b>	<b>84 218</b>	<b>114 080</b>

(1) Les impôts différés actifs trouvent principalement leur origine dans les déficits reportables de filiales situées aux États-Unis dont la prescription s'étale de 2024 à 2034.

**Impôts différés actifs non comptabilisés**

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés au 31 décembre 2014, du fait de leur imputation prévue au cours de la période d'exonération dont bénéficient les entités concernées ou du fait de leur récupération non probable, s'élèvent à 11,7 millions d'euros (8,1 millions d'euros au 31 décembre 2013). Ils concernent principalement deux entités bénéficiant d'un régime d'exonération fiscale pendant 10 ans.

**Litige fiscal au Sénégal**

Sococim Industries a été notifiée d'un redressement fiscal au titre d'une taxe instaurée par la loi de finance 2012 dénommée Contribution Spéciale sur les produits des Mines et Carrières « CSMC » dont elle conteste la légalité ainsi que l'applicabilité au regard des dispositions fiscales de la convention minière qui la lie à l'État du Sénégal. En conséquence, à fin 2013, aucune provision n'avait été comptabilisée à ce titre, et la société avait fourni des garanties financières à hauteur de 7,5 millions d'euros.

En 2014, les discussions se sont poursuivies entre Sococim Industries et l'Administration fiscale sénégalaise. Elles ont permis un règlement à l'amiable de ce litige qui s'est matérialisé par la mainlevée libératoire des garanties et cautions mises en place selon les termes du protocole d'accord signé entre l'État du Sénégal et la société concernée.

## NOTE 26 INFORMATIONS SECTORIELLES

## a) Informations par secteur

<b>31 décembre 2014</b> <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	<b>Ciment</b>	<b>Béton et granulats</b>	<b>Autres produits et services</b>	<b>Total</b>
<b>Compte de résultat</b>				
Chiffre d'affaires opérationnel	1 482 955	882 068	398 656	2 763 679
Éliminations intersecteurs	(221 476)	(21 670)	(97 780)	(340 926)
Chiffre d'affaires consolidé	1 261 479	860 398	300 876	2 422 753
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	341 183	71 117	29 673	441 973
EBIT (cf. 1.22 & 23)	220 207	28 162	14 763	263 132
<b>Bilan</b>				
Total des actifs non courants	2 761 842	654 578	160 049	3 576 469
Capitaux nets investis <sup>(1)</sup>	2 709 723	619 066	170 247	3 499 036
<b>Autres informations</b>				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	106 413	36 325	13 171	155 909
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	124 617	42 881	13 154	180 652
Effectif moyen	3 494	2 893	1 363	7 750

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et impôts différés.

<b>31 décembre 2013</b> <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	<b>Ciment</b>	<b>Béton et granulats</b>	<b>Autres produits et services</b>	<b>Total</b>
<b>Compte de résultat</b>				
Chiffre d'affaires opérationnel	1 332 708	899 307	400 160	2 632 175
Éliminations intersecteurs	(223 019)	(22 847)	(100 326)	(346 192)
Chiffre d'affaires consolidé	1 109 689	876 460	299 834	2 285 983
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	313 978	79 730	32 984	426 692
EBIT (cf. 1.22 & 23)	178 887	34 413	20 945	234 245
<b>Bilan</b>				
Total des actifs non courants	2 649 974	620 605	170 834	3 441 413
Capitaux nets investis <sup>(1)</sup>	2 601 264	590 404	186 774	3 378 442
<b>Autres informations</b>				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	127 686	32 687	14 060	174 433
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	132 315	43 843	12 610	188 768
Effectif moyen	3 390	2 918	1 349	7 657

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et impôts différés.

## b) Informations par zones géographiques

L'information relative aux zones géographique est présentée selon l'implantation géographique des entités concernées.

31 décembre 2014 <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	France	Europe (hors France)	États-Unis	Turquie, Kazakhstan et Inde	Afrique de l'ouest et Moyen Orient	Total
<b>Compte de résultat :</b>						
Chiffre d'affaires opérationnel	856 865	418 025	246 730	530 740	403 938	2 456 298
Éliminations interpayés	(25 741)	(349)	0	(742)	(6 713)	(33 545)
Chiffre d'affaires consolidé	831 124	417 676	246 730	529 998	397 225	2 422 753
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	134 071	102 857	16 952	111 641	76 452	441 973
EBIT (cf. 1.22 & 23)	83 904	70 412	(5 463)	66 505	47 774	263 132
<b>Bilan</b>						
Total des actifs non courants	665 498	537 143	468 985	1 200 705	704 138	3 576 469
Capitaux nets investis <sup>(1)</sup>	653 255	484 632	372 634	1 245 160	743 355	3 499 036
<b>Autres informations :</b>						
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	46 262	24 478	11 320	45 918	27 931	155 909
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	50 737	29 302	23 386	43 596	33 631	180 652
Effectif moyen	2 583	1 117	1 007	1 940	1 103	7 750

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et impôts différés.

31 décembre 2013 <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	France	Europe (hors France)	États-Unis	Turquie, Kazakhstan et Inde	Afrique de l'ouest et Moyen Orient	Total
<b>Compte de résultat :</b>						
Chiffre d'affaires opérationnel	883 443	427 050	220 828	461 401	328 630	2 321 352
Éliminations interpayés	(27 639)	(314)		(741)	(6 675)	(35 369)
Chiffre d'affaires consolidé	855 804	426 736	220 828	460 660	321 955	2 285 983
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	159 469	114 062	5 108	85 456	62 597	426 692
EBIT (cf. 1.22 & 23)	98 302	85 460	(17 391)	41 652	26 222	234 245
<b>Bilan</b>						
Total des actifs non courants	649 470	557 323	419 956	1 148 962	665 702	3 441 413
Capitaux nets investis <sup>(1)</sup>	670 118	513 724	339 305	1 154 704	700 591	3 378 442
<b>Autres informations :</b>						
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	55 782	32 011	7 971	59 916	18 753	174 433
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	58 498	28 661	24 691	42 720	34 198	188 768
Effectif moyen	2 522	1 113	1 023	1 881	1 118	7 657

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et impôts différés.

### c) Informations relatives aux principaux clients

Le Groupe n'est pas dépendant de ses principaux clients et aucun d'entre eux ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires.

## NOTE 27 FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation réalisées en 2014 par le Groupe se sont élevés à 302 millions d'euros contre 337 millions d'euros en 2013.

Cette diminution des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles entre 2013 et 2014 provient d'une augmentation de la capacité d'autofinancement de 30 millions d'euros et d'une dégradation de la variation du besoin en fonds de roulement de 65 millions d'euros.

L'analyse du besoin en fonds de roulement par nature se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	BFR au 31 déc. 2012	Variation du BFR année 2013	Autres Variations <sup>(1)</sup>	BFR au 31 déc. 2013	Variation du BFR année 2014	Autres Variations <sup>(1)</sup>	BFR au 31 déc. 2014
Stocks	381 893	(4 732)	(17 449)	359 712	20 722	13 771	394 205
Autres éléments de BFR	94 262	(40 794)	(7 440)	46 028	(1 672)	(8 690)	35 666
<b>BFR</b>	<b>476 155</b>	<b>(45 526)</b>	<b>(24 889)</b>	<b>405 740</b>	<b>19 050</b>	<b>5 081</b>	<b>429 871</b>

(1) Change, périmètre et divers.

## NOTE 28 FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement réalisées en 2014 par le Groupe se sont élevés à - 224 millions d'euros contre - 179 millions d'euros en 2013.

### Acquisitions d'investissements incorporels et corporels

Ils intègrent les décaissements effectués pour les investissements industriels (160 millions d'euros en 2014 et 176 millions d'euros en 2013) correspondant pour l'essentiel :

- en 2014 à des investissements réalisés en France, en Turquie, en Suisse, en Inde et au Sénégal.
- en 2013 à l'achèvement des investissements liés à l'usine *greenfield* de Vicat Sagar en Inde qui a démarré au cours du 1er semestre 2013 et à la poursuite en France de l'aménagement de la carrière de Mépieu, mais également à des investissements de maintenance et d'amélioration dans les autres pays d'implantation.

### Acquisitions/cessions de titres consolidés

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de sociétés consolidées réalisées au cours de l'exercice 2014 se sont traduites par un décaissement global de - 67 millions d'euros (décaissement global de - 9 millions d'euros en 2013).

Le principal décaissement effectué par le Groupe au cours de cet exercice l'a été pour l'acquisition de la participation résiduelle détenue par Sagar Cements dans la société Vicat Sagar Cement en Inde.

Le principal décaissement effectué par le Groupe au cours de l'exercice 2013 l'a été dans le cadre du rachat anticipé à son partenaire de sa participation résiduelle dans Mynaral Tas.

## NOTE 29 COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE NETTE

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	Net	Net
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 6)	268 196	241 907
Découverts bancaires	(25 206)	(16 095)
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>242 990</b>	<b>225 812</b>

## NOTE 30 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article 225.102-1 du Code de Commerce et en application de la norme IAS 24, nous vous informons que les rémunérations brutes totales versées à chaque mandataire social ayant des fonctions exécutives au sein du Groupe au cours de l'exercice 2014 ont été les suivantes : G. Sidos : 717 288 €, R. de Parisot : 538 233 €.

Ces sommes, qui ne comprennent pas de partie variable, correspondent à l'ensemble des rémunérations versées, tant par la société VICAT SA que par des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce.

Par ailleurs, aucune attribution ou option d'attribution de titres n'ont été consenties aux mandataires susvisés en dehors, le cas échéant, du bénéfice des régimes collectifs légaux ou conventionnels de participation et d'intéressement.

Enfin, les deux mandataires susvisés bénéficient en outre d'un régime de retraite sur complémentaire dans le cadre de l'article 39 du CGI. Les engagements correspondants (3 188 milliers d'euros en 2014 pour 2 715 milliers d'euros en 2013) ont fait l'objet de provisions dans les comptes au même titre que l'ensemble des engagements postérieurs à l'emploi à fin 2014 (note 1.15).

## NOTE 31 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Outre les informations requises pour les parties liées au titre des principaux dirigeants, décrites dans la Note 30, les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées dans lesquelles Vicat détient directement ou indirectement une participation, et des entités qui détiennent une participation dans Vicat.

Ces transactions ne sont pas significatives sur l'exercice 2014, et sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2014 et 2013 est la suivante par nature de partie liée :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
	Ventes	Achats	Créances	Dettes	Ventes	Achats	Créances	Dettes
Entreprises associées	1 251	2 844	6 878	1 855	540	2 169	7 278	2 178
Autres parties liées	73	2 805	0	56	801	3 308	65	782
<b>TOTAL</b>	<b>1 324</b>	<b>5 649</b>	<b>6 878</b>	<b>1 911</b>	<b>1 341</b>	<b>5 477</b>	<b>7 343</b>	<b>2 960</b>

## NOTE 32 HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes et des autres professionnels de leurs réseaux enregistrés dans les comptes des exercices 2014 et 2013 de la société Vicat S.A. et de ses filiales consolidées par intégration sont les suivants :

	KPMG Audit				Wolff & associés				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>AUDIT</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 013	1 039	55 %	57 %	374	363	20 %	20 %	466	420	25 %	23 %
■ VICAT SA	221	218	53 %	53 %	195	193	47 %	47 %			0 %	0 %
■ Filiales intégrées globalement et en proportionnel	792	821	55 %	58 %	179	170	12 %	12 %	466	420	32 %	30 %
Autres diligences et prestations directement liées	14	0	41 %	0 %	0	0	0 %	0 %	20	18	59 %	100 %
■ VICAT SA			-	-			-	-			-	-
■ Filiales intégrées globalement et en proportionnel	14		41 %	0 %			0 %	0 %	20	18	59 %	100 %
<b>SOUS TOTAL AUDIT</b>	<b>1 027</b>	<b>1 039</b>	<b>54 %</b>	<b>56 %</b>	<b>374</b>	<b>363</b>	<b>20 %</b>	<b>20 %</b>	<b>486</b>	<b>438</b>	<b>26 %</b>	<b>24 %</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>												
Juridique, fiscal, social et autres		2	-	100 %			-	0 %			-	0 %
<b>SOUS TOTAL AUTRES PRESTATIONS</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 027</b>	<b>1 041</b>	<b>54 %</b>	<b>57 %</b>	<b>374</b>	<b>363</b>	<b>20 %</b>	<b>20 %</b>	<b>486</b>	<b>438</b>	<b>26 %</b>	<b>24 %</b>

## NOTE 33 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre.

## NOTE 34 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS RETENUES POUR LA CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

**Intégration globale : France**

Société	Adresse	N° Siren	% de contrôle au 31 décembre 2014	% de contrôle au 31 décembre 2013
VICAT	Tour Manhattan, 6 place de l'Iris 92095 PARIS LA DÉFENSE	057 505 539	----	----
ALPES INFORMATIQUE	4 rue Aristide Bergès 38080 L'ISLE D'ABEAU	073 502 510	100,00	99,92
ANNECY BÉTON CARRIÈRES	14 chemin des grèves 74960 CRAN GEVRIER	326 020 062	50,00	50,00
LES ATELIERS DU GRANIER	Lieu-dit Chapareillan 38530 PONTCHARRA	305 662 504	100,00	100,0
BÉTON CHÂTILLONNAIS	Champ de l'Allée – ZI Nord 01400 CHÂTILLON SUR CHALARONNE	485 069 819	100,00	100,00
BÉTON CONTRÔLE COTE D'AZUR	217 Route de Grenoble 06200 NICE	071 503 569	100,00	97,12
BÉTON DE L'OISANS	4 rue Aristide Bergès 38080 L'ISLE D'ABEAU	438 348 047	60,00	60,00
LES BÉTONS DU GOLFE	Quartier les Plaines 83480 PUGET SUR ARGENS	501 192 785	100,00	100,00
LES BÉTONS DU RHÔNE	La petite Craz 69720 SAINT LAURENT DE MÛRE	503 728 164	100,00	100,00
BÉTON VICAT	4 rue Aristide Bergès 38080 L'ISLE D'ABEAU	309 918 464	99,99	99,99
BÉTON TRAVAUX	Tour Manhattan, 6 Place de l'Iris 92095 PARIS LA DÉFENSE	070 503 198	99,98	99,98
CONDENSIL	1327 Av. de la Houille Blanche 73000 CHAMBÉRY	342 646 957	60,00	60,00
DELTA POMPAGE	1327 Av. de la Houille Blanche 73000 CHAMBÉRY	316 854 363	100,00	100,00
ÉTABLISSEMENT ANTOINE FOURNIER	4 rue Aristide Bergès 38080 L'ISLE D'ABEAU	586 550 147	100,00	100,00
ÉTABLISSEMENTS TRUCHON	Route du Grésivaudan 38530 CHAPAREILLAN	068 500 768	100,00	NC
GRANULATS VICAT	4 rue Aristide Bergès 38080 L'ISLE D'ABEAU	768 200 255	100,00	100,00
MONACO BÉTON	Le Palais Saint James 5, avenue Princesse Alice 98000 MONACO	326 MC 161	100,00	100,00
PARFICIM	Tour Manhattan, 6 Place de l'Iris 92095 PARIS LA DÉFENSE	304 828 379	100,00	100,00
SATMA	4 rue Aristide Bergès 38080 L'ISLE D'ABEAU	304 154 651	100,00	100,00
SATM	1327 Av. de la Houille Blanche 73000 CHAMBÉRY	745 820 126	100,00	100,00
SIGMA BÉTON	4 rue Aristide Bergès 38080 L'ISLE D'ABEAU	343 019 428	100,00	100,00
SOCIÉTÉ L. THIRIET ET COMPAGNIE	Lieudit Chaufontaine 54300 LUNEVILLE	762 800 977	99,98	99,98
PAPETERIES DE VIZILLE	Tour Manhattan, 6 Place de l'Iris 92095 PARIS LA DÉFENSE	319 212 726	100,00	100,00
VICAT INTERNATIONAL TRADING	Tour Manhattan, 6 Place de l'Iris 92095 PARIS LA DÉFENSE	347 581 266	100,00	100,00
VICAT PRODUITS INDUSTRIELS	4 rue Aristide Bergès 38080 L'ISLE D'ABEAU	655 780 559	100,00	100,00

**Intégration globale : Étranger**

SOCIÉTÉ	PAYS	ÉTAT/VILLE	% de contrôle au 31 décembre 2014	% de contrôle au 31 décembre 2013
SINAÏ CEMENT COMPANY	ÉGYPTE	LE CAIRE	55,36	52,62
MYNARAL TAS COMPANY LLP	KAZAKHSTAN	ALMATY	90,00	90,00
JAMBYL CEMENT PRODUCTION COMPANY LLP	KAZAKHSTAN	ALMATY	90,00	90,00
BUILDERS CONCRETE	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
KIRKPATRICK	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	ALABAMA	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	ALABAMA	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	DELAWARE	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY OF CALIFORNIA	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	DELAWARE	100,00	100,00
NATIONAL READY MIXED	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
UNITED READY MIXED	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
VIKING READY MIXED	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
CEMENTI CENTRO SUD Spa	ITALIE	GENOVA	100,00	100,00
CIMENTS & MATÉRIAUX DU MALI	MALI	BAMAKO	95,00	94,89
GECAMINES	SÉNÉGAL	THIES	70,00	70,00
POSTOUDIOKOUL	SÉNÉGAL	RUFISQUE (DAKAR)	100,00	100,00
SOCOCIM INDUSTRIES	SÉNÉGAL	RUFISQUE (DAKAR)	99,89	99,91
SODEVIT	SÉNÉGAL	BANDIA	100,00	100,00
ALTOTA AG	SUISSE	OLTEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
KIESWERK AEBISHOLZ AG (ex ASTRADA KIES AG)	SUISSE	AEBISHOLZ (SOLEURE)	100,00	100,00
BETON AG BASEL	SUISSE	BALE (BALE)	100,00	100,00
BETON AG INTERLAKEN	SUISSE	MATTEN BEI INTERLAKEN (BERN)	76,53	75,42
BETONPUMPEN OBERLAND AG	SUISSE	WIMMIS (BERN)	93,33	93,33
CEWAG	SUISSE	DUTINGEN (FRIBOURG)	(1)	100,00
COVIT SA	SUISSE	SAINT-BLAISE (NEUCHATEL)	100,00	100,00
CREABETON MATÉRIAUX SA	SUISSE	LYSS (BERN)	100,00	100,00
EMME KIES + BETON AG	SUISSE	LÜTZELFLÜH (BERN)	66,66	66,66
FRISCHBETON AG ZUCHWIL	SUISSE	ZUCHWIL (SOLOTHURN)	88,94	88,94
FRISCHBETON LANGENTHAL AG	SUISSE	LANGENTHAL (BERN)	78,67	78,67
FRISCHBETON THUN	SUISSE	THOUNE (BERN)	54,26	54,26
FRISCHBETON TAFERS	SUISSE	TAFERS (FRIBOURG)	50,00	IP
GRANDY AG	SUISSE	LANGENDORF (SOLEURE)	100,00	100,00

(1) Société fusionnée en 2014.

**Intégration globale : Étranger (suite)**

SOCIÉTÉ	PAYS	ÉTAT/VILLE	% de contrôle au 31 décembre 2014	% de contrôle au 31 décembre 2013
KIESTAG STEINIGAND AG	SUISSE	WIMMIS (BERN)	98,55	98,55
MATERIALBEWIRTTSCHFTUNG MITHOLZ AG	SUISSE	KANDERGRUND (BERN)	(1)	98,55
KIESWERK NEUENDORF	SUISSE	NEUENDORF (SOLEURE)	100,00	100,00
SABLES + GRAVIERS TUFFIERE SA	SUISSE	HAUTERIVE (FRIBOURG)	50,00	50,00
SHB STEINBRUCH + HARTSCHOTTER BLAUSEE MITHOLZ AG	SUISSE	FRUTIGEN (BERN)	98,55	98,55
STEINBRUCH VORBERG AG	SUISSE	BIEL (BERN)	60,00	60,00
VIGIER BÉTON JURA SA (Ex BÉTON FRAIS MOUTIER SA)	SUISSE	BELPRAHON (BERN)	90,00	90,00
VIGIER BETON KIES SEELAND AG (ex VIBETON KIES AG)	SUISSE	LYSS (BERN)	100,00	100,00
VIGIER BETON MITTELLAND AG (ex WYSS KIESWERK AG)	SUISSE	FELDBRUNNEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIGIER BETON ROMANDIE SA (ex VIBETON FRIBOURG SA)	SUISSE	ST. URSEN (FRIBOURG)	100,00	100,00
VIGIER BETON SEELAND JURA AG (ex VIBETON SAFNERN AG)	SUISSE	SAFNERN (BERN)	90,47	90,47
VIGIER CEMENT AG	SUISSE	PERY (BERN)	100,00	100,00
VIGIER HOLDING AG	SUISSE	DEITINGEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIGIER MANAGEMENT AG	SUISSE	DEITINGEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIRO AG	SUISSE	DEITINGEN (SOLOTHURN)	(1)	100,00
VITRANS AG	SUISSE	PERY (BERN)	100,00	100,00
AKTAS	TURQUIE	ANKARA	100,00	100,00
BASTAS BASKENT CIMENTO	TURQUIE	ANKARA	91,58	91,58
BASTAS HAZIR BETON	TURQUIE	ANKARA	91,58	91,58
KONYA CIMENTO	TURQUIE	KONYA	83,34	83,34
TAMTAS	TURQUIE	ANKARA	100,00	100,00
BSA CIMENT SA	MAURITANIE	NOUAKCHOTT	64,91	64,91
BHARATHI CEMENT	INDE	HYDERABAD	51,02	51,00
VICAT SAGAR	INDE	HYDERABAD	99,98	53,00

(1) Sociétés fusionnées en 2014.

**Intégration proportionnelle : France**

Société	Adresse	N° Siren	% de contrôle au 31 décembre 2014	% de contrôle au 31 décembre 2013
CARRIÈRES BRESSE BOURGOGNE	Port Fluvial Sud de Chalon 71380 ÉPERVANS	655 850 055	(1)	49,95
DRAGAGES ET CARRIÈRES	Port Fluvial sud de Chalon 71380 ÉPERVANS	341 711 125	(1)	50,00
SABLIÈRES DU CENTRE	Les Genévriers Sud 63430 LES MARTRES D'ARTIERE	480 107 457	(1)	50,00

(1) Société mise en équivalence en 2014 (IFRS 10).

**Intégration proportionnelle : Étranger**

Société	Pays	État/Ville	% de contrôle au 31 décembre 2014	% de contrôle au 31 décembre 2013
FRISHBETON TAFERS AG	SUISSE	Tafers (Fribourg)	(2)	49,50

(2) Société intégrée globalement en 2014 (IFRS 10).

**Mise en équivalence : France**

Société	Adresse	N° Siren	% de contrôle au 31 décembre 2014	% de contrôle au 31 décembre 2013
CARRIÈRES BRESSE BOURGOGNE	Port Fluvial Sud de Chalon 71380 ÉPERVANS	655 850 055	33,27	(3)
DRAGAGES ET CARRIÈRES	Port Fluvial sud de Chalon 71380 ÉPERVANS	341 711 125	50,00	(3)
SABLIÈRES DU CENTRE	Les Genévriers Sud 63430 LES MARTRES D'ARTIERE	480 107 457	50,00	(3)

(3) Société intégrée en proportionnel en 2013 (IFRS 10).

**Mise en équivalence : Étranger**

Société	Pays	État/Ville	% de contrôle au 31 décembre 2014	% de contrôle au 31 décembre 2013
HYDROELECTRA	SUISSE	AU (ST. GALLEN)	50,00	50,00
SILO TRANSPORT AG	SUISSE	BERN (BERN)	50,00	50,00
SINAÏ WHITE CEMENT	ÉGYPTE	LE CAIRE	25,40	25,40

### 7.1.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

#### Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vicat SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des actifs à durée de vie indéfinie et, s'il existe un indice de perte de valeur, évalue la valeur des actifs à durée de vie définie, selon les modalités décrites dans la note 1.11 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3 « Goodwill », 4 « Autres immobilisations incorporelles » et 5 « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations ;
- La Société comptabilise des provisions au titre des engagements de retraite envers ses salariés en application des dispositions d'IAS 19 révisée. Les notes 1.15 et 14 précisent les modalités d'évaluation des avantages au personnel postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme. Ces engagements ont fait l'objet d'une comptabilisation sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à vérifier que les notes 1.15 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée et à vérifier la correcte application de la norme IAS 19 révisée.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

#### Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 6 mars 2015

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Bertrand Desbarrières

*Associé*

Chamalières, le 6 mars 2015

**Wolff & Associés S.A.S.**

Patrick Wolff

*Associé*

## 7.2. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014

### 7.2.1. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014

#### Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>405 881</b>	<b>416 762</b>
Production de l'exercice	408 667	419 895
Consommations de l'exercice	(241 332)	(237 784)
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>167 335</b>	<b>182 111</b>
Charges de personnel	(64 264)	(63 535)
Impôts taxes et versements assimilés	(16 859)	(17 986)
Transfert de charges et subventions	3 338	703
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>89 550</b>	<b>101 293</b>
Autres produits et charges	2 241	4 949
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(23 803)	(25 701)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>67 988</b>	<b>80 541</b>
Charges et produits financiers	57 370	165 546
<b>Résultat courant</b>	<b>125 358</b>	<b>246 087</b>
Charges et produits exceptionnels	(974)	2 996
Participation des salariés	(2 723)	(3 286)
Impôts sur les bénéfices	(19 847)	(21 335)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>101 814</b>	<b>224 462</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>119 414</b>	<b>235 431</b>

**Bilan au 31 décembre 2014**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif immobilisé</b>		
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Valeurs brutes	36 070	29 644
Amortissements & dépréciations	(16 570)	(14 479)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>19 500</b>	<b>15 165</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Valeurs brutes	857 091	838 283
Amortissements & dépréciations	(588 562)	(568 111)
Valeurs nettes	<b>268 529</b>	<b>270 172</b>
<b>Immobilisations financières</b>		
Titres	1 736 140	1 742 380
Prêts et divers	107 984	95 280
	1 844 124	1 837 660
<b>Actif circulant</b>		
Stocks	90 731	89 832
Clients et autres créances	494 389	306 309
Valeurs mobilières de placement	5 592	7 441
Disponibilités	1 600	627
Charges constatées d'avance	1 799	2 051
	<b>594 111</b>	<b>406 260</b>
Charges à répartir	3 448	2 469
Écart de conversion actif		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 729 712</b>	<b>2 531 726</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	179 600	179 600
Réserves, primes et provisions	983 323	834 883
Écart de réévaluation	11 142	11 142
Report à nouveau	206 173	201 334
Résultat	101 814	224 462
	<b>1 482 052</b>	<b>1 451 421</b>
<b>Provisions</b>		
Pour risques	1 461	1 860
Pour charges	26 019	21 872
	<b>27 480</b>	<b>23 732</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts	925 404	915 480
Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banques	10 942	12 876
Fournisseurs et dettes divers	283 834	128 217
Produits constatés d'avance		
	<b>1 220 180</b>	<b>1 056 573</b>
Écart de conversion Passif		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 729 712</b>	<b>2 531 726</b>

## 7.2.2. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2014

<b>NOTE 1</b>	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	194
<b>NOTE 2</b>	FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	195
<b>NOTE 3</b>	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	195
<b>NOTE 4</b>	ÉLÉMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE	195
<b>NOTE 5</b>	ANALYSE DES COMPTES	196
<b>NOTE 6</b>	RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET DES CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES	201
<b>NOTE 7</b>	INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	202
<b>NOTE 8</b>	SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE	202
<b>NOTE 9</b>	ENGAGEMENTS HORS BILAN	203
<b>NOTE 10</b>	RÉMUNÉRATIONS, EFFECTIFS ET CICE	203

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût historique diminué des amortissements. Le fonds commercial, intégralement amorti, est constitué de valeurs reçues en apport antérieurement à l'exercice 1986.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, en appliquant l'approche par composants prévue par le règlement CRC 2002-10. Le coût de revient exclut tous frais financiers intercalaires. Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations selon le mode linéaire. Les amortissements résultant des durées d'usage sont constatés par dotation aux provisions réglementées.

Les terrains de carrière sont amortis en fonction des tonnages extraits dans l'année, par comparaison avec les réserves totales estimées.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires, compte tenu du pourcentage de détention, des perspectives de rentabilité et des cours de bourse s'ils sont significatifs ou des prix de marché. Les

participations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et figurent dans les autres immobilisations financières. Ceux destinés à l'attribution des salariés dans le cadre de la participation et de l'intéressement sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Les résultats des cessions des titres auto-détenus contribuent au résultat de l'exercice. À la clôture de l'exercice les titres auto-détenus sont évalués sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Les variations du cours de l'action en dessous du cours historique d'achat sont susceptibles d'entraîner une variation du résultat.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Pour les stocks de produits finis et les en-cours de production, le coût comprend une quote-part appropriée de charges fixes fondée sur des conditions d'utilisation normatives des outils de production.

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont pratiquées tant sur les stocks que sur les créances pour prendre en compte les pertes probables pouvant apparaître à la clôture de l'exercice.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les frais d'émission des emprunts ont été étalés sur la durée des emprunts.

La différence résultant de l'évaluation des dettes et créances en devises est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

## NOTE 2 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'a marqué l'année 2014.

## NOTE 3 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Vicat SA a acquis le fonds de commerce de l'activité des papeteries de Vizille auprès de SAPV.

## NOTE 4 ÉLÉMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires net par secteurs d'activités s'élève à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total</b>
Ciment	373 354
Papier	32 527
<b>TOTAL</b>	<b>405 881</b>

## NOTE 5 ANALYSE DES COMPTES

## 5.1. Actif immobilisé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, fonds commercial et autres immobilisations incorporelles	29 645	6 425			36 070
Terrains et aménagements	89 992	119		586	90 697
Constructions et aménagements	169 344	3 391	79	6 745	179 401
Installations techniques matériel et outillage industriels	543 765	9 333	158	17 949	570 889
Autres immobilisations corporelles	8 282	340		81	8 703
Immobilisations corporelles en cours	26 889	5 855		(25 361)	7 383
Avances et acomptes	11	7			18
<b>TOTAUX</b>	<b>867 928</b>	<b>25 420</b>	<b>237</b>	<b>0</b>	<b>893 111</b>

- L'augmentation des immobilisations incorporelles comprend un complément de 6 146 milliers d'euros sur le projet de mise en place du logiciel SAP dont une partie a été mise en service au 1er juillet 2013.
- Les principaux mouvements sur les immobilisations corporelles concernent :
  - la poursuite de l'aménagement de la carrière de Mépieu pour un montant de 6 119 milliers d'euros,
  - le développement de nouveaux produits dans l'activité Ciment pour 3 739 milliers d'euros et dans l'activité papier pour 654 milliers d'euros,
  - divers investissements dans l'activité papier pour 2 007 milliers d'euros comprenant la nouvelle station d'épuration, l'amélioration des performances et la mise en conformité des installations.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Amortissements à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, fonds commercial et autres immobilisations incorporelles	14 479	2 091			16 570
Terrains et aménagements	18 531	869			19 400
Constructions & aménagements	121 245	3 972	44		125 173
Installations techniques matériel & outillage industriels	420 205	15 207	147		435 265
Autres immobilisations corporelles	7 070	597			7 667
<b>TOTAUX</b>	<b>581 530</b>	<b>22 736</b>	<b>191</b>	<b>0</b>	<b>604 075</b>

### 5.1.1. Immobilisations incorporelles

Le reliquat des quotas alloués par l'État, dans le cadre du Plan National d'Affectation des Quotas (PNAQ II), période de 2008-2012, s'élève à 1 528 milliers de tonnes. Dans le cadre du nouveau Tableau National d'Allocation, les quotas reçus au titre de 2014 représentent 2 384 milliers de tonnes.

Conformément au règlement ANC 2013-03 art 1, les quotas ayant été attribués gratuitement n'ont donné lieu à aucune comptabilisation tant à l'actif qu'au passif.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 3 974 milliers d'euros. Ils se décomposent en 2 615 milliers d'euros concernant les dépenses internes (dotations aux amortissements, frais de personnels et de fonctionnement) et 1 359 milliers d'euros concernant des opérations confiées à des organismes extérieurs.

### 5.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles en cours sont principalement constituées d'installations industrielles en phase de montage.

Les investissements industriels ont été amortis comme suit :

■ Constructions et génie civil des installations	
■ Industrielles :	15 à 30 ans
■ Installations industrielles :	5 à 15 ans
■ Matériel roulant :	5 à 8 ans
■ Matériel divers :	5 ans
■ Matériels informatiques :	3 ans

### 5.1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières brutes ont augmenté de 1 666 milliers d'euros principalement par suite :

■ de la variation des titres	- 6 240
■ de la variation des autres immobilisations financières :	- 278
■ de la variation du prêt accordé à nos filiales	+ 8 184
	<hr/>
	- 1 666

Au titre du contrat de liquidité confié à NATIXIS, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la clôture de l'exercice :

- 17 733 titres pour une valeur nette de 1 057 milliers d'euros ;
- 2 954 milliers d'euros de liquidités.

Dans le cadre de ce contrat, 362 559 actions ont été acquises au cours de l'exercice pour un montant de 20 800 milliers d'euros et 366 941 titres cédés pour un montant de 20 906 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2014, les immobilisations financières intégraient 700 900 actions auto-détenues, à ce montant s'ajoutent 93 711 actions auto-détenues classées en valeurs mobilières de placement.

Les prêts et autres immobilisations financières s'élèvent à 124 974 milliers d'euros et ont une échéance à plus d'un an.

## 5.2. Capitaux propres

### 5.2.1. Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 179 600 000 euros, divisé en 44 900 000 actions de 4 euros dont détenues par :

■ Personnel	4,27 %
<i>dont actionnaires salariés* : 1,78 %</i>	
■ Famille, Parfininco et Soparfi	60,57 %
■ Vicat	1,77 %

\* Au sens de l'article L 225-102 du code de commerce.

## 5.2.2. Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	1 451 421	1 297 804
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	1 482 052	1 451 421
Variation	30 631	153 617
<b>Analyse des variations</b>		
Résultat de l'exercice	101 814	224 462
Distribution de dividendes <sup>(1)</sup>	(66 178)	(66 014)
Écart de réévaluation	(1)	(1)
Provisions réglementées	(5 004)	(4 830)
<b>TOTAL</b>	<b>30 631</b>	<b>153 617</b>

(1) Sous déduction des dividendes sur actions propres.

## 5.2.3. Provisions réglementées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour hausse des prix	10 309	32	2 548	7 793
Amortissements dérogatoires	89 703	6 175	6 394	89 484
Provision spéciale de réévaluation	2 366	/	/	2 366
Provision pour investissements	4 909	/	2 269	2 640
<b>TOTAL</b>	<b>107 287</b>	<b>6 207</b>	<b>11 211</b>	<b>102 283</b>

L'échéancier de reprise se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant	Reprise à 1 an au plus	Reprise à plus d'1 an
Provision pour hausse des prix	7 793	3 164	4 629
Amortissements dérogatoires	89 484	/	89 484
Provision spéciale de réévaluation	2 366	/	2 366
Provision pour investissement	2 640	1 094	1 546
<b>TOTAL</b>	<b>102 283</b>	<b>4 258</b>	<b>98 035</b>

### 5.3. Provisions

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution de carrières	4 341	85	426	/	4 000
Provisions pour litiges	832	196	711	/	317
Autres provisions pour risques et charges	18 559	5 003	399	/	23 163
<b>TOTAL</b>	<b>23 732</b>	<b>5 284</b>	<b>1 536</b>	<b>/</b>	<b>27 480</b>

Les provisions qui s'élèvent à 27 millions d'euros couvrent :

- les coûts prévisionnels liés à l'obligation de reconstitution des sites de carrières à hauteur de 4,0 millions d'euros. Ces provisions sont constituées, pour chacune des carrières, en fonction des tonnages extraits rapportés au gisement potentiel, et par référence aux coûts estimés des travaux en fin d'exploitation ;
- les autres provisions pour risques et charges qui incluent une provision de 20 923 milliers d'euros pour impôt à restituer aux filiales dans le cadre du régime de l'intégration fiscale.

### 5.4. Dettes financières

Au cours de l'exercice 2014, les dettes financières à moyen et long terme, les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ont augmenté de 7 989 milliers d'euros.

#### 5.4.1. Échéancier

(en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	+ 1 an et 5 ans au plus	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	925 172	105 937	555 130	264 105
Emprunts et dettes financières divers	3 327	3 096	/	231
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	7 846	7 846	/	/
(1) Dont billets de trésorerie	300 000		300 000	

#### 5.4.2. Autres informations

La Société dispose de lignes de financement confirmées, non utilisées et non affectées à la couverture du risque de liquidité sur les billets de trésorerie pour un montant de 311 millions d'euros au 31 décembre 2014 (321 millions d'euros au 31 décembre 2013).

La Société dispose également d'un programme d'émission de billets de trésorerie de 300 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, le montant des billets émis s'élève à 300 millions d'euros. Les billets de trésorerie qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés à des lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme.

Les contrats de financement à moyen ou long terme contiennent des clauses particulières (*covenants*) imposant notamment le respect de ratios financiers. L'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la situation financière de la société.

#### 5.4.3. Couverture des risques

##### Risque de change

Les montants en principal et en intérêts dus au titre des emprunts émis initialement en dollars US ont été convertis en euros au moyen de *cross currency swaps*.

##### Risque de taux

L'endettement à taux variable est couvert au moyen d'instruments financiers (*caps et swaps*) sur des durées d'origine de 5 à 12 ans pour un montant de 200 millions d'euros au 31 décembre 2014.

##### Risque de liquidité

Le risque lié à l'impossibilité de placer les billets de trésorerie sur le marché est couvert par des lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant s'élevant au 31 décembre 2014 à celui des billets émis soit 300 millions d'euros.

#### 5.4.4. Instruments financiers

Les instruments dérivés non dénoués au 31 décembre 2014 s'analysent comme suit :

Nature (en milliers d'unités monétaires)	Valeur nominale (devise)	Valeur nominale (euros)	Juste valeur (euros)
Ventes à terme de CHF	60 000 CHF	49 900	+ 74 <sup>(1)</sup>
Ventes à terme d'USD	178 000 USD	146 611	(773) <sup>(2)</sup>
Swaps de taux TV/TF	150 000 EUR	150 000	(4 228)
Caps de taux	50 000 EUR	50 000	(150)
Cross Currency Swap	570 000 USD	469 484	+ 5 008 <sup>(3)</sup>

(1) Parallèlement la dette se dégrade de 14 milliers d'euros.

(2) Parallèlement le prêt s'améliore de 839 milliers d'euros.

(3) Parallèlement la dette se dégrade de 24 037 milliers d'euros.

#### 5.5. Échéance des créances et dettes d'exploitation

L'ensemble des créances et des dettes d'exploitation ont une échéance à un an au plus.

#### 5.6. Solde des dettes envers les fournisseurs

Fin 2014 le montant des factures dues aux fournisseurs s'élève à la clôture de l'exercice à 26 429 milliers d'euros.

Décomposition par date d'échéance (en milliers d'euros)	2014	2013
Échues	8 734	3 418
Échéance moins de 30 jours	13 923	16 209
Échéance de 31 à 60 jours	3 601	8 947
<b>TOTAL</b>	<b>26 258</b>	<b>28 574</b>

#### 5.7. Autres éléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les autres éléments d'information sont donnés dans les tableaux ci-après :

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Participations	1 726 695	
Créances clients et comptes rattachés	27 024	12 356
Autres créances	403 889	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 774	
Autres dettes	177 976	

Éléments du compte de résultat	Entreprises liées
Charges financières	746
Produits financiers hors dividendes	7 685

Les transactions réalisées avec les entreprises associées et les parties liées ne sont pas visées par le Règlement 2010-02 de l'Autorité des normes comptables.

Charges à payer <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 063
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 009
Dettes fiscales et sociales	16 424
Autres dettes	422
<b>TOTAL</b>	<b>40 918</b>

Charges constatées d'avance <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Charges d'exploitation	1 694
Charges financières	105
<b>TOTAL</b>	<b>1 799</b>

### Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées d'actions Vicat détenues dans le cadre de l'attribution aux salariés de la participation, de l'intéressement et de l'arbitrage à hauteur de 93 711 titres pour une valeur nette de 5 592 milliers d'euros. Cette valorisation a été effectuée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de décembre 2014 qui s'élève à 59,67 €.

### Résultat financier

Le résultat financier a enregistré une reprise nette aux provisions pour dépréciation des titres auto détenus de 6 656 milliers d'euros (contre une reprise de 6 490 milliers d'euros en 2013).

## NOTE 6 RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET DES CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES

Répartition <i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt sur les sociétés	Contribution sociale	Contribution exceptionnelle	Résultat net après impôt
Résultat courant	125 358	(17 857)	(826)	(8 583)	98 092
Résultat exceptionnel (et participation des salariés)	(3 697)	5 000	212	2 207	3 722
Résultat comptable	121 661	(12 857)	(614)	(6 376)	101 814

## NOTE 7 INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

Rubriques <i>(en milliers d'euros)</i>	Dotations-	Reprises	Montants
Résultat de l'exercice			101 814
Impôt sur les bénéfices			17 143
Contribution exceptionnelle			2 086
Contribution sociale			618
<b>Résultat avant impôt</b>			<b>121 661</b>
Variation amortissements dérogatoires	6 175	(6 394)	(219)
Variation provisions pour investissement	/	(2 269)	(2 269)
Variation de la provision spéciale de réévaluation	/	/	/
Variation provisions pour hausse de prix	32	(2 548)	(2 516)
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>6 207</b>	<b>(11 211)</b>	<b>(5 004)</b>
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>			<b>116 657</b>

La société Vicat a opté pour le régime d'intégration fiscale dont elle est tête de groupe. Cette option concerne 20 sociétés. Aux termes de la convention d'intégration fiscale, les filiales supportent une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant du régime d'intégration bénéficie à la société tête de groupe, nonobstant les déficits à restituer

aux filiales pour lesquels une provision est constituée. Pour l'exercice 2014, cette économie s'élève à 1 696 milliers d'euros.

Le montant des charges visées aux articles 223 quater et 39.4 du Code général des impôts s'est élevé à 137 milliers d'euros au titre de l'exercice 2014.

## NOTE 8 SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE

Rubriques <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Impôt dû sur :	
Provisions pour hausse de prix	2 961
Amortissements dérogatoires	34 004
<b>Total accroissements</b>	<b>36 965</b>
Impôt payé d'avance sur charges non déductibles temporairement	3 127
Dont participation des salariés : 1 035	
<b>Total allègements</b>	<b>3 127</b>
<b>Situation fiscale différée nette</b>	<b>33 838</b>

## NOTE 9 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Engagements de départs en retraite <sup>(1)</sup>	16 969
Cautions et garanties <sup>(2)</sup>	241 037
<b>TOTAL</b>	<b>258 006</b>

(1) dont 8 081 milliers d'euros au titre du régime de retraite sur complémentaire souscrit au profit des dirigeants dans le cadre de l'article 39 du CGI.

(2) Vicat s'est porté garant au bénéfice des bailleurs pour le compte de ses filiales Jambyl Cement Production Company Llp, Vicat Sagar Cement Private Ltd et Gulbarga pour des financements souscrits pour la construction de projets greenfield.

Vicat a consenti une option de vente aux actionnaires minoritaires de sa filiale Mynaral Tas Company LLP. Cette option, exerçable au plus tôt en décembre 2013 est évaluée à 11 060 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Engagements reçus <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Lignes de crédit confirmées <sup>(1)</sup>	731 000
Autres engagements reçus	
<b>TOTAL</b>	<b>731 000</b>

(1) dont 300 000 milliers d'euros affectés à la couverture du programme d'émission des billets de trésorerie.

Les engagements liés aux départs en retraite sont calculés conformément aux clauses prévues par les conventions collectives. Ils font l'objet d'un calcul actuariel selon la méthode des unités de crédits projetées qui intègre des hypothèses de rotation du personnel, d'espérance de vie et de niveau de rémunération future. Les engagements sont évalués, charges sociales incluses, au prorata des années de service des salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,75 % ;
- Taux d'augmentation des salaires : de 1,7 % à 3,2 % ;
- Taux d'inflation : 2 %.

## NOTE 10 RÉMUNÉRATIONS, EFFECTIFS ET CICE

Rémunération des dirigeants <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Rémunérations allouées :	
- aux administrateurs ès qualités	275
- aux membres de la direction	2 250

Effectif	Moyen	Au 31 décembre 2014
Cadres	212	221
Agents de maîtrise, techniciens, employés	377	379
Ouvriers	277	272
<b>TOTAL SOCIÉTÉ</b>	<b>866</b>	<b>872</b>
<i>Dont papier</i>	165	167

**CICE**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le CICE a été comptabilisé dans les comptes individuels au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64. Le produit à recevoir constaté au 31 décembre 2014 s'élève à 906 milliers d'euros.

L'utilisation du CICE a été affectée à l'acquisition d'immobilisations.

**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Société ou Groupes des sociétés Exercice 2014	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société Vicat au cours de l'exercice	Observations
				brute	nette						

Filiales & participation dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital de vicat

**1) Filiales**

(50 % au moins du capital détenu par la société)

<b>Béton Travaux</b> 92095 Paris La Défense	27 997	214 060	99,97	88 869	88 869	74 730		18 944	21 050		
<b>National Cement Company</b> Los Angeles Usa	280 521 <sup>(1)</sup>	55 097 <sup>(1)</sup>	97,85	229 581	229 581	82 707		327 856 <sup>(1)</sup>	(9 959) <sup>(1)</sup>		
<b>Parficim</b> 92095 Paris La Défense	67 728	1 422 116	99,99	1 343 624	1 343 624	100 095			93 705	69 845	
<b>Satma</b> 38081 L'isle D'abeau Cedex	3 841	6 147	100,00	7 613	7 613			19 047	529	480	
<b>Cap Vrats</b> 13270 Fos Sur Mer	16 540	3 507	100,00	43 004	43 004	11 134		15 130	(579)		
<b>Sodicapei</b> 34560 Villeveyrac	169	1 690	58,47	10 990	10 990			1 200	(509)		

**2) Participation**

(10 à 50 % du capital détenu par la société)

<b>Société Des Ciments D'Abidjan</b> Côte D'ivoire	2 000 000 <sup>(2)</sup>	28 490 624 <sup>(2)</sup>	17,14	1 596	1 596			61 014 223 <sup>(2)</sup>	5 800 533 <sup>(2)</sup>	697	Chiffres 2013
<b>Autres Filiales &amp; Participations</b>											
Filiales françaises (ensemble)				8 281	8 216	6 747				5 378	
Filiales étrangères (ensemble)				2 687	2 687						
<b>TOTAL</b>				<b>1 736 245</b>	<b>1 736 180</b>	<b>275 413</b>				<b>76 400</b>	

(1) Chiffres présentés en USD.

(2) Chiffres présentés en Fcfa.

### 7.2.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vicat SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées lors de la clôture annuelle, notamment relatives à l'évaluation effectuée par la société des titres de participations inscrits à l'actif de son bilan. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe ;
- Votre Société constitue des provisions pour charges de reconstitution de carrières et pour impôts à restituer aux filiales dans le cadre du régime de l'intégration fiscale, tel que décrit en note 5.3 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des hypothèses retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 6 mars 2015

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Bertrand Desbarrières

*Associé*

Chamalières, le 6 mars 2015

**Wolff & Associés S.A.S.**

Patrick Wolff

*Associé*

## 7.3. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe est impliqué dans certains différends, procédures administratives judiciaires ou arbitrales dans le cadre de la marche ordinaire de son activité. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque déterminé présente une probabilité sérieuse de réalisation avant la clôture de l'exercice et qu'une estimation des conséquences financières liées à ce risque est possible.

Les principaux différends et procédures administratives, judiciaires ou arbitrales en cours dans lesquels le Groupe est impliqué sont détaillés ci-dessous.

### 7.3.1. LITIGE FISCAL AU SÉNÉGAL

Sococim Industries a été notifiée d'un redressement fiscal au titre d'une taxe instaurée par la loi de finances 2012 dénommée Contribution Spéciale sur les produits des Mines et Carrières «CSMC» dont elle conteste la légalité ainsi que l'applicabilité au regard des dispositions fiscales de la convention minière qui la lie à l'État du Sénégal. En conséquence, à fin 2013, aucune provision n'avait été comptabilisée à ce titre, et la société avait fourni des garanties financières à hauteur de 7,5 millions d'euros.

En 2014, les discussions se sont poursuivies entre Sococim Industries et l'Administration fiscale sénégalaise. Elles ont permis un règlement à l'amiable de ce litige qui s'est matérialisé par la mainlevée libératoire

des garanties et cautions mises en place selon les termes du protocole d'accord signé entre l'État du Sénégal et la société concernée.

### 7.3.2. ARBITRAGE SOCOCIM INDUSTRIES / ÉTAT DU SÉNÉGAL

Un projet d'implantation d'un cimentier nigérian est en cours de mise en œuvre au Sénégal. Les manquements graves relevés dans le processus d'implantation de ce projet constituent une violation des dispositions des codes miniers et de l'environnement du Sénégal. Le Groupe a déposé le 15 juillet 2014 une requête d'arbitrage auprès du Centre International pour le Règlement de différends relatifs aux investissements « CIRDI » enregistrée en date du 5 août 2014 en sollicitant la protection prévue par l'Accord du 26 juillet 2007 signé entre l'État sénégalais et l'État français relatif à la protection réciproque des investissements. Cet arbitrage vise à :

- constater que l'État du Sénégal manque à son obligation de traitement juste et équitable ;
- constater le comportement discriminatoire de l'État du Sénégal à l'égard du Groupe VICAT ;
- constater les irrégularités et manquements dudit projet ;
- ordonner à l'État du Sénégal d'appliquer le Droit et notamment les sanctions prévues par les textes.

### 7.3.3. LITIGE INDE

Le partenaire du Groupe dans Bharathi Cement, Y.S. Jaganmohan Reddy, fait l'objet d'une procédure d'enquête menée par le CBI (Central Bureau of Investigation) sur l'origine et le développement de son patrimoine. Dans le cadre de cette enquête, le CBI a déposé en septembre 2012 et au cours de 2013 quatre procès-verbaux présentant ses allégations. En ce qui concerne Bharathi Cement, le CBI enquête pour vérifier si les investissements faits par des investisseurs indiens dans cette société ont été réalisés de bonne foi dans le cours normal des affaires et si la concession minière a été attribuée régulièrement. Les faits reprochés sont antérieurs à l'entrée de Vicat au capital de la société. La procédure n'a pas connu de nouveaux développements au cours de l'année 2014.

Toutefois la procédure se poursuit et a donné lieu, en février 2015, à une saisie conservatoire à hauteur de 95 Crores (environ 13 millions d'euros) sur un compte bancaire de Bharathi.

Bien que cette mesure ne soit pas de nature à entraver le fonctionnement de la Société, cette dernière exerce ses recours auprès des autorités administratives et judiciaires.

### 7.3.4. LITIGES RELATIFS AUX AUTORISATIONS D'EXPLOITATION

Certaines associations de protection de l'environnement engagent de façon systématique des actions contentieuses en vue d'obtenir l'annulation de permis ou d'arrêtés préfectoraux d'exploitation. La Société, dans tous les cas, organise sa défense et procède au dépôt de nouvelles demandes d'autorisation d'exploitation ou permis afin d'assurer un fonctionnement normal de ses usines.

Il n'existe pas, à l'exception des litiges décrits ci-dessus, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé(e), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats <sup>(1)</sup>.

## 7.4. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

À la connaissance de la Société, il n'y a eu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 décembre 2014.

(1) À l'exclusion, des sociétés consolidées par mise en équivalence.



Recherche et développement au Centre Technique  
Louis Vicat de l'Isle d'Abeau (France).

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

# 8

<b>8.1.</b>	<b>ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 MAI 2015</b>	<b>210</b>
8.1.1.	De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :	210
8.1.2.	De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :	210

<b>8.2.</b>	<b>PROJET DE RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 MAI 2015</b>	<b>211</b>
-------------	---	------------

## 8.1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 MAI 2015

### 8.1.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

---

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Président-Directeur Général sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et fixation du dividende ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur ses propres actions ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Guy Sidos ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie Sidos ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Salmon ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Breuil ;
- Nomination de Madame Delphine André en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Raynald Dreyfus ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales ;
- Questions diverses.

### 8.1.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

---

- Adoption de l'article 26 des statuts relatif au droit de vote double, qui contient des dispositions contraires à l'article L. 225-123 (modifié) du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

## 8.2. PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 MAI 2015

### I - Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

**Première résolution** (*Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2014*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014, approuve les comptes annuels de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat bénéficiaire de cet exercice à 101 814 090 euros.

**Deuxième résolution** (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice au 31 décembre 2014*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014, approuve les comptes consolidés de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat consolidé du Groupe de cet exercice à 143 554 000 euros, dont un résultat net part du Groupe de 128 479 000 euros.

**Troisième résolution** (*Affectation des résultats et fixation du dividende*)

L'Assemblée générale Ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices distribuables, approuve l'affectation et la répartition de ces bénéfices proposées par le Conseil d'administration :

■ bénéfice de l'exercice 2014	101 814 090 €
■ report à nouveau antérieur	206 173 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>307 987 340 €</b>
<b>Affectation :</b>	
■ dividende (sur la base du capital social actuel de 44 900 000 actions de 4 euros de valeur nominale)	67 350 000 €
■ dotation aux autres réserves	30 637 340 €
■ Report à nouveau	210 000 000 €

Et fixe, en conséquence, le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2014, à une somme brute (hors prélèvements) de 1,50 euro par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 18 mai 2015, au siège social et auprès des établissements bancaires, dans le cadre des dispositions relatives à la dématérialisation des valeurs mobilières.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes distribués par action, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants, à nombre d'actions comparables :

Exercice	Dividende distribué
2011	1,50 €
2012	1,50 €
2013	1,50 €

Il est rappelé que le montant des dividendes mentionnés tient compte de toutes les actions existantes. Lors de la mise en paiement, les

dividendes sur actions propres seront affectés au compte « report à nouveau ».

Les dividendes ouvrent droit à l'abattement aux taux et conditions prévus à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

**Quatrième résolution** (*Quitus donné au Conseil d'Administration*)

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

**Cinquième résolution** (*Approbation des conventions réglementées*)

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve la convention dont il est fait état dans ce rapport.

**Sixième résolution** (*Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Conseil d'Administration et de la description du programme de rachat d'actions qui figure dans le Document de Référence, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment dans le respect des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue (sans ordre de priorité) :

- (a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de l'intéressement ;
- (b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- (c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers .
- (d) d'annuler des actions dans la limite légale maximale sous réserve, dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Ordinaire d'une résolution spécifique.

L'Assemblée Générale ordinaire décide que :

- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition) ;
- le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social de la Société, ce seuil de 10 % devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cette limite sera égale à 5 % du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la limite de 10 % correspond, compte tenu des actions déjà possédées par la Société, à un nombre maximum de 3 695 388 actions de 4 euros de nominal représentant un montant maximum de 369 538 800 euros.

En application de cette décision, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra utiliser la présente résolution à tout moment pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. La présente autorisation annule et remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014, pour sa durée restant à courir.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de :

- mettre en œuvre la présente autorisation et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions, affecter ou réaffecter, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, les actions acquises aux différents objectifs poursuivis ;
- procéder aux ajustements du prix unitaire et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société ;
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à des opérations hors marché ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme ;
- effectuer toutes autres formalités et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

**Septième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Guy Sidos*)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Guy Sidos pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

**Huitième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie Sidos*)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Sophie Sidos pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

**Neuvième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Salmon*)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Salmon pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

**Dixième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Breuil*)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Breuil pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

**Onzième résolution** (*Nomination de Madame Delphine André en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Raynald Dreyfus*)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Madame Delphine André, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Raynald Dreyfus dont le mandat arrivait à expiration, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

**Douzième résolution (Pouvoirs)**

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

**Quatorzième résolution (Pouvoirs)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

## II - Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

**Treizième résolution (adoption de l'article 26 alinéa 2 des statuts relatif au droit de vote double)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déroger à l'article L. 225-123 alinéa 3 relatif au droit de vote double et d'adopter l'article 26 alinéa 2 des statuts dans sa rédaction actuelle : « un droit de vote double de celui conféré aux actions au porteur est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'assemblée considérée. »



La cimenterie de Jambyl Cement à Mynaral (Kazakhstan)

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

# 9

<b>9.1.</b>	<b>RELATIONS ACTIONNAIRES ET DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>216</b>	<b>9.4.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>219</b>
9.1.1.	Rencontres	216		Sociétés holding	219
9.1.2.	Documents accessibles au public	216		Principales filiales françaises	220
9.1.3.	Contact actionnaires	216		Principales filiales étrangères	220
<b>9.2.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>	<b>216</b>	<b>9.5.</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE DU PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004</b>	<b>222</b>
9.2.1.	Remarque générale	216	<b>9.6.</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION</b>	<b>225</b>
9.2.2.	Informations historiques incluses par référence	217	<b>9.7.</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES</b>	<b>226</b>
9.2.3.	Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	217			
9.2.4.	Attestation de la personne responsable du document de référence	218			
<b>9.3.</b>	<b>RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	<b>218</b>			
9.3.1.	Commissaires aux comptes titulaires	218			
9.3.2.	Commissaires aux comptes suppléants	218			
9.3.3.	Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	219			

## 9.1. RELATIONS ACTIONNAIRES ET DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Au-delà des réunions organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et de l'Assemblée Générale des actionnaires, la Société s'engage à informer au quotidien ses actionnaires institutionnels et individuels, avec la plus grande réactivité. La personnalisation des échanges, afin de répondre aux besoins spécifiques des différents types d'actionnaires et des analystes financiers, se fait dans le plus grand respect des règles d'équité d'accès à l'information. Les communiqués de la Société et les informations financières historiques sur la Société sont accessibles sur le site internet de la Société ([www.vicat.com](http://www.vicat.com)). L'information réglementée est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Les documents de référence sont accessibles sur le site de cette dernière ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Une copie peut être obtenue au siège de la Société, Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris-La Défense, France. Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées Générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés, sur support papier, au siège social de la Société.

### 9.1.1. RENCONTRES

La Société a poursuivi en 2014 ses efforts de communication en facilitant les contacts entre les investisseurs, les analystes financiers et la Société. Ainsi, au cours de l'exercice 2014 le groupe Vicat a réalisé plus de 10 *roadshows* en Europe, aux États-Unis et au Canada, et a participé à 6 conférences organisées par des établissements bancaires spécialisés dans l'intermédiation.

### 9.1.2. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Toutes les actualités financières, y compris l'agenda financier 2015, tous les documents d'information publiés par la Société, et le cours de bourse sont accessibles sur le site internet [www.vicat.com](http://www.vicat.com), rubrique « Investisseurs ».

Les documents légaux sont consultables au siège social de la Société, Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris-La Défense, France. La Société diffuse par voie électronique l'information réglementée par le biais d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et met en ligne sur son site internet l'information réglementée dès sa diffusion, en langue française et anglaise. Par ailleurs, à l'occasion de la publication des résultats annuels, semestriels, et de son Assemblée Générale (convocation et compte rendu), le groupe Vicat a diffusé en 2014 un avis financier dans les quotidiens et hebdomadaires suivants : *Les Échos*, *Le Figaro* et *Investir*. Enfin, à l'occasion de chacune des publications financières, le Groupe organise une conférence téléphonique accessible à tous et dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de la Société, [www.vicat.com](http://www.vicat.com), environ dix jours avant l'événement.

### 9.1.3. CONTACT ACTIONNAIRES

**Stéphane Bisseuil**

**Relations Investisseurs**

Tél. : +33 1 58 86 86 86

Fax : +33 1 58 86 87 88

E-mail : [relations.investisseurs@vicat.fr](mailto:relations.investisseurs@vicat.fr)

## 9.2. INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

### 9.2.1. REMARQUE GÉNÉRALE

La société Vicat, société anonyme de droit français au capital social de 179 600 000 euros, dont le siège social est situé Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 057 505 539 est dénommée la « Société » dans le présent document de référence. Le « Groupe » désigne, sauf précision contraire expresse,

la Société et ses filiales et participations telles que figurant dans l'organigramme présenté à la section 1.6 « Organigramme simplifié » du présent document de référence.

Sauf indication contraire, les données chiffrées utilisées dans le présent document de référence, notamment à la section 1.5 « Description des métiers » du présent document de référence, sont extraites des comptes consolidés du Groupe, établis en normes IFRS. Les données chiffrées ayant fait l'objet d'arrondis, les montants indiqués comme étant des

totaux dans les tableaux et dans les diverses sections du présent document de référence peuvent ne pas correspondre à la somme arithmétique de ces chiffres et nombres.

Le présent document de référence contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectifs tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 6 « Facteurs de risques » du présent document de référence est susceptible d'avoir un impact sur les activités, la situation et les résultats financiers du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document de référence visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au chapitre 6 « Facteurs de risques » du présent document de référence.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques, décrits par ordre d'importance décroissant au chapitre 6 « Facteurs de risques » du présent document de référence, avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent document de référence contient des informations relatives aux marchés sur lesquels le Groupe est présent. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures.

Compte tenu des changements qui peuvent marquer le secteur d'activité du Groupe en France et dans le monde, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Les activités du Groupe pourraient en conséquence évoluer de manière différente de celles décrites dans le présent document de référence et les déclarations ou informations figurant dans le présent document de référence pourraient se révéler erronées.

Le présent document de référence tient lieu de rapport financier annuel et comporte les informations requises au titre de l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF. Pour en faciliter la lecture, une table de concordance figure à la section 9.6 du présent document de référence.

### 9.2.2. INFORMATIONS HISTORIQUES INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence 2014 :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présenté à la page 190 du document de référence 2013, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 mars 2014 sous le numéro D.14.0193, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2013 figurant en pages 42 à 57 de ce document de référence ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présenté à la page 171 du document de référence 2012, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 avril 2013 sous le numéro D.13.0371, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2012 figurant en pages 69 à 97 de ce document de référence.

### 9.2.3. PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général.

#### 9.2.4. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion (les éléments du rapport de gestion sont définis à la section 9.6 du présent document de référence) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et

de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant à la section 7.1.3 du présent document de référence.

Le 19 mars 2015

**Guy Sidos**

Président Directeur Général

## 9.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### 9.3.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### KPMG Audit

Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris-La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Bertrand Desbarrières.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 1983.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

#### Wolff & Associés SAS

Centre Beaulieu, 19 boulevard Berthelot, 63400 Chamalières

Représenté par Monsieur Patrick Wolff.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Riom.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### 9.3.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

#### Constantin Associés

185 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Monsieur Jean-Paul Séguret.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 1995.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

#### Exponens Conseil et Expertise

11 avenue d'Eprémessnil, 78401 Chatou

Représenté par Monsieur Frédéric Lafay.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Mixte statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### 9.3.3. INFORMATIONS SUR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX AYANT DÉMISSIONNÉ, AYANT ÉTÉ ÉCARTÉS OU N'AYANT PAS ÉTÉ RENOUVELÉS

Néant.

## 9.4. INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les principales filiales du Groupe ont été déterminées sur la base de leur contribution à des agrégats financiers (chiffre d'affaires de chaque entité, part dans l'EBITDA consolidé, valeur des immobilisations incorporelles et corporelles pour chaque entité, capitaux propres consolidés – part du Groupe) de telle manière que le cumul des indicateurs retenus pour ces filiales représente près de 90 % du total consolidé du Groupe. À cette liste, ont été rajoutées les principales holdings du Groupe.

Les filiales consolidées du Groupe sont réparties dans les différents pays de la manière suivante au 31 décembre 2014 :

Pays	Nombre de sociétés
France	43
Suisse	34
Italie	1
États-Unis	17
Égypte	13
Sénégal	5
Mali	1
Mauritanie	1
Turquie	7
Kazakhstan	2
Inde	6
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>

Ces principales filiales sont décrites ci-dessous.

### SOCIÉTÉS HOLDING

#### Parficim

Constituée le 7 juin 1974, Parficim est une société par actions simplifiée au capital de 67 728 368 euros dont le siège social est situé à Paris-La Défense (92095), Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 304828379. Parficim, société holding, a pour objet l'acquisition et

la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, droits mobiliers et immobiliers.

Au 31 décembre 2014, la Société détient 100 % du capital social de Parficim.

#### Béton Travaux

Constituée le 27 mars 1965, Béton Travaux est une société anonyme au capital de 27 996 544 euros dont le siège social est situé à Paris-La Défense (92095), Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 070503198. Béton Travaux a pour objet la détention de participations et la gestion de sociétés de production, de transport et de commerce du béton prêt à l'emploi et de tous matériaux ou de tous matériels se rapportant à leur fabrication.

Au 31 décembre 2014, la Société détient 99,98 % du capital social de Béton Travaux (autres : 0,02 %).

#### National Cement Company, Inc.

Constituée le 17 avril 1974, National Cement Company, Inc. est une société à responsabilité limitée de droit américain au capital de 280 520 000 dollars US, dont le siège social est situé 15821 Ventura Blvd, Suite 475, Encino, CA 91436-4778 (États-Unis), immatriculée dans l'État du Delaware sous le numéro 63-0664316 et a pour objet l'acquisition, l'administration et le financement des participations dans des entreprises et en particulier dans la branche ciment et béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2014, la Société détient 97,85 % du capital social de National Cement Company, Inc., et la société Parficim en détient 2,15 %.

#### Vigier Holding

Constituée le 25 août 1884, Vigier Holding est une société anonyme de droit suisse au capital de 1 452 000 CHF dont le siège social est situé à Wyllhof 1, Deitingen, 4542 Luterbach (Suisse), immatriculée à Soleure sous le numéro CH-251.3.000.003. Vigier Holding a pour objet l'acquisition, l'administration et le financement des participations

dans des entreprises, actes de commerce et secteurs des services industriels de tous types, en particulier dans la branche ciment et béton prêt à l'emploi. La Société peut prendre des participations dans d'autres entreprises, acquérir, tenir et céder des terrains.

Au 31 décembre 2014, la société Parficim détient 100 % du capital social de Vigier Holding.

### PRINCIPALES FILIALES FRANÇAISES

#### Béton Vicat

Constituée le 7 janvier 1977, Béton Vicat anciennement dénommée Béton Rhône-Alpes est une société anonyme au capital de 5 636 720 euros dont le siège social est situé à L'Isle-d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 309918464. Béton Vicat a pour objet la production, le transport et le commerce du béton prêt à l'emploi et de tous matériaux ou de tous matériels se rapportant à sa fabrication. Béton Vicat a absorbé BGIE en 2013.

Au 31 décembre 2014, la société Béton Travaux détient 89,82 % du capital social de Béton Vicat, la société SATM détient 8,38 %, la société Granulats Vicat détient 1,75 % (autres : 0,05 %).

#### Granulats Vicat

Constituée le 1<sup>er</sup> janvier 1942, Granulats Vicat, anciennement dénommée Granulats Rhône-Alpes, est une société par actions simplifiée au capital de 5 601 488 euros dont le siège social est situé à L'Isle-d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 768200255. Granulats Vicat a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce concernant la vente de matériaux de constructions, le transport public de marchandises et la location de véhicules par voie terrestre, aérienne, maritime ou fluviale.

Au 31 décembre 2014, la société Béton Travaux détient 62,11 % du capital social de Granulats Vicat, la société SATM détient 24,58 %, la société BCCA détient 3,75 % et la société Béton Vicat détient 9,56 %.

#### Société Auxiliaire de Transport et de Matériel (SATM)

Constituée le 1<sup>er</sup> février 1958, SATM est une société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 euros dont le siège social est situé à Chambéry (73000), 1327 avenue de la Houille-Blanche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 745820126. SATM a pour objet l'achat, la vente, l'usage, la location et l'exploitation de tout matériel à usage de transport ou à tous autres usages et toutes opérations de transport et de commission de transport notamment : transports routiers, services de transports publics, de marchandises en toutes zones et tous pays, groupage de marchandises, affrètement de

camions, et toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Au 31 décembre 2014, la société Béton Travaux détient 100 % du capital social de SATM.

#### Vicat Produits Industriels – VPI

Constituée le 1<sup>er</sup> mai 1957, VPI est une société par actions simplifiée au capital de 3 221 776 euros dont le siège social est situé à L'Isle-d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 655780559. VPI a pour objet la fabrication et la mise en œuvre de tous produits et articles de revêtement, d'étanchéité, d'isolation et de tous adjuvants et autres, ainsi que toutes opérations de représentation ou de courtage à l'occasion de ces produits et travaux.

Au 31 décembre 2014, la société Béton Travaux détient 100 % du capital social de VPI.

### PRINCIPALES FILIALES ÉTRANGÈRES

#### Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.

Constituée le 26 juillet 1967, Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. est une société anonyme de droit turc au capital de 131 559 120 YTL dont le siège social est situé à Ankara Samsun Yolu 35.km, 06780 Elmadag, Ankara (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce d'Ankara sous le numéro 16577 et a pour objet la production et la vente de ciment et de chaux.

Au 31 décembre 2014, la société Parficim détient 87,90 % du capital social de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S., la société Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. détient 3,7 % (autres : 8,4 %).

#### Konya Cimento Sanayi A.S.

Constituée le 11 décembre 1954, Konya est une société anonyme de droit turc au capital de 4 873 440 YTL dont le siège social est situé à Horozluhan Mahallesi Ankara Caddesi n° 195, 42300 Selçuklu, Konya (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce de Konya sous le numéro 2317 et a pour objet la production et la commercialisation de différents types de ciments et bétons. Les titres de la société sont admis à la bourse des valeurs mobilières d'Istanbul (IMBK).

Au 31 décembre 2014, la société Parficim détient 77,92 % du capital social de Konya, la société Béton Travaux détient 0,99 %, la société SATM détient 0,99 %, la société SATMA détient 0,99 %, la société Noramco détient 0,99 %, la société Konya Cimento Ticaret détient 1,46 %. Le reste des actions, représentant 16,66 % du capital, est détenu par environ 2 500 actionnaires, aucun ne détenant plus de 1 % du capital de la société.

### Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.

Constituée le 20 décembre 1990, Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. est une société anonyme de droit turc au capital de 19 425 000 YTL, dont le siège social est situé à Ankara Samsun Yolu 35.km, 06780 Elmadag, Ankara (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce d'Elmadag sous le numéro 488 et a pour objet la production et la commercialisation de béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2014, la société Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. détient 99,99 % du capital social de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. (autres : 0,01 %).

### Sococim Industries

Constituée le 7 août 1978, Sococim Industries est une société anonyme de droit sénégalais au capital de 4 666 552 110 FCFA, dont le siège social est situé km 33, Ancienne Route de Thiès, Dakar (Sénégal), immatriculée à Dakar sous le numéro 78 B 104 et a pour objet la fabrication, l'importation, la commercialisation, l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et généralement, de tous produits, matières, biens, objets et services concernant le bâtiment.

Au 31 décembre 2014, la société Postoudiokoul détient 55,56 % du capital social de Sococim Industries et la société Parficim détient 44,33 % du capital social de Sococim Industries (autres : 0,11 %). Par ailleurs, la société Parficim détient 100 % de la société Postoudiokoul.

### Sinaï Cement Company

Constituée le 27 décembre 1997, Sinaï Cement Company est une société anonyme de droit égyptien au capital de 700 millions EGP, dont le siège social est situé 29A Sama Tower, Ring Road Katameya, 11439 Le Caire (Égypte), immatriculée à Giza sous le numéro 118456 et a pour objet la fabrication, l'importation, la commercialisation, l'exportation de ciments, de sacs et de matériaux de construction.

### Cementi Centro Sud

Constituée le 5 septembre 2001, Cementi Centro Sud S.p.a. est une société de droit italien au capital de 3 434 013 euros, dont le siège social est situé Corte Lambruschini – Torre A, Piazza Borgo Pila, 40/57 F-G – 16129 Gênes (Italie), immatriculée à Gênes sous le numéro 02154090985 et a pour objet l'activité de gestion de terminaux portuaires, de production, d'importation et d'exportation de matériaux de construction.

Au 31 décembre 2014, la société Parficim détient 100 % du capital social de Cementi Centro Sud S.p.a.

### Bharathi Cement Corporation Private Limited

Constituée le 12 mai 1999, Bharathi Cement Corporation Private Limited est une société de droit indien, au capital de 79,20 crores, dont le siège social est situé Reliance Majestic Building, door n° 8-2-626, road n° 10, Banjara Hills, Hyderabad 500034, Andhra Pradesh, Inde, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Andhra Pradesh sous le numéro U26942AP1999PTC031682, a pour objet l'exploitation de carrières et la fabrication de ciment.

Au 31 décembre 2014, la société Parficim détient 51,02 % du capital.

### Mynaral Tas Company LLP

Constituée le 27 mars 2007, Mynaral Tas Company LLP est une société de droit de la République du Kazakhstan, au capital de 20 258 454 800 Tenge, dont le siège social est situé à 38 Dostyk ave, Almaty, 050010 Republic of Kazakhstan immatriculée au Ministère de la Justice de la République du Kazakhstan sous le numéro 84559-1919-TOO, et a pour objet l'exploitation d'une carrière.

Au 31 décembre 2014, la Société (via Parficim et Vigier Holding) détient 90 % du capital (10 % sont détenus par International Finance Company).

### Jambyl Cement Production Company LLP

Constituée le 5 août 2008, Jambyl Cement Production Company LLP est une société de droit de la République du Kazakhstan, au capital de 16 729 195 512 Tenge, dont le siège social est situé Cement plant, Reserved lands « Betpakdala », Moyinkum District, Zhambyl Oblast, 080618 Republic of Kazakhstan, immatriculée au Ministère de la Justice de la République du Kazakhstan sous le numéro 10544-1919-TOO. Elle a pour objet l'exploitation d'une cimenterie.

Au 31 décembre 2014, la Société (via Parficim, Vigier Holding et Mynaral Tas) détient 100 % du capital.

### Vicat Sagar Cement Private Limited

Constituée le 22 juillet 2008, Vicat Sagar Cement Private Limited est une société de droit indien, au capital de 321,92 crores, dont le siège social est situé Reliance Majestic Building, door n° 8-2-626, road n° 10, Banjara Hills, Hyderabad 500034, Andhra Pradesh, Inde, immatriculée dans l'État de l'Andhra Pradesh sous le numéro U26941AP2008FTC060595 et a pour objet l'exploitation de carrières et la fabrication de ciment.

Au 31 décembre 2014, la société Parficim détient 99,98 % du capital.

## 9.5. TABLE DE CONCORDANCE DU PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Document de référence	Page(s)
<b>1. Personne responsable du DDR</b>		
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document	9.2.3. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	217
1.2. Attestation de la personne responsable du document	9.2.4. Attestation de la personne responsable du document de référence	218
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	9.3. Responsables du contrôle des comptes	218
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte	9.3.3. Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	219
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>		
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	1.2. Chiffres clés ; 2.1. Informations financières sélectionnées	8 ; 38
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	Sans objet	
<b>4. Facteurs de risques</b>		
<b>6. Facteurs de risques</b>		
		131
<b>5. Informations concernant la Société</b>		
5.1. Histoire et évolution de la Société	1.3. Histoire ; 5.1. Renseignements sur la Société	10 ; 122
5.2. Investissements	2.4. Investissements	61
<b>6. Aperçu des activités</b>		
6.1. Principales activités	1.1. Profil ; 1.5. Description des métiers	6 ; 13
6.2. Principaux marchés	1.7. Présentation des marchés	25
6.3. Événements exceptionnels	Sans objet	
6.4. Dépendance de l'émetteur	6. Facteurs de risques	131
6.5. Position concurrentielle	1.5. Description des métiers ; 1.7. Présentation des marchés	13 ; 25
<b>7. Organigramme</b>		
7.1. Description du Groupe	1.6. Organigramme simplifié	24
7.2. Liste des filiales importantes de l'émetteur	9.4. Informations sur les filiales et participations	219
<b>8. Propriétés, usines et équipements</b>		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	1.5.1.3. Implantations et outils industriels	17
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation de ces immobilisations corporelles	3.3. Être un acteur de la stratégie de la « construction durable »	78
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>		
9.1. Situation financière	2.2.1. Synthèse	40
9.2. Résultat d'exploitation	2.2.2. Comparaison des résultats des exercices 2014 et 2013	44
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>		
10.1. Capitaux propres	2.3.1. Capitaux	52
10.2. Flux de trésorerie	2.3.2. Flux de trésorerie	52
10.3. Endettement	2.3.3. Endettement	55

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Document de référence	Page(s)
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	2.3. Trésorerie et capitaux ; 6.4. Risques de marché	52 ; 135
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues	2.3.3. Endettement	55
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	1.8. Recherche et développement	35
<b>12. Informations sur les tendances</b>	2.5. Perspectives et objectifs	63
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	Sans objet	
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, et de Direction générale</b>		
14.1. Information sur les organes d'administration et de direction	4.2.1. Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale	94
	4.2.1.4. Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants	99
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	4.2.1.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale	100
<b>15. Rémunération et avantages</b>		
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	4.3. Rémunérations et avantages	104
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.3. Pensions, retraites et autres avantages 7.1.2. Note 30 de l'annexe aux comptes consolidés	107 184
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
16.1. Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	4.2.1.3. Membres du Conseil d'Administration	95
16.2. Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de la Direction de la Société	4.2.4. Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	102
16.3. Informations sur les comités du Conseil	4.2.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités	100
16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4.2.1.4. Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants	99
<b>17. Salariés</b>		
17.1. Nombre de salariés et répartition par type d'activité	3.1.2.1. Effectifs	68
17.2. Participations et <i>stock options</i>	3.1.2.5. Rémunérations 4.3.2. Rémunération des mandataires sociaux	72 106
	4.4. Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société	108
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	5.3.1. Répartition du capital	126
<b>18. Principaux actionnaires</b>		
18.1. Répartition du capital	5.3.1. Répartition du capital et des droits de vote 5.3.5. Franchissement de seuil	126 128
18.2. Droits de vote	5.3.2. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	127
18.3. Informations sur le contrôle du capital	5.3.3. Contrôle de la Société	127
18.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	5.3.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	127
<b>19. Opérations avec des apparentées</b>	4.6. Opérations avec les apparentés	117

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Document de référence	Page(s)
<b>20. Informations financières</b>		
20.1. Informations financières historiques	7.1. Informations financières historiques	144
20.2. Informations financières pro forma	Sans objet	
20.3. États financiers annuels	7.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2014	192
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	7.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	190
20.5. Date des dernières informations financières historiques annuelles	7.1. Informations financières historiques	144
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet	
20.7. Politique de distribution des dividendes	5.3.6. Dividendes	129
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	7.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	206
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	7.4. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	207
<b>21. Informations complémentaires</b>		
21.1. Capital social	5.2. Renseignements sur le capital social	124
21.2. Actes constitutifs et statuts	4.2.5. Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	102
	5.1.3. Assemblées Générales	122
	5.1.4. Modalités de modification des droits des actionnaires	123
	5.1.2. Objet social	
	5.2.8. Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	122
	5.2.9. Conditions régissant les modifications du capital	125
	5.3.2. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	127
	5.3.5. Franchissement de seuil	128
<b>22. Contrats importants</b>	Sans objet	
<b>23. Informations provenant de tiers</b>	Sans objet	
<b>24. Documents accessibles au public</b>	9.1.2. Documents accessibles au public	216
<b>25. Informations sur les participations</b>	9.4. Informations sur les filiales et participations	219

## 9.6. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION

Afin d'en faciliter la lecture, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations devant figurer dans le rapport financier annuel et le rapport de gestion.

Rubriques du rapport financier annuel	Section
Attestation du responsable	Section 9.2.
Comptes sociaux	Section 7.2.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Section 7.2.3.
Comptes consolidés	Section 7.1.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Section 7.1.3.
Rapport de gestion	
■ Analyse de l'activité, de la situation financière et du résultat	Sections 2.2.2. et 2.3.
■ Description des principaux risques et incertitudes	Chapitre 6
■ Informations relatives aux questions liées à l'environnement	Chapitre 3
■ Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	Chapitre 3
■ Informations relatives aux activités de recherche et développement	Section 1.8.
■ Informations relatives aux questions liées au personnel	Section 3.1.
■ Informations relatives aux programmes de rachats d'actions	Section 5.2.7.
■ Actionnariat de la Société	Section 5.3.1.
■ Indication des franchissements des seuils et répartition du capital	Section 5.3.
■ Tendances et objectifs	Section 2.5.
■ Participation des salariés au capital social	Section 7.2.2.
■ Rémunération et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires	Section 4.3.2.
■ Dividendes des trois derniers exercices	Section 4.3.
■ Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux	Section 4.2.1.
■ Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	Section 4.4.
■ Dépenses réintégrées au titre de l'article 39.4 (amortissements excédentaires)	Section 7.2.2.
■ Délai de règlement des fournisseurs	Section 7.2.2.
■ Rapport sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	Chapitre 3
Honoraires des commissaires aux comptes	Section 7.1.2.
Rapport du Président du Conseil sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	Section 4.5.1.
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	Section 4.5.2.

## 9.7. TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Entre le Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et les informations du document de référence.

### Informations sociales

N°	Informations requises par le Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012	Parties correspondantes du document de référence
1	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	3.1.2.1.
2	Embauches et licenciements	3.1.2.1.
3	Rémunérations et leur évolution	3.1.2.5.
4	Organisation du temps de travail	3.1.2.2., 3.1.2.3., 3.1.2.4.
5	Absentéisme	3.1.5.1.
6	Procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel	3.1.5.2.
7	Bilan des accords collectifs	3.1.5.2.
8	Conditions de santé et de sécurité au travail	3.1.1.2.
9	Accords signés avec les syndicats ou les représentants de personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.1.1.3.
10	Fréquence et gravité des accidents du travail et maladies professionnelles	3.1.1.1.
11	Politique en matière de formation	3.1.3.
12	Nombre total d'heures de formation	3.1.3.
13	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.1.6.1.
14	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.1.6.2.
15	Politique de lutte contre les discriminations	3.1.6.3.
16	Liberté d'association & droit de négociation collective	3.1.5.2.
17	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3.1.6.3.
18	Élimination du travail forcé ou obligatoire	3.1.6.3.
19	Abolition effective du travail des enfants	3.1.6.3.

**Informations environnementales**

N°	Informations requises par le Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012	Parties correspondantes du document de référence
20	Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales & démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement	3.3.2.1.
21	Formation et Information des salariés sur l'environnement	3.3.2.1.
22	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.3.2.1.
23	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	3.3.2.1.
24	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation : Air / Sol / Eau	3.3.3.1. 3.3.3.2.
25	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	3.3.2.1.
26	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	3.3.2.
27	Consommation d'eau & approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.3.5.3.
28	Consommation de matières premières & mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	3.3.5.4.
29	Consommation d'énergie & mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.3.6.
30	Utilisation des sols	3.3.2.1. 3.3.5.2.
31	Rejets de gaz à effet de serre	3.3.3.2.
32	Adaptation aux conséquences du changement climatique	3.3.4.
33	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3.3.5.1. 3.3.5.2.

**Informations sociétales**

N°	Informations requises par le Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012	Parties correspondantes du document de référence
34	Impact en matière d'emploi et de développement régional	3.2.2.
35	Impact sur les populations riveraines ou locales	3.2.1. 3.2.3.
36	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	3.3.2.2.
37	Partenariat ou mécénat en général	3.2.1.
38	Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat avec sous-traitants et fournisseurs	3.2.4.
39	Importance de la sous-traitance	3.2.4.
40	Actions engagées pour prévenir la corruption	3.2.5.
41	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.2.6.
42	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	3.2.4. 3.1.

# GLOSSAIRE

<b>Adjuvant</b>	Produit chimique incorporé à faible dose (moins de 5 % de la masse du ciment) dans le béton ou le mortier afin de modifier certaines de ses propriétés. L'incorporation se fait soit avant, soit pendant le mélange, soit au cours de l'opération de malaxage.
<b>Agrégat</b>	Fragment généralement de roche, utilisé comme granulat d'un béton ou d'un mortier. Le terme granulat est mieux adapté. Voir : « Granulat ».
<b>Ajout</b>	Ensemble des produits incorporés au béton et qui ne sont ni des ciments, ni des granulats, ni des adjuvants, ni de l'eau de gâchage, ni des additions (par exemple fibres, pigments de couleur, etc.).
<b>Argile</b>	Sédiment compact et imperméable devenant plastique, malléable et plus ou moins thixotrope en présence d'eau. Selon sa finesse, elle présente des caractéristiques physico-chimiques variables. De composition à base de silico-aluminates, l'argile est présente dans les matières premières de la fabrication des ciments et de la chaux hydraulique. Elle est présente en plus ou moins grande quantité dans les marnes. Voir : « Marne ».
<b>Béton</b>	Matériau de construction formé par un mélange de ciment, de granulats et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants, des ajouts et des additions. Ce mélange, qui est mis en place sur le chantier ou en usine à l'état plastique, peut adopter des formes très diverses parce qu'il est moulable ; il durcit progressivement pour former finalement un monolithe. Selon sa formulation, sa mise en œuvre et ses traitements de surface, ses performances et son aspect peuvent considérablement varier.
<b>Béton frais</b>	Béton dans la phase qui suit le malaxage et précède la prise, c'est-à-dire dans un état plastique qui permet son transport et sa mise en place. On apprécie l'ouvrabilité d'un béton durant cette phase de sa fabrication, en soumettant un échantillon à un essai d'affaissement au cône d'Abrams.
<b>Béton prêt à l'emploi (BPE)</b>	Béton fabriqué dans une installation extérieure au site de construction ou sur le chantier de construction, mélangé dans un malaxeur, livré par le producteur à l'utilisateur, à l'état frais et prêt à l'emploi.
<b>BHP</b>	Abréviation pour « béton à hautes performances ». Ce béton, rendu par sa formulation particulièrement compact donc de faible porosité, présente une résistance mécanique supérieure à 50 MPa et une durabilité beaucoup plus élevée que celles des bétons courants.
<b>Béton Fibré à Ultra Hautes Performances (BFUP)</b>	L'addition de fibres métalliques confère à ce béton un comportement ductile en flexion traction. Il se distingue des bétons à hautes performances (BHP) par la possibilité de s'affranchir des armatures traditionnelles, par une résistance en compression supérieure à 130 MPa et une résistance en traction directe supérieure à 10 MPa
<b>Bilan thermique</b>	Expression de la mesure des échanges calorifiques entre un milieu clos et l'extérieur. Plus spécifiquement pour les fours de cimenterie, le bilan thermique évalue les apports de chaleur et les compare aux besoins liés aux transformations physico-chimiques et aux pertes thermiques.
<b>Broyage</b>	Réduction en poudre ou en très fines particules. Un broyage peut être fait par concassage (minéraux), par écrasement (colorants, ciment) ou par émiettage (ordures). En cimenterie, les ateliers de broyage sont très généralement composés d'un appareil de broyage, d'un séparateur qui permet de renvoyer au broyeur les matériaux trop gros et d'un ensemble de dépoussiérage de la ventilation.
<b>Broyeur</b>	Appareil de broyage. En cimenterie il peut être soit à boulets, soit à galets, soit à rouleaux.
<b>Calcaire</b>	Roche sédimentaire contenant essentiellement du carbonate de calcium (CaCO <sub>3</sub> ). La calcite est la forme cristalline la plus stable et la plus fréquente. Les dolomies constituent une classe distincte : ce sont des carbonates mixtes (calcium et magnésium). Le calcaire est l'une des matières premières de base du clinker ; il apporte la chaux nécessaire à la formation des silicates et des aluminates. La teneur en magnésium des calcaires utilisés doit rester limitée à quelques pourcents afin d'éviter à la cuisson la formation de magnésium non combiné susceptible de provoquer à moyen ou long terme des gonflements du béton.
<b>Calcination</b>	Transformation d'un calcaire en chaux par cuisson à haute température.
<b>Camion malaxeur</b>	Véhicule permettant le transport du béton frais du site de production au lieu d'utilisation. Aussi appelé malaxeur porté ou toupie.

<b>Carrière</b>	Chantier d'exploitation de matériaux soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ces exploitations sont généralement à ciel ouvert, exception faite des carrières souterraines de Chartreuse d'où est extraite la pierre à cuire pour la fabrication du ciment Prompt naturel. Les carrières produisent les matières premières naturelles nécessaires au cru de cimenterie ou à la fabrication de granulats qui entrent dans la composition du béton prêt à l'emploi ou de matériaux de terrassement. L'exploitation des carrières s'effectue généralement à l'explosif lorsqu'il s'agit d'un gisement de roche massive. L'extraction des matériaux meubles et alluvionnaires, qu'ils soient en eau ou hors d'eau, est réalisée par des engins mécaniques. L'exploitation des carrières s'effectue dans le plus strict respect de l'environnement conformément à un arrêté préfectoral qui clôture une instruction administrative basée sur de nombreuses études dont notamment une étude d'impact. Dans la mesure du possible, le réaménagement concerté avec l'administration et la collectivité est coordonné à l'exploitation, il s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des fronts.
<b>CEM</b>	Cette désignation caractérise un ciment conforme à la norme européenne EN 197-1. Les ciments « CEM » sont constitués de différents matériaux et sont de composition statistiquement homogène.
<b>CEM I</b>	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise le type de ciment « Ciment Portland », c'est-à-dire un ciment composé d'un minimum de 95 % de clinker. Certains ciments CEM I sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 :2012, au 01/07/2013 Trois catégories sont distinguées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CEM I SR0 : ciment dont le C3A du clinker = 0 %</li> <li>• CEM I SR3 : ciment dont le C3A du clinker ≤ 3 %</li> <li>• CEM I SR5 : ciment dont le C3A du clinker ≤ 5 %</li> </ul>
<b>CEM II</b>	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise des ciments dont les plus courants sont le « Ciment Portland composé » (la lettre « M » complète alors la désignation du ciment), le « Ciment Portland au Calcaire » (la lettre « L » complète alors la désignation du ciment), le « Ciment Portland au Laitier » (la lettre « S » complète alors la désignation du ciment) ou le « Ciment Portland à la fumée de silice » (la lettre « D » complète alors la désignation du ciment). Un ciment CEM II a une teneur en clinker : soit de 80 à 94 % ; ce ciment est alors désigné « CEM II/A » ; soit de 65 à 79 % ; ce ciment est alors désigné « CEM II/B ».
<b>CEM III</b>	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise le type de ciment « Ciment de haut-fourneau » constitué de clinker et de laitier de haut-fourneau, dans les proportions alternatives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 à 64 % de clinker et 36 à 65 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/A ;</li> <li>• 20 à 34 % de clinker et 66 à 80 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/B ;</li> <li>• 5 à 19 % de clinker et 81 à 95 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/C.</li> </ul> Les ciments CEM III/B et CEM III/C sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 :2012, au 01/07/2013 Ils sont notés CEM III/B-SR ou CEM III/C-SR.
<b>CEM IV</b>	Désigne le « Ciment pouzzolanique », qui n'est pas commercialisé en France.
<b>CEM V</b>	Désigne le « Ciment composé », peu utilisé en France.
<b>Cendres volantes</b>	Sous-produit de la combustion du charbon dans les centrales électriques utilisé comme source de silice et d'alumine dans la fabrication du clinker, ou en remplacement d'une partie de celui-ci dans la fabrication du ciment Portland composé.
<b>Centrale à béton</b>	Équipement fixe de production industrielle de béton prêt à l'emploi (BPE).
<b>Chape</b>	Ouvrage en mortier de ciment, coulé en faible épaisseur (3 à 5 cm) sur un plancher en béton afin d'en assurer la planéité.
<b>Chaux</b>	Liant obtenu par la calcination de calcaires plus ou moins siliceux. On distingue les chaux aériennes, dont le durcissement s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air, et les chaux hydrauliques, dont la prise s'effectue par mélange avec de l'eau.
<b>Ciment</b>	Liant hydraulique, c'est-à-dire une poudre fine qui, gâchée avec de l'eau, forme une pâte qui fait prise et durcit par suite de réactions avec l'eau. Après durcissement, cette pâte conserve sa résistance et sa stabilité même sous l'eau.
<b>Ciment Portland</b>	Ciment de type CEM I, CEM II, CEM III, CEM IV, CEM V, fabriqué à base de clinker Portland et d'un régulateur de prise, voire d'autres constituants. Ciment conforme à la norme NF EN 197-1.
<b>Ciment Prompt naturel</b>	Ciment à prise et durcissement rapides, constitué uniquement du clinker pour ciment prompt naturel, moulu, ne nécessitant pas l'ajout d'un régulateur de prise.
<b>Clinker Portland</b>	Constituant de base d'un ciment Portland, composé à partir de quatre éléments minéraux majeurs : calcaire, silice, alumine et oxyde de fer. Il est obtenu par cuisson à haute température en four de cimenterie (1450°C).
<b>Clinker sulfoalumineux</b>	Constituant de base d'un ciment sulfoalumineux, constitué par des matières premières qui contiennent essentiellement les oxydes suivants : CaO, Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> , SiO <sub>2</sub> , Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> , SO <sub>3</sub> , et d'autres éléments mineurs Ce clinker est obtenu par cuisson à une température d'environ 1300°C.
<b>Clinker pour ciment prompt naturel</b>	Le clinker pour ciment prompt naturel résulte exclusivement de la cuisson à température modérée (1000°C à 1200°C) d'un calcaire argileux de composition régulière, extrait de bancs homogènes.

<b>Clinkérisation</b>	Transformation des matières premières (calcaire, silice, alumine et oxyde de fer) en clinker, s'opérant à une température de 1 450 °C, pour un clinker Portland.
<b>Combustible de substitution</b>	Sous-produit ou déchet combustible utilisé dans la production de chaleur en substitution d'un combustible « noble » (fioul, charbon, coke de pétrole). Aussi appelé « combustible secondaire ».
<b>Concassage</b>	Fractionnement des roches en petits morceaux par broyage ou par martelage.
<b>Concasseur</b>	Engin de concassage, utilisé surtout en carrière. Les concasseurs peuvent être à mâchoires (à mouvement alternatif, principe du casse-noix), à marteaux, pour des matériaux plus tendres ou giratoires, par broyage entre des cônes verticaux inversés (cas des gravillons).
<b>Cru</b>	Nom donné à la matière première dosée avant entrée dans le four à ciment.
<b>Décarbonatation</b>	Réaction de libération du CO <sub>2</sub> contenu dans les matières premières calcaires sous l'action de la chaleur (850 à 950 °C). La chaux (CaO) restante se combine ensuite aux silicates et aluminates pour former le clinker. Cette réaction absorbe beaucoup de chaleur, elle constitue le poste principal de consommation thermique du four.
<b>Diffraction X (analyse par)</b>	Cette technique est utilisée pour déterminer la composition minéralogique des ciments, des clinkers ou des crus. Elle permet un contrôle rapide et très précis des différentes étapes de la fabrication du ciment. Lors de l'analyse se déroulant en quelques minutes seulement, les échantillons sous forme de poudre compactée (ou diluée dans une perle de verre) sont soumis à un faisceau de rayons X. Un faisceau de rayons X émis d'un tube puissant rencontre les éléments constituant l'échantillon qui provoquent la dispersion du rayon lumineux dans des directions spécifiques. L'analyse du diffractogramme permet de déterminer les minéraux composant l'échantillon et leurs concentrations.
<b>Enduit</b>	Revêtement superficiel (environ 2 cm pour les enduits traditionnels) constitué d'un mortier de ciment et/ou de chaux hydraulique, destiné à recouvrir une paroi, afin d'en homogénéiser la surface et de l'imperméabiliser. On distingue les enduits traditionnels (qui nécessitent trois couches), les bicouches et enfin les monocouches (à base de mortiers industriels et appliqués en deux passes).
<b>Ensacheuse</b>	Dispositif automatisé de mise en sacs. En cimenterie, sa capacité peut atteindre 5 000 sacs/heure. L'ensemble en rotation est muni de becs (8 à 16) et est alimenté en sacs vides par des bras ou par projection depuis une ou deux stations périphériques. Le silo central alimente les becs montés sur bascules de pesée. L'extraction automatique s'effectue au cours de la rotation ; les sacs sont repris par des bandes qui alimentent le dispositif de palettisation.
<b>Farine</b>	Nom donné à la matière première du four de cimenterie après broyage (la grosseur des grains correspond à celle de la farine du boulanger).
<b>Fluorescence X (analyse par)</b>	Cette technique est utilisée pour déterminer la composition chimique des ciments ou des crus. Elle permet un contrôle rapide et très précis des différentes étapes de la fabrication du ciment. Lors de l'analyse se déroulant en quelques minutes seulement, les échantillons sous forme de poudre compactée (ou diluée dans une perle de verre) sont soumis à un faisceau de rayons X. Un faisceau de rayons X émis d'un tube puissant permet d'exciter les éléments constituant l'échantillon. Par fluorescence X, les atomes excités réémettent à des longueurs d'ondes caractéristiques ; la mesure de leur intensité permet d'en obtenir la concentration.
<b>Formulation</b>	Opération consistant à définir le dosage – en poids plutôt qu'en volume – des divers constituants d'un béton, afin de satisfaire aux exigences de résistance et d'aspect souhaités.
<b>Fumées de silice</b>	Les fumées de silice sont un coproduit de l'industrie du silicium et de ses alliages. Elles sont obtenues par condensation de gaz SiO ou par oxydation de Si métal à la surface des fours d'électrometallurgie dont les fumées sont captées et filtrées. Ces microsiles sont généralement densifiées afin de faciliter les opérations de stockage et de manutention. La fumée de silice se présente sous la forme de billes élémentaires sphériques de silice amorphe (SiO <sub>2</sub> ) dont le diamètre varie entre 0,1 et 0,5 µm. Leur teneur en silice varie de 70 à 98 % selon l'unité de production et l'alliage élaboré. Dans les bétons, les fumées de silice interviennent selon deux mécanismes : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ par un effet granulaire lié à la forme et à l'extrême finesse de la poudre ;</li> <li>■ par réaction pouzzolanique due à la haute teneur en silice amorphe.</li> </ul>
<b>Granulat</b>	Constituant du béton. Ensemble de grains minéraux que l'on désigne, suivant leur dimension qui est comprise entre 0 et 125 mm (la dimension est la longueur du côté de la maille carrée du tamis à travers laquelle le grain peut passer) : fillers, sablons, sables ou gravillons. On distingue les granulats naturels issus de roches meubles ou massives lorsqu'ils ne subissent aucun traitement autre que mécanique et les granulats artificiels lorsqu'ils proviennent de la transformation thermique ou mécanique de roches ou minerais. Les granulats naturels peuvent être roulés, de forme arrondie d'origine alluvionnaire ou concassés, de forme angulaire issus de roches de carrière. La nature des liaisons entre les granulats et la pâte de ciment influence fortement la résistance du béton.
<b>Granulat concassé</b>	Granulat issu du concassage de roches.
<b>Granulat roulé</b>	Granulat d'origine alluvionnaire constitué de grains de forme arrondie.
<b>Granulométrie</b>	(a) Mesure de la granularité d'un granulat, c'est-à-dire de l'échelonnement des dimensions des grains qu'il contient, par passage de celui-ci à travers une série de tamis à mailles carrées dont les dimensions sont normalisées. (b) Granulométrie ou analyse granulométrique : c'est la mesure de la proportion des diverses tailles granulaires des grains d'une poudre, d'un sable ou d'agrégats.

<b>Gravillon</b>	Granulat de diamètre compris entre 1 et 63 mm.
<b>Greenfield</b>	Un projet de construction d'usine <i>greenfield</i> est un projet par lequel le Groupe entreprend la construction d'une cimenterie sur un site n'ayant pas préalablement d'activité cimentière. Le projet consiste généralement, après s'être assuré de l'existence et de l'accessibilité de réserve naturelle nécessaires à la fabrication du ciment en qualité et quantité suffisante, à concevoir et mettre en œuvre les différents composants du <i>process</i> industriel et commercial. Par opposition, un projet est dit <i>brownfield</i> si une activité cimentière préexiste sur le site.
<b>Gypse</b>	Sulfate de calcium naturel ou sous-produit issu des industries de fabrication d'acide phosphorique ou d'acide citrique. Il est ajouté au ciment comme régulateur de prise.
<b>Homogénéisation</b>	Opération pratiquée en cimenterie pour obtenir un mélange intime des composants de la farine avant cuisson. Elle peut être effectuée en discontinu par lots ou en continu. On peut utiliser des moyens de brassage mécaniques et/ou pneumatiques.
<b>Hydratation (des ciments)</b>	Phénomène chimique par lequel un ciment fixe l'eau de gâchage et enclenche les processus de prise puis de durcissement. Cette réaction s'accompagne d'un dégagement de chaleur plus ou moins important selon le type de ciment.
<b>Laitier de hauts fourneaux</b>	Sous-produit de la fabrication de la fonte, issu des hauts fourneaux des industries métallurgiques. Il possède des caractéristiques hydrauliques analogues à celles du clinker, et entre à ce titre dans la composition de certains ciments.
<b>Liant</b>	Matière ayant la propriété de passer – dans certaines conditions (en présence d'eau de gâchage pour les liants hydrauliques) – de l'état plastique à l'état solide ; elle est donc utilisée pour assembler entre eux des matériaux inertes. Constituant du béton qui, à la suite du processus de prise, assure la cohésion des granulats.
<b>Maniabilité</b>	État définissant l'aptitude d'un mortier ou d'un béton à être transporté, manipulé et mis en œuvre ; il est caractérisé par la consistance et la plasticité du matériau. Voir : « Ouvrabilité ».
<b>Marne</b>	Mélange d'argile et de calcaire à l'état naturel dans diverses proportions. Si le taux de calcaire est inférieur à 10 %, la marne est dite argileuse. Pour des taux plus élevés, la marne est qualifiée de calcaire marneux. Elle est généralement caractérisée par son titre en carbonates (de chaux et magnésie dans une moindre proportion). C'est une des matières premières essentielles de la fabrication du ciment ; elle apporte la fraction argileuse riche en silicates d'alumine et fer.
<b>Mortier</b>	Mélange de ciment, de sable et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants et des additions. Il se distingue du béton par son absence de gravillons. Préparés sur le chantier – à partir de mortier industriel sec prédosé ou en dosant et mélangeant tous les constituants – ou livrés sur place depuis une centrale, les mortiers sont utilisés pour la réalisation de joints, d'enduits, de chapes et pour divers travaux de scellement, reprise et bouchage.
<b>Norme</b>	Document qui précise un ensemble de spécifications, techniques ou autres, établi en collaboration avec les parties concernées (représentants des fabricants, des utilisateurs, des consommateurs, des pouvoirs publics, et des organismes spécialisés tels que le CSTB). Les normes ne sont rendues obligatoires que par des arrêtés ministériels. Elles peuvent être de divers types : normes d'essai, de performance, de sécurité, de terminologie. Une norme ISO est une norme élaborée et/ou adoptée par l'Organisation internationale de normalisation. Une norme EN est une norme adoptée par le Comité européen de normalisation. Une norme référencée NF EN ISO + n° reproduit intégralement la norme européenne, qui reproduit elle-même la norme internationale de même numéro.
<b>Pompage</b>	Procédé d'acheminement du béton, poussé depuis une trémie d'alimentation vers le lieu de coulage, à travers des tubes. Il permet de parcourir des distances horizontales pouvant atteindre 400 m (voire 1,5 km) et des distances verticales de 100 m (voire 300 m).
<b>Pouzzolane</b>	Produit d'origine volcanique composé de silice, alumine et oxyde de fer qui sous forme de poudre fine est susceptible de se combiner à la chaux pour former des composés stables ayant des propriétés hydrauliques (durcissement sous l'eau). Par extension, désigne les matériaux naturels ou artificiels ayant la même propriété. Les pouzzolanes sont des constituants de certains types de ciments.
<b>Précalcinateur</b>	Chambre de combustion disposée en pied de la tour de préchauffage, alimentée en combustibles de tous types et en air de combustion chaud (750 à 900 °C) provenant du refroidissement du clinker. Le précalcinateur peut apporter jusqu'à 55 % de la chaleur nécessaire à la bonne marche du four. Voir : « Préchauffeur ».
<b>Précalcination</b>	Système permettant d'entamer la combustion avant l'entrée dans le four, et de réduire ainsi la quantité d'énergie nécessaire dans le four.
<b>Préchauffeur</b>	Tour constituée d'une succession d'étages de cyclones. À chaque étage, la farine moins chaude arrivant de l'étage supérieur est réchauffée au contact des gaz plus chauds sortant de l'étage inférieur. Le mélange gaz-farine est ensuite décanté dans le cyclone. La farine réchauffée descend alors vers l'étage inférieur pour se réchauffer un peu plus. Les gaz refroidis montent à l'étage supérieur pour continuer à réchauffer la farine. Au pied du préchauffeur, la farine rentre dans le four rotatif. Les préchauffeurs peuvent comporter également un précalcinateur.

<b>Préfabrication</b>	Réalisation de composants de construction hors de leur emplacement définitif, en usine ou sur un site à proximité de l'ouvrage. On peut préfabriquer en béton de nombreux composants de structure poteaux, poutres, panneaux porteurs, ou d'enveloppe, panneaux de façade, bardages, ainsi que des éléments standardisés blocs, poutrelles, prédalles, dalles alvéolées, tuiles et enfin des pièces de voirie, d'assainissement ou de mobilier urbain.
<b>Préhomogénéisation</b>	Opération pratiquée en cimenterie pour obtenir un prémélange des matières premières concassées avant broyage. Elle peut être effectuée en discontinu par lot (constitution d'un tas pendant quelques jours alors qu'un second est en reprise) ou en continu dans des halls circulaires (rotation simultanée et décalée du déchargement sur le tas et de la reprise).
<b>Prise</b>	Début du développement de la résistance du béton, du mortier ou de la pâte de ciment. Elle est caractérisée par l'essai de prise (NF P 15-431, NF EN 196-3).
<b>Refroidisseur</b>	Appareil situé en sortie d'un four de cimenterie destiné à refroidir le clinker de 1 400 °C à la température ambiante. Les refroidisseurs à grilles et plaques perforées sont les plus répandus ; les refroidisseurs anciens sont constitués d'une série de rangs de plaques mobiles qui poussent le clinker vers l'extrémité de sortie (disposition en un lit de matière de 60 à 90 cm d'épaisseur). Un soufflage d'air, de bas en haut, au travers des plaques assure le refroidissement : en sortie du lit de clinker, une partie de l'air le plus chaud (l'air secondaire) remonte dans le four pour alimenter la combustion, l'air en excès ressort à l'arrière de l'appareil. Dans les refroidisseurs modernes, toutes les plaques sont fixes. Elles sont protégées du clinker chaud par un lit de clinker froid. Le déplacement du clinker vers la sortie est assuré par divers dispositifs du genre « râteau » ou « fond mouvant ».
<b>Régulateur de prise</b>	Composant du ciment destiné à freiner les réactions d'hydratation. Il s'agit le plus souvent de gypse et de sulfate de calcium.
<b>Résistance d'un béton</b>	Ensemble des caractéristiques de comportement sous les sollicitations de compression, traction et flexion. En France, elle est conventionnellement vérifiée pour les ouvrages en béton vingt-huit jours après leur mise en place. Aux États-Unis, ce délai est de cinquante-six jours.
<b>Sable</b>	Granulat de diamètre inférieur à 6,3 mm.
<b>Silo</b>	Réservoir de grande capacité, généralement cylindrique ; destiné à des matériaux secs (sables, ciments, etc.), en acier ou en béton, chargé par le haut et déchargé par le bas, il est équipé de divers types de dispositifs d'extraction. Voir : « Trémie ».
<b>Temps de prise (mesure)</b>	Le temps de prise des ciments est déterminé par l'observation de la pénétration d'une aiguille dans une pâte de ciment de consistance normalisée (pâte « normale ») et ceci jusqu'à une profondeur spécifiée (NF EN 196-3). Le dispositif, dit « appareil de Vicat », permet de relever le temps qui sépare le début de la mise en contact de l'eau et du ciment et le début de la prise (enfoncement de l'aiguille Vicat jusqu'à 4 mm du fond) ainsi que la fin de prise (enfoncement quasi-nul).
<b>Thermie (th)</b>	Unité de quantité de chaleur. 1 th = 1 000 kcal = 1 000 000 cal. Cette unité est remplacée par l'unité d'énergie le joule (J) : 1 th = 4,1855 MJ (4 185 500 J). La consommation spécifique des fours de cimenterie s'évalue : soit en thermies par tonne de clinker (anciennes unités) ; soit en gigajoules par tonne de clinker (nouvelles unités). Exemple : un four consomme 850 thermies par tonne de clinker ; soit l'équivalent de 3 558 mégajoules par tonne produite.
<b>Toupie</b>	Voir «Camion malaxeur».
<b>Trémie</b>	Dispositif tronconique de stockage en hauteur des matériaux en vrac (sable, granulats, ciment), en acier ou en béton. En partie inférieure, une trémie se termine par un dispositif de soutirage des matériaux par gravité.
<b>Type de ciment</b>	Élément d'une classification normalisée selon la nature des constituants d'un ciment. On distingue cinq types. Voir « CEM I », « CEM II », « CEM III », « CEM IV », « CEM V ». À cette désignation est associée sa classe de résistance courante : 52,5 ; 42,5 ; 32,5 , ainsi que sa classe de résistance à court terme : R ; N ; L .
<b>Valorisation énergétique</b>	Introduction dans le processus de production, de sous-produits, déchets ou combustibles a priori inutiles afin d'en utiliser le contenu calorifique pour la production de chaleur. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle des combustibles primaires tels que charbon, fuel ou gaz. Leur utilisation permet d'économiser les ressources primaires en énergie, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les pneus ou des solvants résiduels constituent des combustibles pour le four.
<b>Valorisation matières</b>	Introduction dans le processus de production, de sous-produits ou déchets afin d'en utiliser les caractéristiques chimiques. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle de produits extraits en carrières. Leur utilisation permet d'économiser les ressources minérales naturelles, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les sables de fonderie rentrent dans la composition du cru pour un apport en silice en substitution de sable naturel et les gypses synthétiques (de désulfuration de fumées de centrales thermiques entre autres) remplacent tout ou partie du gypse ou de l'anhydrite naturels dans les ciments, pour en régulariser le temps de prise.

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.



**Société anonyme au capital de 179 600 000 euros**

Siège social :

Tour Manhattan - 6 place de l'Iris - 92095 Paris-La Défense Cedex

Tél. : 01 58 86 86 86 - Fax : 01 58 86 87 87

RCS Nanterre 057 505 539 - SIREN 057 505 539

Des exemplaires du présent Document de Référence  
sont disponibles sans frais auprès de Vicat,  
ainsi que sur les sites internet de Vicat ([www.vicat.fr](http://www.vicat.fr))  
et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).